

La cause animale (1820-1980).
Essai de sociologie historique

Christophe Traini

La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique



Presses Universitaires de France

ISBN 978-2-13-57808-6
Dépôt légal — 1^{re} édition : 2011, février
© Presses Universitaires de France, 2011
6 avenue Reille, 75014 Paris

Imprimé par un visiteur avec l'adresse IP 193.54.174.3 sur www.caim.info -
8/7/2017

INTRODUCTION

Quels sont les ressorts des protestations morales ? Pourquoi se mobilise-t-on pour d'autres que soi-même ? Comment expliquer que certains soient prêts à payer de leur temps et de leur argent afin d'améliorer le sort de malheureux oubliés et « sans voix » ? Autant que les engagements dits « humanitaires », les activistes en faveur de la protection des animaux constituent un poste d'observation privilégié pour étudier les fondements des militantismes se réclamant de l'altruisme, de la solidarité et de l'éthique. Cependant, le paysage associatif de la protection des animaux apparaît fort complexe. En ce qui concerne la France, les bilans du Conseil national de la vie associative, élaborés sur la base des déclarations aux préfetures, nous apprennent que, depuis 1998, 532 associations relevant de la catégorie « amis des animaux » sont créées annuellement, soit deux fois plus qu'entre 1975 et 1990. Cela dit, l'analyse plus détaillée des organisations militantes en activité nous invite à ne pas interpréter trop hâtivement ce qui peut être à l'origine d'un tel engouement croissant pour la protection des animaux. Enquêter auprès des militants équivaut à continuellement transiter entre de multiples figures et secteurs sociaux dont l'éclectisme ne peut qu'étonner. Ici, ce sont des bénévoles, souvent de sexe féminin, qui se pressent dans des refuges afin d'apporter du réconfort à des chiens et chats abandonnés. Là, ce sont des militants qui se préoccupent des menaces qui pèsent sur des espèces sauvages vivant à des milliers de kilomètres : baleines, gorilles, rhinocéros, ours blanc... Ailleurs, ce sont des philosophes qui, à l'issue de leur parcours universitaire, entendent pro-

La cause animale

mouvoir les droits des animaux ou bien encore l'antispécisme¹. Sur ce marché dominical, ce sont des adeptes du végétalisme² qui apostrophent les passants à propos de la souffrance que la consommation de foie gras inflige aux pauvres volailles. Au sein des milieux punks dits alternatifs et autonomes, ce sont des anarchistes qui éructent la révolte que leur inspire l'exploitation systématique des animaux. Autant dire que l'engagement en faveur des animaux présente un panel de modes d'action très contrastés que les militants de la cause combinent ou excluent très diversement : prodiguer caresses et croquettes ; rédiger des manifestes ou des traités de philosophie morale ; distribuer des tracts ; réaliser des documentaires spectaculaires ou, au contraire, des expertises affichant l'objectivité de la science sur le sort de certaines espèces sauvages, sur les bêtes de boucherie ou de laboratoire ; faire signer des pétitions ; manifester sa désapprobation devant des arènes, des cirques, des laboratoires, ou bien encore des grandes chaînes de restauration accusées de recourir à l'élevage en batterie ; exiger des pouvoirs publics des réglementations protectrices ; organiser des opérations commando visant à délivrer des cobayes de l'industrie pharmaceutique ou des visons destinés aux fourreurs.

Rendre compte d'une telle complexité s'avère d'autant plus délicat que la protection animale demeure le plus souvent rabattue sur quelques stéréotypes ou figures sensationnelles. Ainsi, cette cause, l'une des plus anciennes et complexes qui soient, semble irrémédiablement condamnée à être réduite aux frasques médiatiques d'une Brigitte Bardot ou d'un commando nocturne visant à libérer des visons d'élevage. À l'encontre de ce type de lecture, cet ouvrage se propose de dégager quelques-unes des clés de compréhension qui permettent de mieux se repérer au sein de ce labyrinthe *a priori* déroutant de la cause animale. Dans cette optique, le détour historique s'est imposé comme la méthode la plus appropriée. À l'instar du géologue sou-

1. Nous examinerons plus loin ce qu'il faut entendre par « antispécisme ».

2. Le végétalisme refuse la consommation de tout produit issu de l'exploitation animale, non seulement la viande, mais aussi les œufs, le lait, le fromage et le miel.

Introduction

cieux de rendre compte de la nature du sol sur lequel se déploient les activités présentes des hommes, le sociologue de la cause animale se doit de restituer l'histoire des sédimentations successives qui ont modelé les formes que les militants d'aujourd'hui reprennent et modifient. « Si la sociologie historique est prometteuse, c'est parce qu'elle oblige le chercheur à constamment historiciser ces raisonnements et à tenir compte de la “main morte du passé” » (Déloye, 2007, p. 23). Certes, l'entreprise n'est pas sans risque. Les sources historiques à disposition, en effet, demeurent peu nombreuses et de statut inégal. Si les travaux de langue anglaise consacrés aux développements des mobilisations des protecteurs des animaux au cours du XIX^e siècle britannique sont relativement nombreux, peu d'historiens français, en revanche, ont consacré leurs travaux à ce sujet¹. Cette lacune m'a incité à consulter directement les archives conservées à la Bibliothèque nationale de France, plus particulièrement les *Bulletins de la Société protectrice des animaux* entre 1855 et 1937 ainsi que les *Bulletins de la société française contre la vivisection* publiés entre 1884 et 1898². Couplé à un travail d'enquête auprès des militants aujourd'hui en activité – qui donnera lieu à des publications ultérieures –, ce travail sur ces archives, portant sur une très longue période, permet de repérer très utilement les inflexions successives qui ont marqué la cause animale. Bien plus encore, cette analyse évolutive des mobilisations collectives en faveur de la protection des animaux éclaire remarquablement certains phénomènes au cœur des questionnements les plus classiques de la science politique : les mécanismes du contrôle de la violence, la pertinence de la sociologie de Norbert Elias, le rôle des entrepreneurs de morale et des normes juridiques dans la réforme des

1. On doit citer, toutefois, l'excellent article de Maurice Agulhon, « Le sang des bêtes : le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle », *Histoire vagabonde*, t. 1, Paris, Gallimard, 1988 ; ou la thèse d'Éric Pierre, *Amour des hommes, amour des bêtes. Discours et pratiques protectrices dans la France du XIX^e siècle*, thèse d'histoire, Université d'Angers, 1998.

2. Dans la suite de ce texte, la référence *BSPA* désignera les *Bulletins de la Société protectrice des animaux*, *BSFCV* renverra aux *Bulletins de la Société française contre la vivisection*.

La cause animale

mœurs, les évolutions de la philanthropie, la légitimité variable des mobilisations collectives, les rivalités entre groupes de statut ascendant et groupes de statut déclinant, l'influence des religions sur les engagements, les formes d'activisme que le genre favorise, l'apparition des mots d'ordre de l'écologie politique...

Pour analyser au mieux les évolutions successives de la cause animale, l'ouvrage s'appuie, autant que faire se peut, sur une comparaison franco-britannique. Toutefois, le format de l'ouvrage, ainsi que le caractère limité des données et des compétences historiennes de l'auteur, ne permettent pas de prétendre à une symétrie systématique entre les deux cas. Par ailleurs, il est évident qu'une généalogie plus ancienne, ainsi que l'extension de la comparaison à d'autres États européens ou nord-américains – et plus encore à des pays tels l'Inde ou la Chine –, offrirait une lecture plus riche et nuancée encore. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage ne prétend nullement être exhaustif. Son objectif se limite à convaincre le lecteur que l'étude de la protection animale mérite bien plus d'attention que celle qui lui est habituellement concédée¹.

1. Je remercie Florence Faucher qui a bien voulu lire une première version du manuscrit. Je reste évidemment seul responsable des défauts et limites de l'ouvrage.

Une cause ancienne et complexe

LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SES ÉMULES

S’il est communément admis d’attribuer à la société anglaise l’invention du sport moderne (Elias, Dunning, 1994), la précocité toute britannique de la protection animale est généralement moins connue. L’Angleterre constitue pourtant l’incontestable berceau des protestations morales relatives à la manière dont les hommes traitent les animaux. Dès 1809, des notables de Liverpool fondent une Society for the Suppression of Wanton Cruelty to Animals dont l’existence s’avérera éphémère. En 1824, une réunion de gentlemen londoniens est suivie d’effets bien plus durables, puisqu’elle débouche sur la création d’une société aujourd’hui encore en activité : la Society for the Prevention of Cruelty to Animals (la Société pour la prévention de la cruauté à l’égard des animaux). Cette toute première association dédiée au sort de l’animal ne tarde pas à bénéficier de nombreux soutiens prestigieux issus des milieux de la noblesse, de la haute bourgeoisie, du clergé et du Parlement. En 1840, le parrainage de la reine Victoria lui permet de devenir la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (RSPCA). Pleinement reconnue aux yeux de l’*establishment* britannique (Harrison, 1973)¹, « la RSPCA devint la plus grande et peut être la plus

1. Dans cet ouvrage, et à l’encontre d’un usage courant parfois polémique, le terme *establishment* désignera les classes dirigeantes britanniques du XIX^e siècle : la couronne, la cour, l’aristocratie, l’Église, les membres du Parlement, la haute magistrature, Oxbridge,

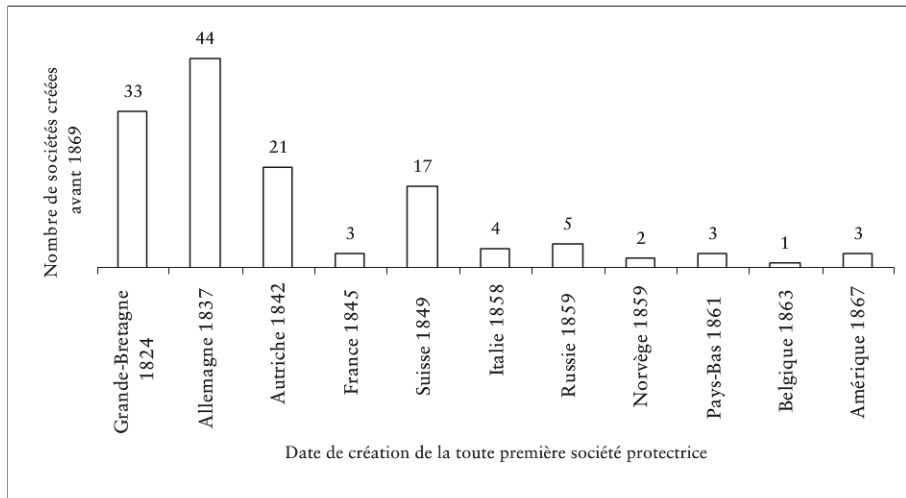
La cause animale

influente organisation de volontaires en Grande-Bretagne durant la seconde moitié du siècle » (Turner, 1980, p. 177). La volonté de peser sur le pouvoir politique afin d'obtenir des législations visant à réformer les mœurs du pays apparaît d'emblée comme l'une des préoccupations majeures de ces précurseurs de la cause animale. Par là même, l'histoire de leurs mobilisations présente inmanquablement un volet juridique. Ainsi, avant même de créer la RSPCA, plusieurs de ses futurs fondateurs participèrent à des campagnes visant à obtenir du Parlement britannique le vote d'une loi assurant la protection des animaux. En 1821, menés par Richard Martin, plusieurs membres du Parlement, tels William Wilberforce et Thomas Fowell Buxton, déposent un projet de loi afin d'« empêcher le traitement cruel et inconvenant du bétail ». Finalement, le texte sera adopté, en 1822, grâce au large soutien du clergé et de la magistrature londonienne. Connu sous le nom de « Martin's Act », le « Ill-Treatment of Cattle Bill » concerne une liste exclusive d'animaux que le législateur a pris soin d'énumérer : « chevaux, juments, hongres, mulets, ânes, vaches, génisses, bœufs, bouvillons, moutons et autres bovins ».

L'honorabilité des membres de la RSPCA contribua grandement à faire de cette dernière un modèle que de nombreux émules étrangers s'appliqueront à égaler. L'Allemagne, l'Autriche et la Suisse se révéleront être des terrains particulièrement propices au développement de sociétés de protection de l'animal. Ailleurs, l'enthousiasme semble moins manifeste, tant et si bien que certains pays constituent pratiquement une terre de mission pour l'avant-garde britannique de la cause animale. Ainsi, en 1834, un membre du Committee de la RSPCA, Sir John de Beauvoir, se rend à Paris afin d'encourager la création d'une société protectrice. Il faudra pourtant attendre plus de dix ans pour que la capitale française, suivie plus tardivement par Lyon et Fontainebleau, donne naissance à la Société protectrice des animaux (SPA). L'un des fondateurs de cette nouvelle société, le vicomte Pinon

l'État-major, auxquels s'ajoutent plus tardivement les notables de la Cité, de la banque, de l'industrie et du commerce.

Une cause ancienne et complexe



Source : graphique élaboré par l'auteur à partir d'une liste publiée dans le *BSPA* de 1868.

Graphique 1. – *La première vague des sociétés de protection de l'animal*

Duclos de Valmer, a « épousé en secondes noces une Anglaise [et] a profité de son séjour londonien pour voir à l'œuvre la SPCA » (Pierre, 1998, p. 290). Les statuts fondamentaux de la SPA, rédigés le 2 décembre 1845, ne font aucunement mystère de la volonté de prolonger un modèle qui a fait ses preuves à l'étranger : « Il est fondé à Paris [proclament-ils] une société, à l'instar de celles qui existent déjà en Bavière et en Angleterre, et ayant pour objet de poursuivre, par tous les moyens, la répression des mauvais traitements exercés sur les animaux. » En 1855, pas moins de six représentants de la RSPCA londonienne font encore partie des membres honoraires de la SPA parisienne (*BSPA*, 1855). En 1891, la reine Victoria fera un don de 2 500 F afin d'aider à la création d'une filiale de la SPA à Biarritz sous le patronage de la princesse Frédérique de Hanovre (Fleury, 1997, p. 161).

En Italie, la création de sociétés sur le modèle de la RSPCA doit également beaucoup à la participation de sujets britanniques qui, en

villégiature dans le *Bel Paese*, s'offusquent du traitement que les habitants du pays réservent aux animaux. Dans le sillage de leur indignation, ils entraînent les bonnes sociétés de villes telles Florence, Turin, Rome, Naples, Brindisi (Tonutti, 2007, p. 73 et 81). Lorsqu'ils ne contribuent pas directement à la création de sociétés protectrices des animaux, l'influence des militants anglais se fait ressentir à travers l'expertise qu'ils prodiguent à leurs sympathisants européens. Aux Pays-Bas, une copie de la législation en faveur de la protection des animaux est demandée en 1859 au consulat britannique afin de tenter de l'adopter au sein du pays. En Belgique, des mesures législatives contre la cruauté à l'égard des animaux sont adoptées après que des contacts directs ont été noués avec la RSPCA. Pour leur part, les prémices de la protection animale aux États-Unis paraissent tout autant marquées par l'influence du modèle anglais. Fils d'un riche constructeur de bateaux new-yorkais, Henry Bergh obtient un poste diplomatique sur une terre russe qui le rebute, notamment en raison de la manière dont les animaux y sont traités. De retour vers les États-Unis, Henry Bergh fait une étape à Londres où il assiste à un meeting de la RSPCA. Très favorablement impressionné, il crée à New York dès l'année suivante, en 1866, l'American Society for the Prevention of Cruelty to Animals (ASPCA).

À Paris, comme de l'autre côté de la Manche, le développement de la protection animale se mesure autant par l'organisation d'une société que par l'obtention de dispositions législatives visant à placer le traitement des animaux sous les auspices salutaires du droit. En 1850, le général Jacques Philippe Delmas de Grammont dépose devant l'Assemblée nationale française une proposition de loi largement inspirée par les motifs invoqués lors de la création de la SPA. Adoptée le 2 juillet 1850, la loi Grammont punit d'une amende de 1 à 15 F, ainsi que d'une peine de un à cinq jours de prison, « les personnes ayant fait subir publiquement des mauvais traitements aux animaux » (Agulhon, 1988). Là encore, bien que le domaine de protection soit limité aux seuls animaux domestiques, cette première législation constituera la référence cardinale de la protection animale durant tout le XIX^e siècle.

Une cause ancienne et complexe

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, les organisations militantes britanniques jouent à nouveau le rôle d'une avant-garde œuvrant au prosélytisme lorsqu'elles se mobilisent contre la vivisection des animaux à des fins d'expérimentation scientifique. Comme nous le verrons, cette protestation constitue l'une des phases qui révèlent au mieux des inflexions majeures sans lesquelles nous ne pourrions comprendre aujourd'hui la complexité de la cause animale. En 1875, Frances Power Cobbe fonde à Londres la Society for the Protection of Animals Liable to Vivisection, bientôt suivie par la Society for the Abolition of Vivisection. Un an après seulement, la RSPCA dénombre dans le pays pas moins de dix associations antivivisection (Tonutti, 2007, p. 55). Là encore, les précurseurs britanniques font des émules dans plusieurs pays européens. En 1885, il existe ainsi en Europe 26 sociétés antivivisectionnistes : 15 en Grande Bretagne, 3 en Suisse, 2 en Allemagne, 2 en France (*BSFV*, 1885, n° 3, p. 52). L'influence du modèle britannique doit beaucoup à la traduction de pamphlets antivivisection que les organisations militantes européennes travaillent à diffuser afin d'alerter l'opinion publique. En Allemagne, en Suisse (Tröhler, Maehle, 1987), ou bien encore en Suède (Bromander, 1987), l'opposition à la vivisection alimente controverses et débats parlementaires. En France, en 1883, la Société française contre la vivisection, ainsi que la Ligue populaire contre la vivisection, sont créées afin de défendre une cause qui peine beaucoup plus à se faire entendre. Là encore, les adhérents de la Société française contre la vivisection proclament vouloir prolonger un combat entamé par leurs voisins d'Angleterre.

Mais, étant donné qu'en France nous voulons suivre, à courte distance, l'exemple généreux qui nous a été donné par nos voisins d'outre-Manche, notre Société française a le devoir de sortir des aspirations vagues, et de mettre au point les graves problèmes qu'elle a la volonté de faire résoudre (*BSFV*, 1884, n° 1, p. 4.)

DES ENGAGEMENTS ÉQUIVOQUES, ÉVOLUTIFS ET CUMULATIFS

Souligner l'apport essentiel des précurseurs britanniques ne revient évidemment pas à réduire les premières mobilisations de la protection animale à un simple phénomène de mimétisme anglophile. Ce rappel historique préalable visait bien plutôt à souligner que, dès son origine, la protection animale se présente sous les traits d'une mobilisation de nature *transnationale*. Par là même, il est indispensable de bien distinguer, d'une part, des mots d'ordre internationalement partagés et, d'autre part, des formes d'appropriation très variables en fonction des contextes nationaux. À ce premier niveau de complexité, il faut ajouter le fait que les mobilisations se réclamant de la protection animale se sont toujours caractérisées par une équivocité peu commune. Par là, il faut entendre que l'analyse de leur déploiement fait apparaître de multiples *raisons* et *mobiles*¹. Dans de telles conditions, la sociologie historique de Norbert Elias s'impose comme la plus apte à rendre compte des évolutions interdépendantes qui impliquent de multiples configurations hétérogènes. Dans cette optique, l'un de mes partis pris a consisté à analyser l'histoire de la cause animale comme une succession cumulative de formes d'indignation relatives à la manière de traiter les animaux. Ainsi, tout au long de cet ouvrage, nous nous attacherons à identifier ce qui dans le sort réservé à l'animal – et aux yeux de telles générations ou groupes de militants – paraît suffisamment inconvenant, scandaleux, inquiétant, pour justifier qu'une action collective soit organisée afin d'y remédier². L'analyse s'efforcera, par là même, d'identifier les condi-

1. Par *raisons*, je désigne les causes et motifs que les militants invoquent dans leurs discours afin de faire valoir le caractère impérieux de leur engagement. Les *mobiles* désignent les déterminants de l'engagement, qui ne donnent pas lieu à des justifications discursives de la part des acteurs étudiés mais que le chercheur reconstitue, sur le mode hypothétique, sur la base de recoupement d'indices collectés au cours de son enquête.

2. Il s'agira, en d'autres termes, d'explorer de manière systématique les tenants et aboutissants de cette *scandalisation*, ou appel à la vertu qui, conjointement à l'appel au

Une cause ancienne et complexe

tions sociologiques qui portent certains individus à éprouver le sentiment qu'un écart intolérable entre *ce qui est* et *ce qui devrait être* se doit d'être résorbé. Cette attention prêtée aux facteurs sociologiques n'équivaut nullement à concevoir les individus comme les agents passifs de forces supérieures s'imposant irrémédiablement à eux. À l'encontre de tout déterminisme mécanique, l'hypothèse rectrice adoptée ici consistera, au contraire, à considérer que, à travers leurs engagements, les militants de la protection animale s'efforcent très activement de transmuier des états affectifs déplaisants, voire anxio-gènes, en possibilité d'éprouver des émotions socialement valorisées et valorisantes. C'est pourquoi une large place sera accordée à l'examen des divers *dispositifs de sensibilisation* que les militants ont mis en œuvre au cours de l'histoire de la cause. Par « dispositifs de sensibilisation », j'entends désigner « l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue » (Traïni, 2009, p. 13). L'un des intérêts de ce concept réside dans le fait qu'il nous contraint de bien distinguer, d'une part, les émotions que les entrepreneurs de morale s'efforcent de générer afin d'édifier leur cause; d'autre part, les réactions affectives effectivement suscitées qui ne correspondent pas forcément à celles initialement escomptées. Les dispositifs de sensibilisation, en effet, entraînent généralement une pluralité d'émotions équivoques et ambivalentes qui échappent souvent au contrôle de ceux qui les ont initialement fomentées. De là, comme nous le verrons, découle l'interdépendance des mobilisations et contre-mobilisations ou bien encore le fait qu'à plus ou moins long terme les effets sociaux des engagements militants puissent très largement déborder leurs visées stratégiques originelles.

nombre et à la science, constitue, l'une des trois formes de publicisation et de légitimation des causes collectives (Offerlé, 1994, p. 112).

Noble douceur, vile cruauté

Les premières sociétés consacrées à la protection animale se distinguent par la respectabilité et le prestige des membres qui les rejoignent après avoir payé une cotisation dont le montant élevé exclut les moins fortunés. Dès les années 1830-1840, la RSPCA peut ainsi s'enorgueillir de compter, dans ses rangs, non seulement la reine Victoria, mais encore sa mère, la duchesse de Kent, ainsi que bien d'autres notables réputés par leur nom ou leur réussite, à l'instar du richissime banquier Quaker Samuel Gurney (Turner, 1980, p. 44). Pour sa part, la SPA parisienne peut également se prévaloir du soutien de notables tels Jérôme Napoléon et sa sœur la princesse Mathilde, le prince Adalbert de Bavière, le grand-duc Nicolas de Russie, les banquiers James et Arthur de Rothschild, ou bien encore Alexis de Tocqueville (Fleury, 1997). Autant dire que la sociogenèse de la protection animale ne peut faire l'économie d'une analyse de l'évolution des émotions et conduites valorisées au sein des couches supérieures de la société. À ce propos, l'œuvre de Norbert Elias s'impose, une fois de plus, comme un cadre théorique particulièrement pertinent et didactique.

LA SENSIBILITÉ DES HOMMES DISTINGUÉS

La sociologie de Norbert Elias nécessite des précautions méthodologiques qui ont été examinées ailleurs (entre autres, Heinich,

1997). Ici, je me limiterai à rappeler quelques principes indispensables à l'analyse des ressorts de la protection animale. L'apport essentiel du sociologue allemand consiste à mettre en exergue le caractère indissociable de deux séries d'évolutions que la dichotomie trompeuse entre sociologie et psychologie nous invitait autrefois à penser de manière disjointe : d'une part, la centralisation du pouvoir et de la monopolisation de la violence légitime par des institutions étatiques et judiciaires chargées du règlement des conflits selon des procédures codifiées et prévisibles ; d'autre part, l'évolution des mœurs ou, plus précisément, des seuils de sensibilité définissant le caractère (in)tolérable des manières de se conduire en société. Par l'expression « civilisation des mœurs », Norbert Elias désigne une tendance très générale qui porte certains comportements, autrefois banals, à être jugés inconvenants, déplacés, choquants, voire répugnants. L'une de ces tendances historiques se manifeste à travers la dévalorisation croissante de la violence et des affrontements physiques ouverts et sanglants. De là découle la dépréciation du « désir d'attaque » (*Angriffslust*), un abaissement du seuil de tolérance à l'égard de l'agressivité qui explique la prohibition grandissante non seulement de la mise en œuvre directe de la violence, mais encore de la possibilité de l'apprécier en tant que simple spectateur. D'une manière générale, « Elias constate que la propension des gens à tirer du plaisir en participant ou en assistant directement à des actes de violence a décliné de manière durable en Europe occidentale » (Dunning, Elias, 1994, p. 314). Cette évolution se manifeste clairement à travers la disparition progressive de pratiques telles que les duels, les vendettas et autres formes de « justice privée », mais encore les mises au pilori, supplices ou exécutions publiques.

Loin de se limiter à l'intensification de la répulsion suscitée par les atteintes à l'intégrité physique des corps, la civilisation des mœurs implique également une tendance croissante à déprécier la visibilité des fonctions naturelles. À ce propos, la comparaison des normes préconisées par les manuels de savoir-vivre, entre le Moyen Âge et les Temps modernes, témoigne d'inflexions notables. Comment « se tenir » à table ? Comment faire état de ses besoins sexuels ? Comment

se moucher, cracher, uriner ou déféquer ? Bon nombre de gestes, autrefois réalisés en public sans gêne aucune, font l'objet d'une réserve et d'une discrétion toujours plus exigeantes. Compte tenu des analyses à venir, il importe de souligner, et au risque de rebuter le lecteur, que cette évolution des seuils de sensibilité est à l'origine de l'intensification du caractère repoussant attribué au sang, mais encore à la sueur, à la morve, au crachat et aux défécations. Notons que cette tendance générale entraîne également une propension croissante à considérer la mort comme une réalité « sale et inconvenante » (Ariès, 1977, p. 277). Longtemps les représentations symboliques de la mort, l'agonie des mourants, la vue des cadavres pourrissant firent partie intégrante de la vie quotidienne. De nombreux usages rituels contribuaient à faire de l'extinction de la vie un phénomène, certes angoissant, mais en fin de compte *familier*. Dans le cadre de la civilisation des mœurs, cette familiarité à l'égard des choses funèbres laisse place au développement de sentiments de honte, de gêne et de répulsion qui expulsent les agonisants et les défunts à l'abri des regards. L'*étrangeté* et la *monstruosité* qui distinguent la mort moderne exigent qu'elle soit soigneusement tenue à l'écart de la vie publique privant ainsi les individus de conventions émotionnelles collectives leur indiquant comment y faire face (Elias, 1987).

En mettant l'accent sur ce qu'il appelle la curialisation des guerriers, le sociologue allemand attire notre attention sur un fait capital (Elias, 1975). À savoir, que l'impulsion originelle de la civilisation des mœurs se dessine au sein des élites dirigeantes des monarchies européennes. Pourquoi ? Parce que ces dernières sont les premières affectées par la fréquence décroissante du règlement des conflits par des moyens guerriers : la puissance d'un petit nombre de maisons princières n'est plus défiée par d'innombrables challengers, la justice du roi se substitue aux duels, les joutes parlementaires sont préférées à la guerre civile, le recours aux forces de l'ordre et aux tribunaux interdit la *vendetta*... Autrefois, la noblesse, issue de la chevalerie, se devait de se distinguer par les qualités guerrières indispensables pour s'imposer à l'issue des incessantes batailles qui faisaient et défaisaient la grandeur précaire des maisons. Avec la pacification relative des sociétés, la témérité au

combat, l'ardeur belliqueuse, voire la cruauté crainte par les adversaires, n'apparaissent plus comme les qualités indispensables pour se faire valoir aux yeux de ceux qui comptent. La dévaluation des comportements agressifs, immédiats et spontanés, conduit bien plutôt ceux qui côtoient les sphères du pouvoir à tenir en estime la retenue, la maîtrise, la mesure, la pondération, le tact à l'égard d'autrui. Gentilshommes et *gentlemen* se distinguent désormais par leur délicatesse, c'est-à-dire par leurs allures gracieuses et légères, par leur aptitude à éprouver et à apprécier chez autrui des émotions discrètes et subtilement nuancées. La colère, l'explosion de rage, qui dans l'Antiquité grecque était l'apanage des grands, est désormais apparentée aux tempéraments les plus frustes et méprisables. Pour briller en société, il convient à présent de faire preuve de la capacité non seulement à réprimer les émotions les plus vives, mais encore à exprimer, selon les codes en vigueur, ces états émotifs qui attestent la maîtrise de soi.

À partir d'autres préoccupations théoriques, Albert Hirschman a remarquablement montré dans quelle mesure cette dégradation des passions tonitruantes a pu servir de point d'appui à la pensée économique propre au capitalisme. Parler de « civilisation des mœurs » ou de développement de l'« esprit du capitalisme » revient à relever une même aversion pour les réactions affectives aux effets potentiellement funestes, une même valorisation des conduites d'autant plus inoffensives, constantes et prévisibles, qu'elles paraissent universellement partagées. Là où Norbert Elias s'intéresse à l'évolution des conditions propres aux élites dirigeantes, Albert Hirschman propose de retracer l'histoire intellectuelle à l'origine d'une « distinction nouvelle, celle qui oppose les *intérêts* de l'homme à ses *passions*, [et qui met] désormais en contraste les conséquences heureuses des activités dictées par l'intérêt avec les calamités que déchaîne le libre jeu des passions » (Hirschman, 1980, p. 33-34). De là découle le fait que l'on en soit progressivement venu à « considérer comme honorables des activités lucratives telles que le commerce et la banque, alors même qu'elles avaient été réprouvées et honnies durant des siècles, parce que l'on y voyait l'incarnation de la cupidité, de l'amour du gain et de l'avarice » (*ibid.*, p. 13). Pour Max Weber, cet ensemble complexe d'évolutions relevant autant du

domaine de la morale que des pratiques économiques n'est pas sans rapport avec la rationalisation et la sécularisation du christianisme dont témoigna le développement des protestantismes (Weber, 1999).

Au fil des chapitres qui vont suivre, ce schéma théorique suggéré par les travaux d'Elias, d'Hischman et de Weber s'avérera indispensable pour rendre compte des altérations successives qui ont modelé la cause animale depuis sa création jusqu'à nos jours. À l'encontre d'un quelconque historicisme métaphysique, nous examinerons tout ce que l'évolution des seuils de sensibilité doit au travail cumulatif d'entrepreneurs de morale aux profils sociologiques fort contrastés. En retraçant ainsi les apports et inflexions qui ont successivement marqué l'histoire de la cause animale, j'espère pouvoir éclairer l'une des tâches aveugles de l'œuvre de Norbert Elias, très précise en ce qui concerne l'évolution des sensibilités propres aux couches supérieures, mais peu prolixe sur les mécanismes qui permirent la diffusion, l'appropriation et l'altération desdites sensibilités au sein de couches de plus en plus large de la société.

PROSCRIRE LES SPECTACLES RÉPUGNANTS

La période qui voit naître les prémices de la cause animale coïncide avec celle du développement de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'économie capitaliste. Là encore, la Grande-Bretagne devance de quelques décennies les autres pays européens qui lui emboîteront bientôt le pas. « En 1851, pour la première fois dans l'histoire de l'Angleterre, la population urbaine dépasse la population rurale » (Charlot, Marx, 1978, p. 85). Alors qu'en 1801 les citadins ne représentaient que 16,9 % de la population britannique, ils atteignent 50,1 % en 1851, 72 % en 1891. On le sait, cette concentration des populations dans les zones urbaines ne peut être dissociée d'une « révolution industrielle » qui, selon Friedrich Engels, commença en Angleterre « avec l'invention de la machine à vapeur et des machines destinées au travail du coton » (Engels, 1845, p. 21). L'importance de

ces innovations technologiques ne doit pas nous induire à imaginer un monde urbain et industriel privé du jour au lendemain de cette cohabitation avec l'animal qui caractérise le monde rural et agricole. À vrai dire, loin d'avoir été définitivement supplantés par la machine-outil, les animaux demeurent encore fort présents au cœur des villes. En tout premier lieu parce que les évolutions économiques et démographiques induisent le développement d'un intense transport et commerce de bétails afin d'alimenter les populations urbaines. Si les bêtes de boucherie sont toujours élevées dans les campagnes, elles doivent être menées, abattues et débitées dans les villes où se trouve désormais un nombre croissant de consommateurs. Par ailleurs, les bêtes de trait contribuent considérablement au développement des premières industrialisations en assurant le transport des matières premières et des produits finis de l'industrie. Certes, sur les longues distances, le train supplante progressivement l'animal. Cependant, chevaux, mules, ânes, bœufs demeurent indispensables sur les innombrables trajets plus courts que commandent bon nombre d'activités économiques. Ainsi, les zones urbaines gagnées par l'industrie et le commerce sont continûment sillonnées par une armada de cochets et charretiers au service de l'industrie minière, des filatures de laine, des brasseries, etc. À cela, il convient d'ajouter qu'en attendant la banalisation du moteur à explosion, au début du XX^e siècle, le transport des voyageurs au cœur des villes demeure très longtemps le domaine des cochers de fiacre et autres attelages de chevaux. La naissance de la cause animale ne peut être dissociée de la manière dont les sensibilités distinctives des couches dominantes les portent à percevoir le spectacle fort voyant, bruyant et odorant que l'exploitation des animaux au cœur même de la ville occasionne continûment.

De fait, bon nombre des protestations émises par les premiers protecteurs des animaux s'apparentent à ce que certains qualifieraient aujourd'hui de syndrome *Nimby* (*not in my back yard*; en français : « pas dans mon jardin »)¹. Les scandales dénoncés, en effet,

1. Le terme *Nimby* désigne les protestations de riverains se mobilisant afin d'inciter les autorités à renoncer à l'installation d'activités ou d'équipements collectifs dans leur

résident non pas dans la souffrance des animaux, mais bien plutôt dans le fait qu'au cœur même des cadres de vie les plus familiers la sensibilité des hommes délicats puisse être heurtée par le spectacle de mauvais traitements inconvenants et répugnants. Ce sont prioritairement les sens – la vue, l'ouïe et l'odorat – des hommes distingués qui les portent à s'indigner des scènes, des bruits et des odeurs qu'occasionne la manière dont leurs concitoyens les plus frustrés se comportent à l'égard des animaux.

À ce propos, les réactions affectives suscitées par les activités autour des bêtes de boucherie s'avèrent des plus éloquentes. Pour Norbert Elias, en effet, les meilleurs indices trahissant l'évolution des sensibilités résident dans des phénomènes en apparence aussi insignifiants que le rapport à la nourriture et plus particulièrement aux aliments carnés. « La manière de présenter la viande a beaucoup évolué entre le Moyen Âge et l'époque moderne. La ligne de ce changement est très instructive : dans les couches supérieures de la société médiévale, on portait sur la table des animaux entiers ou d'énormes quartiers de viande. C'était la façon habituelle de servir les poissons, les oiseaux – parfois avec leurs plumes –, les lièvres, moutons et veaux. Le gros gibier, les porcs et les bœufs étaient en entier rôtis à la broche » (Elias, 1973, p. 169). Au regard des élites qui se distinguaient par leurs qualités guerrières et cynégétiques, le fait de dépecer sur la table une pièce de viande présentant une forme très proche de l'animal vivant n'a rien de dégoûtant. Bien au contraire, jusqu'au XVII^e et parfois XVIII^e siècle, les manuels de savoir-vivre présentent l'habileté à découper des animaux comme l'une des qualités indispensables de l'homme bien élevé. Au début du XIX^e siècle, à l'heure où les protestations morales qui nous préoccupent commencent à se manifester, la transformation de l'animal en quartier de viande suscite des réactions affectives d'une tout autre nature. « L'orientation de cette

environnement immédiat : entreprise polluante, décharge, incinérateur de déchets, ligne à haute tension, autoroute, centre d'accueil des toxicomanes... Sur les précautions que nécessite cette expression généralement utilisée à des fins polémiques, voir A. Jobert, 1998.

La cause animale

évolution ne saurait faire le moindre doute : alors que la norme du départ considérait la vue d'une bête tuée et son dépeçage sur la table comme agréable ou du moins nullement déplaisante, l'évolution s'oriente vers une autre norme qui postule qu'on oublie autant que possible qu'un plat de viande a quelque rapport avec un animal mort » (Elias, 1973, p. 171).

En Angleterre, cette évolution se lit très clairement dans les critères qui s'imposent en ce qui concerne la préparation et la désignation des aliments carnés. Entre le XVI^e et le XVII^e, l'utilisation croissante des chevaux comme bêtes de trait permet une consommation accrue de la viande de bœuf au point que le *roast beef* devient bientôt un symbole national. Cependant, à la viande saignante d'autrefois, les Britanniques vont préférer la viande bouillie dont l'aspect éloigne un peu plus encore l'image de la bête abattue et dépecée (Thomas, 1983). En outre, il est significatif que la langue anglaise prévoie souvent deux mots bien distincts, l'un pour désigner l'animal vivant, l'autre l'aliment qui en résulte : *ox / beef ; calf / veal ; sheep / mutton ; pig / pork* – un subterfuge sémantique qui contribue à faire oublier que la viande résulte nécessairement d'une violence mortifère exercée sur le vivant. En France, c'est une évolution similaire qui est à l'origine de la création, en 1809, des premiers abattoirs. Jusqu'alors, les bouchers avaient pour habitude d'abattre les bêtes à proximité de leur étal, dans la cour de leur boutique, voire dans la rue adjacente où s'écoulaient parfois le sang et les intestins des animaux (Agulhon, 1988). Avec l'évolution des sensibilités, les spectacles et les situations occasionnées par cette pratique apparaissent de plus en plus intolérables. À la vue offensante des carcasses éventrées et du sang, s'ajoutent les dangers imprévisibles des bêtes blessées s'échappant dans les rues et renversant tout sur leur passage. Afin de soustraire ces tueries du regard inquiet des passants et riverains, les autorités décident de créer dans la périphérie de Paris des locaux spécifiquement dédiés à l'abattage et baptisés « abattoirs ». Là encore, une activité longtemps considérée banale apparaît de plus en plus repoussante au point d'être occultée, forclosée en des lieux fermés qui contribuent grandement à intensifier

Noble douceur, vile cruauté

la défamiliarisation et la répugnance à l'égard de la violence et des mises à mort.

Certaines données témoignent clairement des rapports étroits que les mobiles des premiers protecteurs des animaux entretiennent avec l'évolution des sensibilités en ce qui concerne la violence funeste qui entoure la production et la préparation d'aliments carnés. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux propos tenus, le 4 avril 1852, lors de la séance de la Société protectrice des animaux. Selon l'un des zoophiles présents¹, le combat engagé par les membres de la Société protectrice des animaux doit viser à prolonger certains progrès jugés encore insuffisants et précaires.

La création de cinq abattoirs à Paris, sous Napoléon I^{er}, a rendu certainement de très grands services à la population, sous le double rapport de la sûreté et de la salubrité publique. Les yeux ne sont plus péniblement affectés, comme ils l'étaient aux premières années de ce siècle, par les flots de sang qui serpentaient le long des ruisseaux de la grande cité, notamment dans les rues des Boucheries Saint-Honoré, Saint-Germain, etc. L'odorat n'a plus à souffrir de ces miasmes pestilentiels et nauséabonds qui surgissaient, durant les chaleurs de l'été surtout, de ces étroites et tortueuses tueries dont les seaux d'une eau abondante réussissaient mal à assainir l'atmosphère. Autrefois aussi, à certains jours de la semaine, la fonte des suifs, faite dans chaque échaudoir, achevait, par ses émanations infectes, de désespérer les infortunés locataires ou voisins de la maison d'un boucher. (Huré, 1855, p. 48-49.)

L'émissaire britannique, mandaté par la RSPCA, lui fait écho en soulignant l'importance que constitue la création des abattoirs français qui, à cette date, font encore défaut de l'autre côté de la Manche :

Notre société est assurément la Société mère, et la vôtre est la fille, mais comme il arrive souvent, Messieurs, dans le cas des parents et d'enfants,

1. Signalons que, à l'époque, le terme « zoophile » ne présente nullement cette connotation clinique et péjorative que nous verrons apparaître ultérieurement en France. Bien au contraire, la zoophilie est initialement considérée comme l'une des formes les plus avancées de la philanthropie.

La cause animale

ces derniers promettent de dépasser leurs devanciers, ce qui paraît avoir lieu pour votre société [...]. Sans aucun désir de flatter votre pays, et sans accuser mon propre pays de négligence et d'indifférence, cependant, comme une bonne cause ne peut que gagner par l'exposition de la réalité, je dois dire en quoi la France surpasse l'Angleterre dans son humanité envers les animaux. Pendant des siècles, et jusqu'au moment actuel, nous avons permis que nos bestiaux fussent aiguillonnés à travers les rues les plus encombrées, jusqu'au marché central appelé Smithfield, beaucoup trop étroit pour les contenir. Là ils sont battus, meurtris et estropiés, pendant de longues heures, etc. Chez vous, au contraire, les bestiaux ne sont jamais forcés de passer dans vos rues, ni torturés pour tenir dans un marché central ; vous avez des abattoirs convenables dans les faubourgs de la ville. (Huré, 1855, p. 15-16.)

De fait, depuis plusieurs années, le marché londonien de Smithfield alimente de nombreuses protestations et campagnes réclamant sa fermeture (Kean, 1998). Localisé en plein centre de Londres, ce marché alimente un trafic hebdomadaire de 35 000 moutons et bétails qui, avant d'arriver à l'étal des bouchers, doivent transiter dans certains des quartiers les plus huppés de la ville. Là, les habitants sont horrifiés par les situations occasionnées par les convoyeurs qui harcèlent les bêtes de leurs cris et de leurs coups de bâton. Les riverains les plus immédiats du marché dénoncent également le vacarme nocturne effrayant et sinistre qui découle de la concentration d'un bétail stressé et souvent mal en point. Certains sujets de Sa Majesté s'indignent que le bon sens britannique ait pu être devancé par les Français et réclament que des mesures identiques aux abattoirs de Paris déplacent les tueries à la périphérie des villes. En 1828, la pétition présentée au Parlement pour réclamer la fermeture de Smithfield regroupe marchands, banquiers et riverains, mais aussi certains des précurseurs emblématiques de la protection animale, à l'image de Richard Martin qui, six ans auparavant, était parvenu à faire voter la première législation protectrice du monde.

On aura compris que la précocité des abattoirs parisiens ne suffit certes pas à invalider le statut précurseur des protecteurs britan-

Noble douceur, vile cruauté

niques. D'ailleurs, lors de la séance de la SPA française du 4 avril 1852, personne n'est assez dupe pour prendre pour argent comptant l'amabilité dont l'hôte anglais a su faire preuve dans son propos :

Que ces éloges prématurés soient mérités, un jour [commente le président de séance], je le désire vivement plus que je ne l'espère, mais pour l'époque actuelle on ne saurait les décerner à qui que ce soit. Les animaux, les veaux surtout, continuent de passer sinon dans nos rues, du moins *sur nos boulevards extérieurs, liés, garrottés, torturés*, dans des charrettes souvent trop étroites pour le nombre qu'on y entasse. (Huré, 1855, p. 16.)

À vrai dire, à cette époque, l'argument paraît ancien, puisqu'il constituait déjà l'un des leitmotivs des mémoires rédigés dans le cadre du concours de l'Institut qui, en juillet 1802, soumettait les postulants aux prix de morale à la question : « Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique ? Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard ? »

Qui n'a acheté trop chèrement le plaisir d'une journée de repos passé dans la confiance et l'intimité [s'indigne l'un des candidats au concours] par la rencontre imprévue et inévitable d'un boucher couvert de sang, armé d'un bâton noueux, accompagné de chiens féroces et écumants, frappant à tort et à travers les animaux étourdis par le bruit qui les environne, dont les beuglements déchirent l'air. (Cité par Pelosse, 1981, p. 13.)

Précoce, l'indignation suscitée par les conduites inconvenantes des marchands et des bouchers s'avérera également durable. La forclusion croissante de la violence au sein des abattoirs induit un abaissement du seuil de sensibilité qui porte à s'émouvoir de pratiques initialement tenues pour insignifiantes. Ainsi, en 1875, l'un des membres de la SPA déplore encore que son pays, en la matière, n'ait pas fait preuve d'une avancée suffisante : « Les générations, qui viendront après la nôtre, comprendront difficilement que, dans un siècle où le progrès social s'est affirmé par tant de manifestations éclatantes, nous soyons, en ce qui concerne nos rapports avec les animaux, restés

à l'état de barbarie. Visitez, en observateurs, nos halles et nos marchés ! » (*BSPA*, 1875, p. 114). On notera ici que c'est bien l'aversion à l'égard de la visibilité publique du sang et des corps meurtris des bêtes qui incite les premiers militants de la cause animale à proscrire des pratiques longtemps tenues pour banales. À ce propos, les campagnes conduites contre l'usage des attelages de chiens constituent une autre preuve éloquente. Les griefs adressés à la pratique, en effet, doivent encore bien peu à la sympathie réservée à un animal familial. En fait, les premiers détracteurs de l'usage de chiens comme bêtes de trait s'insurgent avant tout contre le spectacle répugnant auquel ils peuvent donner lieu. Des animaux sont condamnés à traîner de lourds fardeaux au-delà de ce que leur permet leur morphologie. L'indigence de ceux qui ne peuvent se payer un cheval, un âne ou un bœuf les conduit à surcharger des charrettes qui finissent par rendre difformes des chiens accablés de fatigue. Ainsi, lors d'un meeting de la RSPCA en juin 1854, le marquis de Westminster, après avoir argué du caractère techniquement aberrant de cet usage du chien, dénonce le fait répugnant que « la plante de ses pattes, portant fortement sur le sol, y rencontre des cailloux et des pierres et se blesse au point de laisser une trace de sang sur la route parcourue par le véhicule » (*BSPA*, 1855)¹.

Cependant, durant tout le XIX^e siècle, ce sont avant tout les traitements réservés aux chevaux qui révoltent le plus souvent les militants de la cause animale. Du fait de sa taille imposante et de son utilisation intense pour le transport, aussi bien des passagers que des matériaux, l'animal paraît omniprésent dans les rues parfois étroites de la ville. À cela, il faut ajouter qu'il fut longtemps l'emblème de la noblesse issue de la chevalerie la plus antique. Autant dire que, au regard

1. En Angleterre, la RSPCA obtient l'interdiction de l'utilisation des chiens comme animaux de trait en 1839. La SPA française parvient à la faire interdire dans le Nord et Pas-de-Calais en 1860 (Fleury, 1997), mais la pratique perdurera dans de nombreux départements comme l'attestent les arrêtés préfectoraux qui, en 1895, interdisent l'attelage de chiens dans plusieurs départements compte tenu du fait que « la fatigue excessive à laquelle ces animaux sont ainsi soumis est de nature à développer chez eux des prédispositions à la rage, surtout pendant les périodes des chaleurs » (*BSPA*, 1895, p. 81).

Noble douceur, vile cruauté

de la noblesse, la manière dont il est exploité et subordonné à une logique de rendement économique ne peut que susciter le sentiment d'une dégradation indigne d'un animal autrefois associé à la prééminence de leur statut. En raison du développement encore anarchique de l'économie capitaliste, une multitude de chevaux sont confiés à une « sorte de sous-prolétariat inculte et frustré, non qualifié, ne connaissant d'autre instrument que le fouet et la vocifération » (Agulhon, 1988, p. 250). Les bêtes de somme sont le plus souvent menées par une main-d'œuvre elle-même exploitée et soumise à la pression de patrons soucieux du rendement économique le plus rapide. Dans de telles conditions, il est rare que cochers et charretiers se préoccupent du sort de ces animaux qu'ils perçoivent souvent comme de simples outils. De là, découlent ces nombreuses scènes de charretiers malmenant leurs chevaux, de bêtes affamées, blessées, exploitées jusqu'à l'épuisement, qui s'écroulent sur le pavé où elles agonisent de longues heures avant que l'on ne se préoccupe de les évacuer. Autant que la maltraitance des chevaux, c'est l'intempérance de ceux qui les conduisent qui suscite l'indignation. Comme l'atteste l'expression, restée à la postérité, « jurer comme un charretier », leur grossièreté verbale indispose. Pis encore, leurs contemporains considèrent que l'usage immodéré du fouet dont ils font preuve fait continûment régner sur la ville une ambiance exécrationnelle et exaspérante. Ainsi, en 1830, Frances Maria Thompson, l'une des dames patronesses de l'Animal Friends' Society, se plaint : « Les cas de cruauté de plus en plus fréquents dans nos rues ont atteint désormais un tel niveau qu'il est impossible de sortir de chez soi sans être confronté à des choses qui blessent nos sentiments » (Kean, 1998, p. 60). En France, c'est à la suite du *choc moral* éprouvé face au spectacle d'un charretier malmenant un cheval que le D^r Dumont de Montoux enclenche la mobilisation d'où résultera la création de la SPA¹. Scandalisé, l'honnête homme adresse au préfet de police de Paris une lettre qui sera publiée dans *La Réaction agricole*. L'opinion s'émeut

1. Sur les précautions que nécessite la notion de choc moral, parfois utilisée par les spécialistes de l'action collective afin de rendre compte de l'adhésion à une cause, je me permets de renvoyer à l'un de mes articles (Traïni, 2010).

La cause animale

tant et si bien que le préfet de police signe, le 5 octobre 1843, un arrêté qui interdit, sous peine de sanction, de frapper les chevaux avec le manche des fouets (Fleury, 1995, p. 20). Plus de deux ans plus tard, le même D^r Dumont de Monteux rédigera les statuts d'une SPA largement dédiée à prolonger cette toute première campagne. Jusqu'au début du XX^e siècle et de la généralisation du transport automobile, la suppression des scènes répugnantes concernant les chevaux demeurera une préoccupation constante. Ainsi, en 1876, « la commission des chevaux [de la SPA] propose la création d'un prix de 500 francs à décerner à l'inventeur du meilleur véhicule construit en vue de l'enlèvement des chevaux blessés » (BSPA, 1876, p. 122). Près de trente ans plus tard, en 1904, la société protectrice dispose de « deux voitures pour l'enlèvement des chevaux blessés [...] à la disposition gratuite du public, jour et nuit » (BSPA, 1904, p. 179). Cette même année, le conseil d'administration décide la création de deux nouvelles stations de chevaux de renfort qui viennent s'ajouter aux cinq déjà existantes. Au cours d'une seule année, ces stations situées au pied des rues les plus pentues de Paris facilitent la montée de 18 554 côtes grâce à l'aide précieuse qu'elles offrent aux attelages les plus chargés.

Il convient de souligner que, dans l'attente d'inflexions plus tardives, les mesures préconisées par les militants de la cause visent bien moins à soulager la souffrance des animaux qu'à proscrire le spectacle de formes d'exploitation qui heurtent la sensibilité des passants et riverains. Sans cela, on ne pourrait comprendre que le domaine d'application des premières législations protectrices, telles le Martin' Act ou la loi Grammont, soit restreint aux seuls mauvais traitements exercés *en public* sur des animaux domestiques. Autant dire que, dans le prolongement de la création des abattoirs, l'activisme des militants de la cause animale a contribué à bannir de l'espace public les scènes d'exploitation animale impliquant violences, dommages aux corps et mises à mort. En prohibant, au nom de leurs sensibilités distinguées, la banalité de scènes longtemps familières, les protecteurs des animaux favorisèrent l'abaissement du seuil de tolérance à l'égard de la violence au sein de couches de plus en plus larges de la société.

Agir en philanthrope éclairé

NI SENTIMENTALITÉ NI AFFECTATION

Alors qu'en Angleterre les précurseurs de la cause animale entretiennent des rapports étroits avec les milieux de la magistrature et du clergé, ce sont plutôt les médecins et les vétérinaires qui, en France, se joignent à des nobles propriétaires soucieux de bonifier leurs terres sur lesquelles ils se sont repliés après avoir été écartés du pouvoir par la monarchie de Juillet (Pierre, 1998). Parmi les dix fondateurs que les membres de la SPA célèbrent près de quarante ans plus tard, on ne compte pas moins de six docteurs, deux vétérinaires et un agronome (BSPA, 1881). L'importance prise par les représentants de ces professions ne cessera de se confirmer jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle. De là découle l'insistance avec laquelle les membres de la SPA tiennent à présenter leur cause comme une contribution essentielle aux *progrès de la science appliquée* :

[Les travaux de la SPA] peuvent être divisés en deux classes. Les uns ont pour but de définir votre œuvre, d'en faire comprendre la portée, de la rendre populaire et aimable, d'exciter pour elle une juste ferveur ; ils constituent votre littérature et votre philosophie. Les autres, qui rentrent dans le domaine de la science appliquée, ont pour objet des questions spéciales ; ils concernent les moyens d'application, dans la vie pratique, des principes que vous professez. (BSPA, 1855, p. 104.)

Ainsi, l'une des premières activités de la SPA consiste à encourager, à travers la remise de récompenses annuelles, des inventions et appareils propres à optimiser le travail des animaux domestiques en diminuant toute souffrance contre-productive. En 1875, par exemple, la société tient à distinguer les concepteurs d'appareillages aussi divers qu'un bidon à breuvage destiné à ingurgiter les médicaments dans l'œsophage des chevaux, un collier protecteur des jeunes couvées contre l'atteinte des chats et autres petits animaux carnassiers, une hélice à ressort pour se substituer aux cibles vivantes des adeptes du tir aux pigeons, une muselière plus légère et moins susceptible de blesser l'animal (*BSPA*, 1875, p. 182). Le Dr Henry Blatin, figure longtemps centrale de l'association, est lui-même l'inventeur de plusieurs dispositifs, à l'image de cette boucle avec ardillon à retrait qui permet le dételage instantané des chevaux tombés sous la charge. L'investissement des vétérinaires au sein de la SPA prolonge les efforts plus généralement entrepris afin de faire valoir que la profession exige une expertise scientifique reconnue et authentifiée par un diplôme (Hubscher, 1999). Auxiliaire de l'agronomie, la science vétérinaire doit, pour se constituer, se démarquer de la figure moins prestigieuse des maréchaux-ferrants, mais plus encore de ces multiples guérisseurs, rebouteux, voire sorciers qui, au sein des campagnes, prétendent guérir les bêtes de leurs afflictions. Ainsi, l'un des membres de la SPA, qui en appelle à l'organisation d'une véritable science vétérinaire, dénonce avec virulence « l'incurie et l'ignorance qui président aux soins que l'on administre aux animaux malades [...] les empiriques, sans instruction médicale aucune, prescrivent, au grand détriment des propriétaires d'animaux et de la fortune publique, des remèdes préparés d'une manière irrationnelle » (*BSPA*, 1855, p. 178). Les séances mensuelles de la SPA constituent ainsi l'occasion d'affûter un discours visant à convaincre les autorités du pays de la nécessité de réserver la médecine animale à ceux qui en maîtrisent la science. Cette dernière se distingue, plus particulièrement, par sa capacité à dépasser les préjugés irrationnels, les croyances et superstitions qui commandent encore trop souvent le rapport aux animaux. Compte tenu de leur rapport privilégié avec la science, les protecteurs des animaux s'enor-

gueillissent de se garder de ces réactions affectives impulsives qui nuisent au progrès de la raison et de l'humanité.

Permettez-moi de vous rendre cette justice, c'est que jusqu'à ce jour vous avez su garder, ce qui est si difficile dans les causes les meilleures, cette mesure qui commande l'estime : qu'on n'a pu reprocher ni sentimentalité ni affectation ; que vous avez grandi la question de la protection des animaux en la portant sur le terrain de la science et des applications industrielles. (*BSPA*, 1855, p. 7.)

Si la dureté à l'égard des animaux révolte le sentiment de justice déposé au cœur de chaque homme, notre indignation n'est pas moins excitée par cette sensibilité outrée qui nous fait oublier la dignité et perdre de vue la véritable destination des animaux. Les personnes atteintes de cette tendresse ridicule sont souvent injustes à l'égard de leurs semblables. Il n'est pas rare de voir un malheureux repoussé brutalement de la maison où le carlin, malade d'indigestions successives, ne peut plus avaler le biscuit trempé dans le café de sa maîtresse. Nous repoussons de toutes nos forces cette aberration du sentiment moral. Cette sensiblerie, qui étouffe la véritable compassion, a été stigmatisée par Gilbert. (*BSPA*, 1855, p. 50.)

Autant dire que prêter à l'expression « protection des animaux » le contenu sémantique qu'elle revêtra bien plus tard relèverait clairement de l'anachronisme. Initialement, les sociétés protectrices entendent œuvrer bien plus pour le bien de l'humanité que pour celui des animaux. Au regard des premières générations de militants, imaginer que le sort de l'animal puisse ne pas être secondaire revient à abdiquer devant des représentations indignes de philanthropes éclairés : « Nous ne voulons pas, à l'instar de bigots indiens de Surate, établir des hôpitaux pour des rats et des insectes » (*BSPA*, 1855, p. 50).

Plus que toute autre campagne du XIX^e siècle, la mobilisation en faveur de l'hippophagie permet de prendre la mesure du rapport très intellectualisé à la cause qui caractérise les membres longtemps les plus influents de la SPA. Depuis de longs siècles, la viande de cheval a été considérée comme une « viande honteuse » (Leteux, 2005).

La cause animale

L'interdiction prononcée par le pape Grégoire III, en 732, d'une alimentation apparentée à des rites païens, mais plus encore le statut aristocratique de cet animal attaché à l'image de la noblesse, ont contribué à rendre taboue la viande d'un animal tenu distinct des autres bestiaux. La consommation de viande de cheval resurgit épisodiquement lors de périodes de disettes, de sièges ou de campagnes militaires pénibles, ce qui contribue à la faire apparaître comme l'aliment des affamés poussés aux toutes dernières extrémités. En raison de ce statut infamant, la viande de cheval alimente souvent un trafic, jugé abject, consistant à la vendre frauduleusement comme de la viande de bœuf ou de chevreuil (Pierre, 2003).

En 1856, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, membre et administrateur de la SPA, mais encore membre de l'Institut, conseiller et inspecteur honoraire de l'Instruction publique, professeur-administrateur au Muséum national d'histoire naturelle, professeur de zoologie à la Faculté des sciences, président de la Société impériale d'acclimatation, publie *Lettres sur les substances alimentaires et particulièrement sur la viande de cheval*. Dans ce texte, qui prolonge certains de ses cours, le célèbre naturaliste présente un véritable plaidoyer en faveur de l'hippophagie. Alors que les statistiques révèlent le déficit alimentaire d'une grande partie de la population française, et notamment des classes les plus laborieuses, la viande de cheval constitue une ressource facile d'accès et peu coûteuse. À l'encontre des préjugés d'un autre âge, la chair des équidés s'avère goûteuse et salubre comme l'atteste, entre autres, le repas hippophagique organisé par le P^r Renault à l'École vétérinaire d'Alfort au cours duquel onze convives consommèrent un vieux cheval paralytique (Pierre, 2003). Légaliser la boucherie chevaline présenterait également l'avantage, fort salutaire du point de vue de la morale publique, de mettre fin à son commerce clandestin. La vente officielle par des bouchers patentés, en effet, mettrait fin à la « vente furtive de “chairs suspectes”, dans les greniers, dans les caves, par les premiers venus, par des contrebandiers, par des prostituées, par des gens sans profession et sans aveu ! La vente partout où ne pénètre pas l'œil de la police et par ce qui le redoute et le fuit ! Au lieu d'un commerce honnête et au

grand jour, nous avons un commerce frauduleux et dans l'ombre, avec des "charniers" cachés au fond des demeures du pauvre ! » (Saint-Hilaire; cité par Pierre, 2003). À ceux qui s'indignent qu'un animal aussi familier puisse être voué au couteau du boucher, le naturaliste répond que donner au cheval une plus-value économique et alimentaire à l'approche de sa mort est le plus sûr moyen de lui assurer une fin plus douce que celle qui préfigure son habituel dépeçage par de vulgaires équarisseurs. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire sera suivi par de nombreux partisans souvent issus des milieux scientifiques.

Au sein de la SPA, le célèbre naturaliste trouve un écho très favorable, même si, pour des raisons que nous analyserons plus loin, des voix discordantes s'insurgent contre la campagne conduite en faveur de la viande de cheval. Émile Decroix, notamment, administrateur et membre du bureau, avant de devenir président de la société entre 1886 et 1888, devient bientôt l'un des principaux propagateurs de la cause hippophagique. Fondateur de l'Association française contre l'abus du tabac, membre de la Société française contre l'abus des boissons alcooliques, l'ancien vétérinaire militaire entend également contribuer au salut de l'hygiène publique en organisant des banquets hippophagiques visant à démontrer les vertus de la viande de cheval. Entre 1863 et 1895, il rédige et publie de nombreux textes et ouvrages vantant les avantages de l'hippophagie à l'image des *Préjugés contre l'usage alimentaire de la viande de cheval* dont il fait lecture lors de la séance du 21 janvier 1864 de la Société protectrice des animaux. Au cours de cette campagne, un autre membre éminent de la SPA, le D^r Henry Blatin, se distingue en prenant la présidence du Comité de propagation de la viande de cheval. Brochures, conférences, banquets dits d'utilité publique, débitage hebdomadaire d'un cheval en vue d'une distribution de viande aux familles indigentes : les membres du comité ne se ménagent pas afin d'être entendus. En juin 1866, leurs efforts sont récompensés par une ordonnance du préfet de police qui autorise et régleme la vente de viande de cheval pour l'alimentation.

DU POINT DE VUE DE L'INTÉRÊT BIEN ENTENDU

Dans notre premier chapitre, nous avons noté, à la suite d'Albert Hirschman, dans quelle mesure l'évolution des sensibilités propres aux couches supérieures impliquait une disqualification des *passions* au profit d'*intérêts* strictement économiques qui présentent le mérite de s'apparenter à des inclinations d'autant plus inoffensives qu'assurément prévisibles. Après s'être ralliées elles-mêmes à cette conception, les élites dirigeantes se devaient de la propager au sein des couches inférieures – autrement dit, auprès de la main-d'œuvre en charge de la production industrielle des richesses. L'importance de cette préoccupation mérite d'être soulignée si l'on veut bien comprendre l'émergence des premières mobilisations se réclamant de la protection animale. Vingt ans avant la création de la première société protectrice des animaux du monde, en effet, des membres de l'*establishment* britannique se mobilisent afin de dénoncer et interdire les jeux populaires impliquant des animaux.

En 1800 et 1802, des projets de loi tentent d'interdire le harcèlement de taureaux (*bull baiting*). À l'époque, ces jeux taurins sont encore courants au sein des communautés rurales où – à l'instar d'homologues européens qui se maintiendront dans le temps (Sau-made, 1994 et 1998) – ils constituent l'occasion de manifester la cohésion de la collectivité. Avec l'industrialisation précoce de la Grande-Bretagne, la pratique perdure parfois dans les zones urbaines où la main-d'œuvre d'origine rurale s'est concentrée afin de trouver de nouveaux moyens de subsistance. Là, la promiscuité que ces jeux taurins entretiennent avec les débits de boissons, le tumulte qu'ils occasionnent à quelques centaines de mètres seulement des ateliers et des usines, inquiètent les autorités morales et les patrons d'industrie. Fondée en 1802, la très pieuse Society for the Suppression of Vice inclut le harcèlement de taureaux parmi les pratiques coupables de corrompre l'esprit des hommes en excitant leur appétence pour des satisfactions sensuelles douteuses. La pratique révolte, non pas en raison

du sort qu'elle réserve aux taureaux, mais eu égard au fait qu'elle alimenterait le goût pour l'enivrement, le tapage, les combats, les désordres publics, et plus encore pour une cruauté supposée insatiable et imprévisible (Turner, 1980, p. 22). Ainsi, en 1835, la Society for the Prevention of Cruelty to Animals obtient du législateur l'interdiction des combats d'animaux, suivie, en 1849, de l'interdiction des combats de coqs. En définitive, les passe-temps incriminés paraissent d'autant plus intolérables qu'ils détournent les classes populaires de la discipline qu'exige d'elles la régulation de plus en plus stricte du travail industriel. « La pression qui s'est exercée [dès le] XVII^e et XVIII^e siècle en faveur de l'élimination des sports cruels provenait en grande partie du désir de discipliner la nouvelle classe ouvrière en lui imposant des normes en ce qui concerne l'ordre public et des habitudes plus laborieuses. On a souvent remarqué (à l'époque même déjà) que les sports proscrits étaient ceux qui avaient des tenants prolétariens : *cock-throwing*, harcèlement de taureaux et combats de coqs, alors que la chasse au renard, la pêche et la chasse à tir des gentlemen ont survécu intactes » (Thomas, 1983, p. 242).

Ce souci de diffuser, auprès des mains-d'œuvre les moins qualifiées, une discipline indispensable à leur bon rendement économique transparait également parmi les mobiles équivoques à l'origine de la création de la Metropolitan Drinking Fountain and Cattle Trough Association (MDFCTA). Cette association londonienne, créée en 1859, réunit de riches donateurs décidés à financer la construction et l'entretien de fontaines et d'abreuvoirs aux quatre coins de la ville. Admiratifs, les dirigeants de la SPA parisienne considèrent que ces fontaines et abreuvoirs sont l'œuvre d'« hommes bienfaisants, qui viennent gratuitement alléger les souffrances non seulement de leurs semblables, mais même des animaux » (BSPA, 1876, p. 140). Toutefois, la construction de multiples fontaines et abreuvoirs dans les villes anglaises vise également à détourner les charretiers et les cochers des débits de boissons où ils s'attardent souvent – et bien trop longtemps au goût de leurs employeurs – pour s'adonner à la bière. « La plupart des charretiers [s'alerte l'auteur français du *Manuel du propriétaire et du conducteur d'animaux de trait*] ont la

mauvaise habitude de s'arrêter à toutes les auberges, à tous les cabarets qu'ils rencontrent. Ces lieux où règnent l'intempérance, ces lieux foyers de corruption, sont les étapes de l'abrutissement et de la misère » (Roche de Linas, 1880, p. 8). Manifestement les employés en question étaient parfaitement conscients des visées disciplinaires de ces fontaines et abreuvoirs où ils étaient invités à étancher leur soif dans une promiscuité au bétail sans doute jugée humiliante. Il arrivait parfois, en effet, que les dispositifs soient l'objet d'actes de sabotage suscitant l'indignation des bienfaiteurs, scandalisés par tant d'irresponsabilité et d'ingratitude. Ainsi en 1876, les membres de la SPA parisienne s'étonnent des déconvenues qui ont frappé leurs homologues de New York et de Philadelphie, alors même que ces derniers eurent le mérite d'importer la pratique des protecteurs anglais en établissant des fontaines qui « ont eu toutefois à souffrir du vandalisme des cochers de voitures publiques au point que quelques-unes de ces fontaines ont été mises hors d'état de service » (BSPA, 1876, p. 359).

En France, les actions entreprises par les premiers militants afin de réformer les conduites brutales des couches populaires à l'égard des animaux apparaissent également liées au souci de favoriser la production des richesses. Ainsi, l'un des bulletins de la SPA rappelle à ses membres un objectif essentiel du combat auquel ils se sont voués : « Instruire les ignorants, adresser un appel à leur sentiment généreux et surtout leur faire comprendre que leurs intérêts marchent de concert avec ces sentiments » (BSPA, 1881, p. 182). Ici aussi, promouvoir l'adoucissement des attitudes à l'endroit des animaux équivalait à exhorter le plus grand nombre à faire preuve de cette stricte rationalité économique indispensable à la richesse des nations.

Cette douceur nous procure encore d'autres avantages, si nous voulons la considérer au point de vue de l'intérêt bien entendu. Pour nous aider dans nos travaux, nous aurons des animaux plus forts, plus dociles, et qui vivront plus longtemps. Pour notre nourriture, nous aurons des animaux plus sains et qui nous fourniront de meilleurs aliments. Enfin, par des soins éclairés, nous améliorerons toutes les races de nos animaux domestiques. (BSPA, 1855, p. 52.)

Agir en philanthrope éclairé

Propager, défendre les principes que nous venons d'exposer, c'est travailler à la moralisation du peuple, à la prospérité publique. En gouvernant mieux nos troupeaux, nous aurons moins à craindre l'apparition de ces épizooties qui, dans l'espace du dernier demi-siècle seulement, ont enlevé à la France plus de deux milliards de valeurs. Avec plus d'animaux domestiques, le pays s'enrichit, l'agriculture devient florissante. (BSPA, 1904, p. 155.)

Ce souci omniprésent d'œuvrer pour favoriser de meilleurs rendements économiques explique les relations privilégiées que la SPA, durant plus d'un siècle, entretient avec de multiples organisations ayant pour objet l'exploitation des animaux. En tout premier lieu, comme nous avons déjà pu l'entrevoir, la SPA entretient des rapports étroits avec une science vétérinaire naissante conçue alors comme une zootechnie indispensable au progrès de l'élevage du bétail et des bêtes de trait. Par ailleurs, certains bulletins de la SPA reproduisent les lettres pleines de déférence que les compagnies de transport hippomobile adressent à la société afin de manifester sa sympathie à l'égard de son combat. Pour ces dernières, en effet, lutter contre les mauvais traitements des animaux se confond avec le souci de prémunir les chevaux d'attelage de l'incurie d'employés peu soucieux d'optimiser les bénéfices de leurs employeurs. Enfin, il est significatif de noter la présence de certaines figures de la protection animale, à l'image du général Grammont, ou du vicomte de Valmer, président de la SPA, parmi les membres titulaires de la Société zoologique d'acclimatation. Fondée en 1854 par le célèbre naturaliste Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, cette association de savants et d'hommes éclairés, qui devient bien vite la Société impériale d'acclimatation, se propose de concourir, premièrement, « à l'introduction, à l'acclimatation et à la domestication des espèces d'animaux utiles ou d'ornement », deuxièmement « au perfectionnement et à la multiplication des races nouvellement introduites ou domestiquées » (BSIZA, 1855). Autant dire que cette société rejoint les préoccupations non seulement de la science vétérinaire au service de l'élevage, mais encore d'un colonialisme alors soucieux d'exploiter au mieux les ressources offertes par les terres de l'Empire

français. Grâce à leur science zoologique, ses membres se proposent d'étudier systématiquement la possibilité d'acclimater, en vue de leur exploitation économique, les espèces animales originaires des colonies investies par la France : vers à soie, yacks, chèvres d'Angora, sangsues, autruches, dromadaires... Tout au long du XIX^e siècle, les bulletins de la SPA témoignent de l'attention et de l'intérêt que ses rédacteurs accordent au prestige scientifique et aux travaux de la Société impériale d'acclimatation.

Ainsi, les premiers protecteurs des animaux paraissent d'autant plus convaincus de servir le bien commun qu'ils contribuent à diffuser les connaissances nécessaires à une modulation du rapport aux animaux qui tiennent compte de la variabilité de leur rendement économique. De là découle l'importance qu'ils attachent à cette dichotomie qui distingue animaux « utiles » *versus* animaux « nuisibles ». La réhabilitation de certaines espèces injustement vilipendées, telles que la chauve-souris, le hérisson, le crapaud – précieux alliés de l'agriculteur parce qu'insectivores –, s'avère indissociable de l'appel à l'extermination des animaux « malfaisants dans les contrées habitées par l'homme » (BSPA, 1861, p. 118). La violence à l'endroit des espèces animales jugées nuisibles n'est en rien inconvenante dès lors qu'elle constitue une réponse aux dommages économiques que les hommes leur reprochent. C'est pourquoi « il importe d'abord de dresser une liste exacte [des animaux nuisibles] afin de ne pas épargner des bêtes aussi malfaisantes que l'écureuil » (BSPA, 1908, p. 102).

Bien plus encore, les membres de la SPA soulignent souvent la nécessité d'apprendre aux enfants à bien distinguer les espèces utiles qui méritent protection et celles qui méritent d'être combattues sans merci. En 1875, la SPA remet une médaille d'argent à l'auteur d'une « publication [qui] est un véritable service rendu aux doctrines protectrices » – à savoir, des tableaux destinés à l'enseignement de l'histoire naturelle : grâce à ceux-ci, distribués à plus de 2 000 exemplaires et suspendus dans les salles d'école ou dans les salles d'étude des collèges, « trente mille enfants environ peuvent apprendre à discerner les animaux utiles et revenir sur des préjugés malheureusement trop répandus » (BSPA, 1875, p. 172). En 1882, Édouard Roche publie la

Agir en philanthrope éclairé

sixième édition de son ouvrage, couronné par la SPA, adopté par la Commission supérieure du ministère de l'Instruction publique pour toutes les bibliothèques scolaires de France et recommandé comme livre de lecture et de prix dans toutes les écoles : *Les martyrs du travail. Le cheval, l'âne, le mulet, le bœuf. Notions de médecine vétérinaire. Animaux utiles et animaux nuisibles à l'agriculture*. Une vigilance toute pédagogique dicte de s'assurer que les enfants aient une maturité intellectuelle suffisante afin de bien saisir ce qui oppose animaux utiles et nuisibles. C'est pourquoi l'un des rapporteurs de la SPA préconise de « retrancher les animaux féroces [des tableaux distinguant les diverses espèces]. Les enfants qui fréquentent la salle d'asile sont trop jeunes pour comprendre quel a été le rôle de ces animaux dans le plan de la création, et pourquoi, autrefois utiles en arrêtant le développement excessif de certaines espèces, ils sont devenus inutiles et malfaisants dans les contrées habitées par l'homme » (BSPA, 1861, p. 118).

Une fois l'âge de raison atteint, rien ne semble plus pouvoir remettre en cause l'évidence du traitement différentiel réservé aux animaux qualifiés d'« utiles » ou de « nuisibles ». Ainsi, en 1896, Émile Zola témoigne de l'enthousiasme manifesté lors de la séance des remises des récompenses de la SPA : « La reine de la fête a été une jeune bergère de seize ans, Mlle Camille Camelin, de Trion (Yonne), qui, au péril de sa vie, a sauvé son troupeau en se battant contre un loup. Toute la salle l'a acclamée, et c'est moi qui lui ai remis la médaille, ce dont je ne suis pas peu fier » (BSPA, 1896, p. 218). On le voit, les émotions éprouvées par les protecteurs des animaux résultent bien plus du caractère louable et exemplaire des hommes que du sort d'animaux – les loups ou les moutons – très inégalement évalués en fonction de leur utilité économique. Autant dire que c'est un cheminement encore bien long que nous devons décrire si nous voulons comprendre comment une espèce tel le loup pourra devenir ultérieurement l'une des figures emblématique de la protection animale.

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

UNE PÉDAGOGIE DE LA DOUCEUR POUR PRÉVENIR LE CRIME

Les craintes croissantes à l'égard des comportements violents et imprévisibles sont à l'origine d'un puissant stéréotype qui ne cesse de hanter les militants de la protection animale : la brutalité exercée sur les bêtes est inéluctablement appelée à se reverser un jour sur les hommes ; s'habituer à violenter les animaux équivaut à se préparer à des actes criminels sur l'espèce humaine. Dès 1751, le peintre anglais William Hogarth est l'auteur d'une série de gravures, *The Four Stages of Cruelty*, appelée à un grand succès ainsi qu'à une très longue postérité. Chacune des gravures représente une étape de la vie de Tom Nero. Dans la première, lors de son enfance dans l'un des quartiers les plus misérables de Londres, celui-ci s'amuse à martyriser un chien. Dans la seconde, Tom Nero, adulte, exerce le métier de cocher et brutalise un cheval tombé à terre. Dans la troisième, il est arrêté après avoir sauvagement assassiné sa maîtresse. Dans la quatrième gravure, intitulée « La récompense de la cruauté », le corps de Tom Nero, loin de mériter la sépulture d'un bon chrétien, est dépecé pour une dissection dans un amphithéâtre : un chien, passant par là, dévore son cœur qui gît parmi ses entrailles. Par leur très large diffusion, ces gravures, vendues 1 schilling, contribuèrent très largement à répandre l'idée selon laquelle la cruauté des enfants à l'égard des animaux prépare les actes criminels de l'âge adulte (Turner, 1980 ; Lansbury, 1985). En 1782, le pasteur allemand Christian-Gotthilf Salzmann commente l'histoire édifiante de Tom Nero dans un ouvrage qui, traduit

La cause animale

en anglais sous le titre *Elements of Morality for the Use of Children*, est très largement diffusé en Grande-Bretagne. Dans les années 1820, à la veille de la création de la RSPCA, l'idée selon laquelle la cruauté, notamment infantine, à l'égard des animaux n'est qu'un préalable à celle qui menace les hommes constitue donc déjà un vieil argument (Grier, 1999). En 1876, le bulletin de la SPA commente longuement *Les quatre étapes de la cruauté* si remarquablement décrites par Hogarth et salue leur contribution essentielle à la diffusion de la protection animale parmi les Britanniques : « Les gravures de ces dessins ont été répandues dans toute l'Angleterre et ont produit une impression profonde dans l'esprit du peuple » (BSPA, 1876, p. 78).

On imagine sans mal l'anxiété que pouvait alimenter un lieu commun si largement répandu. Au sein des villes où le spectacle des animaux livrés aux classes les moins éduquées est omniprésent, chaque cocher, charretier, négociant ou boucher malmenant une bête est soupçonné de dissimuler un Tom Nero à l'instinct criminel imprévisible. À ce propos, rien n'est plus éloquent que le nom adopté par la toute première société protectrice européenne. Seule la commodité du langage, et la nécessité d'un terme constant tout au long de l'ouvrage, m'a amené à parler de « cause animale » ou de « militants de la protection animale ». À vrai dire, il est clair que la RSPCA – la Société royale pour la *prévention de la cruauté à l'égard des animaux* – n'a pas encore pour objet la protection de l'animal au sens où l'on pourra l'entendre plus tardivement. Le scandale auquel les militants entendent remédier n'est pas encore la souffrance de l'animal, mais bel et bien la cruauté dont font preuve ceux qui, après s'être exercés sur les bêtes, menacent de se tourner vers les hommes. Si les couches supérieures de l'*establishment* britannique sont convaincues de la nécessité d'œuvrer au plus vite, c'est bien parce qu'elles craignent que les classes laborieuses, après s'être accoutumées au sang des bêtes, puissent menacer un bon ordre social exempt de violence. L'un des mobiles de l'organisation des sociétés se dédiant à la *prévention de la cruauté* – en général et non seulement à l'égard des animaux – se fonde sur une peur sociale : « peur d'une révolution imminente, d'une société de plus en plus dominée par une

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

foule “barbare et brutale” ; bref, la peur de l’anarchie » (Turner, 1980, p. 54). De là découle le caractère de classe que présentent les premières sociétés protectrices, ou bien encore le fait que les seules pratiques incriminées soient celles exercées par les catégories les plus basses et les moins éduquées.

Dans un pays comme la France, marqué par de multiples épisodes révolutionnaires, cette crainte d’une violence menaçant l’ordre social se manifeste également. Plus que dans tout autre pays européen, les couches supérieures sont hantées par l’image effrayante des foules bestiales et incontrôlables (Barrows, 1990). Les préoccupations relatives au contrôle de la violence politique offrent de puissants mobiles à une cause qui, sans cela, peinerait à faire valoir son caractère impérial. Il est d’ailleurs significatif qu’en 1850, « au plus aigu des tensions politiques de la II^e République, dans l’obsession de la lutte des classes qui était censée rassembler ses forces pour l’assaut de 1852, en pleine bataille autour de la loi Falloux, l’Assemblée nationale trouva le temps de voter la loi Grammont, qui instituait la répression pénale des mauvais traitements commis en public contre les animaux domestiques. C’est bien la preuve de l’impression qu’avaient les contemporains de vivre alors un climat de violence, de cruauté, de barbarie, dont les sévices infligés aux bêtes étaient un élément non négligeable » (Agulhon, 1988, p. 245). Cette conjonction entre les craintes suscitées par les émeutes révolutionnaires ayant marqué le pays et les mobilisations contre la cruauté à l’égard des animaux se vérifie en d’autres occasions. Le 6 juillet 1802, la question mise au concours par l’Institut national s’inscrit dans un contexte marqué par la volonté de mettre fin aux désordres révolutionnaires passés. De même, il semblerait que la fermeture des arènes de la place du Combat à Paris – où des chiens, appartenant souvent à des garçons bouchers, étaient opposés à des taureaux, mulets, sangliers, ours, loups – ait été en partie motivée par l’atmosphère de tensions et de violence créée par les émeutes de 1830-1832 (Pierre, 1998, p. 114). On remarquera, par ailleurs, que les termes utilisés, en 1863, par l’évêque de Nîmes afin de condamner les courses de taureaux illustrent également à quel point la protection

La cause animale

des animaux pouvait être étroitement associée aux préoccupations relatives aux désordres sociaux et à la violence politique :

Le sang une fois bu par les yeux excite une soif intarissable. Au sein d'un pays comme le nôtre, où règne tant de mobilité dans l'ordre social, où les révolutions sont si faciles et fréquentes, il est mal de développer dans la nation des instincts farouches dont elle pourrait abuser ensuite dans un moment de troubles et de chaos pour se déchirer elle-même dans de sanglantes saturnales. (Cité dans *BSPA*, 1883, p. 223.)

Ainsi, en France comme en Grande-Bretagne, le vote de législations visant la protection du bétail est largement favorisé par l'idée selon laquelle la brutalité exercée sur l'animal excite des instincts criminels susceptibles de s'abattre sur les hommes. Lors de la présentation de sa proposition de loi, Jacques Philippe Delmas de Grammont évoque l'histoire récente de ce petit garçon qui, pour jouer, égorga sa petite sœur après avoir été fasciné par le spectacle de la saignée du cochon (Aguilhon, 1988, p. 249). À la lecture des bulletins de la SPA, on ne peut être que frappé par la forte récurrence de trois formes de déclinaison d'un argument omniprésent. Premièrement, il convient de prohiber les spectacles violents qui excitent, plus particulièrement auprès des populations les moins éduquées, des instincts qui les prédisposent à une brutalité imprévisible. Deuxièmement, s'il convient urgemment de protéger l'animal, c'est afin de prémunir la société tout entière d'effroyables déchaînements d'une violence criminelle. Troisièmement, la vigilance doit être d'autant plus grande en ce qui concerne les enfants car les habitudes précoces préfigurent les comportements les plus durables.

On voit souvent des bouchers, surtout dans les villages et les petites villes, tuer des veaux et les moutons au milieu des rues. Les enfants accourent en foule à ce spectacle et viennent y prendre les premières leçons de cruauté. (1802 ; cité par Pelosse, 1981, p. 14.)

Mais à Luchon, ce qui nous a surtout indignés, c'est de voir qu'on permettait aux enfants de pénétrer et d'assister aux boucheries. Nous avons même vu des bambins qui jouaient autour des veaux qu'on égor-

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

geait. N'est-il pas immoral d'habituer les enfants à la vue du sang et de les endurcir par avance, eux qui sont faits pour la pitié ? Ce n'est pas tout d'ailleurs, car les femmes aident leur mari dans leur triste besogne soit en ficelant, soit en tenant les animaux. N'est-ce pas une chose absolument honteuse et répugnante ? Le sexe qui est avant tout fait pour les sentiments de douceur et d'humanité assiste à des orgies sanglantes et fait ainsi l'apprentissage du crime. (BSPA, 1886, p. 306.)

Ainsi, s'il convient d'interdire les mauvais traitements commis en public sur les animaux, ce n'est pas seulement, comme nous l'avons noté précédemment, afin de ménager la sensibilité des hommes distingués. Soucieux du bien commun, ces derniers craignent plus encore qu'en l'absence de mesures appropriées les germes d'une terrible violence ne soient pas éradiqués à temps. Depuis le début du XIX^e siècle, et jusqu'à nos jours encore, les militants de la cause animale ne cessent plus d'envisager leur combat comme un moyen de contrecarrer l'engrenage des cruautés individuelles ainsi que leur propension à se propager à l'échelle collective.

Tous nos efforts doivent tendre à empêcher les mauvais traitements que l'homme fait subir aux animaux, même lorsqu'il s'y livre par colère, par impatience, par stupidité plutôt que par méchanceté. Si nous parvenons à rendre ces brutalités moins fréquentes, nous obtiendrons des résultats importants. Nous diminuerons le nombre de cas d'abord, de tous ceux que nous empêcherons, et ensuite de tous ceux qui auraient été la conséquence d'un mauvais exemple. On peut remarquer que la colère est en quelque sorte contagieuse comme certaines affections nerveuses. Nous devons, autant que possible, préserver les enfants de ces impressions, et ne pas exciter leur curiosité par les spectacles d'animaux se débattant dans les tortures. L'habitude de la douceur à l'égard des animaux sera donc salutaire, non seulement dans le temps actuel, mais surtout dans l'avenir. (BSPA, 1855, p. 51.)

Les Sociétés protectrices, établies dans toutes les parties du monde, sont de plus en plus pénétrées de l'importance que la protection des animaux doit prendre dans l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. L'enfant a bien plus souvent l'occasion de protéger ou de maltraiter des bêtes que

La cause animale

des hommes. C'est sur celles-ci qu'il fait les essais de sa force. Si ces premières manifestations sont empreintes de bienveillance, espérez tout de son avenir ; si au contraire elles se traduisent en actes de cruauté, veillez à empêcher le développement de ces détestables germes. Autrement il est à craindre qu'après avoir passé son premier âge à tourmenter les animaux, qui sont ses premiers subordonnés, il ne passe ensuite sa vie à tyranniser ceux de ses semblables qui seront placés sous ses ordres. Ses sentiments seront restés les mêmes, il n'aura fait que changer de victimes. (BSPA, 1875, p. 185.)

Face à un tel péril, on comprend aisément que les mobilisations en faveur de la protection des animaux puissent être présentées comme une mission civilisatrice de la plus haute importance. Pour les militants de la cause, il s'agit rien de moins que de travailler à *bonifier les hommes* et, par là même, leur aptitude à cohabiter en bonne intelligence dans une société exempte de conflictualité. À leurs yeux, « il paraît indubitable que l'habitude de la douceur, à l'égard des animaux domestiques surtout, améliore l'homme, adoucit les mœurs » (BSPA, 1855, p. 52). En 1886, le président de la SPA tient à rappeler « les entraînant paroles prononcées par le général de Grammont, à la séance de l'Assemblée législative dans laquelle a été votée la loi qui porte son nom : “Prévenir les mauvais traitements, c'est travailler à l'amélioration morale des hommes autant qu'à l'amélioration physique des animaux !” (*Vifs applaudissements*) » (BSPA, 1886, p. 140). Ainsi, si la zoophilie peut se présenter comme une forme des plus avancées de la philanthropie, c'est parce qu'elle entend constituer une « propédeutique de la douceur », la base élémentaire la plus apte à préparer l'amour des hommes indispensable au progrès de l'humanité (Agulhon, 1998 ; Pierre, 1998). Par là même, les premiers militants de la cause animale se pensent et se présentent comme des *précepteurs* qui, du fait de leurs connaissances, de leur expérience, se proposent d'instruire, de guider les autres pour le plus grand bien de la collectivité. En Grande-Bretagne, cette attitude entretient des liens étroits avec les multiples entreprises morales, anglicanes ou évangélistes se réclamant de la religion. En France, pays bien plus laïc, les premières

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

mobilisations contre les mauvais traitements envers les animaux préfigurent plutôt cette « ferveur démopédique » (Rosanvallon, 1992, p. 355) qui – plus particulièrement entre 1880 et 1900 – exalte l'aptitude à éduquer le peuple, à l'arracher aux habitudes les plus exécrables afin de lui permettre de participer à l'amélioration de l'ordre civique.

Comment [écrit le D^r Pariset dans l'introduction aux statuts de la SPA, qu'il rédige en 1848] des hommes si prompts à s'irriter sans raison contre les animaux ne le seraient-ils pas à s'irriter contre leurs semblables ? Voilà ce qu'il importerait surtout de faire sentir et d'enseigner au peuple. Par une gradation infaillible dans ses sentiments, il passerait de la douceur, de la pitié, de la justice pour les animaux, à la compassion la plus tendre pour les siens et pour les hommes en général... Une fois prises, ces saintes habitudes arracheraient sans doute le peuple aux honteux excès de ses intempérances. (Cité in *BSPA*, 1904, p. 152.)

Ainsi, conformément à l'hypothèse éliásienne que nous avons adoptée, l'un des plus puissants mobiles des campagnes en faveur de la protection animale réside bien dans la répulsion croissante que les couches supérieures de la société éprouvent à l'égard de la violence. L'un des faits les plus notables est que cette répulsion à l'égard de la brutalité est telle qu'elle pèse également sur la manière dont les entrepreneurs de cause se représentent les moyens idéaux pour la résorber. Pour ces derniers, il est d'autant plus louable d'amener le peuple à adopter des comportements civilisés que l'on aura fait l'économie de la coercition (Foucault, 1975). Prétendre obtenir des changements par la contrainte, en effet, équivaldrait à réhabiliter cet usage tant vilipendé de la force et de la violence. Bien plus encore, la voie autoritaire s'avère à l'analyse peu rationnelle, voire contre-productive, car « la punition manque souvent le but » (*BSPA*, 1855, p. 54).

La punition produit chez les mauvaises natures des rancunes qui trouvent toujours à se satisfaire ; elle cause de l'indignation aux esprits faux qui ne savent pas reconnaître l'intérêt de l'homme lui-même dans les châtimens qu'il s'est attirés. (*BSPA*, 1861, p. 182.)

La cause animale

C'est pourquoi les entrepreneurs de la cause célèbrent l'habileté de ceux qui savent dompter les natures les plus féroces et rétives en faisant preuve de douceur, de tact, de doigté et de délicatesse. Pour ce faire, ils ont recours à des dispositifs de sensibilisation que nous examinerons plus loin. Dans l'immédiat, il importe de remarquer la continuité que ces derniers établissent *entre le contrôle de la violence des hommes et la domestication des bêtes*. Adoucir les mœurs des hommes, dompter la nature sauvage des animaux, avec intelligence et aménité, relève d'une seule et même mission civilisatrice.

« Plus de collier de force, dressage au rapport en quelques jours et à tout âge du chien le plus difficile », tel est le titre d'une brochure que M. Ferez, négociant à Lalinde, a envoyée à notre concours. Le titre seul de l'ouvrage suffit à indiquer l'esprit protecteur dans lequel il est conçu. Les principes que l'auteur propose de mettre en pratique pour dresser les chiens à rapporter paraissent très simples, et sont de ceux que ne peut manquer de chercher à généraliser la Société protectrice. L'auteur ne cesse de recommander la douceur, le calme, la patience. Le Comité des récompenses a donc cru devoir décerner à l'opuscule de M. Ferez une médaille de bronze. (BSPA, 1875, p. 173.)

Domptage d'un yack [...]. Si l'on doutait de l'influence que les procédés de douceur, de patience, et les bons traitements exercent sur les animaux, on n'aurait qu'à suivre, pour se convaincre, les utiles travaux de notre Société, on n'aurait qu'à constater les services qu'elle rend à la morale, à l'agriculture et au commerce; permettez-moi de vous soumettre une note qui vous fera connaître un fait à ajouter à tant d'autres observés sur le même sujet. [Suit la description de la méthode douce utilisée pour dompter un Yack indocile:] Tel a été le procédé, d'ailleurs bien simple, que j'ai employé pour réduire un animal considéré comme indomptable et dangereux. [...]. Mais j'ai toujours remarqué que la patience et la douceur ont été les conditions indispensables au succès. Si l'on doit quelquefois recourir à la répression, ce doit être avec beaucoup de tact et d'à-propos. Sans cela, non seulement on n'obtient pas ce qu'on désire, mais on marche contre le but proposé. (BSPA, 1860, p. 80.)

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

Dans le même ordre d'idée, on notera l'enthousiasme avec lequel les membres de la SPA accueillent l'annonce de la création de l'espèce bovine – sans cornes ! – Sarlabot II et Sarlabot III.

La Société protectrice ne peut qu'applaudir au dévouement et à la persévérance que montre notre confrère, M. Dutrone, pour hâter la réalisation de ce grand progrès agricole, la substitution des races bovines sans cornes aux races dangereuses qui en sont armées. (*BSPA*, 1860, p. 140.)

Nul doute qu'une généralisation plus grande des races désarmées n'entraînât pour les bœufs la suppression de moyens coercitifs plus ou moins violents, comme la connaissance plus générale de la rage exposée dans l'ouvrage de M. Sanson, et l'appréciation de ses causes les plus probables entraînerait enfin la suppression des chaînes et muselières qui tracassent de pauvres chiens¹. (*BSPA*, 1861, p. 189.)

On voit ici à quel point l'attention accordée aux techniques de domestication, ou bien encore aux expériences d'acclimatation de nouvelles espèces animales, s'articule étroitement avec la volonté déclarée de réduire les violences multiformes qui menacent le bon ordre social. D'une manière significative, la brutalité manifestée par les bêtes domestiques tend à être imputée au manque de retenue dont font preuve ceux qui entreprennent de les dompter. Pour remédier à cette violence, la persévérance et le tact des protecteurs des animaux sont présentés comme les mieux à même d'œuvrer au développement d'un monde idéal peuplé de bêtes sans cornes, sans chaînes et muselières, obéissantes à des hommes paisibles et affables. On perçoit sans mal comment cet idéal pouvait aisément recouper des mots d'ordre politique relatifs à la nature des relations devant prévaloir entre les hommes : l'exaltation de la bonne domestication « est deve-

1. Rappelons que, antérieurement aux travaux de Pasteur, les hommes du XIX^e attribuent la rage des chiens à la manière brutale dont les hommes les traitent : « C'est nous, en somme, qui nous trouvons être bien souvent la cause de la folie et après de la rage de nos chiens. Que la société protectrice examine comment nous pourrions le plus aisément échapper au mal dont nous sommes les auteurs et dont nous devons nous considérer comme responsables » (*BSPA*, 1875, p. 255).

La cause animale

nue l'archétype d'autres sortes de subordination sociale. Il s'agissait d'un modèle paternaliste où le souverain était le bon berger. Des animaux dociles, loyaux, obéissant à un maître plein d'attention, étaient un exemple pour tous les serviteurs » (Thomas, 1983, p. 55).

SURVEILLER, RÉCOMPENSER ET PUNIR

« Rappeler au bien », les « âmes incertaines, [et les] cœurs indécis », « leur faire comprendre la haute portée de l'œuvre que nous poursuivons avec tant d'ardeur et de courage » (BSPA, 1881, p. 182). Une mission si bienveillante, on l'a noté, aspire à pouvoir se passer de la coercition et privilégie un mode d'action, la remise de récompenses, bien plus en adéquation avec l'esprit qui anime et motive les serviteurs de la cause.

La punition manque souvent le but. Le cocher, colérique et brutal, une fois rentré à l'écurie, se vengera peut-être sur son cheval de la punition qu'il a encourue. La punition irrite certains caractères que la douceur corrige. L'homme auquel on a infligé une punition ne s'en vante pas. Au contraire, celui qui a obtenu une récompense le dira avec plaisir ; il montrera sa médaille à ses camarades. Non seulement il sera encouragé à bien faire, mais il engagera les autres à l'imiter ; ce sera un apôtre qui prêchera pour notre œuvre. Nous aurons en lui un auxiliaire puissant ; car, auprès des hommes de la même profession, ses conseils auront une grande valeur ; ses paroles seront mieux écoutées, mieux comprises que les nôtres. Persévérons donc dans cette voie qui nous a été ouverte par les Sociétés de Paris et de Munich. (BSPA, 1855, p. 54.)

Ainsi, une grande partie des dispositifs de sensibilisation mis en œuvre par les premières sociétés protectrices se présentent sous la forme de distributions de prix, de distinctions, de gratifications visant à « inspirer la douceur aux hommes par l'espoir des récompenses » (BSPA, 1855, p. 66). Tout le long du XIX^e siècle – si l'on fait abstraction des frais de fonctionnement –, les « récompenses », « encourage-

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

ments », « gratifications » constituent souvent le poste de dépenses le plus important du budget de la SPA française.

Tous les ans, la Société se réunit en séance solennelle pour la distribution de ses récompenses, qui consistent en primes, médailles et mentions honorables. Ces distinctions sont décernées :

- aux garçons de ferme, cochers-palefreniers, conducteurs d'animaux, garçons bouchers, à toute personne enfin qui a fait preuve à un haut degré, de bons traitements, de soins intelligents, de compassion envers les animaux ;
- aux inventeurs et aux propagateurs d'appareils destinés à diminuer les souffrances des animaux dans leur travail [...];
- aux auteurs de bons Mémoires, sur les questions qu'elle a mises au concours ou de publications et d'œuvres littéraires, scientifiques, artistiques ou économiques, utiles au développement de son œuvre. (*BSPA*, 1860, p. 1.)

Comme on peut le voir, les dispositifs de remise de récompenses évoqués ici relèvent de deux logiques à la fois distinctes et complémentaires. Les remises de prix aux inventeurs et aux auteurs de mémoires contribuent à alimenter ce sentiment d'appartenance à des cercles d'hommes se distinguant par leurs lumières et leur esprit. Les gratifications destinées à ceux qui, dans leur rapport professionnel aux bêtes, font preuve de compassion constituent en revanche des dispositifs visant à susciter – à l'extérieur du seul groupe militant – les émotions nécessaires à la propagation de la cause. Ces distributions de distinctions se présentent très explicitement comme une sorte d'orthopédie morale visant à réformer les mœurs des populations les plus fréquemment portées à brutaliser les bêtes. Ainsi, en 1876, la Société protectrice de Francfort « offre aux garçons bouchers des primes pour l'emploi de l'appareil Bruneau dans l'abattage du bétail » afin de les encourager à donner la mort « humainement » par la grâce d'un seul coup de maillet (*BSPA*, 1876, p. 364). À Londres, de 1880 jusqu'au début du *XX^e* siècle, les protecteurs des animaux organisent un défilé au cours duquel les colporteurs et les vendeurs de rue sont invités à « considérer leurs humbles ânes comme un spectacle, un objet digne

d'attention visuelle, et de soins humains » (Kean, 1998, p. 76). Le propriétaire de l'âne le plus soigné se voit remettre un prix offert par la reine ou par de prestigieuses dames patronnesses telle la baronne Angella Burdett-Coutts. La SPA parisienne, pour sa part, organise une école des cochers où ces derniers apprennent à quel point la douceur à l'égard de l'animal doit être tenue comme la qualité qui distingue l'élite de leur profession : « La compassion doit être la première qualité du charretier. Posséderait-il toutes les autres au plus haut degré, s'il n'a pas la compassion, il ne sera jamais qu'un conducteur vulgaire que la cause la plus futile rendra injuste et inhumain » (Roche de Linas, 1880, p. XIII). En 1908, les dirigeants de la SPA s'enorgueillissent d'avoir pu former pas moins de 300 cochers parisiens : « À chacun de nos élèves les plus assidus, nous avons délivré un certificat qui leur servira de passeport auprès des compagnies des loueurs » (BSPA, 1908, p. 116).

Cependant, le privilège accordé aux récompenses ne tient pas seulement à leur capacité à induire les changements de comportement exigés par la cause. Si les dispositifs de remises de prix apparaissent louables, c'est aussi, et surtout, parce qu'ils permettent aux entrepreneurs de la cause d'éprouver des émotions valorisantes qui font toute la valeur de leur engagement.

Il faut enfin récompenser ceux qui sont dans la bonne voie, ceux dont le cœur est tellement sensible à toutes les souffrances, qu'ils ne peuvent les supporter sans en souffrir eux-mêmes et qui, par conséquent, doivent être inscrits pour toujours dans le livre d'or de la protection. Oui, les récompenses sont pour nous le rôle le plus agréable et le plus consolant, et vous saurez bientôt que les bonnes âmes sont encore nombreuses. (BSPA, 1881, p. 182.)

Un rôle « agréable » et « consolant » : en d'autres termes, les remises de récompenses présentent l'avantage de mettre à l'épreuve une *économie émotionnelle* d'où résultent bon nombre des satisfactions que les militants retirent de leur engagement. L'action bienfaitrice, en effet, instaure ici un système de relations entre au moins deux actants : d'une part, celui qui agit de manière bienveillante, le

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

bienfaiteur ; d'autre part, celui qui bénéficie de son action, l'*obligé*, et qui ne peut manquer de manifester cette *reconnaissance* que le philanthrope place au cœur du « sentiment total de plaisir qu'on éprouve dans l'exercice de la bienfaisance » (Helvétius ; cité par Duprat, 1993, p. XX)¹. Les protecteurs des animaux font d'autant plus preuve d'excellence morale qu'ils s'avèrent capables de dépasser leur répugnance initiale et d'éprouver une forme d'indulgence bienveillante à l'égard des fautifs qu'ils entendent conduire sur le bon chemin en leur prodiguant des gratifications valorisantes. En récompensant garçons de ferme, cochers, bouchers – bref, tous ceux qui, luttant contre les excès propres à leur métier, font preuve de la compassion à l'endroit des animaux –, les *bienfaiteurs* des sociétés protectrices s'attendent à ce que les lauréats distingués leur manifestent une gratitude qui les gratifie à leur tour. En d'autres termes, la remise de récompenses dessine une économie émotionnelle qui réaffirme la prééminence morale des bienfaiteurs et l'asymétrie des attentes réciproques qui les lient à leurs obligés. Dès lors qu'ils acceptent d'être récompensés pour avoir respecté les normes qui leur sont prescrites, les « déviants repentants » contribuent à réaffirmer la supériorité du *statut* social souvent revendiqué par les entrepreneurs de morale (Gusfield, 1986, p. 66). Preuve supplémentaire, s'il en faut, que les premiers protecteurs des bêtes se préoccupaient autant des relations entre les hommes que de celles entre les hommes et les animaux.

Il va sans dire que l'économie émotionnelle vers laquelle pointent les dispositifs de distribution de prix constitue un idéal malheureusement trop souvent contrarié par les faits. Cette économie émotionnelle, en effet, apparaît bien trop délicate et subtile pour pouvoir prétendre toucher « certaines brutes à face humaine » (BSPA, 1883, p. 168). Ces dernières n'attachent aucun prix à la bienveillance des protecteurs, houspillent ceux qui leur font des remontrances, raillent parfois même la compassion que ces derniers préconisent. Loin de pouvoir être utilement touchés par la douceur, ou par les gratifica-

1. Au sens étymologique du terme, l'*obligé* désigne bien celui qui est « attaché par un lien de reconnaissance » (Littré, 2004, p. 4218).

La cause animale

tions octroyées par de généreux bienfaiteurs, ces êtres sans cœur et intelligence ne peuvent comprendre que la force. C'est pourquoi les propos des protecteurs des animaux sont émaillés d'expressions visant à présenter les mesures coercitives comme un mal nécessaire, un second choix, une « pénible nécessité » à laquelle les hommes de bien se trouvent acculés en raison de l'urgence de leur mission.

La répression que vous ne placez qu'en seconde ligne, n'est malheureusement que trop nécessaire dans notre pays, dans ce pays si fier de sa civilisation, où les sévices envers les animaux arrachaient récemment à l'un de nos compatriotes ce pénible aveu : « Je n'ai rien vu de semblable même en Russie. » (*BSPA*, 1855, p. 108.)

Les agents de l'Autorité qui, fidèles esclaves de la consigne, apportent chaque jour l'efficace appui de leur zèle et de leur dévouement à la grande cause de la Protection. Exécuteurs consciencieux de la loi du 2 juillet 1850, de cette loi Grammont sans laquelle notre Société serait dépourvue de sa principale raison d'exister, et de se dénommer, comme elle le fait si fièrement, Société protectrice des animaux, nous sommes toujours sûrs de les retrouver, aussitôt qu'il s'agit de rappeler, à certaines brutes à face humaine, que l'homme n'a pas le droit d'abuser cruellement de sa supériorité morale ou physique sur les innocentes bêtes dont la nature l'a rendu maître. (*BSPA*, 1883, p. 168.)

De fait, les sociétés protectrices des animaux présentent un volet répressif qu'il convient de ne pas négliger. Non contentes d'être à l'origine des votes des premières législations punissant le mauvais traitement à l'égard des animaux, lesdites sociétés utilisent une partie non négligeable de leurs ressources à financer des actions visant à assurer leur effectivité juridique. Une fois de plus, c'est la RSPCA britannique qui donne l'exemple à ses homologues européens. Dès 1832, cette dernière se dote de deux inspecteurs chargés de patrouiller dans les rues de Londres afin de débusquer et poursuivre ceux qui transgressent les normes édictées par le « Martin's Act ». Au fil des années, et jusqu'à nos jours – où leurs fonctions ont été largement redéfinies –, le nombre des inspecteurs de la RSPCA ne cessera d'augmenter afin de couvrir la plus grande partie du territoire anglais : en 1974,

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

leur nombre s'élève à 200, auxquels il convient d'ajouter ceux des sociétés protectrices d'Écosse et d'Irlande du Nord (Brown, 1974, p. 42).

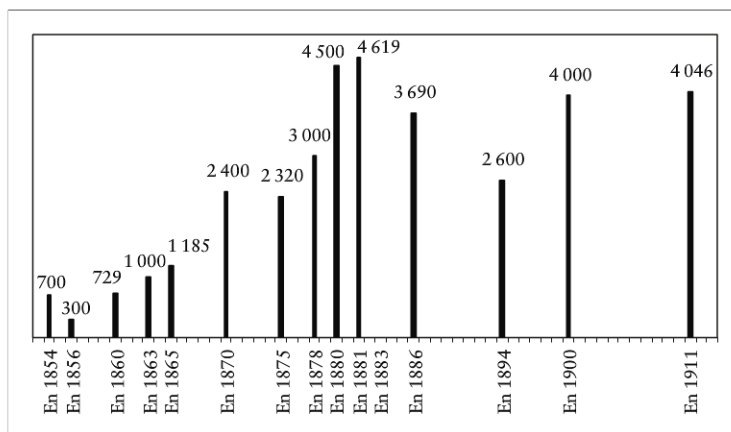
En France, les moyens de surveillance et de répression des contrevenants aux normes de la protection de l'animal s'institutionnalisent en deux étapes. Dans un premier temps, la SPA s'en remet d'autant plus facilement à la vigilance de ses adhérents que les autorités publiques leur reconnaissent, en la matière, une compétence particulière. « En 1856, le droit fut accordé par le préfet de police, à chaque sociétaire, d'être porteur d'une carte spéciale, indice de sa qualité, lui permettant de requérir, en cas de violation de la loi du 2 juillet 1850, l'intervention des agents de la force publique » (BSPA, 1884, p. 276). Quatre ans plus tard, cette carte spéciale est associée à un « diplôme » venant sanctionner le fait d'avoir été admis au sein de la SPA : « L'admission est constatée par un diplôme. Avec son diplôme, le nouveau titulaire reçoit une carte qui lui donne le droit de requérir l'intervention des agents de l'autorité pour faire constater les contraventions à la loi de Grammont » (BSPA, 1860, page de garde). Autant dire que, là encore, la remise de cartes spéciales s'apparente à une gratification distinctive qui permet aux adhérents d'éprouver la fierté d'appartenir à une élite dévouée à la justice et au droit, autorisée à débusquer les infractions de leurs contemporains. De fait, lors des séances de la SPA, certains adhérents particulièrement zélés s'enorgueillissent d'avoir été à l'origine d'un nombre élevé de procès-verbaux. Afin d'encourager ce type d'actions, le bulletin de la SPA publie des modèles de plainte destinés aux « membres de la Société protectrice se trouv[ant] dans la nécessité de faire dresser par un agent de police une contravention pour sévices » (BSPA, 1886, p. 124). Pour optimiser la répression des infractions, la SPA prévoit, par ailleurs, de remettre des primes aux « agents de la force publique qui ont montré du zèle dans l'exécution des lois et règlements pour réprimer les sévices envers les animaux » (BSPA, 1876, p. 364). Ainsi, le bulletin de la société présente parfois des palmarès des primes qu'elle a allouées aux fonctionnaires de police en fonction du nombre d'infractions à la loi Grammont qu'ils ont relevées.

Dans un second temps, à partir de 1881, la SPA adopte le modèle britannique et rétribue un service d'inspecteurs en uniforme chargés de patrouiller dans les rues de la capitale. Le recrutement dans ce service requiert des aptitudes bien différentes de celles qui distinguent ordinairement les membres respectables de la SPA : s'il convient que ces hommes connaissent bien les chevaux, ils doivent surtout être « bien déterminés à répondre aux charretiers dans leur langage, pour les intimider malgré leurs bravades, et à en venir aux mains, à ne reculer devant aucune extrémité pour dompter ces bêtes féroces » (BSPA, 1879 ; cité par Pierre, 1998, p. 260). Les effectifs des inspecteurs du « service répression » ou « service d'inspection » ne cesseront de croître au fil du temps. Et pourtant, « en 1884-1885, 10 agents, ce n'est pas assez [s'écrie un responsable de la SPA], il en faudrait au moins 20, un par arrondissement. C'est désormais la seconde dépense avec les récompenses » (BSPA, 1885, p. 34). De fait, à partir de cette date, les dépenses occasionnées par le « service répression » ou « service d'inspection » – salaires, primes, uniformes – tendront à prendre une place de plus en plus conséquente dans les moyens mis en œuvre par les protecteurs des animaux.

Ainsi, l'effectivité juridique de la loi Grammont constitue longtemps l'une des principales préoccupations des protecteurs des animaux. Ces derniers scrutent et commentent régulièrement l'évolution de la jurisprudence des tribunaux et tendent, par là même, à étroitement apparenter la défense de leur cause à une avancée substantielle du droit. Par là même, les condamnations prononcées au nom de la protection des animaux en viennent à être envisagées comme une sorte de baromètre des progrès dont les militants peuvent directement s'enorgueillir.

Les infractions à la loi Grammont dépassent le chiffre de 950. Il diminuera, nous en avons le ferme espoir, jusqu'au jour désirable où, sous l'action de nos doctrines sur les mœurs publiques, la loi pourra chômer parce qu'il n'y aura plus de sévices. (BSPA, 1883, p. 138.)

Nous avons cette année, à notre actif, beaucoup moins de contraventions que les années précédentes, preuve évidente de la décroissance des abus et des sévices. (BSPA, 1904, p. 180.)



Source : graphique élaboré par l'auteur.

Graphique 2. – *Les effectifs des adhérents de la SPA au XIX^e siècle*

D'une manière générale, l'estimation de l'évolution du nombre d'adhérents des organisations militantes constitue un exercice des plus délicats. Le chercheur, en effet, n'est jamais assuré de la véracité des chiffres recueillis (décompte méthodique ou approximatif? adhérents effectifs ou revendiqués?). Par ailleurs, et c'est le cas ici, les informations peuvent s'avérer très fragmentaires. Durant tout le XIX^e siècle, le nombre d'adhérents n'est évoqué dans les bulletins de la SPA que de manière irrégulière et fortuite: discours du président, rapports du secrétaire général, décompte des cotisations alimentant les recettes, etc. En dépit de leur caractère partiel et précaire, les informations recueillies permettent de tirer quelques enseignements.

En tout premier lieu, si les effectifs de la SPA apparaissent globalement croissants, certaines périodes trahissent des reculs relatifs. Par-delà l'aspect purement quantitatif de ces variations, il convient de garder à l'esprit le *turn-over* militant, c'est-à-dire le chassé-croisé permanent de ceux qui entrent, se maintiennent ou se désengagent (Fillieule, 2005). En l'occurrence, comme nous le verrons plus loin, la SPA, et par-delà la cause animale en général, connaît au cours de son histoire de profondes transformations des profils sociologiques constituant sa base militante.

La cause animale

En second lieu, durant tout le XIX^e, la SPA n'a rien d'une organisation de masse. Le recrutement du plus grand nombre possible d'adhérents ne deviendra une préoccupation au sein de la SPA que très tardivement, à l'orée du XX^e siècle, et afin de faire face à des mutations que nous étudierons plus loin. En 1929, la présidente de la SPA se vante d'avoir suscité, en quatre ans, 8 007 nouvelles adhésions (BSPA, 1933, p. 24), soit pratiquement le double des effectifs maximaux atteints le siècle précédent. Même si l'on est encore loin des 58 000 adhérents revendiqués aujourd'hui par la SPA, on ne saurait ignorer l'importance du changement d'échelle qui marque l'histoire de cette organisation entre le XIX^e et le XX^e siècle.

DES AUXILIAIRES DES POUVOIRS PUBLICS

Associations constituées de notables se distinguant par leur respectabilité, les premières sociétés protectrices des animaux n'ont certes pas besoin de se présenter comme des organisations mobilisant le plus grand nombre pour être écoutées par les pouvoirs publics. Durant tout le XIX^e siècle, les protecteurs des animaux s'appliquent bien plutôt à faire fructifier les rapports privilégiés qu'ils entretiennent avec les milieux de la décision politique. En Angleterre, nous avons relevé les liens étroits qui rapprochent la RSPCA des mondes de la noblesse, de la magistrature, du clergé et du Parlement. En France, la proximité avec le pouvoir transparaît, dès 1845, lorsque, « lors de sa création, la SPA est autorisée à tenir ses séances dans une des salles de l'Hôtel de ville » (BSPA, 1904, p. 56). Par ailleurs, nous avons observé comment, à l'instar de son homologue britannique, la SPA française avait pu se doter d'un service d'inspection – autrement dit, d'une police privée, autorisée à seconder les forces de l'ordre dans un domaine relevant en principe des fonctions régaliennes de l'État. Cependant, deux autres domaines d'intervention attestent également les précieux relais que la SPA, reconnue d'utilité publique en 1861, a su se constituer au sein des pouvoirs publics : l'agriculture et l'instruction publique.

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

En 1876, la remise des récompenses de la SPA est placée sous le patronage du ministre de l'Agriculture et du Commerce (*BSPA*, 1876, p. 226). Par ailleurs, la société protectrice reçoit annuellement des allocations pécuniaires de ce même ministère ainsi que de celui de l'Instruction publique (*BSPA*, 1875, p. 150). Cette relation privilégiée avec le ministère ayant en charge les politiques de l'éducation nationale mérite d'être soulignée afin de mieux saisir la manière dont les premiers protecteurs ont pu effectivement peser sur certaines décisions politiques ayant contribué aux transformations de la société française. Les fortes affinités entre la SPA et l'administration scolaire résultent de l'obsession pédagogique qui, à l'échelle européenne, caractérise les militants de la cause animale durant tout le XIX^e siècle. Dès 1855, le D^r Blatin recommande « la formation d'un comité de propagande, dont la mission aurait été d'agir sur l'esprit des enfants, soit en intéressant à notre cause les maîtres de pension et les institutrices, soit en répandant nos doctrines dans les nombreux et utiles recueils destinés à l'amusement et à l'instruction du jeune âge » (*BSPA*, 1855, p. 40). À compter de cette date, l'utilité impérieuse des dispositifs pédagogiques destinés aux jeunes générations deviendra le leitmotiv le plus constant des militants de la SPA.

L'instruction, en effet, qui donne à l'homme les moyens de vivre et de prospérer par le travail, peut quelquefois devenir dangereuse quand elle n'est pas modérée, complétée et surtout dirigée vers le bien par l'éducation. Or, dans l'état actuel de l'enseignement, il n'existe aucun programme d'éducation ; et dès lors la culture du cœur est abandonnée à la bonne volonté et à la spontanéité des instituteurs. Il importe donc essentiellement de nous assurer le concours de ces hommes appelés à former le cœur des enfants. C'est dans ce but que nous venons d'adresser à toutes les écoles affiliées à notre association une circulaire par laquelle, après avoir résumé nos doctrines et nos principes, on leur fait connaître qu'un prix annuel sera décerné à l'élève qui aura le mieux mis en pratique ces doctrines et ces principes. Notre circulaire est accompagnée d'une affiche contenant le texte de la loi Grammont et les conditions à remplir pour obtenir le prix proposé. Cette affiche est destinée à être placée dans l'école, dans un endroit apparent et pendant toute l'année. (*BSPA*, 1875, p. 150.)

La cause animale

En semant dans le cœur de l'enfant les sentiments zoophiles qui nous sont chers, c'est au cœur de l'homme que nous en ferons la récolte et s'il est un moyen de rendre l'humanité meilleure, il n'en est pas de plus certain que celui-là. (*BSPA*, 1933, p. 28.)

Les moyens mobilisés afin d'atteindre un objectif aussi crucial sont nombreux et variés. Pour commencer, les critères qui permettent la cooptation et l'admission à la SPA sont considérablement assouplis à l'égard de ceux qui exercent un magistère auprès de la jeunesse : alors que la cotisation s'élève à 10 F pour le commun, « pour MM. les ecclésiastiques, les ministres des cultes reconnus, les instituteurs primaires et les écoles cette cotisation est réduite à 5 F » (*BSPA*, 1875, page de garde). Par ailleurs, les réflexions menées lors des séances de la SPA s'attachent souvent à définir les stratégies didactiques les mieux à même de produire les effets les plus bénéfiques auprès des enfants. Dès 1858, « les conclusions du rapport, dû à la plume élégante de madame la comtesse de Corneillan, [émettent] le vœu qu'il soit offert aux salles d'asile des gravures ou des livres propres à faire aimer les animaux » ; trois ans après, un membre de la SPA, désireux de savoir si ce vœu avait été réalisé, visite plusieurs salles d'asile de Paris et s'inquiète de l'absence de dispositifs appropriés. Aussitôt, une réponse est imaginée pour remédier au problème relevé : « Il serait à désirer que M. Hachette [éditeur de nombreux manuels scolaires], que nous comptons parmi nos membres, voulût bien se prêter à modifier ces tableaux dont il est l'éditeur. S'il y consentait, une commission pourrait être chargée d'arrêter la composition de ceux qui devraient les remplacer (*BSPA*, 1861, p. 117-118). Ce travail continu en direction des milieux éducatifs semble bien avoir les effets escomptés : dans le dernier tiers du XIX^e siècle, la SPA française et l'administration en charge de l'éducation nationale entretiennent des relations des plus étroites. Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1869, introduit la protection des animaux dans l'enseignement des instituteurs et manifeste de nombreux signes de bienveillance en faveur de la société protectrice : achat de nombreux exemplaires de manuels protecteurs, récompenses aux instituteurs les plus zélés à l'égard de la cause, insertion d'une lettre

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

de la SPA dans le recueil des actes administratifs (Pierre, 1998, p. 535). Par la suite, Claude Auguste Valette, membre de l'Institut et inspecteur général de l'Instruction publique, accède à la présidence de la SPA en 1871 et parviendra à obtenir l'adhésion de deux ministres de l'Instruction publique (Pierre, 1998, p. 113 et 178). Bien plus encore, les doctrines de la SPA trouvent un précieux relais auprès des instituteurs de France, qui ne tardent pas à adopter des dispositifs pédagogiques similaires aux *Bands of Mercy* britanniques¹.

Chaque année, nous apprenons que de nouvelles Sociétés protectrices se sont formées entre les élèves des écoles. Un instituteur les appelle ingénieusement *la petite ligue du bien public*. Des états statistiques nous sont adressés où l'on voit, d'un coup d'œil, le nombre des nids protégés par ces Sociétés, l'indication de ceux dont les petits, venus à bien, ont pris la volée, et aussi l'indication de ceux qui ont été enlevés [...]. Le zèle de ces petits protecteurs est si général que, dans plusieurs écoles, l'instituteur, ayant promis une récompense aux plus méritants, a dû s'en rapporter au sort, tous lui paraissant y avoir droit. (BSPA, 1875, p. 185.)

Les sociétés scolaires pour la protection des animaux. Sous l'influence de nos doctrines, un certain nombre d'instituteurs, faisant partie de notre Société, ont organisé les élèves de leur école en Société protectrice des animaux. Cet exemple a été suivi par quelques autres maîtres qui, sans appartenir à notre œuvre, concourent néanmoins à en vulgariser les doctrines. Nous ne saurions trop encourager le développement de ce système de propagande. La formation des Sociétés scolaires pour la protection des animaux ne profitera pas seulement à la mise en pratique de nos principes ; elle servira encore à apprendre, de bonne heure, aux enfants, les devoirs et les avantages de l'association. Elle les habituera dès l'enfance à se grouper pour la réalisation d'œuvres communes, utiles au bien général de la nation. (BSPA, 1876, p. 166.)

1. En 1875, des évangélistes britanniques, bientôt suivis en 1882 par des homologues américains, organisent les *Bands of Mercy*, des troupes enfantines invitées à se dédier à la protection animale afin de promouvoir la morale chrétienne. Selon Catherine Smithies, fondatrice de la première *Band of Mercy*, « enseigner aux enfants à être bon et charitable avec les plus basses créatures de Dieu prépare la voie à l'Évangile du Christ » (cité par Li, 2000, p. 8).

La cause animale

Lors de sa cérémonie annuelle de remise de récompenses, la SPA prévoit ainsi, d'une part, un prix spécial pour distinguer les instituteurs ayant introduit dans leurs écoles l'enseignement de la protection due aux animaux, et, d'autre part, un prix Grosselin destiné aux enfants : « Le premier, âgé de 8 ans, reçoit une médaille de bronze et 25 F en un livret de caisse d'épargne, les 2^e et 3^e reçoivent respectivement 15 F et 10 F en un livret de caisse d'épargne » (BSPA, 1875, p. 190). En pédagogues avisés, les responsables de la SPA s'appliquent, en outre, à sensibiliser les enfants à leur cause en alimentant parmi eux une émulation vertueuse : « Indépendamment des récompenses que la Société protectrice des animaux décerne, chaque année, en séance solennelle, il est accordé, en outre, un prix spécial à l'élève de chacune des écoles affiliées à notre Œuvre, et qui a été désigné par le suffrage de ses compagnons comme ayant fait preuve d'une douceur exceptionnelle à l'égard des animaux. Cette année il nous a été présenté vingt candidats » (BSPA, 1876, p. 387).

Ces multiples entreprises de la SPA en direction des écoles apparaissent très fortement soutenues par les ministères successifs de l'Instruction publique : « Dans le palmarès des récompenses figurent des instituteurs et des élèves choisis parmi des propositions faites par MM. les inspecteurs d'académie qui, en 1896, reçoivent directement de la SPA des instructions relatives à leur nombre par école et aux informations les concernant nécessaires à l'instruction de leur candidature » (BSPA, 1904, p. 220). En 1881, le président de la SPA sollicite, avec succès, le soutien de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, en vue de l'affichage de la loi Grammont dans toutes les écoles (Pierre, 1998, p. 533-534). Quatorze ans plus tard, cette coopération étroite avec les autorités publiques est encore de mise : le ministère de l'Instruction publique [se réjouit le secrétaire général de la SPA] consent à dégrever notre budget des frais d'envoi des 40 000 affiches de la loi Grammont, que nous avons fait parvenir à tous les instituteurs de France. Le ministre de l'Agriculture nous avait autorisé à faire tirer ces affiches sur papier officiel à l'Imprimerie nationale » (BSPA, 1895, p. 217).

L'accueil favorable dont bénéficie la SPA parmi les pédagogues du pays est tel que les instituteurs ont probablement contribué de

Éclairer l'ignorance, polir la barbarie

manière non négligeable à l'augmentation du nombre d'adhérents qui caractérise le début des années 1880 (voir graphique 2, p. 55). Cet afflux est jugé suffisamment précieux pour que le décompte des nouvelles adhésions publié dans le bulletin de la SPA consacre une rubrique spéciale, d'une part aux instituteurs, d'autre part aux écoles ayant rallié la cause. De fait, les doctrines de la SPA semblent avoir été entièrement assimilées à l'entreprise démopédique que les Républicains français confient alors à une armée vaillante d'instituteurs. Ainsi, le manuel d'Alfred Mézières, *Éducation morale et instruction civique à l'usage des écoles primaires*, consacre son quatrième chapitre aux devoirs envers les animaux et explique aux enfants le contenu de la loi Grammont ainsi que la mission de la SPA.

On dit que votre âge est sans pitié, mes enfants [écrit l'auteur]. Vous êtes surtout sans pitié lorsque vous êtes ignorants. Si vous vous rendiez compte du mal que vous faites, vous ne voudriez pas le faire. Pensez un instant que l'animal est sensible, qu'il souffre comme vous, qu'il aime comme vous, et vous ne songerez plus à arracher les ailes du petit oiseau, à détruire les œufs dans les nids, à priver les mères des enfants qu'elles élèvent. Vous ferez un retour sur vous-mêmes. Vous vous rappellerez que vous aussi, vous avez peur de la souffrance, de la solitude, de l'abandon. (Mézières, 1883, p. 89.)

Faisant suite à trois chapitres dédiés aux devoirs envers soi-même, aux corps et à l'âme, les leçons de « morale élémentaire » préconisant la douceur à l'égard des animaux visent bien à former un citoyen maître de lui-même, faisant preuve de contrôle de soi, s'interdisant les excès, gouvernant ses conduites, ses émotions et ses passions (Déloye, 1994, p. 88-89). Cette forte appropriation de la protection animale par les pédagogues de la République a sans doute notablement modifié la signification et la portée du registre démopédique initialement préconisé par des élites bien plus conservatrices. D'abord principalement centrée sur le souci de contrôler la violence populaire, la protection de l'animal est enrôlée dans l'entreprise de fondation d'un ordre civique républicain constitué de citoyens moralement autonomes et responsables. Autant dire que l'intégration de la protection animale

La cause animale

dans l'instruction morale des écoles obligatoires de la République a sans doute fortement pesé sur l'évolution des sensibilités des générations successives de Français, notamment en appelant la *honte* sur des pratiques enfantines qui, au fil du temps, apparaîtront de plus en plus « monstrueuses » (arracher les ailes des oiseaux, détruire les œufs dans les nids, découper des insectes, etc.).

« Nous », les animaux et « Eux »

LES FIGURES REPOUSSANTES DE LA BESTIALITÉ

Les phénomènes décrits dans les chapitres précédents ne demeureraient que partiellement compréhensibles en l'absence d'un examen de l'évolution des représentations et des réactions affectives à l'égard des animaux au sein des sociétés européennes, depuis au moins la Renaissance. Là encore, loin de prétendre restituer la complexité de cette histoire, il convient *a minima* de repérer quelques tendances générales utiles à l'analyse de certains des mobiles sous-jacents au développement des mobilisations en faveur de la protection animale. Dans le cadre du processus de civilisation, que nous avons placé au cœur de notre étude, l'animalité a souvent constitué la figure repoussoir par excellence. Pour Érasme, par exemple, il ne fait aucun doute que « la différenciation avec les animaux est l'essence même des bonnes manières de table » (Thomas, 1983, p. 44). De manière générale, les impulsions corporelles dépréciées par la civilisation de mœurs sont des impulsions animales immédiates et incontrôlées. De fait, la notion péjorative de *bestialité* s'est progressivement imposée comme l'étalon maître permettant de disqualifier les comportements humains apparentés à ceux des animaux, que cela soit en termes d'agressivité, d'absence de pudeur, ou plus encore de manifestation de désir sexuel. Autant qu'une modification du contrôle des mœurs, cette évolution trahit une transformation notable du rapport aux animaux.

La cause animale

Au regard des représentations populaires, aussi bien que des bestiaires héraldiques aristocratiques, le règne animal apparaissait autrefois traversé par de multiples distinctions, positives ou négatives, flexibles, réversibles, indépendantes les unes des autres. L'évaluation des espèces animales – comme d'ailleurs des statuts hiérarchiques entre les hommes – dépendait de critères s'entremêlant de manière variable. Des traces de ce type de conception transparaissent bien, par exemple, à travers les fresques qui, à Padoue, recouvrent les parois du Palais de la Raison. Construit en 1218, le bâtiment constituait le siège de l'administration et des tribunaux de la ville, et il donne à voir une série de figures animales, espèces réelles ou parfois fantastiques, associées aux diverses instances du tribunal ainsi qu'aux allégories de la Justice et du Droit. Les figures du chien, du coq, de la panthère, du centaure, etc., sont ainsi apparentées aux vertus morales dont les hommes doivent faire preuve afin de vivre en bonne intelligence au sein de l'ordre institué par le créateur. Ces innombrables distinctions et associations aux connotations les plus variables laissent progressivement place à une disjonction radicale instituant une frontière rigide entre l'humanité vertueuse et la bestialité repoussante. De fait, l'apparementement au pôle de l'animalité tendra progressivement à se confondre avec la disqualification de comportements jugés inconvenants. Ainsi, les réformateurs qui se mobilisent contre le harcèlement des taureaux, la brutalité des cochers, etc., ne se contentent pas seulement – comme nous avons pu le voir aux chapitres précédents – de proscrire des spectacles répugnants qui heurtent leur sensibilité et de prescrire la discipline indispensable à la production des richesses. Leur engagement se réclame également de la nécessité de *rendre plus humains les hommes*, de travailler à l'*humanisation* systématique de leurs conduites. Par cet étrange pléonasme, il faut entendre que la civilisation des hommes se mesure à l'aune de leur capacité à s'arracher à une animalité aussi tenace que douteuse. Les pratiques incriminées par les réformateurs moraux, en effet, sont perçues comme la preuve que certains hommes s'abandonnent à des instincts, s'avèrent incapables de maîtriser leur animalité latente. Là encore, cette conviction prolonge souvent des conceptions religieuses plus anciennes

selon lesquelles l'homme est inéluctablement tenté par les forces du diable. Ainsi, par exemple, pour William Wilberforce, protestant évangélique, tolérer le *bull baiting* équivaut à « défendre une pratique qui dégrade la nature humaine au même niveau que celui des brutes » (cité par Turner, 1980, p. 24). Pour William Smith, autre leader de la campagne contre le harcèlement de taureaux, abolir cet amusement cruel revient non seulement à policer les manières des couches les plus basses, mais bien plus encore à « les élever dans l'échelle des êtres » (*ibid.*).

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette détermination à préconiser l'arrachement à l'animalité ne sera nullement remise en cause par les représentations inédites produites par l'observation scientifique du monde animal. Pourtant, le développement de certaines disciplines semble *a priori* favoriser l'idée d'un rapprochement entre les espèces animales et l'homme. L'anatomie comparée, à la suite d'Edward Tyson, ne cesse de relever les nombreuses similitudes que partagent les organismes par-delà les distinctions entre les espèces, et notamment entre le chimpanzé et l'homme. La théorie de l'évolution de Jean-Baptiste Lamarck et, plus encore, *L'origine des espèces* publiée par Charles Darwin en 1859 conduisent à « penser que les hommes n'étaient que des bêtes qui s'étaient débrouillées pour s'améliorer » (Thomas, 1985, p. 173). Cependant, ces observations attestant la proximité entre l'homme et l'animal, loin d'apaiser les craintes à l'égard de la bestialité des hommes, renforcent au contraire la conviction de ceux qui entendent œuvrer afin de réformer les mœurs insuffisamment policées de leurs contemporains. À vrai dire, la théorie darwinienne de l'évolution des espèces est rapidement assimilée, sous une forme certes édulcorée et rendue compatible avec la foi, par les élites britanniques les plus conservatrices. Les membres de la RSPCA notamment s'y réfèrent, non pas pour discuter sa validité scientifique mais pour en tirer des conséquences morales relatives au devoir de bonté à l'égard des bêtes et de lutte contre la bestialité des hommes (Turner, 1980, p. 60-62). Un puissant stéréotype s'impose parmi les promoteurs de la cause animale – à savoir, qu'il convient de remédier au fait que *certain*s hommes, plus que d'autres, partagent avec les

animaux des propriétés infamantes. Lesdites propriétés sont celles-là mêmes qui caractérisent la *brute*, terme qui désigne, à l'origine, « l'animal privé de raison », la « bête considérée dans ce qu'elle a de plus éloigné de l'homme » (*Littré*, 2004, p. 654). De fait, les premiers mouvements en faveur de la protection animale se fondent sur une représentation ambivalente du rapport à l'animal. D'une part, la douceur à l'égard des bêtes est érigée en signe distinctif des groupes respectables. « La pitié, la compassion, la répugnance à infliger la souffrance, que ce soit à des hommes ou à des bêtes, ont été identifiées à des émotions qui distinguent les civilisés » (Thomas, p. 245). Dans le même temps, la disqualification de certains groupes sociaux – « brutes sans foi ni loi », « sauvages », « primitifs », « barbares » – conduit à les apparenter à l'animalité la plus repoussante. De là découle le succès de cette science physiognomonique, préconisée par Cesare Lombroso, qui prétend débusquer dans la structure faciale des criminels ou des anarchistes des traits similaires à ceux des grands singes. De là découlent, plus encore, les préjugés de cette anthropologie coloniale au regard de laquelle la distance à l'animalité distinguerait les peuples indo-européens, alors même qu'un chien intelligent serait capable d'aussi bien penser qu'un Bushman ou un Indien (cité par Turner, 1980, p. 65). Antérieurement à des inflexions ultérieures que nous observerons plus loin, l'observation méthodique des similarités entre les espèces animales et certains hommes contribue, dans un premier temps, bien moins à éveiller la sympathie pour les bêtes qu'à attribuer un statut subalterne et infantilisant aux populations qui leur ressemblent.

Mieux que les enfants [écrit le D^r Monin, à l'intention de ses collègues de la SPA], les singes, ceux de l'ancien monde surtout, lisent sur la physionomie humaine ; ils compatissent aux douleurs des animaux menacés et leur prêtent secours, ils *rêvent*, ce qui est un signe de vive imagination. Ils ont la notion de la *propriété*. Comme les enfants et les sauvages, ils aiment *ce qui brille*, ils ont la notion du poids, du nombre et des couleurs : ils parlent même une langue spéciale, sorte de murmure composé de voyelles, et ressemblant étonnamment au langage primitif de certains sauvages. (*BSPA*, 1883, p. 50.)

« Nous », les animaux et « Eux »

Par là même, une articulation étroite transparait entre, d'une part, la stigmatisation de la bestialité de certains hommes et, d'autre part, des processus de différenciation « Eux » *versus* « Nous ». Ces processus de différenciation, nous allons le constater, se déclinent sous des formes variées qui s'appuient sur la définition des qualités nationales, la perception des différences régionales, ou bien encore les légitimations concurrentes des groupes dominants.

DES VERTUS NATIONALES DISTINCTIVES

Répugnance à l'égard de la bestialité prêtée à certains hommes, fierté de se distinguer par la délicatesse des traitements réservés aux animaux : les émotions éprouvées et manifestées par les premiers militants de la protection animale instituent immanquablement une différenciation bien nette entre « Eux » (les brutes à l'égard des animaux) et « Nous » (les justes à l'égard des bêtes). Au siècle du nationalisme triomphant, une distinction de ce type ne pouvait évidemment qu'être étroitement associée à l'exaltation des vertus censées caractériser les propriétés du peuple auquel les protecteurs des animaux s'enorgueillissent d'appartenir. Ainsi, il n'est pas rare que les précurseurs britanniques de la cause se réfèrent à la nécessité de « purifier le pays des abominations répugnantes et honteuses » ayant cours sur le continent européen (cité par Li, 2000, p. 268). Dans cette optique, les mauvais traitements des animaux trahissent des mœurs plus généralement dépravées, voire, pis, une irréligiosité et un esprit révolutionnaire, dignes de rien de moins qu'un Français. Ainsi, dans un sermon intitulé « À propos de la cruauté nationale », le révérend Thomas Greenwood, du Trinity College de Cambridge, l'un des fondateurs, en 1830, de l'Association for Promoting Rational Humanity towards the Animal Creation, attribue « l'affreuse calamité [la Révolution de 1789] survenue dans cette France prétendument chrétienne » à ses deux démons ataviques que constituent son caractère efféminé et son goût pour la cruauté : un « composé de singe et de tigre » (Li, *ibid.*). Le

ton est d'autant plus mordant que les réformateurs moraux, qui convergent dans les sociétés de protection de l'animal, perçoivent l'irrégiosité et le jacobinisme importés de France comme une intolérable menace contre cette alliance entre l'Église et l'État qui, selon eux, constituent le pilier salutaire de l'Angleterre. En fait, les premières mobilisations en faveur de la protection des animaux apparaissent indissociablement liées à un contexte profondément marqué par une hostilité à la Révolution française redoublée par un intense *revival* religieux. Cependant, cette idée selon laquelle la protection de l'animal permettrait de distinguer la nation britannique de peuples moins avancés persistera tout au long du siècle. Ainsi, dans un sermon prononcé en 1860, le révérend anglican Thomas Jackson attribue les combats de taureaux, prisés dans d'autres pays européens, à une férocité archaïque que l'Angleterre ne connaîtra plus tant qu'elle demeurera attachée aux convictions religieuses qui lui sont propres.

Dans les temps modernes, les peuples qui ont le monopole des combats de taureaux y joignent le triste privilège d'avoir surpassé tous les autres peuples de la terre dans l'art de la torture, et d'avoir inventé de plus ingénieuses méthodes pour infliger des douleurs horribles et prolongées à des hommes, des femmes et des enfants. Dans notre île même, le goût du gibet a passé avec le patronage des combats d'ours, la mutilation des traîtres en même temps que le brutal traitement des bœufs traînés à l'abattoir ; et si jamais la religion et la morale venant à déchoir parmi nous, l'ancienne fièvre de férocité revenait, comptez que l'inhumanité envers les bêtes en serait un des premiers symptômes. (*BSPA*, 1860, p. 334.)

Durant tout le XIX^e siècle, fierté nationale et esprit missionnaire évangélique se mêlent ainsi souvent au point de présenter la protection à l'égard des animaux comme l'une des caractéristiques de cette magnificence du chêne britannique – symbole traditionnel de la nation – qui justifie qu'il étende son influence bien au-delà de son Empire. Ainsi, lors du congrès annuel de la *RSPCA*, en 1833, un orateur souligne à quel point compassion pour l'animal et religion ne peuvent être dissociées de la mission civilisatrice qui incombe plus particulièrement à l'Angleterre.

« *Nous* », *les animaux* et « *Eux* »

Si les missionnaires, quand la bannière de l'Angleterre est déployée au profit de la cause du Christianisme sur les côtes lointaines, veulent bien inculquer ces doctrines de clémence à l'égard de la création brute que nous nous travaillons à diffuser ici, alors l'humanité sera prospère, non seulement chez nous, mais également à l'étranger, et les branches de l'arbre glorieux s'étendront, tant et si bien que les animaux, qui ne peuvent pas décrire leurs malheurs, trouveront un abri et dormiront sous son ombre. (Cité par Li, 2000, p. 271.)

Plus que toute autre thématique, l'opposition à la vivisection témoigne de la manière dont l'indignation suscitée par le sort des animaux a souvent alimenté un processus de différenciation entre les vertus britanniques et les abominations continentales. Bien que constituant une pratique ancienne de la médecine, la vivisection, ou dissection opérée sur des animaux vivants à des fins expérimentales, prend au XIX^e siècle une importance inégalée jusqu'alors. Le positivisme, selon lequel l'expérience doit primer en matière de vérification des connaissances, gagne les domaines de la physiologie, de la biologie, de la toxicologie, de la médecine, et justifie le recours à une pratique décrite désormais comme le vecteur le plus sûr du progrès. Cependant, la médecine britannique reste longtemps étrangère à cette innovation qui, dans un premier temps, demeure l'apanage de savants allemands, français ou russes. François Magendie, par exemple, multiplie les vivisections sur des chiens dans le cadre de ses travaux sur les caractéristiques qui distinguent les nerfs moteurs et sensitifs. Dès 1824, les démonstrations publiques réalisées par ce physiologiste français suscitent le scandale, à Londres, où la pratique est perçue et décrite comme une barbarie d'un autre temps. Richard Martin, à l'origine de la toute première législation contre les mauvais traitements infligés au bétail, dénonce la vivisection à la Chambre des Communes. Pour les protecteurs des animaux britanniques, les pratiques de ces étrangers se réclamant de la science paraissent aussi effroyables, sinon plus, que celles mises en œuvre par d'incultes garçons bouchers. Ainsi, l'idée que de telles horreurs puissent être importées dans un pays se distinguant jusqu'alors par la douceur de ses mœurs consti-

tuera longtemps un puissant vecteur de mobilisations. Dans son sermon de 1860, le révérend anglican Thomas Jackson lance l'alerte : « L'humanité rougit des cruautés commises de sang-froid sur les animaux par certains physiologistes ; et, jusqu'à une époque récente, il est à craindre que, dans nos capitales d'Angleterre et d'Écosse, nos étudiants en médecine n'aient, en certains cas, comme ceux de Paris, suivi des entraînements funestes ! » (*BSPA*, 1860, p. 337). Le danger est tel qu'une sagesse toute préventive invite les protecteurs des animaux à envisager les pays européens comme une *terre de mission* où il convient d'agir prioritairement afin de neutraliser le mal à la racine et avant même qu'il ne se propage : « M. Harrisson, membre de la société Victoria-Street [...] ajoute qu'une autre raison de préférer Paris à Londres comme lieu où se tiendra le premier Congrès, c'est que Paris est bien plus que Londres le théâtre des expériences cruelles de la vivisection, et que c'est en France qu'il y a surtout présentement intérêt à réagir » (*BSFV*, 2, 1884, p. 6).

L'une des charges les plus virulentes contre la pratique sera lancée par Frances Power Cobbe, fille d'un propriétaire terrien et magistrat de Dublin lui-même issu d'une famille anglo-irlandaise qui, au cours de son histoire, s'est distinguée dans l'armée britannique et l'Église anglicane (à laquelle elle a donné pas moins de cinq archevêques). Après la mort de son père, Frances Power Cobbe se lance dans un voyage comparable à ces « grands tours » que les jeunes hommes riches du XVIII^e siècle avaient pour habitude d'entreprendre. L'Italie constitue, évidemment, une étape obligatoire, à la suite de laquelle la voyageuse anglaise rédigera *Italics. Brief Notes on Politics, People, and Places in Italy*, un ouvrage marqué par une tonalité qui ne permet nullement de douter de la supériorité que l'auteur prête à la civilisation britannique. En 1863, alors qu'elle réside à Florence, Frances Power Cobbe, qui a récemment publié un texte intitulé « The Rights of Man and Claim of Brutes », lance une protestation contre les vivisections menées par le physiologiste allemand Moritz Schiff. À cette fin, elle rédige un *memorial address*, signé par 785 Florentins, ainsi qu'une lettre de protestation qui, après sa publication dans le *Daily News*, sera reprise quelques jours plus tard dans le journal florentin

La Nazione (Guarnieri, 1987). La manière dont Frances Power Cobbe commente l'événement laisse entendre qu'il s'agissait bien, dans son esprit, de travailler à la diffusion en Italie d'une législation similaire à celle ayant cours dans son pays.

En me renseignant l'hiver dernier sur la probabilité d'un « Martin's Act » en Italie, j'ai été informée, par des gentilshommes connaissant bien le pays, que le vote d'une telle loi pourrait être réalisé, mais que son usage pratique, même en Toscane, demeurerait nul [...]. Je ne suis pas sûre, cependant, que mon informateur avait raison à ce propos, vu que 785 personnes, du plus élevé au plus pauvre à Florence, se sont révélées disposées, l'hiver dernier, à attacher leur nom à un mémoire contre la pratique de vivisection dans les locaux de la Specola. (Cobbe, 1864, p. 103.)

Plus de dix ans plus tard, Frances Power Cobbe, après avoir été marquée par cette entreprise visant à diffuser les mœurs britanniques par-delà les frontières, fonde à Londres la Society for the Protection of Animals Liable to Vivisection afin, cette fois-ci, de s'insurger contre la diffusion de la pratique au sein même de l'île britannique. Ce faisant, Frances Power Cobbe contribue à renforcer la mobilisation qui résulte alors de l'indignation suscitée par de nouvelles démonstrations effroyables opérées par un savant étranger. En 1874, le psychiatre français Valentin Magnan, invité au Congrès de la British Medical Association pour présenter ses travaux sur les effets de l'alcool, s'apprête à démontrer l'induction de l'épilepsie sur un chien par l'injection d'absinthe. Plusieurs membres de l'assistance s'interposent violemment pour mettre fin à l'opération (Hamilton, 2004, p. xxii). Valentin Magnan doit bientôt fuir précipitamment le pays afin de ne pas être inquiété par la justice : la RSPCA a déposé une plainte contre le psychiatre français et les organisateurs de la conférence qu'elle accuse de cruauté relevant du « Martin's Act ». Dans les deux années qui suivent, une dizaine de sociétés visant à lutter contre la vivisection sont créées à travers tout le pays. Cependant, la société de Frances Power Cobbe – bientôt rebaptisée d'un nom sonnante tel un emblème, Victoria Street Society – demeurera la plus influente. Pour l'ensemble des opposants à la vivisection, cette nouvelle cause paraît d'autant

plus impérieuse que la pratique a commencé à se diffuser au sein même des milieux scientifiques britanniques. En 1873, en effet, Burdon Sanderson a publié un *Handbook for the Physiological Laboratory* destiné aux étudiants de l'île, tandis que bon nombre de savants britanniques commencent à recourir à la vivisection afin de rattraper leur retard sur leurs homologues européens. Dès lors, les opposants à la vivisection du pays s'appliqueront souvent à fomenter deux craintes complémentaires : d'une part, que l'absence de vigilance permette l'intrusion sur le sol britannique d'une pratique décrite comme un corps étranger ; d'autre part, celle de voir bientôt l'expérimentation sur l'animal s'étendre à l'homme.

Que personne ne croie [écrit le cardinal Manning, archevêque de Westminster] que l'Angleterre soit à l'abri des énormités commises à l'étranger. J'aime mon pays et mes compatriotes, mais je me garderai bien de me fier à l'idée que ce qui a été pratiqué à l'étranger ne l'ait pas été ou ne puisse l'être chez nous ; et, si je pensais qu'il y eût en ce moment une exemption relative pour l'Angleterre, je dirais : « Prenez garde que nous ne subissions jamais le contrecoup de ce qui se passe sur le continent, car il est indubitable que tout ce qui se fait à l'étranger se fera avant peu parmi nous, à moins que nous ne le rendions impraticable. » (BSFV, 1885, p. 29.)

On commence par les animaux et l'on continue par l'homme [...]. Monsieur [écrit un lecteur du *Zoophilist*], permettez-moi d'appeler votre attention sur le danger sérieux auquel sont exposés les malades dans les hôpitaux. Chaque jour il devient plus clair que la pratique des expériences sur les animaux vivants conduit à expérimenter sur les pauvres gens dépourvus d'amis ou de famille. Et chaque jour il devient plus clair que ces expériences si communes à l'étranger sont approuvées dans un certain milieu de notre monde médical en Angleterre. (BSFV, 12, 1898, p. 16.)

Les protecteurs des animaux français ne se révèlent pas moins soucieux que leurs homologues britanniques d'apparenter leur combat à la défense des mœurs qui différencient les Français des populations jugées plus « barbares ». Dans cette optique, la figure repoussoir, qui menace d'envahir le pays, se situe, cette fois-ci, der-

rière les Pyrénées. Dès 1855, en effet, les membres de la SPA s'alarment à l'idée que les « combats de taureaux » puissent se diffuser sur le sol français.

Un bruit inquiétant est venu surprendre inopinément [la SPA] au milieu de ses travaux. On a dit qu'il était question d'introduire en France, à Paris même, au centre de la civilisation, ces plaisirs que la douceur de nos mœurs avait repoussés jusqu'ici. (*BSPA*, 1855, p. 114.)

Le bruit avait couru de l'introduction prochaine à Paris des combats de taureaux, cette honte de l'Espagne, et vous avait vivement émus, vous et toutes les Sociétés d'Europe; mais grâce au ciel, cette glorieuse époque de l'Exposition universelle ne devait être ternie; M. le Ministre de l'Intérieur ne l'a pas voulu; M. Billault a répondu aux entrepreneurs qui s'étaient adressés à lui; par le refus catégorique d'autoriser un spectacle antipathique à nos mœurs. (*BSPA*, 1855, p. 110.)

La « honte de l'Espagne », « antipathique à nos mœurs », narguant les protecteurs des animaux « au centre même de la civilisation » : durant ses cent cinquante premières années, la SPA ne cessera de s'insurger contre l'introduction de la corrida espagnole avec mise à mort sur le sol français. Autant dire qu'une bonne compréhension de l'histoire des protestations morales contre la corrida nécessite de bien saisir l'hétérogénéité et les mutations successives des raisons et des mobiles qui les sous-tendent. La perspective évolutionnelle s'impose d'ailleurs d'autant plus que la codification de la tauromachie, au fil du temps, est marquée par de nombreux changements. Afin d'éviter tout anachronisme, il convient donc, pour commencer, d'être attentif aux variations relatives à l'identité des « victimes » qui suscitent l'indignation des opposants à la tauromachie. Initialement, en effet, il est clair que le sort des taureaux, au regard même des protecteurs des animaux, ne constitue nullement un objet digne de préoccupation. Les « piqûres » que ce dernier reçoit, le destin inéluctable propre aux pièces de bétail, ne permettent pas au taureau d'accéder à ce statut de victime que les protecteurs, dans un premier temps, réservent exclusivement au cheval.

La cause animale

Le taureau est d'avance condamné à être mangé, puisqu'il a été décidé que l'homme se nourrirait de sa chair. Il est vrai, et c'est encore ici un motif d'hygiène que la Société Protectrice aurait à faire valoir contre ces combats, il est vrai que, par suite de l'état de fatigue et de surexcitation qui a précédé sa mort, il ne peut offrir qu'un aliment peu savoureux et même peu salubre ; aussi est-il le partage exclusif des classes inférieures, qui s'en nourrissent à leurs risques et périls : mais enfin toujours est-il qu'il accomplit en quelque sorte sa destinée en succombant dans le cirque. Les piqûres qu'il reçoit ne sont pas des blessures profondes et ne servent qu'à l'exciter. Il est d'ailleurs presque toujours tué sur le coup par le matador, doué d'une merveilleuse adresse. (BSPA, 1855, p. 117.)

Jusqu'à leur heure dernière, les victimes des jeux cruels que nous avons étudiés, cerfs des Chasses à Courre, pigeons sacrifiés au tir, coqs de combat et jusqu'aux taureaux des corridas, ont « vécu leur vie ». Il n'en est point ainsi pour LE CHEVAL. Le grand martyr de l'arène labourait hier notre champ, il transportait les pierres dont est faite notre maison, il était notre compagnon au front. Travailleur des villes et des campagnes, il a peiné, il a souffert, il a vieilli au service de l'homme, sa vie fut tout entière mêlée à la nôtre, il nous a donné tout ce qu'il pouvait nous donner. Et voici qu'aujourd'hui, pour le plaisir dépravé des spectateurs du cirque, le picador, après lui avoir bandé l'œil droit, afin de lui ôter toute chance de salut, en fera son bouclier et, cible vivante, il sera offert aux cornes du taureau. (BSPA, 1933, p. 10.)

À ce propos, il convient de rappeler que, durant de longues décennies, les chevaux des picadors ne sont nullement protégés contre les assauts souvent mortels des taureaux, tant et si bien que leur éventration constitue un élément très courant du spectacle tauromachique. Société largement composée de cavaliers, souvent d'origine aristocratique, la SPA ne peut alors que s'insurger contre le sort de cet animal apparenté aux plus nobles des statuts : « Le triste sort réservé aux chevaux qui jouent un rôle dans ces fêtes sanglantes avait, dès longtemps, fixé l'attention de la Société » (BSPA, 1855, p. 114). De fait, la description du calvaire des chevaux de corrida, l'évocation de leurs cris, de leur fuite désespérée alors qu'ils trébuchent dans leurs propres entrailles, les *témoignages* de spectateurs horrifiés constituent un dis-

positif de sensibilisation très souvent mobilisé afin de susciter les réactions affectives d'épouvante, de dégoût et de révolte qui justifie la prohibition immédiate de la corrida.

Le picador démonté s'éloigne, et le taureau, distrait un instant, ne tarde pas à venir perforer de nouveau le cheval étendu sur le sable. C'est donc celui-ci qui est le véritable martyr, la principale victime, dans cette fête sanguinaire. (BSPA, 1855, p. 117.)

« C'était pendant une course de taureaux, j'étais au premier rang des gradins, à deux mètres, contre la palissade, un picador était venu accoter son vieux cheval noir dont un œil était bandé pour l'empêcher de voir l'arène. L'autre, de mon côté, était découvert, doux, vaguement inquiet, vaguement triste. Soudain, le taureau s'élança, avec un bruit mou, sa corne traversa de part en part le ventre du cheval et fit "TOC" contre la palissade. Le cheval ne bougea point, ne poussa aucun cri, c'est à peine si sa peau se rida sur son cou décharné. Mais l'œil, l'œil qui me regardait, s'agrandit immensément, atrocement, et, tandis que le taureau fouillait ce ventre de bête qui mourait en un stoïque silence, je lis dans son œil l'horrible étonnement que l'homme pût être si cruel et si ingrat. » Voici ce que sont les courses de taureaux – voici ce qu'est le sort du cheval de corrida... quelquefois, car, le plus souvent, il est pire. Il peut se faire, en effet, que le cheval ne soit pas tué sur le coup, que la vie s'acharne sur lui, que, déjà éventré, il doive encore amuser la foule. C'est alors que nous sommes les témoins de la double trahison. Élevé par les soins de l'homme, collaborateur de l'homme, habitué à la voix humaine à laquelle il a docilement obéi, confiant, le cheval est encore inconscient du drame dont il fut la victime ; il ne peut pas croire à tant de bassesse de la part de celui qui fut son maître et c'est encore vers l'homme que, mutilé, perdant son sang et ses entrailles, il tourne ses regards et c'est une fois encore, qu'il est trahi. (BSPA, 1933, p. 11.)

Le recours à de tels dispositifs de sensibilisation ne pouvait rester sans effets. D'une part, ils ont sans aucun doute contribué à fomenter les émotions nécessaires au développement des mobilisations collectives et des rétributions militantes des opposants à la corrida (Traïni, 2009). Par ailleurs, cette focalisation de la critique sur le sort des chevaux semble également avoir convaincu les *aficionados* eux-

mêmes de la nécessité de réformer des pratiques que l'évolution de la sensibilité du plus grand nombre rendait de plus en plus scandaleuses. En 1928, le dictateur Primo de Rivera, qui voulait donner de l'Espagne une image de pays moderne et civilisé, rendit le *carapaçon* obligatoire pour le cheval, afin d'« éviter ces horribles spectacles qui répugnent tellement aux étrangers et aux touristes » (cité par Baratay, 1997). Avec l'adoption de cette cuirasse visant à protéger les chevaux de l'éventration, l'opposition à la corrida perdra l'un des mobiles les plus puissants qui l'avait animée durant tout le XIX^e siècle. Il faudra alors attendre plusieurs décennies pour que le taureau soit érigé au rang de victime et que la souffrance qu'il endure devienne, à son tour, l'un des dispositifs de sensibilisation privilégiés par les opposants à la tauromachie. Bien plus encore, il n'est pas rare aujourd'hui que les militants de la cause s'appliquent à souligner l'horreur de la corrida en proposant au public de se placer *du point de vue du taureau*. Une telle opération, consistant à ériger une pièce de « bétail » au rang de victime digne de compassion, inconcevable au regard des protecteurs du XIX^e, ne sera envisageable qu'à l'issue d'évolutions que nous examinerons dans notre dernier chapitre.

Dans l'immédiat, il convient de noter qu'au XIX^e les opposants à la corrida s'indignent non seulement du sort des victimes équines, mais bien plus encore des états affectifs attribués au public des *aficionados*. Un tel fait n'a rien pour nous surprendre : l'opposition aux jeux tau-rins, en général, par-delà le seul cas de la corrida espagnole avec mise à mort, relève clairement de cette entreprise de contrôle de la violence populaire analysée dans les chapitres précédents. Nous avons déjà eu l'occasion de relever que la toute première campagne britannique – menée au nom de l'éradication de la brutalité du petit peuple – concernait, dès 1820, les jeux d'harassement de taureaux ayant encore cours, à l'époque, en Angleterre. À l'image de leurs prédécesseurs anglais, les membres de la SPA française s'insurgent contre les coutumes régionales et populaires, quelles qu'elles soient, dès lors qu'elles sont soupçonnées de fomenter au sein des classes populaires le goût de la violence et de la cruauté : « Quant aux combats de taureaux et de coqs, on a lieu de s'étonner [...] que les efforts de la Société, les

décrets des fonctionnaires publics, les ordonnances successives des ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, aient obtenu si peu de résultats (*BSPA*, 1883, p. 38). Jeux taurins du Midi ou combats de coqs du Nord sont indistinctement condamnés en raison des rassemblements populaires autour de spectacles exaltant combats et mises à mort auxquels ils donnent lieu. La SPA ne peut « voir avec indifférence ces divertissements dans lesquels des animaux sans défense doivent mourir après de vives tortures pour l'amusement d'une foule avide d'émotions » (*BSPA*, 1855, p. 114). Une fois de plus, le scandale dénoncé ici réside bien moins dans les souffrances infligées aux bêtes que dans les prédispositions inquiétantes, les inclinations incontrôlables que ces jeux sont soupçonnés de faire naître auprès de ceux qui s'en délectent. Autant dire que tolérer de pareils divertissements équivaldrait à perdre de vue l'un des mots d'ordre les plus puissants des premiers protecteurs : à savoir, occulter l'effusion de sang, « cacher la mise à mort pour n'en pas donner l'idée » (Agulhon, 1988, p. 249). Les combats de taureaux apparaissent comme « la pire des écoles de cruauté. Elle ne se compose que de supplices, et alors que partout en France des arrêtés municipaux soustraient la mise à mort des animaux de boucherie aux yeux du public, aux yeux de l'enfance, comment proclamer la légalité d'exhibitions aussi sanglantes et aussi scandaleuses ? » (*BSPA*, 1895, p. 71). Là encore, la cruauté donnée en spectacle dans l'enceinte des arènes est accusée d'alimenter une violence délinquante qui menace de s'abattre à chaque coin de rue :

Et voilà le crime que vous voulez faire absoudre par la loi, amateurs des courses de taureaux ! Et quel moment bien choisi pour une pareille tolérance ! C'est lorsque la progression de la criminalité est constante, lorsque les assassins et les malfaiteurs sont, la plupart du temps, de tout jeunes gens de dix-sept à vingt ans ; c'est lorsque le couteau devient l'arme populaire, qu'il faudrait laisser s'acclimater en France, ces spectacles odieux, sanglants, écœurants et démoralisateurs, et en proclamer la légalité ! (*BSPA*, 1895, p. 70.)

Voici qu'avec LES COMBATS DE COQS nous descendons un degré de l'échelle des jeux cruels [...]. L'éleveur ne s'est pas seulement préoccupé

La cause animale

d'assurer le « matériel », il a également pourvu à l'éducation de l'animal, il s'est efforcé de lui insuffler un peu de son génie malfaisant, il a cultivé son instinct batailleur [...]. Le couteau de l'homme se cache sous les plumes du volatile [...]. C'est le plaisir Crapuleux. Le voyou querelleur s'y plaît, il y cherche et il y trouve ses propres instincts, il juge de l'attaque, de la parade et du coup bas, il partage le triomphe du plus fort. (BSPA, 1933, p. 10.)

Il convient de bien remarquer la portée très générale que présente initialement ce mobile ancien et récurrent. Avant de réserver une opposition plus spécifique à la corrida espagnole avec picador et mise à mort, les réformateurs moraux du XIX^e réproouvent bien plus généralement les divertissements soupçonnés de détourner le peuple de la discipline et des mœurs pacifiques qu'ils attendent de lui : combats d'animaux, jeu consistant à lapider des oies enterrées jusqu'au cou, enfin les jeux taurins sous leurs diverses formes. Ainsi, en 1873, la circulaire Beulé, dans le contexte de restauration de l'« ordre moral » cher à Mac-Mahon, distingue courses et combats de taureaux afin de les soumettre à une seule et même prohibition :

Ce genre de spectacle qui est susceptible d'amener de graves accidents [...] présente en outre un caractère barbare, qui ne peut qu'habituer les populations à rechercher les émotions violentes et malsaines que fait éprouver la vue du sang. Une pareille tendance, et les excitations qui pourraient la développer encore, me paraissant de nature à entraîner les résultats les plus funestes dans les habitudes et les mœurs de la nation, je vous invite à n'autoriser aucun combat ni course de taureaux. (Cité par Pierre, p. 610-611.)

En 1876, les membres de la SPA s'indignent du recul que constitue, à leurs yeux, le fait que cette distinction introduite par la circulaire puisse finalement conduire à interdire exclusivement les courses « sanglantes » et non plus, de manière extensive, celles qui constituent des jeux d'adresse prisés dans les milieux populaires mais regardés avec suspicion par les élites (Pierre, 1998, p. 612). On l'a observé plus haut, cette conviction selon laquelle la violence populaire se doit

d'être énergiquement jugulée constitue l'un des mobiles les plus anciens et les plus communs à l'ensemble des premières sociétés protectrices européennes. En France, cependant, les protestations morales lancées contre les jeux populaires revêtent une dimension spécifique qui résulte du centralisme culturel et politique qui caractérise le pays. Durant tout le XIX^e et même au-delà, en effet, la protection animale demeure très largement parisienne et peine à s'étendre à l'ensemble du territoire : en 1870, la capitale fournit un peu plus de 60 % des adhérents, 72 % en 1877, 78,3 % en 1892, et encore 77,2 % en 1911 (Pierre, 1998, p. 170). Au vu de certains textes rédigés par d'éminents membres de la SPA, il est évident que ce fort tropisme parisien conduit les protecteurs des animaux à se représenter le reste du territoire – « la province », là encore – comme une *terre de mission* où tout reste à faire. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire des documents tels le « Projet d'extension de la société protectrice des animaux en dehors de Paris », discuté lors de l'assemblée de la SPA générale de 1886, ou bien encore « De la protection des animaux dans le Midi », présenté l'année suivante par le secrétaire général de la société. Les longs extraits de ces documents, cités ci-dessus, s'avèrent indispensables pour bien saisir à quel point les régions françaises au sein desquelles la corrida espagnole s'implantera, à la toute fin du XIX^e siècle, étaient préalablement perçues et décrites comme des terres « barbares » du fait de leur rapport bien plus général aux animaux et au sang.

Grâce au nombre de ses adhérents et à ses ressources financières, la Société est parvenue à exercer à Paris l'influence la plus heureuse. Les mauvais traitements envers les animaux domestiques y sont incessamment surveillés, prévenus ou réprimés, et, il faut le dire, à la louange de la première ville de France, ils y deviennent de plus en plus rares. Mais il n'en est pas de même en province [...] les regards y sont affligés par des cruautés et des brutalités envers les animaux domestiques si graves et si nombreuses, qu'on pourrait se demander si ceux qui ne craignent pas de les commettre *publiquement* ne sont pas encore, sous ce rapport, des sauvages et des barbares. C'est contre ces abus qu'il faut travailler ; ce sont ces mœurs grossières, ces habitudes de violence, ces traditions invétérées qu'il faut s'efforcer de combattre et de détruire. La Société

La cause animale

ne s'élèverait pas à la hauteur de la mission qui lui a été confiée, et ne répondrait pas à l'attente publique, si elle n'étendait pas ses regards au-delà de l'enceinte de la capitale, et n'exerçait son action, en faveur de toutes ces victimes de la férocité de quelques personnes, *jusqu'aux frontières de la France!* (BSPA, 1886, p. 277-278.)

L'an dernier, à pareille époque, nous avons combattu les courses de taureaux dans le Midi de la France [...]. Encouragés par cette récente campagne faite sur la frontière espagnole, et persuadés que de telles tournées protectrices peuvent infiniment profiter à la cause que nous défendons tous ici avec la plus grande ardeur, nous avons tenu à recommencer cette année notre pérégrination. Disons de suite que nous avons constaté de grands progrès, mais que cependant, dans quelques localités, on ignore encore et l'existence des sociétés protectrices et les termes de la loi Grammont. Le tempérament bien connu des Méridionaux semble fermer leur cœur aux sentiments humains, à cette aimable bonté et à cet universel amour que nous devons avoir pour tout ce qui souffre. [Suit la description de trois basques montreurs d'ours.] Deux gamins habillés à l'espagnole et âgés tout au plus d'une douzaine d'années, conduisaient leur petite voiture traînée par un âne sur l'esplanade de la ville; or, nous avons vite constaté que ces enfants n'avaient pas seulement le costume mais aussi l'insensibilité de nos voisins des Pyrénées. Ils piquaient en effet leurs bêtes avec un bâton au bout duquel était fixé un clou d'une longueur de plus de dix centimètres. (BSPA, 1887, p. 281-282.)

[Description d'enfants et des femmes qui, à Luchon, assistent au travail de boucherie :] Tel est le récit fidèle de notre voyage dans le Midi, nous y avons constaté de grands progrès; nous pensons avec le temps y développer les idées de protection en apportant chaque année de nouvelles réformes et de nouvelles améliorations; les autorités sont avec nous, elles faciliteront notre tâche et nous avons lieu d'espérer que le Midi, si cruel, si aveugle, si rebelle à tout sentiment humain, se laissera peu à peu éclairer par les rayons de ce phare protecteur que notre Société représente et qui doit guider les hommes dans le chemin de la morale et de la justice. (BSPA, 1887, p. 307.)

Pratiques martyrisant les chevaux, jeux populaires vecteurs d'une effervescence douteuse, qui semble trouver une terre de prédilection

dans un Midi connu pour son tempérament cruel : on comprend mieux le privilège que plusieurs générations de protecteurs français accordent à l'opposition à la tauromachie. À l'heure de la montée du nationalisme, les protestations à l'encontre de la corrida revêtent une intensité plus grande encore. Importée d'Espagne, la corrida avec picador et mise à mort constitue la figure repoussoir qui permet de définir *a contrario* les vertus distinctives de la nation française. Aux multiples éléments qui justifiaient autrefois la répulsion, s'ajoute un clivage national qui alimente plus encore l'indignation du fait de l'intrusion sur le sol français d'une pratique attribuée à des mœurs étrangères et néfastes.

Quoi donc ! Sera-t-il permis à quelques citoyens qu'enhardit l'impunité, d'enfreindre les lois à ce point d'offrir en spectacle au public les monstruosité que nous reprochons à nos voisins d'au-delà des Pyrénées ? Monstruosité qui s'accordent si peu avec l'esprit religieux dont ils se targuent, et qui, dans tous les cas, jettent une ombre sur nos mœurs policées. (BSPA, 1883, p. 38.)

J'en appelle aux mânes des volontaires de 92, des héros de la République et de l'Empire, de ceux de 1870, qui dorment là-bas sur les champs de bataille, le long de la frontière, de ceux du Tonkin et du Dahomey. Interrogez ceux de nos enfants qui vont aller demain verser leur sang à Madagascar ! Demandez-leur si, pour suivre le drapeau de la France et se faire tuer afin de défendre l'honneur national, ils ont besoin de se souvenir des gloires éphémères, des dangers et des excitations malsaines du cirque ! Oh ! Messieurs, laissons à l'Espagne ses habitudes ! Restons Français avant tout et en tout. Cela vaut mieux et cela suffit. (BSPA, 1895, p. 72.)

Dans peu de temps, tout le démontre déjà, les combats de taureaux, en France, ne seront plus qu'un mauvais souvenir. De ce succès, nous garderons une grande reconnaissance à M. Uhrich. En combattant si bien pour nos doctrines, j'estime qu'il a fait œuvre patriotique. Défendre son territoire contre l'ennemi extérieur ou contre les mauvaises mœurs du dehors, cela est acte identique. Cela est utile à l'honneur national. (BSPA, 1896, p. 136.)

À l'instar de la vivisection en Angleterre, la corrida est donc décrite comme une *régression* indigne de la douceur des mœurs qui

La cause animale

– grâce à la vigilance et à l’engagement des protecteurs des animaux – distingue la nation française. Ainsi, à l’image de Valentin Magnan fuyant l’Angleterre, en 1875, Mazzantini, un matador espagnol qui s’apprêtait à toréer à Bayonne, est expulsé par le gouvernement français en 1895. La dénonciation de la bestialité étrangère repoussée par-delà les frontières se double souvent de l’exaltation d’une communauté nationale dotée de multiples qualités parmi lesquelles la douceur réservée aux animaux occupe une place de choix.

C’est l’honneur de notre époque, cette luxuriante floraison de sentiments beaux et désintéressés, c’est surtout l’honneur de notre pays. Mais qui ne voit que parmi ces nombreuses créations un des premiers rangs est dû à la Société protectrice des animaux ? Qui ne sent qu’au milieu de cette foule d’heureuses et patriotiques vertus l’amour pour les animaux est une des meilleures et les plus pures ? La protection fait partie intégrante de ce patrimoine intellectuel et moral si plein, si riche et si varié que nous allons bientôt léguer au vingtième siècle dont l’aurore est si proche, mais dont les destinées sont encore si incertaines ! (BSPA, 1886, p. 141.)

Au XX^e siècle, ces discours se durcissent encore dans le sillage des nationalismes xénophobes qui marquent les années 1930. L’hostilité à la figure de l’étranger menaçant de corrompre le pays transparait abondamment dans les bulletins de la SPA. Les membres de la SPA se révoltent que des villes du Midi de la France réclament, « chaque été, leurs fêtes sanglantes. Et [que] des troupes espagnoles viennent drainer l’argent français. En luttant contre les courses de taureaux, en luttant contre tous les jeux cruels quels qu’ils soient, nous avons conscience que nous luttons pour l’amélioration de la race, pour le respect de la vie, pour la Paix » (BSPA, 1933, p. 12). De son côté, le sénateur Louis Martin s’indigne que l’on puisse s’efforcer de « donner à ces spectacles sanglants un développement qui est en contradiction formelle avec la générosité de notre race » (BSPA, 1935, p. 9).

L’opposition à la corrida se distingue donc incontestablement par son ancienneté et sa virulence. Dans de telles conditions, on pourrait s’étonner que la pratique soit malgré tout parvenue à se développer sur une partie du territoire français. À vrai dire, et paradoxalement, il

semble bien que l'opposition à la corrida ait contribué à favoriser son implantation. Comment ? En facilitant son apparentement aux courses de taureaux plus anciennement valorisées dans certaines villes du sud de la France. Nous avons noté, en effet, que l'opposition aux jeux taurins, manifestée par la SPA parisienne et les autorités publiques, est bien antérieure à l'introduction, à partir de 1854, des corridas à l'espagnole. « Courses provençales », « courses landaises », « taureau à la corde », « bouvines », etc. : depuis bien plus longtemps, des jeux liés à des fêtes rurales saisonnières, parfois encore imparfaitement codifiés, inquiétaient déjà les autorités qui ont pris l'habitude de tenter de les interdire au nom du maintien de l'ordre. Sous la II^e République, les rassemblements des foules lors de ces fêtes et, plus encore, le mécontentement populaire suscité par les tracasseries préfectorales qui s'efforcent de les entraver, finissent par s'apparenter à des mobilisations démocratiques contre un pouvoir autoritaire, jugé lointain et hautain (Agulhon, 1988, p. 276). Sous le Second Empire, les autorités – dotées d'une politique répressive qui a su neutraliser les agitateurs républicains – se montrent moins craintives à l'égard des rassemblements populaires et tolèrent plus aisément les jeux taurins. La première corrida avec mise à mort se déroule, en 1854, à Saint-Esprit-lès-Bayonne, sous l'œil bienveillant de l'Impératrice Eugénie de Montijo, d'origine espagnole. Par là même, les membres de la SPA ne peuvent se permettre de trop directement critiquer la pratique sans prendre le risque de froisser l'Empereur lui-même. Sous la III^e République, les controverses autour des jeux taurins s'amplifient et revêtent des significations inédites qui vont profiter aux promoteurs de la corrida avec mise à mort. D'une part, il est à nouveau possible de critiquer sans détour la bestialité d'une corrida étrangère aux mœurs et au génie national français : la SPA obtient ainsi l'interdiction de la pratique en 1881, 1884 et 1886. Cette interdiction est généralement respectée, y compris dans le sud du pays, et des corridas intégrales ne sont organisées qu'à de rares exceptions, comme à Paris, en 1887, à l'initiative d'un Comité de bienfaisance au profit des inondés du Midi (Pierre, 1998, p. 615).

À cette date, et à l'encontre d'un mythe ultérieur construit par certains aficionados, rien ne permet encore de considérer la corrida

comme une pratique présentant d'inéluctables affinités avec la France méridionale (Baratay, 1997). De fait, la période entre 1890 et 1900 constitue un tournant décisif compte tenu des initiatives entreprises par plusieurs protagonistes. D'une part, les imprésarios de la tauromachie multiplient les tentatives d'implantation sur l'ensemble du territoire français, tandis que sont créés les premiers journaux tauromachiques (*Le Picador* et *Le Toréador* en 1888, *Le Torero* en 1889) et clubs taurins (Nîmes en 1896, Arles en 1897). D'autre part, l'opposition à la tauromachie s'intensifie du fait de la convergence de multiples acteurs aussi différents que le président de la SPA, M. Urich, capitaine vétérinaire des armées, et la journaliste libertaire Séverine. Les combats de taureaux deviennent d'autant plus aisément une priorité au sein de la SPA parisienne qu'ils permettent de trouver une indignation consensuelle au sein d'une organisation longtemps divisée entre les partisans et les détracteurs, et de l'hippophagie et des refuges pour chiens. La virulence de la campagne lancée, essentiellement depuis Paris, ne tarde pas à produire des effets au sein des villes du Sud, alors fortement marquées par des mots d'ordre de liberté et de spécificités régionales. Le souvenir des interdictions qui, dans le passé, ont régulièrement frappé les jeux taurins permet à la corrida à l'espagnole d'être assimilée aux « traditions » bafouées par un pouvoir centralisateur méprisant les terres méridionales. Alors même que son introduction ne date que de quelques années, la corrida devient ainsi l'un des emblèmes des libertés communales. En octobre 1894, le maire radical-socialiste de Dax, Raphaël Milliès-Lacroix, futur ministre des Colonies, est révoqué par le président du Conseil, et ministre de l'Intérieur, pour avoir autorisé une course de taureaux avec mise à mort (Traimond, 1995). Le 16 juillet 1895, le maire et les adjoints de la ville de Mont-de-Marsan remettent leur démission au préfet des Landes pour protester contre l'interdiction ayant frappé l'organisation de corridas dans la ville.

Puisque sous la Troisième République, soi-disant régime de liberté, mais à coup sûr régime moins libéral que l'Empire, nous sommes impitoyablement privés de nos libertés les plus chères, les libertés communales.

« Nous », les animaux et « Eux »

Puisque, malgré les promesses les plus formelles et les plus bienveillantes des pouvoirs publics, nous n'avons pu, à l'occasion de nos fêtes locales, donner en entier à nos concitoyens les spectacles qu'ils aiment par-dessus tout, et que nous leur avons formellement promis. (BSPA, 1895, p. 122.)

Cette assimilation rapide de la corrida aux traditions locales est également favorisée par le développement de régionalismes s'appuyant sur la valorisation de pratiques éclectiques présentées comme spécifiques à l'esprit des lieux : langue, cuisine, vêtements, musiques, fêtes, art cynégétique, etc. En pleine apogée du Félibrige, Frédéric Mistral, bien que goûtant peu les jeux taurins, et conscient du caractère forcé de l'amalgame entre les jeux provençaux et espagnols, participe à la corrida organisée en 1894 afin de protester contre la circulaire du président du Conseil visant à les interdire (Baratay, 1997, p. 321). Ainsi, la corrida bénéficie d'un contexte particulièrement favorable. L'intensification de la critique qui lui est adressée par ses détracteurs du Nord facilite, au Sud, son assimilation à un patrimoine justifiant des mobilisations contre les menaces attribuées à un centre jugé méprisant et autoritaire. Certains des propos tenus par les opposants à la corrida, que nous avons pris soin de relever plus haut, attestent que ce paternalisme condescendant à l'égard des Méridionaux – bien qu'évidemment instrumentalisé à des fins de contre-mobilisation – ne relevait certainement pas du pur fantasme. Impréparés de corrida, *aficionados*, promoteurs du régionalisme, défenseurs des libertés communales, etc., pouvaient donc se retrouver autour des émotions que suscite la dénonciation d'un *outrage* à l'égard d'une population dont la dignité se devrait d'être (ré)affirmée (Traïni, 2003). Dans un tel contexte, les défenseurs de la corrida ont pu bénéficier des soutiens qui peuvent résulter de ce que certains spécialistes de l'action collective appelleraient un alignement de cadres (Snow *et al.*, 1986). Par là, il faut entendre qu'ils ont été en mesure de faire valoir l'idée selon laquelle la défense de la tauromachie ne pouvait être dissociée d'autres préoccupations propres aux « Méridionaux » : libertés communales, culture propre aux félibriges, développement

d'une fierté régionale, velléité de peser sur le centre, esprit de révolte similaire à celui qui animera bientôt, en 1907, le mouvement des vigneronns du Languedoc, etc.

Compte tenu du fait que ces mobilisations se manifestent au sein de l'un de ses bastions électoraux les plus fidèles, la jeune République ne peut alors prendre le risque d'indisposer ses électeurs sur une question, somme toute, jugée mineure. Bien plus encore, certains élus du sud de la France s'activent afin de décourager la politique répressive exigée par les opposants à la tauromachie. Ainsi, en 1896, après la formation d'un gouvernement au sein duquel les ministères de l'Intérieur et de la Justice sont confiés à des élus du Midi, le gouvernement décide de tolérer la corrida. Coup d'éclat des opposants, débats houleux à l'Assemblée, controverses juridiques relatives à l'application de la loi Grammont à la corrida (Mieussens, 2005) ne cesseront pas pour autant de se développer au cours des cinquante années ultérieures. Dans les années 1920-1930, alors que les critiques de l'étrangeté espagnole de la corrida se radicalisent, les *aficionados* peuvent compter sur le soutien d'intellectuels et d'artistes qui, à l'instar de Montherlant, Bataille, Leiris, travaillent à faire valoir la nature *sublime* des combats des corps, des émotions troubles – bref, d'une corrida qui relèverait d'une *topique esthétique* (Boltanski, 1993). Les inextinguibles controverses entre opposants et partisans de la corrida trouveront finalement une issue juridique dans le compromis institué par la loi du 24 avril 1951 selon laquelle les corridas tombent sous le coup de la loi Grammont et doivent donc être tenues illégales « sauf si une tradition locale ininterrompue peut être invoquée ». La remise en cause de cette exception juridique constitue aujourd'hui l'un des principaux motifs évoqués par des associations telles le Comité radicalement anti-corrida, la Fédération des luttes pour l'abolition de la corrida ou l'Alliance pour la suppression des corridas, créées entre 1991 et 1994.

ÉTABLIS, CHALLENGERS ET EXCLUS

Jusqu'à présent, les élites à l'origine des premières mobilisations en faveur de la protection animale nous sont apparues comme les membres d'un groupe soudés par une commune répulsion à l'égard de la bestialité attribuée aux couches inférieures. Il importe, à présent, de déjouer cette impression trompeuse d'homogénéité des protecteurs des animaux en montrant en quoi une distinction ternaire – établis/challengers/exclus – s'avère bien plus appropriée à la description de la diversité des mobiles propres aux précurseurs de la protection animale. Au regard de ce schéma, certes, les couches inférieures apparaissent exclusivement comme les cibles passives de ceux qui travaillent à les exclure au nom de l'infériorité qui leur est attribuée (Elias, Scotson, 1997). Les couches supérieures, en revanche, se divisent en deux sous-ensembles compte tenu des formes d'accréditation concurrentes qu'elles s'appliquent à promouvoir. Par « accréditation », il faut entendre ici les conduites et discours à travers lesquels les membres de ces groupes « s'efforcent de présenter les qualités, les savoir-faire et les trajectoires qui leur sont propres, comme des éléments indispensables pour pouvoir énoncer le Bien commun de la collectivité » (Traïni, 2003, p. 4). Ainsi, d'une part, les *établis* s'appliquent à maintenir la primauté des qualités qui leur valent respect, dignité, amour-propre et pouvoir. D'autre part, les *challengers*, ou « couches moyennes à deux fronts » (Elias, 1985, p. 302), s'évertuent à faire valoir des qualités permettant de défier les couches supérieures sans pour autant récuser ce qui les distingue des couches inférieures. Ce phénomène contribue grandement à la diffusion et l'intensification de la civilisation des mœurs dans la mesure où les *challengers* s'engagent dans une forme de surenchère dans la valorisation du contrôle méthodique et constant, de la retenue des pulsions, ou bien encore de l'introspection. Entre le XVII^e et le XIX^e siècle, cette relation entre les établis, issus de la noblesse et du clergé, et les challengers, issus de la bourgeoisie, présente des balances de pouvoir et

des formes d'accréditation très différentes au sein des diverses configurations nationales européennes (Elias, 1973, 1996).

En Angleterre, les couches moyennes à deux fronts de la bourgeoisie – qui parviennent à se rapprocher de l'*establishment* – tendent à se présenter comme les champions d'une excellence morale se réclamant du christianisme. L'ascension sociale des classes bourgeoises, en effet, semble étroitement liée à la profusion des mouvements religieux et des sectes protestantes qui se développent parallèlement à l'Église anglicane¹. Une meilleure compréhension de l'Évangile et des conséquences pratiques qu'il doit induire dans la vie quotidienne constitue ainsi, souvent, la qualité valorisée par les challengers. Ces derniers entendent faire preuve d'une rigueur morale dictée par le christianisme afin de se distinguer non seulement de la barbarie du petit peuple, mais encore, et de manière certes plus feutrée, de l'indolence de l'aristocratie. Pour ces champions de la morale chrétienne, la foi ne suffit pas : le premier principe dictée par le Rédempteur – « chercher à faire le bien » (« To go about doing good ») – exige de s'engager dans une œuvre fondée sur une vigilance et une discipline de tous les instants. Vivre en chrétien nécessite de se distinguer par des actions positives, et plus encore par une capacité peu commune à s'arracher aux habitudes et aux tentations communément tenues pour insignifiantes. Tempérance et *self-discipline* permettent de reconnaître les meilleurs des chrétiens, ceux qui croient en l'efficacité de la volonté individuelle, en la possibilité de progrès constants en vue de leur perfection. Dans cette perspective, les rapports aux animaux offrent l'occasion de surpasser les normes jusqu'alors en vigueur au plus haut sommet de l'échelle sociale. Ainsi, John Wesley (1703-1791), fondateur du méthodisme, utilise sur son cheval des rênes desserrées afin de manifester publiquement l'attention qu'il porte aux conséquences de cha-

1. Plusieurs spécialistes de l'histoire anglaise relèvent l'existence d'affinités entre les mouvements non conformistes protestants, notamment méthodistes, et les classes moyennes en voie de fort développement sous l'ère victorienne (Bédarida, 1990, p. 128-134 ; Charlot, Marx, 1978, p. 19). Ces affinités n'excluent pas que ces mouvements aient pu ultérieurement se diffuser bien au-delà de leur milieu social de prédilection.

cun de ses actes (Kean, 1998, p. 21). À la fin du XIX^e siècle, d'autres évangélistes, également soucieux de manifester « un haut degré de conscience et d'autodiscipline », s'attacheront au « traitement d'insectes et autres “animaux plus bas” [grenouilles, crapauds, serpents, etc.] [...] précisément parce que ce traitement semblait insignifiant » (Grier, 1999, p. 104). Par ailleurs, les rapports aux animaux constituent également l'occasion de mettre à l'épreuve la capacité toute puritaine à se détourner des satisfactions sensuelles trop immédiates : alcool, jeu, lecture de romances, « amusements qui enflamment violemment et satisfont les appétits des hommes » (Grier, 1999, p. 98). Par là même, on l'a vu, bon nombre de pratiques populaires, tels les jeux taurins ou les combats de coqs, sont frappées d'anathème. Cependant, l'excellence morale des évangélistes les incite à aller plus loin encore en s'abstenant, à l'image de John Wesley, de consommer du vin et surtout de la viande. Le renoncement à ce dernier aliment apparaît d'autant plus vertueux qu'il résulte d'une violence exercée sur les animaux et constitue une pièce de choix des régimes abondants et luxueux réservés aux plus riches.

Ainsi, les procédures d'accréditation des couches moyennes à deux fronts, en exaltant leurs qualités de rigueur et de vigilance morale optimale, contribuent à l'émergence d'un nouveau type de protecteurs des animaux. À la figure des *prescripteurs*, qui se distinguent par leur aptitude à formuler les normes auxquelles les déviants devraient se conformer, s'ajoute celle d'*ascètes*, remarquables par leur capacité à contrôler et modifier leurs propres pratiques afin de perfectionner l'ordre moral du monde. En Grande-Bretagne, ces procédures d'accréditation fondées sur les qualités ascétiques ont sans doute largement contribué au développement du végétarisme qui, aujourd'hui encore, est fortement valorisé au sein de ce pays et, plus particulièrement, dans les milieux des militants de la cause animale. Certes, il convient de ne pas négliger, là encore, ni l'ancienneté, ni l'hétérogénéité, ni le caractère évolutif des mobiles à l'origine de l'adoption des régimes végétariens. Cependant, deux séries d'indices permettent d'entrevoir en quoi l'intensification de la civilisation des mœurs a contribué à apparenter l'alimentation végéta-

rienne aux mobilisations se réclamant de la lutte contre la cruauté. D'une part, le renoncement à la viande s'enracine dans le dégoût suscité par l'atteinte à l'intégrité des corps d'où résultent le sang, les blessures et la mort. Ainsi, John Oswald, soldat britannique sans doute marqué par les horreurs des champs de bataille, et auteur, en 1791, de l'ouvrage *Cry of Nature*, préconise l'alimentation végétarienne afin de conjurer l'image de l'effusion du sang animal (Turner, 1980, p. 18). De son côté, à l'article « Diète », de son *A Dictionary of the Arts of Life and Civilisation*, publié en 1833, Sir Richard Phillips évoque la violente expérience affective à l'origine de son souci de se démarquer des carnivores : « À l'âge de douze ans, l'auteur de ce volume a été frappé avec une telle horreur à la vue accidentelle d'un abattoir de Londres, que depuis cette heure il n'a jamais mangé rien d'autre que des légumes » (Phillips, 1833). Cependant, on l'a compris, le renoncement à la viande constitue également une manière d'éprouver l'excellence morale, d'inspiration protestante, par laquelle les ascètes des classes moyennes à deux fronts entendent surpasser la douceur des mœurs des établis. De fait, la création, en 1847, de la Vegetarian Society semble devoir beaucoup aux membres d'Églises non conformistes, telle la Bible Christian Church (Tonutti, 2007, p. 65). Au regard de ces derniers, la consommation de viande, souvent assimilée au « péché de chair », constitue l'antithèse de la *tempérance* sur laquelle ils entendent asseoir la primauté de leur statut (Gusfield, 1986). Au cours des phases ultérieures de l'histoire de la protection animale, ces formes d'accréditation qui se réclament des rigueurs ascétiques dictant un régime alimentaire non carné tendront à se renouveler tout en s'émancipant des références chrétiennes¹. Ainsi, de nos jours, les militants de la cause animale, plus encore que ceux de l'écologie (Faucher, 1998), ont l'habitude d'évaluer l'intensité de leur engagement à l'aune des rigueurs imposées par leur régime alimentaire. Si le *végétarien* renonce à la viande, le *végétalien* étend sa protes-

1. Cette émancipation se présente sous les traits d'une sécularisation doublée d'une réinterprétation des représentations qui, dans les religions orientales, notamment hindouistes, justifient l'alimentation végétarienne.

tation contre l'exploitation animale en ne consommant ni viande, ni poisson, ni œuf, ni lait, ni fromage. L'adepte du *véganisme*, pour sa part, « en plus d'être végétalien, élargit sa compassion active à l'ensemble de sa vie, et fait attention à ne pas utiliser de produits issus de la souffrance animale, que ce soit pour ses vêtements, ses chaussures, les produits ou objets qu'il utilise, ses loisirs, etc. Il n'utilise donc aucun produit d'origine animale : ni cuir, ni laine, ni fourrure, ni produits cosmétiques ou produits ménagers testés sur les animaux »¹.

En France, les procédures d'accréditation des couches moyennes à deux fronts ayant investi la protection animale ne présentent évidemment pas les mêmes rapports d'affinités avec les pratiques ascétiques se réclamant d'un christianisme réformateur. Les membres de la bourgeoisie qui convergent au sein des sociétés protectrices se réfèrent bien plus volontiers à la science appliquée et à la philosophie des Lumières qu'à la révélation des messages du Christ. Ainsi, comme nous avons pu déjà le noter, médecins, vétérinaires et hygiénistes constituent une partie importante des premières cohortes de militants de la SPA. Pour ces derniers, l'engagement en faveur de la protection animale prolonge les procédures d'accréditation à travers lesquelles ils s'efforcent d'édifier la valeur éminemment collective de leurs compétences. Une telle entreprise est à l'origine des tensions, controverses et conflits qui, durant tout le XIX^e siècle, travaillent une SPA également investie par des établis, issus de l'aristocratie, et plutôt soucieux, de leur côté, de restaurer un statut mis à mal par la période révolutionnaire. Ainsi, les protestations qui, au sein même de la société protectrice, s'élèvent contre l'entreprise de promotion de l'hippophagie permettent d'entrevoir l'importance des luttes de statut qui sous-tendent souvent les mobilisations en faveur de la protection animale. Au regard des docteurs, vétérinaires, hygiénistes – à l'image du D^r Blatin, premier vice-président de la SPA – issus des classes moyennes montantes, l'hippophagie constitue l'occasion de faire valoir l'utilité sociale des compétences scientifiques qui dictent leur

1. Site Un Monde Vegan. Pour les Animaux, les Êtres Humains & la Planète, <http://www.veganisme.fr/index.html> (consulté le 20 juin 2010).

rapport aux animaux. Au regard d'autres membres de la SPA, plutôt issus de familles aristocratiques, l'hippophagie ne peut être perçue que comme une forme de dégradation d'un animal que la noblesse a l'habitude d'associer à son statut d'exception ainsi qu'à ses prouesses militaires. La prégnance d'une telle représentation ne fait aucun doute lorsque l'on rappelle, par exemple, que le premier président de la SPA, de 1854 à 1865, le vicomte Pinon Duclos de Valmer, s'engagea dans la protection animale à l'issue d'une carrière militaire qui lui valut d'être élevé au rang de capitaine de lanciers sous la Restauration. Bien plus encore, l'un des membres les plus connus de la SPA, Jacques-Philippe Delmas, duc de Grammont, qui donna son nom à la première loi française en matière de protection animale, était également général de cavalerie et fondateur, en 1850, de la Ligue française pour la protection du cheval. De fait, les cavaliers alimenteront, durant tout le XIX^e siècle, l'un des contingents les plus influents et prestigieux de la société protectrice française. Soucieux de notabilité, certains membres de la SPA s'enorgueillissent d'ailleurs de compter parmi eux un grand d'Espagne, qui a le privilège de pouvoir pénétrer à cheval dans les églises (Fleury, 1997, p. 33). Dans de telles conditions, on imagine sans mal que les militants de ce type – déjà préoccupés par la dévaluation à laquelle l'industrialisation naissante exposait l'animal noble par excellence – puissent être indignés par une entreprise rabaisant le cheval au rang de source de protéines destinées... aux plus basses classes de la société ! Alors même qu'elle prolonge l'entreprise d'accréditation des classes montantes de la bourgeoisie, l'hippophagie excite probablement les craintes de déclassement des établis, qui se réclament plutôt d'une filiation aristocratique impliquant des compétences équestres.

Évidemment, ces *mobiles*, reconstitués ici à titre hypothétique, renvoient à des craintes sourdes, plus ou moins confuses, ne donnant pas nécessairement lieu à une intense formulation discursive de *raisons* justifiant l'aversion à l'égard de l'hippophagie. Bien plus encore, preuve supplémentaire de l'hétérogénéité des mobiles et raisons qui sous-tendent les mobilisations en faveur de la protection animale, l'opposition à l'hippophagie, au sein même de la SPA, ne se

résume pas exclusivement à l'indignation des cavaliers se revendiquant des qualités prestigieuses héritées du passé. Une forte indignation se manifeste également auprès d'autres adhérents qui, comme nous le verrons au chapitre 7, tendent à apparenter les malheurs résultant de leur statut défavorisé à la figure de la bête de trait surexploitée. Pour d'autres, les objections contre l'hippophagie se justifient au nom d'une compréhension plus *raisonnée* de principes élémentaires de la civilisation. Dans tous les cas, les détracteurs de la pratique s'appliquent, selon un procédé que nous avons désormais bien identifié, à rabattre les promoteurs de l'hippophagie et leurs prétentions d'œuvrer à la protection animale la plus rationnelle qui soit, sur la figure repoussoir des exclus nationaux ou des horreurs étrangères. Ainsi, pour le D^r Robinet, les arguments de santé publique et d'économie avancés par les hippophages reposent sur les mauvaises prémices d'un raisonnement qui, poussé à ses ultimes conséquences, ne peut conduire qu'à une régression vers les pratiques cannibales des primitifs. Pour Georges Noguès, « l'hippophagie [qui] nous vient du Caucase et du Daghestan » s'apparente bien moins à un progrès de la civilisation qu'à une régression vers les mœurs arriérées de populations lointaines :

La race circassienne est chétive, ignorante, superstitieuse, et ne connaît, en fait de commerce et d'industrie, que le trafic de ses filles élevées en vue de la servitude. [...] Le Circassien, établi à Constantinople dans un quartier voisin de TopHané, passe sa journée à fumer et à secouer sa vermine, et lorsque ses moyens lui permettent une petite débauche, il s'unit à quelques-uns de ses compatriotes : on fait une cotisation et l'on va à l'Albazar acheter un cheval de rebut. On le tue, on l'apprête, et jamais société savante, vouée à la tâche ingrate de propager l'hippophagie, n'a éprouvé plus de satisfaction à faire des prosélytes que les Circassiens n'en ont à se gorger de ce mets national. Voilà un nouvel exemple qui prouve que souvent ce dont l'Europe se targue comme d'un progrès n'est qu'un emprunt. (Noguès, 1865, p. 24.)

Ce n'est pas, il paraît, parce que la chair du cheval est absolument mauvaise au goût ou à l'estomac, que l'on a cessé de la consommer ; mais, à mesure qu'il s'est éloigné de l'état sauvage, c'est-à-dire de la

La cause animale

situation primitive, où, comme Carnivore affamé, il dévorait toute proie (voire même son semblable), l'homme a de plus en plus accordé sa protection et un certain respect aux espèces animales assez voisines de lui pour partager son existence domestique ou publique [...]. Après le cheval viendra le chien, sans doute, pour peu que sa chair s'y prête ; et qui sait si l'on ne trouvera pas avantage de redescendre à l'anthropophagie ? (Fremaux, 1864, p. 1308.)

Des propos de ce type, ainsi que plusieurs autres indices, laissent entrevoir l'âpreté des conflits que la promotion de l'hippophagie a sans doute suscités au sein même de la SPA. En 1869, le moulage du buste visant à célébrer l'œuvre du D^r Blatin au sein de la société vire à l'empoignade : l'honneur de la statuette est finalement refusé à cet infatigable militant en raison de son engagement au sein du Comité de propagande de la boucherie hippophagique.

Les controverses relatives à la vivisection témoignent mieux encore de la concurrence qui oppose les entreprises d'accréditation des établis et des challengers. Dans la section précédente, l'opposition à la vivisection nous est apparue essentiellement sous-tendue par des mobiles nationalistes visant à distinguer la douceur britannique des horreurs continentales. La répulsion à l'égard d'une pratique qualifiée d'étrangère s'affichait d'autant plus vivement qu'elle venait confirmer la fierté d'être Anglais. Bien évidemment, cette explication partielle demeurerait bien réductrice en l'absence de la prise en compte de mobiles complémentaires. L'indignation suscitée par la pratique, en effet, apparaît également redevable à une forme de réaction des couches dominantes traditionnelles aux entreprises d'accréditation par la science mises en œuvre par certaines fractions de la bourgeoisie montante. Comme nous avons déjà pu l'observer, les premières sociétés visant à dénoncer la vivisection comme une régression vers la barbarie la plus effroyable recrutent une grande partie de leurs leaders au sein de l'aristocratie, de la magistrature et du clergé des Églises. Ce sont, plus particulièrement, les membres des couches dominantes habitués à exercer leur bienfaisance auprès des plus démunis qui réagissent le plus vivement à la concurrence inquiétante de savants et

de médecins qui prétendent mieux œuvrer au bien de l'humanité grâce à leur aptitude à faire progresser la science. La Victoria Street Society, fondée pour lutter contre la vivisection, compte ainsi parmi ses membres d'illustres notables tels le cardinal Manning¹ ou Lord Shaftesbury². Pour sa part, Frances Power Cobbe, avant de fonder la société, s'est préalablement engagée dans une philanthropie alors bien plus classique. À Bristol, elle travaille dans l'école de Mary Carpenter auprès des jeunes filles sortant de prison, des détenus des maisons de travail, des prostituées et autres malheureux. Elle s'adonne surtout à l'une des pratiques alors les plus courantes de la philanthropie : la visite dans les hospices afin d'apporter du réconfort aux malades (Duprat, 1993). Là, on peut imaginer que la bienveillance classique dont elle fait preuve est directement confrontée à des médecins qui, au nom de leurs connaissances scientifiques, prêtent bien peu de crédit à cette charité qu'ils jugent désuète. Autant dire que les controverses autour de la vivisection doivent sans doute beaucoup à une forme de concurrence entre des bienveillances reposant sur des entreprises d'accréditation antithétiques. D'un côté, la mansuétude magnanime de ceux que la tradition a dotés d'un statut prééminent appelle au respect d'un ordre hiérarchique harmonieux transmis par le temps au sein duquel les plus puissants prennent soin de leurs subalternes. De l'autre, des compétences techniques fondées sur la découverte de nouvelles connaissances autorisent certaines professions à revendiquer le *leadership* nécessaire pour fonder un ordre social épuré des misères les plus persistantes.

Confrontés à un tel défi, les établis ne peuvent que réagir de la manière la plus virulente. Ainsi, dans « The Medical Profession and

1. Fils d'un négociant, directeur et gouverneur de la Banque d'Angleterre, député *tory* à la Chambre des Communes pendant près de trente ans, Henry Edward Manning, après avoir étudié à Oxford, se consacre à une carrière ecclésiastique soucieuse de développer un christianisme social.

2. Septième comte de Shaftesbury, Anthony Ashley Cooper entre au Parlement en 1829, où il se distingue par sa philanthropie. Il est à l'origine de lois en faveur des aliénés, contre le travail des femmes et des enfants dans les mines de charbon (*Mine Acts* de 1842) et pour la journée de 10 heures des ouvriers (*Ten Hour Law*, 1847).

its Morality », Frances Power Cobbe décrit les médecins comme une classe de parvenus qui bafouent les valeurs de patience et de compassion et exaltent un progrès scientifique visant non pas le bien de l'Humanité, mais plutôt leur enrichissement personnel. Bien plus encore, l'insensibilité dont les savants et les médecins font preuve lors des vivisections pratiquées sur les animaux trahit l'inhumanité de leurs attitudes à l'égard des patients : « Le patient est au docteur ce qu'une roche est au géologue, ou une fleur au botaniste – le sujet tant désiré de ses études » (cité in Dardenne, 2003, p. 213-214). Dans d'autres de ses textes, Frances Power Cobbe dénonce de manière véhémente l'« *hygiolatrie* » qui résulte des efforts entrepris par les médecins pour convaincre leurs contemporains que la santé physique de leur corps est plus importante que leurs vertus morales. Lutter contre l'antivivisection paraît d'autant plus impérieux qu'il s'agit de s'insurger contre l'usurpation scandaleuse à laquelle travaillent des « nouveaux prêtres » : « Il n'y a plus de nos jours de démenti au grand Ordre médical. Il occupe, d'une manière étrangement analogue, la position de la prêtrise de temps anciens » (cité in Dardenne, 2003, p. 158). Il convient de noter que, d'une manière générale, c'est bien moins la science en soi qui suscite l'inquiétude des opposants à la vivisection que la *méthode expérimentale*¹. Cette dernière, en effet, menace outrageusement les connaissances qui fondent les autorités les mieux établies. Que l'on puisse inculquer aux étudiants en médecine l'idée que l'acquisition de la connaissance dépend non pas du magistère de glorieux aînés, mais de l'investigation visant à dévoiler ce qui était jusqu'alors méconnu, inquiète et révolte. Cette perversion

1. De là découle le fait que certains médecins et hygiénistes, notamment parmi les plus âgés, aient pu parfois apporter leur soutien au mouvement antivivisection afin de protester contre une médecine expérimentale remettant en cause les compétences patiemment constituées durant de longues années d'observation clinique. Animés par un mobile qui leur est propre, ces derniers récusent la vivisection au nom de connaissances qu'ils pensent bien mieux établies, mais dont la crédibilité ne cessera de décroître compte tenu des multiples découvertes médicales qui résultent de l'expérimentation animale dans les dernières décennies du XIX^e siècle.

de la jeunesse est perçue comme une atteinte, non seulement à la douceur des mœurs, mais aussi à la *foi* indispensable pour asseoir la morale chrétienne¹. Là encore, c'est l'image d'une violence incontrôlée, et aux effets imprévisibles et irréversibles, qui alimente souvent l'indignation contre la pratique :

L'enfant prend une montre, et la casse pour découvrir la « petite bête » qui l'intrigue. Tel le vivisecteur prend un être vivant, et le soumet aux plus atroces souffrances pour découvrir le mystère de la vie qui lui échappe : il lui échappera sans doute encore longtemps, et il n'y a pas de présomption à prédire que, si la science humaine parvient jamais à s'expliquer la vie organique, ce sera par l'observation patiente et prolongée de son fonctionnement normal, combinée avec le démontage minutieux et infinitésimal des organismes où elle se faisait voir, mais non point en portant sur l'appareil vivant une main brutale et destructrice, qui débute par la perturbation de tous les phénomènes naturels. (*BSFV*, 1884, n° 1, p. 5.)

Au regard de ses détracteurs, la vivisection alimente moins les avancées de la médecine qu'une curiosité malsaine et une insensibilité à la douleur d'autrui incompatibles avec les qualités attendues d'un docteur. Former les étudiants en médecine au détachement nécessaire pour disséquer à vif de pauvres animaux ne peut qu'aboutir à les rendre sourds à la souffrance de leurs futurs patients (Turner, 1980, p. 79-121). L'idée paraît d'autant plus préoccupante que ces praticiens seront appelés à s'introduire au cœur même du doux foyer au sein duquel le chien – principale victime de la vivisection – prend alors une place croissante².

Compte tenu du caractère composite des sociétés protectrices, on comprend sans mal que la question de la vivisection ait pu alimenter

1. Nous avons observé que les couches moyennes à deux fronts britanniques ont largement privilégié l'excellence morale d'inspiration chrétienne. Par là même, l'opposition à la vivisection est d'autant plus importante qu'elle trouve – à la différence de son homologue française – de solides soutiens au sein même de la bourgeoisie où se recrutent également les plus fervents promoteurs de la pratique.

2. Nous examinerons, au chapitre 7, dans quelle mesure la montée en puissance de l'animal d'affection ainsi que la féminisation de la protection animale sont à l'origine de mobiles qui pèseront considérablement dans le devenir des mobilisations contre la vivisection.

parmi ses membres des controverses débouchant parfois sur des recompositions et des scissions. En Grande-Bretagne, les débats sont d'autant plus vifs qu'à l'orée des années 1870, on l'a déjà signalé, la pratique a cessé d'être une exclusivité continentale. Afin de rattraper les avancées des savants allemands et français, les milieux scientifiques britanniques travaillent à diffuser la pratique au sein de leur pays. En 1875, Frances Power Cobbe incite la RSPCA à exiger du gouvernement britannique une législation contre la vivisection. Celui-ci nomme une commission royale qui, après de multiples auditions, remet un rapport à l'origine du vote, en 1876, du *Cruelty to Animals Act*. La campagne très agressive menée par les antivivisecteurs suscite parmi les scientifiques – on y reviendra plus loin – une véritable contre-mobilisation visant à se faire entendre du pouvoir. De fait, la législation adoptée apparaît comme un compromis qui ne satisfait ni les promoteurs de la vivisection, inquiets du soupçon d'immoralité que la réglementation semble entériner, ni leurs détracteurs, scandalisés qu'aucun contrôle externe n'ait été imposé aux savants. Ulcérée par l'attitude conciliante aussi bien du gouvernement que de la RSPCA, Frances Power Cobbe impose à la Society for the Protection of Animals Liable to Vivisection le mot d'ordre d'abolition totale de la pratique. Au cours des deux décennies qui suivront, le combat de la passionaria de l'antivivisection sera marqué par une radicalisation qui l'éloignera progressivement des protecteurs des animaux qui craignent qu'une critique trop virulente de la science ne les fasse apparaître rétrogrades et dogmatiques. Après avoir été marginalisée au sein même de la société qu'elle avait fondée en 1875, Frances Power Cobbe fonde, en 1898, la British Union for the Abolition of Vivisection¹.

En France, au sein de la SPA, les opposants à la vivisection peinent bien plus encore à faire prévaloir leur point de vue. Il faut dire que la commission chargée de statuer sur l'attitude qu'il convient d'adopter à l'égard de la pratique compte pas moins de 5 docteurs parmi ses

1. La British Union for the Abolition of Vivisection (BUAV) est aujourd'hui encore en activité.

16 membres. Pour les membres de cette commission, « ce serait sortir de la saine appréciation des choses, de considérer les vivisections pratiquées dans un but exclusivement scientifique, comme de véritables cruautés envers les animaux. Ce mode d'expérimentation se justifie et se légitime par son but élevé, par son utilité, et par les résultats immenses qu'il a déjà produits » (BSPA, 1861, p. 364). Les protecteurs français avouent sans détour l'embarras dans lequel les plonge l'offensive lancée par leurs homologues britanniques : « Les délégués de la Société de Londres, qui, croyant seconder nos efforts, n'ont pas craint de porter aux pieds du trône l'expression de la répugnance qu'on éprouve en Angleterre pour les pratiques de la vivisection [...]. Cette fatale nécessité, attaquée et niée par la médecine anglaise, maintenue et défendue par la médecine française, nous laissait dans une grande perplexité » (BSPA, 1861, p. 180). Pour conclure, la commission reconnaît la légitimité de la vivisection tout en condamnant ses abus au nom d'une pondération raisonnable des principes commandant la protection animale : « Si protéger les animaux est un devoir pour tout cœur honnête, aimer et soulager son prochain est une loi divine, qui commande, suivant notre devise : Justice et compassion pour les animaux, Amour et dévouement pour nos semblables » (*ibid.*). Comme on pouvait s'y attendre, cette attitude timorée est plus particulièrement critiquée par un membre de la noblesse, M. le marquis de Mostcick-Gozom, vice-président de la SPA. Au regard de ce dernier, la commission, largement composée de médecins, « a tout accordé à l'expérimentation et elle a tout refusé à la protection (BSPA, 1861, p. 365). L'aveuglement résultant d'un coupable esprit de corps occulte la véritable nature d'une pratique qui ne constitue rien d'autre qu'un « art de faire durer ensemble et le supplice et la vie, [des] tortures illimitées cruellement infligées à des animaux le plus souvent si doux et soumis, à de pauvres êtres sans défense comme sans parole » (BSPA, 1861, p. 366). Ne pas s'insurger contre la vivisection équivaut à perdre de vue, et la mission essentielle des protecteurs des animaux, et ce qui apparente la brutalité des parvenus de la science à celles des charretiers dont ils prétendent se distinguer :

La cause animale

Aux Sociétés protectrices, au contraire, de faire entendre toutes les protestations, d'élever tous les obstacles possibles contre la stérile multitude des expériences ne révélant jamais autre chose que la présomption et la cruauté des hommes qui les ont faites [...]. Comment se gravement occuper encore des coups de fouet et de la surcharge, quand nous aurions une fois déclaré, en cette solennelle occasion, ne vouloir pas même réclamer contre les horribles supplices infligés aux animaux, je ne dis pas par quelques rares et réels anatomistes, mais (c'est le grand mal) par des Quidams ignares, singes vaniteux de la science, ou par quelques amateurs dépravés du spectacle de la douleur ! (*BSPA*, 1861, p. 367.)

Au cours des décennies qui suivent, opposants et partisans de la vivisection cohabitent tant bien que mal au sein de la Société protectrice des animaux. En 1877, Mme la Comtesse Antonin de Noaille, dame patronesse de la société, remet un prix de 1 500 F à l'auteur du meilleur mémoire contre la vivisection (*BSPA*, 1877, p. 142). En 1883, bien que le président démente l'existence d'une quelconque censure, les opposants à la vivisection se plaignent de ne pouvoir s'exprimer et réclament plus encore que la SPA remette une aide financière en faveur de la Société française contre la vivisection (*BSPA*, 1883, p. 104). Cette année-là, en effet, pas moins de deux sociétés entièrement consacrées à la dénonciation de la pratique sont créées en France. Par ses statuts, la Société française contre la vivisection se donne pour mission de « provoquer, par tous les moyens légaux, un mouvement d'opinion capable d'éclairer les pouvoirs publics sur les dangers que la pratique de la vivisection fait courir au progrès des mœurs nationales » (*BSFV*, 1884, n° 1, page de garde). Parmi les 30 membres qui composent le premier conseil d'administration de la société, on dénombre 7 titres de noblesse, 14 femmes, 3 docteurs. De son côté, Marie Huot fonde la Ligue populaire contre la vivisection au sein de laquelle elle fustige aussi bien la perversion des médecins que des adeptes de la corrida. En 1901, le baron de Knyff fonde une Union internationale autorisée à ajouter à son titre celui de la Ligue populaire (*BSPA*, 1908, p. 260). En outre, dans les années 1910, la Comtesse russe, Mme de Yourkevicht, bien connue dans le grand monde

« Nous », les animaux et « Eux »

parisien pour sa beauté et son élégance, préside une Union nationale contre la vivisection (*Le Figaro*, 25 juin 1910). Par-delà les mobiles hétérogènes qui les distinguent, les opposants à la vivisection partagent une commune aversion à l'égard du crédit croissant que les Français accordent à la médecine expérimentale. Ainsi, en 1885, lors du congrès annuel de la Société française contre la vivisection, Maria Deraismes se propose d'« attaquer la susdite méthode dans son préconisateur le plus fervent, Claude Bernard, le grand pontife de la physiologie expérimentale » :

Le désir d'attacher son nom à une prétendue découverte et celui, non moins vif, d'en tirer profit, sont ici les seuls moteurs de cette *rage* expérimentale. Nous devons d'autant la dénoncer et l'abdiquer, cette vivisection, qu'elle est inféconde pour le bien et féconde pour le mal. Elle ne s'arrête pas à la bête, elle va jusqu'à l'homme. C'est en vain que Claude Bernard assure que l'expérimentation sur l'humanité n'a pour but que le soulagement des maux qu'elle endure. De nombreux faits prouvent qu'une curiosité malsaine guide souvent ces prétendus savants. (*BSFV*, 1886, n° 4, p. 31.)

Ainsi, entre 1870 et 1930 – premier temps fort de la critique du sort des animaux de laboratoire –, la méthode expérimentale, que les membres des couches bourgeoises à deux fronts investissent à des fins d'accréditation, alimente l'indignation d'un ensemble de plus en plus hétérogène d'opposants. Certes, initialement, les mobilisations résultent principalement de la *réaction* des représentants des couches supérieures conservatrices les plus anciennement établies. Cependant, comme nous le verrons plus loin, l'antipathie proclamée à l'endroit de l'autorité croissante de la médecine scientifique revêtira progressivement des significations inédites et complémentaires.

La montée en puissance de la tendresse

Dans les chapitres précédents, nous avons pu constater à quel point les mobiles des premières mobilisations de la cause protectionniste laissaient bien peu de place aux préoccupations relatives aux souffrances de l'animal. Il importe, à présent, de relever dans quelle mesure l'une des évolutions les plus marquantes de la cause, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, réside précisément dans les manifestations croissantes de compassion à l'égard des bêtes maltraitées.

ANIMALITÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Appliqué à l'objet qui est le nôtre, le cadre théorique adopté jusqu'ici nous invite à recouper la perspective de Norbert Elias avec celle proposée par Alexis de Tocqueville (Déloye, Haroche, 2006, p. 110). Selon l'aristocrate français, en effet, l'égalisation des conditions qui caractérise les temps démocratiques implique un *adoucissement des mœurs* ainsi qu'une *extension de la sympathie*. Tocqueville emprunte la notion de sympathie à la tradition philosophique afin de désigner la communication intersubjective des sentiments, dont la *compassion*, le fait d'être affecté par la souffrance d'autrui, fournit l'exemple le plus éloquent (Wilhelm, 2007, p. 72). « La sympathie est ainsi un phénomène d'identification par projection – d'identification projective – par lequel nous prenons imaginativement possession du corps de l'autre et souffrons, sous une forme atténuée, ce que nous

– avec notre sensibilité propre – souffririons une fois placés dans une situation analogue » (*ibid.*, p. 75). Pour Tocqueville, cette sensibilité croissante à la souffrance d'autrui ne peut être dissociée de la dépréciation des discriminations hiérarchiques affirmant l'inégale dignité des êtres : « Il y a plusieurs causes qui peuvent concourir à rendre les mœurs d'un peuple moins rudes ; mais, parmi toutes ces causes, la plus puissante me paraît être l'égalité des conditions » (Tocqueville, 1961, p. 229). Pour étayer son propos, Alexis de Tocqueville remarque que, « lorsque les chroniqueurs du Moyen Âge, qui tous, par leur naissance ou leurs habitudes, appartenaient à l'aristocratie, rapportent la fin tragique d'un noble, ce sont des douleurs infinies ; tandis qu'ils racontent tout d'une haleine et sans sourciller le massacre et les tortures des gens du peuple » (*ibid.*, p. 231). Il relève ainsi la désinvolture avec laquelle la marquise de Sévigné pouvait encore, dans une lettre adressée à sa fille en 1675, relater les supplices infligés afin de réprimer la jacquerie des basses classes de Bretagne contre la levée d'une nouvelle taxe. Pour Tocqueville, ce « badinage cruel », cette indifférence à la souffrance des rangs inférieurs, découle directement de la mentalité hiérarchique propre aux sociétés aristocratiques, « car il n'y a de sympathies réelles qu'entre gens semblables ; et, dans les siècles aristocratiques, on ne voit ses semblables que dans les membres de sa caste [...]. Mme de Sévigné ne concevait pas clairement ce que c'était que de souffrir quand on n'était pas gentilhomme » (*ibid.*, p. 231-233). Avec le développement de l'égalitarisme, manifester un tel degré d'insensibilité aux misères des hommes équivaldrait à s'exposer à une réprobation générale. Les mœurs démocratiques, en effet, commandent une tout autre économie émotionnelle qui, comme le souligne Tocqueville, implique une interdépendance étroite entre égalité des statuts, introspection, identification à autrui et, enfin, « compassion générale pour tous les membres de l'espèce humaine » (*ibid.*) :

Quand les rangs sont presque égaux chez un peuple, tous les hommes ayant à peu près la même manière de penser et de sentir, chacun d'eux peut juger en un moment des sensations de tous les autres : il jette un

La montée en puissance de la tendresse

coup d'œil rapide sur lui-même ; cela lui suffit. Il n'y a donc pas de misère qu'il ne conçoive sans peine, et dont un instinct secret ne lui découvre l'étendue. En vain s'agira-t-il d'étrangers ou d'ennemis : l'imagination le met aussitôt à leur place. Elle mêle quelque chose de personnel à sa pitié, et le fait souffrir lui-même tandis qu'on déchire le corps de son semblable. (*Ibid.*, p. 233.)

Pour comprendre au mieux l'évolution de l'économie affective sous-jacente à la protection animale, il convient d'examiner dans quelle mesure cette tendance générale décrite par Tocqueville – selon laquelle un égalitarisme compassionnel se serait progressivement substitué à une mentalité hiérarchique valorisant les différences statutaires entre les êtres – a pu progressivement s'étendre aux relations entre les hommes et les bêtes. Aux craintes et à la répugnance suscitées par la violence exercée sur les animaux, en effet, se sont progressivement ajoutées ces émotions de type compassionnel qui résultent de l'aptitude à saisir par empathie la souffrance d'autrui. Autant dire que le développement de la compassion démocratique peut difficilement être dissocié d'un processus de *réduction de l'altérité*. Par là, il faut entendre qu'autrui – plus particulièrement l'animal –, loin d'être reconnu dans son irréductible différence, est confondu avec soi : « La sympathie conduit à perdre l'autre en le ramenant à soi » (Wilhem, 2007, p. 77). Par là même, la protection animale apparaît de plus en plus souvent en rapport d'affinité avec cet *anthropomorphisme* qui prête aux animaux les mêmes sentiments que ceux éprouvés par les hommes.

Évidemment, ce sont les poètes romantiques qui, les premiers, contribuent à alimenter l'imagination nécessaire pour éprouver de l'attendrissement à l'endroit des malheurs des bêtes envisagées comme des *alter ego*. En 1785, dans « À une souris dont j'avais détruit le nid avec la Charrue », Robert Burns décrit le drame de la bête privée de logis par la faute d'un homme qui s'en excuse : « Petite bête lisse, farouche et craintive / Oh, quelle panique dans ton sein ! / Tu n'as pas besoin de te sauver si vite / [...] Qui te fait fuir / Devant moi, ton pauvre compagnon sur la terre, Et mortel comme toi ! »

En 1794, William Blake, dans « La Mouche », identifie son destin à celui de l'insecte à la merci de la main de l'homme : « Petite mouche, / Ma main étourdie / A balayé / Tes jeux d'été / Ne suis-je pas / Comme toi mouche ? / Ou n'es-tu pas / Comme moi homme ? / Car je danse, / Je bois, je chante / En attendant qu'aveugle / Une main broie mes ailes. » Quatre ans auparavant, Samuel Taylor Coleridge, enthousiasmé par les promesses qu'il perçoit dans la Révolution française, s'était adressé, pour sa part, à un jeune âne : « Pauvre petit poulain d'une race opprimée [...] / Toi pauvre méprisé et sans espoir ! / Je te salue toi mon frère [...] / Je voudrais te prendre avec moi pour habiter dans le vallon boisé de la Paix et de la douce Égalité. » On le voit, les sentiments des poètes et des bêtes, pareillement exposés à l'injustice des hommes, sont ici étroitement apparentés. Par là même, l'aversion pour les discriminations et les dominations, mais encore la valorisation antithétique du langage du droit, devraient inciter à proclamer solennellement l'égalité des bêtes. Ainsi, dès 1789, Jeremy Bentham, dans *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, formulait déjà l'idée d'une expansion à l'animal de l'égalitarisme qui a conduit les révolutionnaires français à abolir l'esclavage : « Le jour viendra peut-être où le règne animal retrouvera ses droits qui n'auraient pu lui être enlevés autrement que par le bras de la tyrannie. Les Français ont déjà réalisé que la peau foncée n'est pas une raison pour abandonner sans recours un être humain aux caprices d'un persécuteur. Peut-être finira-t-on un jour par s'apercevoir que le nombre de jambes, la pilosité de la peau ou l'extrémité de l'os sacrum sont des raisons tout aussi insuffisantes d'abandonner une créature sensible au même sort » (cité par Jeangène Vilmer, 2008, p. 34).

De fait, les éléments mis en exergue dans nos chapitres précédents ne permettent nullement de réduire la protection des animaux, au XIX^e siècle, à l'engagement exclusif d'entrepreneurs de morale conservateurs, voire réactionnaires. Pratiquement dès son origine, et de manière croissante au fil du siècle, la cause animale est parfois associée aux combats des militants progressistes qui entendent lutter contre les inégalités et les rapports de dépendance. À ce propos, Henry Stephens Salt constitue l'une des figures britanniques les plus

La montée en puissance de la tendresse

remarquables (Dardenne, 2005). Fils d'un colonel de l'armée britannique, Henry Stephens Salt est né en Inde en 1851. Après de brillantes études à Eton et Cambridge, il entame une carrière dans l'enseignement supérieur. Au début des années 1880, il s'intéresse aux idéaux de justice et d'égalité humaines prônés par les intellectuels socialistes et adhère à la Fabian Society qui participera, en 1900, à la création du Parti travailliste. À la même époque, une forme de révélation le porte à ne plus envisager la viande autrement que comme de la chair morte résultant de l'exécution d'une quantité effroyable d'animaux. En 1886, la Vegetarian Society – fondée près de quarante ans plus tôt – publie l'ouvrage d'Henry Salt, *En défense du végétarisme*¹.

En 1891, Henry Salt crée la Humanitarian League au nom de la nécessité de combiner refus de la violence et compassion appliquée à toutes les créatures. Dans cette optique, les membres de cette nouvelle société militent pour une réforme du droit pénal et du système carcéral, pour l'abolition de la peine de mort et des châtiments corporels, pour un système éducatif prônant le devoir de bienveillance envers tous les êtres sensibles, enfin *last but not least* pour une extension et une application plus rigoureuse des lois sur la protection animale. En 1892, Henry Salt publie d'ailleurs *Les Droits des animaux considérés dans leur rapport avec le progrès social*, ouvrage qui lui vaut d'être tenu aujourd'hui comme l'un des précurseurs de l'antispécisme sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Pour l'heure, notons que l'« humanitarisme » de Salt se distingue des sociétés philanthropiques préexistantes dans la mesure où il répudie cette charité condescendante qui se plaît à toiser les malheureux du haut d'une « respectabilité supérieure irréprochable » (Li, 2000). Il entend, par ailleurs, étendre les principes du socialisme en envisageant l'exploitation des hommes et des animaux comme les conséquences d'un seul et même problème. Ainsi, les membres de la Ligue humanitaire proclament lutter contre « la cruauté que les humains s'infligent entre eux, au nom des lois, de

1. Dans son autobiographie, Gandhi affirme que c'est la lecture de cet ouvrage de Salt, lors de ses études en Angleterre, qui l'a déterminé à devenir végétarien par conviction.

l'autorité, des traditions et de celle, plus atroce encore, qu'ils infligent aux animaux prétendus inférieurs, au nom de la chasse, de la "science", de la "mode" et afin de satisfaire leur appétit pour une nourriture qui n'a rien de naturel » (cité par Dardenne, 2005). Certaines campagnes menées par les membres de la Ligue humanitaire s'ingénient à pointer du doigt la coupable inconséquence des protecteurs des animaux affiliés à des sociétés aussi anciennes et respectables que la RSPCA. Ainsi, Henry Salt reproche à certaines dames élégantes de s'indigner de la brutalité des cochers, alors même que leur souci de paraître à la mode les portent à se parer de peaux d'animaux ou de chapeaux ornés de plumes d'oiseaux (Kean, 1998, p. 117). Bien plus encore, dans un chapitre de son ouvrage *Les Droits des animaux*, intitulé « Le sport, ou l'amateur de boucherie » et consacré à la chasse, Henry Salt dénonce le fait que de soi-disant *gentlemen* puissent considérer comme un « passe-temps agréable et courtois » le fait de massacrer certaines espèces animales¹. Ce faisant, les adeptes de la Ligue humanitaire contribuent à doublement étendre le domaine des pratiques dignes de susciter l'indignation de leurs contemporains. D'une part, ils érigent les espèces sauvages au rang de victimes de la violence humaine et ayants droit à la compassion, alors même que les protecteurs des animaux ne se préoccupaient jusqu'alors que des espèces domestiques². En outre, tandis que la violence populaire constituait la principale source d'inquiétude des membres de la RSPCA, les adeptes de la Ligue n'hésitent pas à également fustiger la brutalité au fondement de certaines pratiques réservées aux couches privilégiées de la société : chasse, mode vestimentaire, riche alimentation carnée.

La comparaison des bulletins de la SPA publiés au fil du temps

1. En 1914, la Ligue humanitaire publiera, sous la direction de Salt, un ouvrage collectif, *Killing for Sport*, dans lequel des auteurs tels George Bernard Shaw, Edward Carpenter, George Greenwood vilipendent les justifications d'un prétendu art cynégétique.

2. Il arrivait certes, on l'a vu, que le sort d'espèces sauvages insectivores soit antérieurement pris en compte. Cependant, c'est la destruction d'auxiliaires de l'agriculture, et non pas la domination exercée sur ces bêtes, qui constituait l'objet d'un scandale de nature principalement économique.

corrobore également l'importance croissante d'une compassion fraternelle de plus en plus sensible à la souffrance endurée par les bêtes. Là encore, les poésies valorisées par les protecteurs des animaux constituent une source précieuse d'indices. Certes, dès les premiers numéros des bulletins de la SPA, les administrateurs jugent bon de faire place à des poèmes, mais ces derniers se présentent essentiellement sous la forme de fables spirituelles, sur le modèle d'Ésope ou de La Fontaine. Au regard de ces textes, l'animal n'est rien d'autre qu'une figure allégorique visant à édifier la morale. Dans les années 1880, les poèmes célébrés par les protecteurs des animaux visent désormais à promouvoir « la bonté envers les animaux » (BSPA, 1883, p. 30). Certains titres trahissent à eux seuls le registre émotionnel compatissant désormais très largement privilégié : *La Mort d'un bouvreuil* de Brizieu, *La Biche qui a perdu son petit* par Ernest Fouinet, *Pitié* par Coran, *Le Nid* de Berquin, *Le Pauvre et son chien* de Ducis. Comme en Angleterre, l'influence des poètes romantiques se fait ressentir et facilite le recours à des dispositifs de sensibilisation qui visent à alimenter l'imagination nécessaire pour percevoir par empathie l'injuste souffrance des bêtes. Il faut dire que, dès 1837, Alphonse de Lamartine rédigeait des poèmes tels *Vous ferez alliance avec les brutes* ou *Tu ne verseras aucun sang*, et réclamait que la bienveillance fraternelle souhaitable entre les hommes fût également appliquée aux bêtes : « Tu ne lèveras point la main contre ton frère / Et tu ne verseras aucun sang sur la terre, / Ni celui des humains, ni celui des troupeaux, / Ni celui des poissons, ni celui des oiseaux. / Un cri sourd dans ton cœur défend de le répandre » (Lamartine, 1837, p. 77). Bien plus encore, du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, une citation de Lamartine, connu pour son engagement politique lors de la Seconde République, constitue l'une des références les plus fréquemment citées par les militants de la protection animale : « On n'a pas deux cœurs, l'un pour l'homme, l'autre pour l'animal. On a du cœur ou on n'en a pas. » En valorisant la mise à l'épreuve de l'attendrissement, les Romantiques ont permis aux protecteurs des animaux – pourtant initialement portés à se méfier de la « sensiblerie » – à se fier à leurs propres élans affectifs : « L'auteur [d'un ouvrage distingué par la SPA] n'a eu qu'à écouter ses

sentiments personnels pour écrire la page que nous reproduisons ci-après mais il s'est sans doute aussi souvenu de ces tendres paroles de Lamartine : comprendre l'animal dans le cercle des mansuétudés qui sont imposées à l'homme, c'est améliorer l'homme lui-même » (*BSPA*, 1883, p. 30).

Comme le souligne Maurice Agulhon, c'est bien cet appel à un développement universel de la compassion qui porte les partisans de l'égalitarisme politique, de la République laïque et anticléricale, à se réclamer à leur tour de la protection animale (Agulhon, 1988). Pierre Larousse, Jules Michelet, Victor Hugo, maîtres à penser des forces progressistes de leur temps, apportent leur caution à la cause souvent controversée de l'amour des bêtes. Pour ces auteurs, soucieux de remédier aux inégalités sociales les plus persistantes, « la volonté de plaindre et de défendre ceux qui sont brimés, à un degré quelconque, ne se divise pas », « la pitié est universelle, et les pitiés qui s'adressent, en descendant l'échelle, au prolétaire, à la femme, à l'enfant, à l'animal, n'en sont que des aspects divers » (Agulhon, 1988, p. 273 et 267). Ainsi, la proposition de loi protectrice présentée, en 1850, par le général Grammont trouvera, à l'encontre même des attentes de ce dernier, bien moins de soutiens auprès de ses collègues de droite que parmi les députés de la gauche. Près de trente ans plus tard, les affinités entre la protection animale et les mots d'ordre d'égalité et de fraternité proscrivant la domination brutale des plus faibles seront proclamées au sein même de la SPA : « À côté de la philanthropie et de la fraternité dont notre temps aura été le règne et le triomphe, il y a une place toute naturelle et marquée pour l'affection envers les bêtes, la conséquence et le complément de l'amour pour les hommes, c'est l'amour pour les animaux (*applaudissements*) » (*BSPA*, 1886, p. 141). En 1899, Adrienne Neyrat fonde la revue *L'Ami des bêtes* qui peut se réclamer d'un comité de soutien réunissant certains des noms les plus prestigieux du combat républicain et socialiste (Pierre, 1998) : Anatole France, Georges Clemenceau, Jean Jaurès et, surtout, Émile Zola. Celui que la postérité retiendra comme l'un des intellectuels français les plus courageux dans la lutte contre les injustices, en effet, n'hésite nullement à apporter son soutien à la protection animale. Dans *Le Figaro* du 24 mars 1896, le

La montée en puissance de la tendresse

célèbre romancier publie un article, « L'amour des bêtes », où il fait état des expériences affectives que les malheurs des animaux éveillent en lui. « Secousse au cœur », « pitié si pleine d'angoisse », « élancement de fraternelle compassion » constituent des émotions si vives qu'elles excitent la réflexion morale de l'auteur : « Pourquoi toutes les bêtes de la création sont-elles mes petites parentes, pourquoi leur idée seule m'emplit-elle de miséricorde, de tolérance et de tendresse ? Pourquoi les bêtes sont-elles toutes de ma famille, comme les hommes, autant que les hommes ? » Bien plus encore, un an avant son engagement dans l'affaire Dreyfus, Émile Zola prend la parole lors de la remise annuelle des prix de la SPA au Cirque d'hiver :

Aimons-les [bêtes], parce qu'elles sont nos sœurs cadettes, infirmes et inachevées, sans langage pour dire leurs maux, sans raisonnement pour utiliser leurs dons ; aimons-les, parce que nous sommes les plus intelligents, ce qui nous a rendus les plus forts ; aimons-les, au nom de la fraternité et de la justice, pour honorer en elles la création, pour respecter l'œuvre de vie et faire triompher notre sang, le sang rouge qui est le même dans leurs veines et dans les nôtres¹. (BSPA, 1896, p. 139-141.)

Je ne savais pas faire preuve de vaillance, car la cause des bêtes pour moi est plus haute, intimement liée à la cause des hommes, à ce point que toute amélioration dans nos rapports avec l'animalité doit marquer à coup sûr un progrès dans le bonheur humain. Si tous les hommes doivent être heureux un jour sur la terre, soyez convaincus que toutes les bêtes seront heureuses avec eux. Notre sort commun devant la douleur ne saurait être séparé, c'est la vie universelle qu'il s'agit de sauver du plus de souffrance possible. (BSPA, 1896, p. 217.)

Cette affirmation croissante d'une pitié universelle nous invite à examiner plus en détail l'influence qu'une autre figure de la gauche

1. Cette extension de la compassion en direction des bêtes, pour être réelle, demeure évidemment relative et dépendante de distinctions tenues pour allant de soi. De là découle le fait, noté au chapitre 3, qu'Émile Zola puisse s'émouvoir très inégalement pour le sort des moutons ou celui des loups. À la lecture de son article dans *Le Figaro* du 24 mars 1896, il apparaît clairement que pour Zola la compassion pour les bêtes ne concerne que les espèces domestiques qui cohabitent avec l'homme.

républicaine a pu exercer sur les transformations de la protection animale. Comme chacun sait, l'œuvre de Victor Hugo a considérablement marqué son siècle par sa créativité, son lyrisme, son implication dans les combats politiques, ses préoccupations sociales et plus encore la sympathie qu'elle exalte à l'égard des misérables. Non contente d'ériger les plus humbles au rang de figures héroïques – Quasimodo, le bossu ; Jean Valjean, le forçat ; Gavroche, le gamin des rues, etc. –, l'œuvre littéraire de l'idole de la gauche républicaine, du poète quasiment officiel de la III^e République, se distingue avant tout par sa capacité à exacerber, auprès de ses lecteurs, les sentiments d'une pitié infiniment extensible. Dans cette optique, la compassion, qui se combine souvent au panthéisme de l'auteur, est décrite comme d'autant plus louable qu'elle se surpasse à travers la zoophilie, la pitié pour les animaux, qui apparaît alors comme la forme la plus avancée de la bienfaisance. De fait, en 1884, le président de la Société française contre la vivisection sollicite le soutien de Victor Hugo, « dont le nom dit tout pour ceux qui essaient de faire prévaloir le droit des faibles contre la violence des forts » (BSFV, 1884, n° 1, p. 2). Le poète répond par une lettre laconique dont les militants se contentent très aisément¹. « Au milieu de ces abus de la force un [seul] mot de Victor Hugo ferait éclater un cri de justice. [La voix du poète] peut n'être pas toujours écoutée quand elle s'adresse à l'égoïsme aveugle des couronnes ; mais elle serait certainement entendue du grand juge auquel notre société s'adresse : l'opinion publique » (*ibid*). Aujourd'hui encore, les militants de la cause animale, notamment les opposants à la corrida, se réclament très souvent de Victor Hugo et arborent certaines des citations extraites de son œuvre sur les panneaux qu'ils brandissent lors de leurs manifestations de rue (Traïni, 2010) : « Vous ne serez jamais, et dans aucune circonstance, tout à fait malheureux si vous êtes bon envers les animaux » et, bien plus souvent : « Torturer un taureau pour le plaisir, pour l'amusement,

1. À la lettre du président de la SFCV, Victor Hugo répond : « Votre lettre est excellente, car elle est éloquente. Dites votre pensée dans ce grave sujet ; ce sera la mienne » (BSFV, 1884, n° 1, p. 2).

La montée en puissance de la tendresse

c'est plus que torturer un animal, c'est torturer une conscience. » Cependant, mieux que tout autre texte, « Le Crapaud », publié en 1859, permet de comprendre en quoi Victor Hugo constitue l'un de ceux qui a le mieux contribué à alimenter l'imaginaire nécessaire à l'économie affective sur laquelle la protection animale a pu s'appuyer de manière croissante depuis la fin du XIX^e siècle. Ce long poème de 162 vers qui, au sein de *La Légende des siècles*, s'insère entre deux autres poèmes exaltant la pitié, « Après la bataille » et « Les Pauvres Gens », décrit le calvaire du disgracieux et pathétique animal. Des passants distraits, un prêtre et une femme élégante, écrasent le crapaud et lui crèvent un œil avant que celui-ci ne devienne l'objet des jeux cruels d'un groupe d'enfants. Alors que ses bourreaux s'acharnent contre la pauvre bête, une charrette tirée par un « âne harassé, boiteux et lamentable », lui-même maltraité par son conducteur, s'approche. Les enfants projettent alors d'écraser le crapaud agonisant sous l'une des lourdes roues de la charrette, mais, par un geste inattendu, l'âne achève de donner au poème une dimension pathétique et morale des plus éloquents :

L'âne vit le crapaud, et, triste, – hélas ! penché
Sur un plus triste, – lourd, rompu, morne, écorché,
Il sembla le flairer avec sa tête basse ;
Ce forçat, ce damné, ce patient, fit grâce ;
Il rassembla sa force éteinte, et, roidissant
Sa chaîne et son licou sur ses muscles en sang,
Résistant à l'ânier qui lui criait : Avance !
Maîtrisant du fardeau l'affreuse connivence,

Avec sa lassitude acceptant le combat,
Tirant le chariot et soulevant le bât,
Hagard, il détourna la roue inexorable,
Laisant derrière lui vivre ce misérable ;
Puis, sous un coup de fouet, il reprit son chemin.
Alors, lâchant la pierre échappée à sa main,
Un des enfants – celui qui conte cette histoire, –
Sous la voûte infinie à la fois bleue et noire,
Entendit une voix qui lui disait : Sois bon !

La cause animale

Cette citation n'est certes pas trop longue pour relever au mieux l'une des inflexions historiques les plus importantes de la protection animale. À partir de la fin du XIX^e siècle, en effet, l'équivocité de la cause animale s'intensifie, non seulement parce que des partisans de la gauche républicaine l'investissent, mais plus encore compte tenu d'une altération notable de l'économie affective qui la sous-tend. L'exaltation de l'amour des bêtes, de la pitié pour les animaux les plus méprisés, participe d'une évolution plus générale que l'on pourrait qualifier de *nivellement de la compassion*. Si le poème « Le Crapaud » peut être tenu pour emblématique, c'est parce qu'il glorifie la commiseration des plus humbles à l'égard d'autres malheureux : « L'âme obscure venant en aide à l'âme sombre / le stupide, attendri, sur l'affreux se penchant / Le damné bon faisant rêver l'élus méchant ! » Autant dire que l'on s'éloigne ici de cette pitié asymétrique, descendante et unilatérale, à travers laquelle seules les couches supérieures de la société sont autorisées à réaffirmer la prééminence de leur statut. À l'encontre d'une telle économie affective aristocratique, les contemporains de Victor Hugo en appellent à la « bonté », une pitié démocratique et horizontale qui, récusant les écarts hiérarchiques, affirme une solidarité bienfaitrice également accessible aux plus modestes qui soient.

À partir des années 1880, les militants de la SPA témoignent ainsi, de plus en plus souvent, et de leur sensibilité à l'égard de cette sympathie pour les malheurs des animaux, et de la conviction qu'elle constitue une excellente propédeutique au développement de la solidarité entre les hommes. De là découle une altération notable des dispositifs pédagogiques qu'ils entendent promouvoir. Ces derniers, en effet, ne se limitent plus seulement à réprimer la cruauté tendancieuse des enfants ; ils visent désormais à les sensibiliser – grâce à la médiation du rapport à l'animal – aux plaisirs d'un attendrissement conçu comme une inclination civique de la première importance.

Ce n'est pas sans raison [écrit un membre de la SPA, à propos d'un traité d'instruction morale et civique à l'usage des jeunes filles] que l'on dit que les amis des bêtes sont les amis de l'homme. La bonté se manifeste dans

La montée en puissance de la tendresse

les plus petits détails. Accoutumez-vous à être bons envers les animaux et vous serez bientôt bons avec tout le monde. (BSPA, 1883, p. 30.)

Aux enfants de nos écoles [...] « Il n'est pas nécessaire d'être riche pour être bienfaisant : la bonté nous donne des plaisirs vrais qui ne s'usent point, qui se renouvellent toujours, et dont le souvenir est une jouissance. » Oui, mes enfants, M. de Ségur a raison, on peut être bienfaisant sans être riche, car la bienfaisance ne se manifeste pas seulement en donnant de l'or. C'est un penchant naturel qui domine le cœur de l'homme, quelle que soit sa condition, un pauvre peut donc exercer la bienfaisance car, hélas !, on trouve toujours plus malheureux que soi... La bienfaisance est donc une vertu qui nous porte à faire du bien à notre prochain, et à ces êtres muets si dévoués qui nous donnent, sans compter, toute la puissance de leur force pour nous aider dans nos rudes travaux, et ajoutent à nos plaisirs sous différentes manières [...]. Oui, jeunes amis, apprenez de bonne heure à être les fervents apôtres de la bienfaisance, fille de la bienveillance et de l'amour de l'humanité... et dans l'humanité il faut confondre l'homme avec les animaux domestiques, nos demi-frères. (BSPA, 1883, p. 162.)

Des propos de ce type attestent à quel point l'assimilation de la protection animale à l'entreprise démopédique des Républicains – relevée au chapitre 4 – ne peut être dissociée de la diffusion sociale croissante d'une forme d'économie affective antérieurement marginale. En d'autres termes, l'effort consenti pour saisir par empathie les souffrances des bêtes, l'élévation de leurs malheurs au rang de scandale incitant à l'action, ont sans doute contribué à l'intensification et à l'extension sociale de ces tendances très générales théorisées par Alexis de Tocqueville et Norbert Elias. La bonté à l'égard des bêtes constitue probablement l'un des chaînons manquants indispensables pour mieux comprendre l'interdépendance étroite entre le nivellement démocratique et la diffusion des mots d'ordre de la civilisation des mœurs bien au-delà des seuls cercles aristocratiques à partir desquels elle prit initialement son essor. À travers leur engagement, les protecteurs des animaux ont travaillé à assimiler, d'une part, répulsion pour la violence, exigence d'autocontrainte, de maîtrise de soi,

La cause animale

de retenue et de tact, et, d'autre part, « aspiration à une égale répartition de la reconnaissance » entre les êtres (Haroche, 2001, p. 105). Ainsi, en 1904, les membres de la SPA s'enorgueillissent de mettre en œuvre une « pédagogie de la douceur animale » : « Dans les écoles, nous faisons de la propagande par les bons points et par les récompenses de toutes sortes. Nous semons de la graine de protection pour récolter des fleurs d'humanité et de compassion. Nous cherchons à faire de l'enfant un homme bon et juste, en lui apprenant à connaître les animaux, à apprécier leurs services et à tenir compte de leur intelligence » (BSPA, 1904, p. 183).

L'ANIMAL D'AFFECTION OU LE REFUGE DE L'INTIMITÉ

Au cours des chapitres précédents, il est clairement apparu que la principale préoccupation des protecteurs des animaux concernait la manière dont les hommes traitent publiquement le bétail, les chevaux et autres bêtes de trait. Une inflexion remarquable cependant se développe, tout au long du XIX^e siècle, du fait de la nouvelle fonction que les couches supérieures attribuent aux chiens, puis plus tardivement aux chats. Durant les siècles précédents, l'espèce canine était utilisée par les hommes afin d'assurer de multiples tâches : traquer le gibier, tirer des charrettes, activer des tournebroches et surtout préserver l'intrusion des inconnus au sein des propriétés. À l'instar des hommes de l'époque, les chiens sont traités de manière très variable en fonction de la considération inégale que leurs puissants maîtres leur concèdent. Au regard de l'aristocratie, les chiens de chasse, qui se distinguent par leur aptitude à servir les prouesses cynégétiques de leur maître, bénéficient souvent d'une telle estime qu'ils sont parfois mieux nourris et logés que les valets (Thomas, 1983, p. 136). Dès la fin du Moyen Âge, un statut d'exception est également réservé à *certain*s représentants de l'espèce canine, compte tenu du fait que les plus nobles dames se plaisent à se distinguer en tenant auprès d'elles des petits chiens. À partir du XVI^e siècle, la langue anglaise utilise les

La montée en puissance de la tendresse

expressions *pets* et *household pets*, afin de distinguer ces animaux – n’ayant d’autres fonctions que d’apparaître gracieux, de tenir compagnie – aussi bien des bêtes sauvages que des espèces domestiques assignées à des tâches jugées utiles¹. À l’origine, ce type d’animal, le « chouchou des Dames », entretient donc un lien privilégié avec les femmes et l’évolution des jeux de séduction dans le cadre d’une civilisation des mœurs qui exalte la douceur, la pudeur et le tact. « Les doux sourires, les regards affectueux, les “innocentes caresses”, les “jeux folâtres” [...], ces gestes féminins de compassion sont autant de messages destinés à l’homme. L’animal se voit ainsi attribuer une nouvelle fonction dans l’espace domestique : il médiatise une propédeutique du sentiment » (Corbin, 1987, p. 482).

Cependant, là encore, l’importance de ces rapports inédits à l’animal d’affection ne peut être comprise indépendamment des altérations qu’ils doivent à leur diffusion croissante au sein de populations de plus en plus larges. Bien vite, les classes sociales en ascension, soucieuses d’être assimilées à l’aristocratie, adoptent elles aussi des animaux qu’elles traitent avec une attention qui les distingue de la brutalité manifestée par le commun. Les chiens d’apparat, et bientôt d’appartement, remplissent alors une fonction essentiellement ostentatoire car ces animaux sont tenus comme étant le propre de « ceux qui se définissent eux-mêmes comme les plus respectables » (Kean, 1998, p. 80). De là découle l’importance prêtée aux compétences nécessaires à l’identification des races canines, ainsi qu’aux manifestations permettant d’exhiber les *pedigrees* les plus purs : les gens de goût ne peuvent prétendre apprécier des chiens bâtards. En 1859, à Newcastle-upon-Tyne, une toute première exposition est consacrée aux *pointers* et *setters*. En 1866, George R. Jesse publie le tout premier livre sur l’histoire des races canines, tandis que l’ouvrage *Dogs of the British Isle* de John Henry Walsh connaîtra pas moins de 5 éditions entre 1867 et 1886. En 1873,

1. La langue anglaise a d’abord utilisé le terme *pet*, dérivé du français « petit », pour désigner un enfant gâté, choyé, chouchouté. À partir de 1584, le terme commence à s’étendre en direction aussi bien des chats et des chiens que des bébés des animaux de la ferme (Palmatier, 1995, p. 287).

la création du Kennel Club est rapidement suivie par le Ladies' Kennel Club (*ibid.*, p. 93). Au sein de ce dernier, le Loulou de Poméranie est d'autant plus en vogue que la reine en élève plusieurs : les préférences de nombreuses dames soucieuses de leur respectabilité – à l'image de Frances Power Cobbe, la *pasionaria* du mouvement antivivisection – se portent alors sur cette espèce. D'une manière générale, « à travers les structures élaborées dans le troisième quart du XIX^e siècle pour réguler la reproduction et l'exposition de chiens de pure race, les amateurs, pour la plupart issus de la classe moyenne, exprimaient de manière figurée leur désir d'obtenir une position sociale relativement prestigieuse et immédiatement identifiable à l'intérieur d'une société hiérarchique et stable » (Ritvo, 1989, p. 104). Dans cette optique, l'attachement aux chiens est d'autant plus vif que la diffusion d'innombrables récits loue l'extraordinaire loyauté dont ils savent faire preuve à l'égard de leur maître. Dans la lignée des figures légendaires du conte de Gelert ou de Greyfriars Bobby (Kean, 1998), les chiens méritent d'autant plus la bienveillance qu'ils apparaissent comme « des serviteurs idéalisés qui ne se plaignaient jamais de rien, ou bien des enfants modèles qui ne grandissaient jamais » (Thomas, 1983, p. 155). Emboîtant une fois de plus le pas aux précurseurs britanniques, les promoteurs des pedigrees s'organisent également en France en présentant, certes, quelques différences remarquablement analysées par Kathleen Kete (Kete, 1994). Ainsi, en 1881, la Société centrale pour l'amélioration des races canines est fondée et la mode des expositions de chiens de race se développe au sein des couches sociales les plus aisées.

Cependant, loin de se limiter à cette seule fonction de marqueur social ostentatoire, le chien de compagnie – en se diffusant au sein des foyers des couches bourgeoises – revêt des significations inédites et déterminantes dans l'évolution historique de la protection animale¹. On le sait, à la différence de l'aristocratie, les couches de la bourgeoi-

1. Là encore, la Grande-Bretagne paraît largement en avance sur les autres pays européens. Selon Keith Thomas, dès les XVI^e et XVII^e siècles, « les animaux familiers semblent s'être vraiment établis comme un élément régulier de la maisonnée des classes moyennes, en particulier dans les villes » (Thomas, 1983, p. 144).

sie tendent à valoriser une séparation nette entre l'espace public et l'espace privé, le monde du travail et la cellule familiale. Dans cette optique, le foyer familial – « *Home sweet home* » – est le lieu de prédilection de la *privacy*, de l'intimité, des relations d'affection nouées avec les enfants. Bien plus encore, l'habitat bourgeois et *cosy* est souvent pensé comme un « havre de paix au sein d'un monde sans cœur » (Jasper, Nelkin, 1992, p. 17), un abri réparateur permettant d'échapper momentanément au froid calcul des intérêts qui commande le monde du travail. Ainsi, l'animal de compagnie – « la créature muette qui, à l'amour, répond toujours par l'amour » (Turner, 1980, p. 76) – est d'autant plus aisément intégré au cercle familial que les relations d'affinités qui le lient aux enfants et aux épouses contribuent à l'économie affective qui distingue le foyer du monde extérieur. « En créant l'animal de compagnie moderne – le chiot câlin, le joli chaton –, les amis des animaux ont fabriqué un animal conçu pour étouffer la violence de la nature avec le baume de l'amour » (*ibid.*).

Ainsi, à partir du dernier quart du XIX^e siècle, les bulletins de la SPA font une place croissante à des témoignages, historiettes ou poèmes, soulignant à quel point les membres de l'espèce canine font parfois preuve de « qualités de cœur » bien supérieures à celles de certains hommes. Ici, c'est « une chienne héroïque [qui] refuse de fuir les flammes sans ses chiots » (BSPA, 1875, p. 256), tandis qu'une autre « bonne et douce bête [...] offr[e] ses tétines à la bouche de l'enfant » affamé (BSPA, 1886, p. 68). Ici, c'est un chien qui sauve une petite fille de la noyade (BSPA, 1875, p. 342), voire l'homme brutal qui pourtant le maltraitait quelques instants auparavant (BSPA, 1875, p. 222). Alors qu'ils étaient engagés dans un combat, deux chiens cessent de se battre pour sauver un enfant tombé dans l'eau (BSPA, 1905, p. 407). Lorsque la noyade résulte d'une tentative de suicide, « un petit chien se précipit[e] à son tour dans le fleuve, comme s'il ne voulait pas survivre à son maître » (BSPA, 1875, p. 256)¹. Là encore, le recours à des poèmes témoigne de la valorisation croissante des

1. Notons que les qualités héroïques dont sont capables les chiens paraissent suffisamment dignes d'éloges pour que, lors de la 52^e séance annuelle des distributions

La cause animale

émotions qui résultent des relations privilégiées avec les « toutous et loulous » (BSPA, 1904)¹.

À MON PETIT AMI / Peut-on sans être ridicule, / Aux yeux de tous, pleurer son chien ? / Sans hésiter, et sans scrupule, / J'avoue, hélas ! Pleurer le mien. / Oui, je pleure l'ami fidèle / Qui, pour m'attendre, chaque jour, / En vigilante sentinelle, / Guettait et fêtait mon retour. / Ma douleur est vive et profonde ; / Oui, bien sincère est mon chagrin ; / Que me font les dires du monde ? / Je pleure mon petit « Gamin ». (BSPA, 1886, p. 69.)

Turc était un fidèle chien, / Le meilleur qu'on pût, pour gardien [...] / Obéissant, il accourait [...] / Sensible au moindre des bienfaits, / Il vous prodiguait les effets / D'un zèle infatigable / Discret, non moins qu'aimable, / Il serait, je crois, mort de faim, / Plutôt que de toucher à rien / Qu'il ne lui fût permis de prendre, / Acceptant tout sans rien prétendre [...] / Ami lecteur, entends-moi bien, / Permits-moi de tout dire en somme / Quoi de meilleur dans l'homme ? Le Chien. (BSFV, 1888, n° 6, p. 4.)

Ne faites pas de mal aux chiens, ce sont des êtres humains. Frou-Frou était une petite griffonne anglaise dont les poils broussaillaient les moustaches, toute la tête moitié noire, moitié blanche. Elle avait de grands yeux d'une expression pénétrante, ils parlaient [...]. Frou-Frou fut inhumée au cimetière d'Asnières où, sur un bloc de marbre blanc qui recouvre sa tombe, sont gravés en lettres d'or ces simples mots : FROU-FROU, MORTE DE CHAGRIN LE LENDEMAIN DE LA MORT DE SA MAÎTRESSE. 1896-1908. (BSPA, 1909, p. 168.)

« Essayez donc de ne vivre qu'entre hommes [écrit Émile Zola], maintenant que vous avez admis les bêtes au foyer, et vous verrez tout

des récompenses de la SPA, deux « colliers d'honneur » soient remis à des chiens particulièrement méritants (BSPA, 1904, p. 209).

1. Ces récits et poèmes constituent bien ce que nous avons appelé des *dispositifs de sensibilisation*. Au vu des commentaires qui les accompagnent parfois, il est clair que ce sont bien les émotions qu'ils sollicitent auprès du public qui, aux yeux des entrepreneurs de la cause, font toute leur valeur : « Ce récit a bien naturellement ému plusieurs de nos confrères, et M. Guillaumin en particulier a signalé M. Gaubert au comité des récompenses » ; « les vers qui suivent sont empreints d'un sentiment si touchant qu'ils nous ont parus dignes d'être reproduits dans notre Bulletin ».

La montée en puissance de la tendresse

de suite que vous coupez dans votre vie en pleine chair, que ce sont des parents que vous retranchez. Elles sont devenues de la famille, on ne pourrait les supprimer sans arracher un peu de votre cœur » (BSPA, 1896, p. 139). De fait, le chien, loin de se résumer à la seule fonction d'animal ostentatoire, remplit désormais – dans la sphère privée des intérieurs bourgeois – la fonction lénifiante d'un consolateur toujours disponible :

Ah ! Bêtes justes, bêtes consolatrices, qui pansez les blessures faites par les hommes ! Bêtes, qui, dans l'innocence de votre instinct, savez distinguer le vrai mérite et vous montrer douces aux faiblesses des ambitieux ! Bêtes, qui, sans vous mêler de juger la littérature, recueillez, par simple bonté d'âme, le candidat en détresse ! Bêtes, mes sœurs, voilà donc que vous avez comblé mon orgueil ! Enfin couronné ! (Émile Zola, « L'amour des bêtes », *Le Figaro*, 30 mai 1896 ; repris dans BSPA, 1896, p. 219.)

[À propos de l'augmentation de la taxe sur les chiens :] Nous voudrions que l'Administration comprît que ce qu'elle appelle un chien de luxe, n'est souvent qu'un chien sauveur et que celui-ci devrait bénéficier d'un tarif de faveur. Quand nous parlons d'un chien sauveur, nous pensons non pas aux braves bêtes qui font, une fois dans leur vie, une action d'éclat, mais à celles qui remplissent chaque jour, à chaque minute, leur bienfaisante mission auprès des âmes seules, des cœurs désolés, des déshérités de ce monde, en réchauffant de leur souffle généreux, un foyer éteint par l'adversité. (BSPA, 1933, p. 26.)

Il convient de noter à quel point cette place croissante accordée à « ces êtres qui vivent à nos côtés, et qui nous consolent bien souvent des désillusions de la vie » (BSPA, 1905, p. 176), ne peut être dissociée de l'évolution conjointe du statut des femmes appartenant aux couches moyennes en ascension. La distinction bourgeoise entre la sphère publique et la sphère privée s'avère indissociable de la définition d'une *true womanhood* et de son assignation à l'un des espaces clairement délimités : la vie publique est le domaine exclusif des hommes, tandis que la vie privée constitue le royaume, ou plutôt la « prison dorée », réservée aux femmes (Knibiehler, 1992, p. 407 et 423). Maîtresse de maison, épouse, mère de famille : l'existence

sociale des femmes respectables se limite strictement aux rôles attendus à leur foyer conjugal¹. Là, elles sont tenues de veiller à la bonne harmonie en prodiguant leurs soins à tous les membres de la famille, chiens et chats compris. De leur côté, les hommes bénéficient de cette affabilité du foyer, tout en gardant la possibilité de fréquenter les maisons closes où des femmes, moins vertueuses que leur épouse, prodiguent excitations et sensualité. En d'autres termes, cette assignation de la femme au foyer conjugal se double d'une restriction sans précédent de leur sexualité. Époque par excellence de la pudibonderie, du corset qui caparaçonne le corps des femmes, l'ère victorienne se caractérise également par le développement d'une gynécologie au nom de laquelle les médecins travaillent à vouer la sexualité féminine à la seule fonction procréatrice (*ibid.*, p. 398-406). Dans un tel contexte, la relation que les femmes entretiennent avec l'animal d'affection revêt des significations complexes et ambivalentes. L'élevage d'un chiot ou d'un chaton, en éveillant l'« instinct maternel », est perçu comme l'un des meilleurs moyens de préparer les petites filles à leur futur rôle de mère au foyer. Cependant, on peut également faire l'hypothèse que la tendresse animale constitue une échappatoire commode à cet ensemble de représentations selon lesquelles les relations sexuelles avec les hommes ne trouvent aucune autre finalité entre l'enfantement et la débauche. Loin de constituer un langage de séduction s'adressant – sous une forme euphémisée – au prétendant masculin, la tendresse prodiguée à l'animal a pu sans doute constituer le meilleur moyen de se soustraire à la sexualité effrayante des hommes². Ainsi Marie Huot – celle-là même qui inventa le slogan malthusien de la « grève des ventres » – décrit-elle

1. Cette assignation des épouses respectables à l'espace privé est telle que l'expression « femmes publiques » devient un qualificatif infamant désignant des « femmes perdues », de mauvaise vie, se livrant à la prostitution.

2. Rappelons que, pour préserver l'innocence des jeunes filles, la pudibonderie victorienne exclut de leur éducation toute information susceptible de les préparer aux relations sexuelles auxquelles le mariage les destine. De fait, comme l'atteste le témoignage de la journaliste engagée Séverine – sur lequel nous reviendrons plus loin –, la nuit de noces constitue souvent pour elles une expérience aussi inattendue que traumatisante.

La montée en puissance de la tendresse

la caresse donnée à l'animal comme la source d'une satisfaction confinant au sublime :

C'est alors un spectacle émouvant et curieux ; lorsque les minets ont achevé leur repas, il faut les voir frôler leur échine aux jupes de leur bienfaitrice, sauter sur ses épaules, sollicitant du bout de leur museau rose un baiser et des caresses, en manière de dessert : – ce qui prouve que l'animal, lui non plus, ne vit pas seulement de la nourriture matérielle, et qu'il a aussi un cœur à satisfaire. (Huot, 1890 *a*, p. 12.)

J'ajoute que c'est parce que j'ai senti ma pensée sortir peu à peu des limbes de la matière ; parce que j'ai senti mon intelligence grandir et se développer, à mesure que mes sens s'affinaient ; parce que j'ai senti mon âme s'ouvrir et s'épanouir plus aimante et plus douce sous les effluves de la sympathie ; c'est pour tout cela, j'ose le dire, que je choye l'animal rencontré sur ma route. Car il suffit souvent d'une caresse pour faire jaillir de cet être, plongé dans les ténèbres de la bestialité, l'âme embryonnaire enfermée dans sa chair passive. (Huot, 1887, p. 50.)

Ainsi, la relation que les femmes de l'époque entretiennent à l'animal d'affection résulte de conditions qui leur laissent bien peu d'alternatives. Soit se résoudre à n'exister socialement qu'au titre d'épouse procréatrice assignée au foyer conjugal, soit échapper – par choix ou par adversité – à la subordination à un mari et vivre dans un cruel isolement social. Ainsi, certains indices relevés dans les bulletins de la SPA, à partir du dernier quart du XIX^e et plus encore au début du XX^e siècle, témoignent à quel point bon nombre de femmes en viennent à considérer leur chien ou leur chat comme le seul être ayant rompu les solitudes et les affres de leur morne existence.

Mme Séverine [a] obtenu une médaille d'or en récompense de son livre exquis *Les Mémoires d'un chien* [...]. Pourquoi, nous dit-elle, la femme a-t-elle le monopole de la tendresse pour l'animal, c'est que plus souvent seule que l'homme, quand elle rentre au foyer sans famille, elle est heureuse d'y trouver un être qui l'attend, qui l'accueille, lui reproche son absence et fête son retour. (BSPA, 1904, p. 208.)

De fait, les dons que de généreuses donatrices versent à la SPA apparaissent de plus en plus fréquemment liés à la gratitude à l'égard

La cause animale

d'un fidèle compagnon disparu : l'indication des sommes versées s'accompagne alors d'hommages « en souvenir de Zézette », « en souvenir de Ponnette », « en souvenir de Friquet ». Bien plus encore que les dons, les *legs testamentaires* commencent à apparaître comme une source de financement non négligeable des sociétés protectrices. En 1933, parmi les dix donateurs ayant pris des « dispositions testamentaires nécessaires pour se survivre dans l'œuvre de la SPA », pas moins de sept sont des femmes (BSPA, 1933).

Une dame importante vient d'envoyer à la Société de Boston la lettre suivante : « Inclus, vous trouverez un chèque de mille dollars que je prie la Société du Massachusetts d'accepter comme gage de ma reconnaissance envers mon chien qui pendant quatorze ans de réclusion et de souffrance a été mon ami fidèle et constant et mon compagnon dévoué. » Si tous ceux qui ont trouvé quelques consolations dans la compagnie de ces créatures muettes imitaient cet exemple, quel allègement on pourrait apporter aux souffrances quotidiennes et imméritées de ceux dont l'absence créerait pour nous un si grand vide ! (BSPA, 1886, p. 63.)

Ainsi, au regard des femmes confrontées à des conditions sociales peu valorisantes, la protection animale – et plus particulièrement les soins apportés aux chiens et chats abandonnés dans le cœur des villes – revêt des significations bien particulières. À vrai dire, le secours apporté aux bêtes en détresse participe sans doute de cette posture dualiste à travers laquelle les premières féministes s'efforcèrent de tirer parti de la polarisation bourgeoise des fonctions masculines et féminines : revendiquer le droit d'intervenir dans la sphère publique, « faire valoir le pouvoir de la sphère privée et en subvertir les limites en amenant des questions dites privées sur la scène politique » (Käppeli, 1992, p. 576). Cette stratégie d'accréditation – se réclamant de qualités supposées spécifiquement féminines – trouve un point d'appui privilégié dans ces pratiques qui consistent à transfigurer la responsabilité domestique des animaux d'affection au sein du foyer en une préoccupation plus large pour le sort des bêtes en dehors de la seule sphère familiale. Recueillir les chiens abandonnés, nourrir les chats perdus du quartier, supprimer les nouveau-nés trop nombreux

La montée en puissance de la tendresse

« pour [mieux] protéger les individus et ne point laisser accroître le nombre des déshérités » (Huot, 1890 *a*, p. 14). Les femmes de la fin du XIX^e siècle inaugurent des modes d'action qui aujourd'hui sont le lot le plus commun d'un grand nombre d'organisations de la protection animale. Dans l'une de ses conférences publiques, en juin 1890, Marie Huot, présidente de la Ligue populaire contre la vivisection, fait l'apologie d'un « autre genre de protection zoophile que nous avons sinon créé, du moins encouragé – si tant est que le dévouement ait besoin d'encouragement » (Huot, 1890 *a*, p. 11).

Parfois on voit le soir, aux abords des terrains vagues, des jardins et des édifices publics, une silhouette féminine, un panier au bras, appelant doucement dans l'ombre des êtres invisibles. À cet appel bien connu, une bande de chats, surgissant de tous les coins, accourt avec des miaulements joyeux autour de la mystérieuse inconnue, qui distribue dans des morceaux de papier – en guise de vaisselle plate – une part de pâtée à chacun de ces affamés [...]. Sans s'être donné le mot, mues par un sentiment spontané, éprouvant pour ces abandonnés le même instinct maternel, – femmes ou filles, jeunes ou vieilles, belles ou laides, riches ou pauvres – c'est cet instinct sacré, inné au cœur de la femme, qui les fait se rencontrer dans la même compatissance, et se pencher avec amour vers tout ce qui souffre et tout ce qui appelle. (Huot, 1890 *a*, p. 11.)

Pour la conférencière, ces « sœurs de charité », ces « humbles et saintes femmes », ces « serviteurs dévoués de la sainte cause de la pitié », sont les « apôtres d'une religion à son aurore », les avant-gardes d'un monde où les hommes « se laissent vaincre par les mêmes émotions et ne croient pas abdiquer leur dignité virile en étant bons envers tous les écrasés, tous les torturés de la vie, même quand ce sont des animaux » (Huot, 1887, 1890 *a*). Nous analyserons plus en détail, dans notre prochain chapitre, dans quelle mesure cette nouvelle forme de protection de l'animal apparaît comme une forme de révolte contre le prestige écrasant et les abus du « sexe fort ». Dans l'immédiat, il convient de relever l'importance des mutations de la protection animale qui découle de la place croissante de la tendresse à l'égard de l'animal d'affection.

Après la fondation de sociétés protectrices, l'institutionnalisation de refuges visant à recueillir et soigner des chiens abandonnés constitue sans aucun doute l'innovation la plus lourde de conséquences dans l'histoire de la protection animale. Selon James Turner, le premier établissement de ce type est créé à Londres en 1860 et se diffuse dans le pays à partir de 1871 (Turner, 1980, p. 122). Le fait qu'ils soient souvent désignés par l'expression de « Dogs' Home » atteste l'influence de ces représentations qui incitent les femmes à dénoncer un scandale public au nom des rôles qui leur sont prescrits au sein de l'espace privé. En l'occurrence, il s'agit ici de remédier au désespoir de pauvres bêtes, destinées à s'épanouir dans l'intimité des familles, en leur offrant un foyer plus compatissant que celui dont elles ont été injustement chassées. À Paris, certaines femmes telles Mmes Donon, Masson, Dessing se font connaître en tenant des refuges destinés aux bêtes abandonnées (Fleury, 1995, p. 141). Marie Huot attribue à la Ligue populaire contre la vivisection qu'elle préside la fondation des premiers « refuges zoolophiles dont la presse vous a souvent fait le tableau, où chiens et chats perdus sont accueillis et soignés jusqu'à ce qu'on leur trouve des maîtres » (Huot, 1890, p. 6). Les responsables de la SPA manifestent bien peu d'enthousiasme face à la pression d'un nombre croissant d'adhérentes qui réclament l'ouverture d'un asile. L'initiative leur semble résulter d'une « sensiblerie » toute féminine et étrangère à la vocation de la digne société protectrice. Après d'innombrables discussions, les membres de la direction s'efforcent de contenter les militants en allouant des aides financières ponctuelles aux chenils des Dames précitées.

Toutefois, le VIII^e Congrès international des sociétés protectrices des animaux, à Bruxelles en 1880, ouvre une brèche favorable aux partisans des refuges. Dans l'un de ses rapports, en effet, le Congrès émet le vœu selon lequel « les sociétés protectrices des animaux, à l'exemple de la Société des Dames, de Philadelphie, tenteront d'obtenir des autorités urbaines, que la direction des fourrières leur soit confiée, celles au moins qui sont destinées à recevoir des chiens » (BSPA, 1882, p. 79). Les termes utilisés dans la description de ces « refuges » destinés à se substituer aux « fourrières » municipales permettent d'entrevoir les malentendus que cette recommandation a pu susciter au sein d'une

La montée en puissance de la tendresse

base militante toujours plus hétérogène. Pour les adhérents les plus anciens, de telles initiatives visent simplement à prolonger des mesures fondées sur une *économie affective* éprouvée de longue date. L'œuvre des Dames de Philadelphie s'applique à remédier à la visibilité outragante de la violence trop souvent manifestée par un personnel des fourrières municipales souvent aussi peu éduqué que les pires des cochers : « La capture et la mise à mort des chiens errants sans muse-lière dans la ville étaient effectuées par des préposés de la ville avec la plus révoltante cruauté » (BSPA, 1881, p. 76). La substitution des lassos par des filets, l'adoucissement de la mise à mort des chiens par asphyxie, les recommandations des Dames visant à « alléger ainsi quelques-unes des souffrances d'un des plus nobles animaux que Dieu ait créés après l'homme », ne remettent nullement en cause les conceptions qui présidaient à l'une des plus anciennes préoccupations de la SPA : lutter contre la pullulation incontrôlée des chiens dans la ville qui consomment inutilement de la nourriture, heurtent les sens par leur aspect ragoûtant, ou bien encore suscitent les craintes liées à la propagation de la rage et autres miasmes délétères¹. Cependant, il est évident que les rapports privilégiés avec l'animal d'affection au sein du foyer conduisent une nouvelle cohorte de militants à envisager le recueil des chiens abandonnés sous un angle bien différent. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le témoignage touchant qui s'applique à décrire les sentiments que la visite de l'asile des animaux, fondé récemment à Arcueil par la SPA, suscite auprès du visiteur.

Peut-être dans tous ces regards curieusement tournés vers ce visiteur pourrait-on découvrir une vague expression d'espoir. Ces chiens-là se souviennent d'un absent auquel ils ont appartenu ; qu'ils ont aimé. Qui de nous oserait affirmer qu'ils ne pensent pas encore, tous les jours, à ce maître qu'ils ont perdu ou qui les a perdus peut-être pour se débarrasser d'une bouche trop coûteuse, trop lourde pour le maigre budget du ménage ? Chacun d'eux a son roman, peut-être poignant, peut-être mer-

1. Rappelons que, dès 1855, les conceptions hygiénistes prévalant parmi les médecins et vétérinaires de la SPA conduisent la société à préconiser une taxe sur les chiens qui sera effectivement mise en œuvre par les pouvoirs publics.

La cause animale

veilleux, mais que malheureusement personne n'écrira. Dans tous les cas ces cœurs de chiens-là, trempés par les souffrances précédentes, sont disposés à aimer ceux qui leur rendront, avec la liberté, les bonnes aises d'un foyer. (BSPA, 1884, p. 202.)

Alors même que les formules célébrant les qualités aimantes du chien se multiplient, des dispositifs de ce type frayent la voie à une économie affective bien distincte de l'antisensiblerie dont les fondateurs des premières sociétés protectrices se réclamaient. L'imagination saisissant la détresse vécue par la bête abandonnée, les soins que les bienfaiteurs lui apportent afin de la réconforter, le spectacle de son immense gratitude immédiate, ainsi que la promesse du développement d'une joie partagée au sein de son nouveau foyer, permettent désormais de manifester des émotions qui relèvent d'un *registre de l'attendrissement* (Bolstanski, 1993). La possibilité d'éprouver ces états affectifs attire au sein de la SPA des adhérent(e)s qui ignorent à peu près tout des préoccupations de leurs prédécesseurs. Ces derniers, d'ailleurs, s'indignent et s'effraient de l'afflux de ces nouveaux membres qui menacent de dévoyer la société des nobles desseins auxquels elle s'est consacrée jusqu'alors. Les plus déterminés d'entre eux s'efforcent de contrecarrer l'influence grandissante de ces adhérents récents qui investissent la SPA afin d'y goûter les délices de l'attendrissement. Une grande partie des sympathisants les plus anciens préfère plutôt s'éloigner de cette société au sein de laquelle la présence croissante des « amis du chien » réduit considérablement la possibilité de s'enorgueillir de la fréquentation de personnes savantes et éclairées¹. Plus que tout autre indice, la critique adressée aux partisans du refuge par la veuve du D^r Blatin – longtemps figure de proue de la protection éclairée – témoigne des dissensions suscitées par la valorisation inédite du registre émotionnel de l'attendrissement :

1. On voit bien là dans quelle mesure les émotions préconisées par les dispositifs de sensibilisation qui s'imposent au sein des organisations déterminent le *turn-over* des effectifs militants, c'est-à-dire le chassé-croisé de ceux qui entrent, se maintiennent ou se désengagent au sein de l'organisation (Fillieule, 2005).

La montée en puissance de la tendresse

Si l'on voulait bien prendre la peine de retourner en arrière, de consulter les travaux du passé, les journaux, même dans leur critique, l'on pourrait utilement se convaincre que non seulement la Société n'est pas dans son rôle en s'occupant ostensiblement et officiellement d'une question de sentiment ; mais qu'au contraire, et qu'après étude, elle a promis, et n'a trouvé des adhérents sérieux qu'à cette condition : de ne pas *tomber* en société de bonnes femmes : qui veut dire, chacun le sait, société purement sentimentale. Et qui veut dire encore, il n'y aura *jamais* d'hommes *assez bons* pour se mêler à ces bonnes femmes. Souvenez-vous, à l'appui de ceci, combien était grande la majorité féminine dans le comité du refuge [...]. Quelles sont les personnes qui réclament si vivement la création d'un refuge par notre Société, création toute de sentiment ; car il serait bien difficile de trouver là le côté de l'utilité publique, ayant du reste la fourrière pour y répondre ? Ce sont des personnes peu au courant peut-être des administrations, les dames l'avouent volontiers, et pourtant que de difficultés ! Administrativement parlant. Ce sont aussi des personnes nouvellement arrivées dans notre Société, depuis deux ou trois ans peut-être au plus, et qui ne souffrent pas de voir tant d'autres questions en souffrance, toutes plus utiles les unes que les autres, en faveur de nos protégés : mais ne les connaissant pas encore, elles ne peuvent les apprécier. Tout attend, durant que l'on décide sur le bien-être futur des chats et des chiens de Paris ! Et si nous cédions, mesdames et messieurs, si nous ne formions une majorité, croyez bien que nous aurions vite une majorité écrasante et dangereuse, une majorité nouvelle et par conséquent peu éclairée sur les agissements de la Société ; une question présentée au nom du sentiment trouve vite de l'écho, c'est à qui en fera le plus, à qui tombera le plus vite dans les extrêmes ; après l'installation d'un refuge, on vous demandera un bâtiment digne de ces chers animaux, puis des niches à franges d'or et des écuelles en vermeil [...]. Les docteurs se sont éloignés d'eux-mêmes, les vétérinaires ne sont plus en estime dans l'assemblée sentimentale. Qu'allons-nous devenir ? (BSPA, 1883, p. 222.)

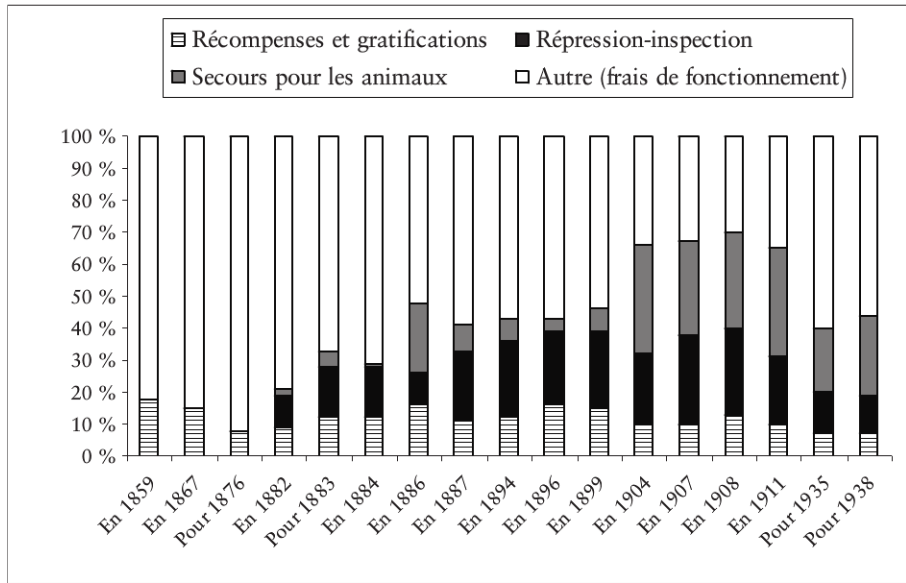
Si le ton paraît si alarmiste, c'est bien en raison de la pression non négligeable que la nouvelle cohorte de militants est en mesure d'exercer sur les instances dirigeantes de la société. Ainsi, en 1881, puis en 1885, la SPA ouvre des refuges (Fleury, 1995, p. 141 et 149) car le Conseil de la société, bien qu'ayant exprimé de très fortes réserves, a

dû se « défer[er] à l'opinion générale » des adhérents (BSPA, 1885, p. 200). Cependant, la vieille garde se plaint que « cette création fort onéreuse a[it] été mal comprise » (BSPA, 1886), tant et si bien que le président Decroix, l'apôtre de l'hippophagie, effrayé par les dépenses occasionnées par le refuge, décide, en 1888, de fermer et de vendre l'établissement (Fleury, 1995, p. 151)¹. Autant dire que les partisans du registre démopédique détiennent encore, à cette date, les postes de direction grâce auxquels ils s'efforcent de juguler les mutations enclenchées par les adeptes de l'attendrissement. Cependant, ce baroud d'honneur des précurseurs de la protection animale ne suffira pas à empêcher le renforcement, à partir des décennies suivantes jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, des tendances pressenties par la veuve du D^r Blatin. D'une part, le soin apporté aux chiens et chats abandonnés deviendra une préoccupation centrale des adhérents non seulement de la SPA, mais plus encore de bien d'autres associations créées ultérieurement. En 1899, une œuvre de bienfaisance, L'Assistance aux animaux, est fondée afin notamment de gérer un refuge à Gennevilliers : elle réunit 1 500 adhérents en 1903, contre 6 000 en 1909 (Pierre, 1998, p. 735). En 1908, un refuge est créé à Saint-Maur sous la tutelle de la Protection française fondée par la fameuse et belle Mme de Yourkevitch (Fleury, 1995, p. 237). Les SPA fondées dans diverses villes françaises, et reconnues d'utilité publique bien après la société localisée à Paris, accorderont également aux refuges, et au registre émotionnel de l'attendrissement, une place de prédilection².

1. Dans le graphique 3 ci-contre, la dépense exceptionnelle occasionnée par le refuge transparait bien dans les comptes de la SPA pour l'année 1886. Du fait de la réaction des responsables de la société, il faut attendre les premières années du siècle suivant pour que le secours aux animaux – chevaux de renfort et refuges pour chiens – apparaisse à nouveau comme une dépense conséquente. Le tassement observé dans les années 1930 résulte du fait que l'automobile a rendu inutiles les secours apportés jusqu'alors aux chevaux : la préoccupation pour le sort des chiens n'en devient alors que plus centrale.

2. La SPA de Lyon et du Sud-Est est reconnue d'utilité publique, en 1893 ; la SPA normande et la SPA de Nice, en 1930 ; la SPA du Centre, en 1934.

La montée en puissance de la tendresse



Source : graphique élaboré par l'auteur à partir des BSPA.

Graphique 3. – *La répartition des dépenses dans les comptes ou les budgets prévisionnels de la Société protectrice des animaux*

Notre détour historique préalable par les toutes premières mobilisations en faveur de la protection animale nous permet donc d'entrevoir l'importance des inflexions liées à la place croissante accordée non plus à la retenue dans le traitement du bétail et aux chevaux, mais à la tendresse à l'égard des chiens et des chats. Des changements cruciaux altèrent notablement non seulement l'économie affective de la protection animale, les profils sociologiques de la base militante, mais encore les contraintes financières et organisationnelles. L'entretien de refuges et les soins apportés aux bêtes abandonnées, en effet, constituent une lourde dépense qui nécessite un nombre de donateurs sans commune mesure avec les effectifs sélectifs dont les premières sociétés protectrices s'enorgueillissaient autrefois. On l'a vu plus haut, le développement du registre de l'attendrissement est indissociablement lié à celui des dons et des legs testamentaires que les adhérents remettent souvent aux sociétés protectrices en guise de

reconnaissance pour leur compagnon préféré. Cependant, l'activité de soins aux animaux nécessite non seulement un accroissement des finances, mais également une logistique organisationnelle dont n'avaient que faire les premiers entrepreneurs de cause, soucieux de réformer les mœurs de leurs contemporains. Cercle vicieux pour certains, cercle vertueux pour d'autres, le registre de l'attendrissement draine un nombre croissant d'affiliés privilégiant un type d'action si coûteux qu'il condamne les organisations militantes à se préoccuper de trouver toujours plus d'adhérents et de donateurs. Ainsi, au tout début du XX^e siècle, et à rebours du critère sélectif de la notabilité valorisé autrefois, la direction de la SPA érige le recrutement de nouveaux soutiens (financiers) en critère d'excellence de l'activisme en faveur de la cause : « Le Conseil a décidé qu'une médaille de bronze serait décernée, au moment des récompenses annuelles, aux sociétaires qui auraient présenté dix membres nouveaux ayant accepté de faire partie de la Société » (BSPA, 1904, page de garde).

On l'aura sans doute compris, la priorité accordée au sort des animaux d'affection amorce indissociablement une *féminisation* de la protection animale qui, jusqu'à nos jours, ne cessera de s'intensifier. Plusieurs indices trahissent l'accroissement progressif de la part des femmes parmi les adhérents de la SPA. En 1875, le compte rendu de la 23^e séance publique annuelle de distribution des récompenses comptabilise « plus de 400 personnes, au nombre desquelles les dames sont en très grande majorité » (BSPA, 1875, p. 129). De même, la liste des libéralités encaissées en 1894 révèle que les donateurs sont pour 65 % des femmes, contre 35 % des hommes (BSPA, 1895, p. 30). Cependant, cette féminisation des adhérents est loin de se répercuter automatiquement sur la composition du conseil d'administration de la SPA qui, en dépit de revendications de plus en plus pressantes, demeure encore longtemps la prérogative des hommes :

Mlle Laurent demande que l'admissibilité des femmes aux fonctions du conseil soit affirmée. Les femmes, soit dans la direction du Refuge, soit dans la commission des chiens, où elles sont en majorité, ont prouvé qu'elles ne sont pas incapables d'esprit d'administration. M. le Président

La montée en puissance de la tendresse

répond que le règlement ne s'oppose nulle part à la nomination des dames aux fonctions d'administrateur. Elles ne peuvent être désignées pour la Présidence ni pour les Vice-Présidences, mais si les électeurs veulent faire choix de dames pour les représenter au sein du Conseil, les statuts et le règlement leur laissent, à cet égard, une latitude absolue. (*BSPA*, 1886, p. 12.)

Certaines adhérentes se lancent donc à l'assaut du conseil d'administration au sein duquel elles espèrent pouvoir mieux faire entendre leur voix. En 1902, l'une d'elles s'attire les ricanements lorsqu'elle ose présenter sa candidature au conseil d'administration et n'obtient que 14 voix là où le dernier élu masculin en a obtenu plus d'une centaine (Fleury, 1995, p. 217). Pour prendre place dans le tiers sortant en 1904, 5 femmes sont candidates, 3 d'entre elles obtiennent respectivement 14, 10 et 1 voix, tandis que les candidats élus en comptabilisent 165 (*BSPA*, 1904, p. 28). L'année suivante, la seule femme candidate obtient 21 voix contre 137 pour les candidats élus (*BSPA*, 1905, p. 9). Autant dire que le doublement des voix se portant sur une femme ne suffit pas à remettre en cause le fait qu'à l'époque, même parmi les adhérentes de plus en plus nombreuses, il paraît encore inéluctable de réserver les postes de responsabilités aux seuls hommes. Au début des années 1930, le renversement de ce rapport de force qui semblait inaltérable n'en paraît que plus remarquable. Il est vrai que le registre de l'attendrissement et l'attention accordée au chien sont tellement valorisés par la majorité des sociétaires que plus aucun prétendant à la direction ne peut désormais se permettre de les disqualifier. En 1925, François Friry est élu à la présidence de la SPA après avoir mené campagne en faveur de l'extension du refuge de Gennevilliers (Fleury, 1995, p. 272). Quatre ans plus tard, Camille de Gast, propriétaire depuis plusieurs années de ce refuge, détentrice de 627 procurations, se fait élire à la présidence de la SPA. Le coup de force frappe d'autant plus les esprits que des femmes obtiennent également 11 des 36 sièges au conseil d'administration (Fleury, 1995, p. 275). À compter de cette date, cette évolution en termes de genre prédominant au sein de la SPA apparaîtra irréversible. Ainsi, entre

La cause animale

1976 et 2008, 4 des 5 présidences de la société furent assurées par des femmes.

La féminisation, aussi bien des instances dirigeantes que de la base militante de la cause animale, coïncide donc bien avec la focalisation croissante sur les secours apportés aux chiens et chats abandonnés. Ainsi, de nos jours, en Angleterre comme en France, les sociétés de protection les plus importantes par leurs adhérents et leurs moyens – RSPCA, SPA nationale et régionales, Fondation Brigitte-Bardot, Fondation Assistance aux animaux, etc. – gèrent des refuges auxquels sont consacrés une grande partie de leurs ressources¹. Autant dire que l'histoire de la protection animale ne peut être dissociée de certaines transformations conjointes du métier de vétérinaire qui méritent ici quelques commentaires. Il convient de rappeler, en effet, qu'initialement la science vétérinaire se développe exclusivement en tant que zootechnie dédiée à l'amélioration de l'exploitation du bétail et des bêtes de trait (Hubscher, 1999). Le statut croissant de l'animal d'affection au sein des familles urbaines offre donc aux vétérinaires l'opportunité de valoriser leur profession en l'émancipant de sa subordination première aux exigences de l'exploitation agricole et commerciale. D'auxiliaire du charretier, de l'éleveur, et de la chaîne agro-alimentaire aboutissant au boucher, le vétérinaire peut prétendre désormais au statut, bien plus gratifiant, de *médecin* voué à la santé d'animaux pensés désormais comme des membres à part entière des familles. Toutefois, une telle opportunité aurait pu rester lettre morte en l'absence de l'activisme déployé par certains vétérinaires, afin non seulement de soutenir la protection animale, mais plus encore de favoriser l'ascension sociale de leur profession. À ce propos, la carrière de Fernand Méry apparaît des plus remarquables.

Né dans les années 1900, dans une famille de négociants de vin de l'Hérault, le jeune Fernand Méry ne semble, initialement, en rien pré-

1. La seule SPA gère 57 refuges, permettant chaque année à près de 40 000 animaux de trouver un nouveau foyer, ainsi que 12 dispensaires au sein desquels sont pratiquées annuellement 120 000 consultations vétérinaires d'animaux appartenant à des personnes disposant de faibles ressources.

La montée en puissance de la tendresse

disposé au métier de vétérinaire. En 1914, cependant, le chagrin occasionné par la réquisition de sa jument décide l'adolescent à se dédier au métier de vétérinaire des armées (Lescure, 1995). Son diplôme en poche, il devient l'assistant d'un vétérinaire parisien dont la principale activité concerne les chevaux encore fort présents dans la ville. D'une manière plutôt fortuite, Fernand Méry est appelé à s'occuper de la clientèle canine la plus huppée de Paris. Le vétérinaire d'origine provincial entrevoit rapidement l'opportunité que présente un tel marché, alors même que le développement de l'automobile laisse présager la réduction progressive des soins apportés aux chevaux. La fréquentation d'une clientèle bien plus prestigieuse que celle des charretiers l'amène également à se révolter contre la « sous-estimation de son métier », « la médiocrité, voire l'absence de tout prestige dont le vétérinaire jouissait dans l'opinion publique » (Lescure, 1995, p. 46). De fait, durant de longues années, Fernand Méry travaillera à rehausser une profession qu'il jugeait injustement sous-estimée en s'investissant simultanément dans la pratique vétérinaire, le journalisme, la rédaction d'ouvrages, et *last but not least* l'engagement militant en faveur des animaux.

Fernand Méry entame sa carrière de praticien libéral après avoir installé son cabinet dans le quartier du faubourg Saint-Honoré. Le fait de réaliser la castration des chats sous anesthésie générale – pratique encore inhabituelle à l'époque – lui permet de se constituer rapidement une clientèle auprès des dames de la haute société des environs. Ce succès le contraint, en 1934, à se doter de locaux plus grands dans le 17^e arrondissement, la clinique de la Croix-Bleue où « il soigne alors les animaux de tout ce que Paris compte de grands, dans le domaine de la politique, de la diplomatie, du spectacle, de la littérature, des arts » (*ibid.*, p. 57). Le vétérinaire se constitue alors un *capital social* qu'il ne cessera de faire fructifier¹. Dès 1949, l'entregent du vétérinaire lui permet de rencontrer Pierre Desgraupes et Georges

1. Par « capital social », il faut entendre « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance » (Bourdieu, 1980, p. 2).

La cause animale

Delamarre, qui lui confie une émission radio hebdomadaire de trois minutes aux Actualités de Paris, « Ici les bêtes », qui, durant douze années, rencontrera un franc succès auprès des auditeurs. De 1952 à 1984, Fernand Méry rédige la chronique « Nos amies les bêtes » dans la revue *Point de vue - Images du Monde* plus généralement consacrée à la vie mondaine des grands de ce monde. Cette chronique est, pour lui, l'occasion de faire preuve de sa capacité à alimenter l'intérêt du public à l'égard des animaux de compagnie, exactement comme il le fera dans une vingtaine de livres : *Bêtes et gens devant l'amour* (1952), *Sa Majesté le chat* (1956), *Notre ami le chien* (1957), *Médecin des bêtes. Le roman d'une vocation* (1962), etc. En 1953, le vétérinaire crée l'Association des amis des bêtes qu'il dote d'un comité de soutien qui, outre Son Altesse Sérénissime le Prince Rainier de Monaco, est composé de certaines notoriétés les plus en vue de l'époque. À l'issue d'un gala télévisé, auquel Line Renaud et Georges Brassens ont apporté leur soutien, et après seulement un an d'existence, l'association peut s'enorgueillir de compter pas moins de 10 000 membres. Tout au long de sa carrière, Fernand Méry s'applique à prendre appui sur ses relations et sa notoriété médiatique afin de peser sur l'élaboration de la législation relative aux traitements des animaux. En 1950, lors du centenaire de la loi Grammont, il est au cœur de la coordination de plusieurs associations de protection animale qui rédigent alors le texte d'une proposition de loi¹. De même, en 1970, celui qui revendique le titre de « médecin des bêtes » fonde le Conseil national de la protection animale (CNPA), une structure mieux à même de permettre aux vétérinaires de se considérer acteurs de premier ordre en matière de protection animale. En 1974, Fernand

1. En fait, il faudra pratiquement dix ans pour que cette mobilisation, visant à renforcer la protection assurée par la loi Grammont, porte finalement ses fruits. Le décret du 7 septembre 1959 définit des sanctions en cas de mauvais traitements. La loi du 19 novembre 1963 réprime les actes de cruauté, en définissant des peines correctionnelles. La loi du 10 juillet 1976 élargit l'incrimination aux sévices graves et à l'abandon volontaire et autorise les associations de protection animale reconnues d'utilité publique à se porter partie civile et à obtenir réparation du préjudice aux intérêts qu'elles ont pour objet de défendre.

La montée en puissance de la tendresse

Méry engage le CNPA dans une campagne en faveur de la diffusion du texte « Les douze devoirs de l'homme envers les animaux » : *Le Parisien libéré*, *Point de vue - Images du Monde*, RTL, le Syndicat national des vétérinaires praticiens français sont plus particulièrement mobilisés. En outre, une pétition lancée en faveur du texte recueille plus de 2 millions de signatures. Cette campagne incite Jacqueline Thome-Patenôtre, député et présidente de la SPA, à réunir un groupe parlementaire auquel plusieurs vétérinaires – parmi lesquels Fernand Méry – sont conviés afin de rédiger la « Charte de l'animal », à l'origine de la loi adoptée le 10 juillet 1976.

On aura sans doute compris que, par-delà la seule carrière emblématique de Fernand Méry, il convient surtout de noter à quel point les évolutions de la protection animale, au cours du XX^e siècle, apparaissent indissociables de l'extension progressive de la médecine vétérinaire en direction des animaux d'affection qui se banalisent alors au sein des familles. Comme on le verra plus loin, l'intégration ultérieure des animaux sauvages au cercle des ayants droit aux soins vétérinaires constituera une autre étape cruciale dans l'histoire de la protection animale.

BESTIAIRE IMAGINAIRE ET PELUCHES DE L'ENFANCE

Nous avons observé plus haut que la subordination progressive des sociétés protectrices au registre émotionnel de l'attendrissement ne peut être comprise indépendamment de l'importance toujours plus grande que les animaux d'affection ont prise, non seulement au sein des foyers, mais bien plus encore dans l'éducation des enfants. L'élévation des chiens, chats, cobayes, perruches, etc., au rang de tuteurs indispensables au développement affectif et social des enfants est à l'origine de l'un des ressorts essentiels de l'engagement des générations ultérieures en faveur de la protection animale. À partir de la seconde partie du XIX^e siècle, l'animal de compagnie est envisagé comme un auxiliaire indispensable pour sensibiliser les enfants aux

vertus de la douceur, de la retenue, de la confiance mutuelle (Grier, 1999). En ce qui concerne les petites filles, l'élevage d'un petit chien, d'un petit chat est également préconisé afin d'éveiller l'« instinct maternel » des futures mères et épouses (Knibiehler, 1992, p. 409). Dans le cadre de cette entreprise visant à édifier une propédeutique de la douceur, les femmes de la fin du XIX^e siècle ont recours à un dispositif de sensibilisation relativement inédit : des récits imaginaires retraçant la biographie d'animaux qui vont rapidement être considérés comme des pièces maîtresses de la littérature enfantine¹. Ces textes se distinguent de leurs précurseurs tels le Roman de Renart, les fables d'Ésope ou de La Fontaine, par le fait que la narration est souvent attribuée à l'animal lui-même afin qu'il puisse raconter son histoire à la première personne. Ces récits conduits depuis le point de vue subjectif des bêtes non seulement favorisent l'anthropomorphisme à l'égard des personnages animaliers, mais plus encore invitent le lecteur à compatir et à s'identifier à leur sort.

En 1867, Frances Power Cobbe, dont nous avons déjà souligné le rôle crucial dans le mouvement contre la vivisection, rédige *The Confessions of a Lost Dog Reported by her Mistress*, la biographie d'un Loulou de Poméranie racontant, à la première personne, les persécutions dont il fit l'objet de la part des hommes avant d'être secouru par des femmes charitables (Kean, 1998, p. 89). En 1871, Anna Sewell, issue d'une pieuse famille Quaker, clouée au lit par une santé fragile, dicte à sa mère *Black Beauty: The Autobiography of a Horse*. Dans ce texte, Black Beauty, jeune poulain puis cheval dans la force de l'âge, raconte les aventures qui résultent de ses rencontres successives avec des hommes compatissants ou cruels envers les chevaux. Dès sa publication en 1887, le roman connaît un immense succès ; en deux ans seulement, 1 million d'exemplaires sont vendus dans les librairies anglaises. Traduit dans de nombreuses langues – *Prince noir. Souvenirs d'un cheval*, en français –, il deviendra au siècle suivant un des grands classiques de la littérature enfantine. Aussitôt après sa pre-

1. Les *Mémoires d'un âne* de la comtesse de Ségur, publiés en France dès 1860, constituent l'archétype de ce genre de récit.

La montée en puissance de la tendresse

mière publication, le texte est envisagé comme un puissant dispositif de sensibilisation pouvant servir la cause animale. Ainsi, la RSPCA n'hésite pas à prendre en charge certaines rééditions de l'ouvrage. Aux États-Unis, l'American Humane Society distribue gratuitement aux cochers des copies de l'autobiographie de Black Beauty présentée comme « *La Case de l'Oncle Tom* du cheval ». Il faut dire qu'en Angleterre le succès de l'ouvrage a bel et bien contribué à améliorer le sort des chevaux. La complainte de Black Beauty a notamment favorisé le succès de la campagne en faveur de l'interdiction de la fausse rêne utilisée afin de relever la tête des chevaux d'attelage : le procédé, jugé esthétique par les hommes, occasionnait fatigues et douleurs chez les bêtes (Kean, 1998 ; Lansbury, 1985). En 1893, Margaret Marshall Saunders s'inspire de Black Beauty, afin de rédiger *Beautiful Joe*, les mésaventures d'un chien raconté par lui-même. Le texte est récompensé par l'American Human Education Society et connaît un immense succès qui lui vaut d'être tenu comme l'un des ouvrages ayant le plus contribué à dénoncer la cruauté envers les chiens. En 1903, Séverine, qui, toute sa vie durant, a combiné engagement politique au côté de Jules Vallès et investissement dans la cause animale, publie à son tour *Sac à tout : mémoires d'un petit chien*¹.

Comme on peut le voir, les militants de la cause animale ne manquent pas parmi les tout premiers auteurs ayant contribué à diffuser ce procédé narratif, initialement inédit, consistant à donner la parole à un animal. Depuis, ce type de récit s'est largement banalisé, au point qu'il serait sans doute impossible de recenser les innombrables textes qui, de nos jours, permettent à des lapins, oursons, souris, lions, petits cochons, etc., de s'adresser directement aux enfants. Pour ces derniers, les animaux fictionnels étayent d'autant plus facilement leur développement cognitif et émotionnel que l'indus-

1. Dans le récit autobiographique de son enfance, *Line (1855-1867)*, Séverine souligne l'importance de l'une de ses lectures enfantines : « *Les Mémoires d'un âne*. Petit livre tout fané, tout fatigué, que la fillette devenue femme gardera, l'enfance passée, comme une relique ! C'est là qu'elle puisera, à jamais cette fois, sa grande amitié envers les bêtes, son immense pitié pour le martyr que leur inflige, féroce, l'égoïsme humain » (Séverine, p. 107).

trie du dessin animé – dans la lignée du bestiaire investi par Walt Disney à partir des années 1930 – leur offre de multiples occasions d’être confrontés à des récits narratifs construits depuis le point de vue des animaux¹. Cette centralité des animaux fictionnels au cours des phases les plus précoces de la socialisation doit également beaucoup aux effets d’une autre innovation pédagogique du XIX^e siècle qui mérite commentaire. Vers le milieu du XIX^e siècle, en effet, la poupée, qui représentait autrefois des figures adultes, prend la forme d’un nourrisson. « Bébé-biberon », « bébé-tuteur », le nouveau jouet, à l’instar du soin apporté au petit chat ou chien, vise à « l’apprentissage du rôle maternel ; renouvellement des intentions que traduit une nouvelle gestuelle puérile, prélude à l’école ménagère » (Corbin, 1987, p. 482). Dès 1880, Margaret Steiff, fabricante de jouets en Allemagne, réalise des animaux en peluche avec les restes de tissus de l’usine de son oncle. En 1902, son neveu la persuade de s’inspirer des croquis d’ours qu’il vient de réaliser au zoo de Stuttgart, afin d’élaborer une peluche susceptible de plaire aussi bien aux filles qu’aux garçons. L’année suivante, lors de la foire de Leipzig, un gros importateur américain achète un important stock qui sera vite écoulé sur le marché américain. Le succès commercial de ce premier « nounours », bientôt rebaptisé Teddy Bear, incitera les fabricants de jouets à proposer de multiples modèles de peluches prenant la forme de lapins, chatons, tigres, singes, lions, etc. L’engouement pour ces jouets est d’autant plus fort que les enfants y trouvent un substitut prolongeant leur premier « objet transitionnel », c’est-à-dire un objet qui, selon Donald Woods Winnicott, offre au nourrisson un support affectif indispensable pour progressivement se détacher de la dépendance angoissante vis-à-vis de sa mère. Là encore, les peluches animalières paraissent aujourd’hui si banales qu’il est difficile de prendre la mesure de

1. En 1995, une psychologue, Evelyn Goodenough, collecte 360 récits auprès de 70 filles et 67 garçons afin d’explorer les pensées, désirs et peurs qui peuplent l’imagination enfantine. Les personnages animaliers apparaissent en moyenne dans 65 % des histoires des enfants de 2 à 4 ans : plus précisément, dans 80 % de celles des enfants de 3 ans et dans 85 % de celles des enfants de 5 ans (Melson, 2009, p. 188).

l'influence déterminante qu'elles ont probablement exercée sur l'évolution des représentations et des attitudes à l'égard de l'animalité. Dans le règne des peluches dignes d'être dorlotées par les enfants, les espèces sauvages tels l'ours, le lion ou le loup côtoient les espèces domestiques tels le chien, le chat, le cochon ou la vache. Autant dire que les dispositifs ludiques destinés aux plus jeunes s'inscrivent en faux contre ces conceptions qui précédemment confondaient l'animal sauvage avec la figure repoussoir d'une férocité hostile et menaçante. Dans la chambre des enfants, peluches animalières, personnages fictionnels de bandes dessinées ou de films d'animation, chiens et chats bien réels confiés à leurs soins se trouvent associés au domaine des présences rassurantes et gratifiantes. Évidemment, la relation à des animaux d'affection bien réels apparaît la plus influente, compte tenu de sa capacité à alimenter « le sentiment que les autres vous aiment, vous apprécient et prennent soin de vous. Il est manifeste que les animaux – surtout des animaux interactifs comme les chiens – remplissent ce rôle pour nombre d'enfants » (Melson, 2009, p. 95).

Cet ensemble d'évolutions pesant sur la socialisation des enfants est à l'origine du développement de dispositifs de sensibilisation de nos jours fréquemment mis en œuvre par les militants de la protection animale. Peluches, vignettes autocollantes, dessins enfantins, photographies, séquences filmées, en effet, sont souvent mobilisés afin d'évoquer l'attendrissement généralement étroitement associé aux âges les plus précoces. Dans cette perspective, trois figures complémentaires apparaissent de manière récurrente : d'abord, la figure des chiots, chatons, oursons, renardeaux ou autres « petites boules de poils » réclamant l'attention de leurs géniteurs ou s'adonnant à des jeux patauds et cocasses ; ensuite, la figure de la tendresse mutuelle liant les mères et leurs petits : lionne léchant ses lionceaux, faons tétant sous le ventre des biches, portée d'ours blancs talonnant de près leur maman, etc. ; enfin, la figure de la complicité exceptionnellement intense qui se noue parfois entre les animaux et les enfants des hommes : oiseau se posant sur l'épaule d'une petite fille, câlins échangés entre un bambin et un énorme saint-bernard, coups de langue contre bisous sur le museau, etc. Bien évidemment, le caractère perfor-

La cause animale

matif de ces dispositifs s'étaie sur les réminiscences des caresses que les uns et les autres ont pu effectivement échanger au cours de leur enfance avec aussi bien des animaux réels que des peluches confiées par des parents bienveillants. Autrement dit, l'attendrissement à l'égard des bêtes sollicité aux âges les plus précoces constitue un ressort essentiel des processus d'adhésion à la cause de la protection animale. Ainsi, en 1998, selon un questionnaire administré auprès de 270 manifestants contre l'expérimentation sur les animaux, 98 % des militants interviewés déclarent avoir un animal de compagnie et/ou en avoir eu un au cours de leur enfance, 72 % révèlent avoir plusieurs animaux (Jasper, Nelkin, 1992, p. 38).

Victimes (animales) et domination sociale

Dans les chapitres précédents, les premiers protecteurs des animaux nous sont le plus souvent apparus sous les traits d'entrepreneurs de morale soucieux de promouvoir retenue, discipline et stabilité de l'ordre social. Pourtant, le dernier tiers du XIX^e siècle est marqué par le développement croissant d'une tendance protestataire, voire subversive, de la cause animale. Pour comprendre au mieux les fondements d'une telle évolution, il convient d'examiner plus en détail certains effets du nivellement de la compassion et de l'extension de la sympathie universelle en direction des bêtes. Les protecteurs des animaux, en effet, ne se limitent plus seulement à endosser le rôle de *précepteurs* ou d'*ascètes* travaillant à définir et à promouvoir les critères devant prévaloir en matière de mœurs et de morale. Le rôle alternatif de *secouristes* remédiant à la souffrance la plus immédiate des bêtes aimées et aimantes, examiné au chapitre précédent, ne semble pas non plus leur apporter une satisfaction suffisante. En fait, un nombre croissant d'actions dessine désormais la figure de *justiciers* se chargeant de prendre la défense des faibles, de démasquer l'impunité des puissants, d'abattre les dominations les plus révoltantes.

AU FOND DE LA RÉVOLTE CONTRE LES FORTS

Au fond de ma révolte contre les forts, je trouve du plus loin qu'il me souvienne l'horreur des tortures infligées aux bêtes. Depuis la gre-

La cause animale

nouille que les paysans coupent en deux, laissant se traîner au soleil la moitié supérieure, les yeux horriblement sortis, les bras tremblants, cherchant à s'enfouir sous la terre, jusqu'à l'oie dont on cloue les pattes, jusqu'au cheval qu'on fait épuiser par les sangsues ou fouiller par les cornes des taureaux, la bête subit, lamentable, le supplice infligé par l'homme. Et plus l'homme est féroce envers la bête, plus il est rampant devant les hommes qui le dominent. (Michel, 1886, p. 97.)

Selon Louise Michel, figure notable de la Commune, icône de la gauche libertaire et anarchiste, l'engagement révolutionnaire auquel elle consacra son existence n'est pas sans rapport avec les réactions affectives éprouvées, dès son plus jeune âge, à la vue des supplices infligés aux animaux. Les fondateurs des premières sociétés contre la cruauté à l'égard des animaux, nous l'avons vu, s'indignaient de la *violence des hommes* et entendaient agir afin de favoriser l'adoucissement de leurs mœurs. À partir du derniers tiers du XIX^e siècle, certains protecteurs des animaux se scandalisent désormais de la *souffrance des bêtes* au point d'ailleurs que cette dernière semble alimenter leur révolte contre les abus de la puissance. Ainsi, au regard de Louise Michel, la compassion pour les animaux victimes de la domination des hommes est au fondement de sa détermination à combattre le principe même de la tyrannie et de l'injustice : « Des cruautés que l'on voit dans les campagnes commettre sur les animaux, de l'aspect horrible de leur condition, date avec ma pitié pour eux la compréhension des crimes de la force. C'est ainsi que ceux qui tiennent les peuples agissent envers eux ! » (*ibid.*).

Il m'arrive souvent, en remontant à l'origine de certaines choses, de trouver une forte sensation que j'éprouve encore telle à travers les années. Ainsi, la vue d'une oie décapitée qui marchait le cou sanglant et levé, raide avec la plaie rouge où la tête manquait ; une oie blanche, avec des gouttes de sang sur les plumes, marchant comme ivre tandis qu'à terre gisait la tête, les yeux fermés, jetée dans un coin, eut pour moi des conséquences multiples. J'étais sans doute bien petite, car Manette me tenait par la main pour traverser le vestibule comme pour faire un voyage. Il

Victimes (animales) et domination sociale

m'eût été impossible alors de raisonner cette impression, mais je la retrouve au fond de ma pitié pour les animaux, puis au fond de mon horreur pour la peine de mort [...]. Il faut tout, tout délivrer, les êtres et le monde, les mondes peut-être, qui sait ? Sauvages que nous sommes ! (*Ibid.*, p. 163.)

« Sauvages que nous sommes ! » : cette expression de Louise Michel trahit non seulement une forme d'identification aux animaux dominés par les hommes, mais plus encore l'exaltation de la figure des bêtes indomptées, réticentes à la domestication et à l'asservissement en vue du seul confort de leurs maîtres. Une assimilation similaire est également évoquée dans la dédicace ouvrant le récit autobiographique de l'enfance de Séverine, autre égérie de la gauche révolutionnaire, journaliste et directrice du journal *Le Cri du peuple* : « À ta mémoire chérie, grand'mère... et aussi pour tous les petits canards sauvages éclos au poulailler, pour tous ceux-là que la révolte baisa au front dès le berceau » (Séverine, 1921).

En affirmant ainsi l'existence d'une analogie entre, d'une part, les bêtes sauvages soumises à des tentatives de domestication et, d'autre part, leur propre tempérament rebelle, Louise Michel et Séverine nous permettent de mieux comprendre les attitudes ambivalentes à l'égard de la protection animale qui caractérisent la gauche révolutionnaire du XIX^e siècle. Au regard d'un grand nombre de partisans de la révolution prolétarienne, en effet, les sociétés de protection de l'animal suscitent d'autant plus la méfiance qu'elles sont remplies d'ennemis de classe issus de la bourgeoisie. Dans leur *Manifeste communiste*, Marx et Engels, en 1847, apparentent la protection animale aux réformismes contre-révolutionnaires promus par des philanthropes et des humanitaires n'ayant d'autres buts que de consolider la société bourgeoise (Agulhon, 1988, p. 244). En fait, les partisans de la révolution prolétarienne usent souvent de cet argument – aussi ancien que la cause animale elle-même – selon lequel les protecteurs des animaux s'émeuvent d'autant plus facilement de la souffrance des bêtes qu'ils sont sourds à celle des hommes (et plus particulièrement à celle des ouvriers qu'ils exploitent sans état d'âme). Dès 1840, Flora Tristan,

dans *Promenades dans Londres : ou l'aristocratie et les prolétaires anglais*, dénonce la duplicité des membres de la RSPCA qui, au nom d'une universelle bienfaisance, veulent empêcher que l'on batte les chevaux, les ânes, les chiens, alors même qu'ils n'ont pour seul but que d'« organiser des moyens de surveillance sur les domestiques auxquels ces animaux sont confiés » (Tristan, 1978, p. 199). Bien plus encore, la militante socialiste s'indigne que les ouvriers ne bénéficient nullement d'attentions et de soins similaires à ceux que leurs patrons accordent aux chevaux dont ils sont les propriétaires : « Un cheval coûte 40 à 50 livres sterling à l'industriel, tandis que le pays lui fournit des hommes *pour rien !* » (*ibid.*, p. 121). Dans *Le Révolté* du 15 septembre 1883, l'auteur de l'article « Pensée d'un prolétaire à propos de la vivisection », au même titre que Jules Jouy dans la chanson qu'il consacre en 1887 à la SPA, développe cet argument qui fomenta la révolte du public en relevant le fait que les classes dominantes puissent afficher bien plus de compassion pour les bêtes que pour les hommes qu'elles exploitent :

Et la campagne contre la vivisection ! N'est-ce pas une nouvelle preuve de la bonté d'âme de nos patrons ? J'ai lu la liste des membres de cette nouvelle société philocanine : pas un ouvrier ! Notre misérable cœur est trop dur pour ces sentiments raffinés. [...] Oui, pas un ouvrier dans cette société, et il y a des sociétaires de toutes les couleurs : des banquiers et des fabricants, des ministres et des députés, des comtes même et des comtesses [...]. Vous dites [compagnons] que tous ces bons et sensibles cœurs, qui ne supportent pas de voir infliger la moindre souffrance à un petit chien, restent d'une indifférence criminelle pour les peines de milliers et de milliers d'êtres humains qui leur procurent tous leurs moyens d'existence ; vous dites que dans les temps où nous vivons chaque homme a à lutter non pas contre la vivisection des bêtes, mais contre la vivisection des hommes, des femmes, des enfants, vivisection constante, jour après jour, nuit après nuit, vivisection qui ne cesse pas une minute, qui ne connaît ni fêtes, ni vacances ; vivisection sur terre et sur mer, vivisection dans les ateliers, dans les usines, dans les mines, vivisection lente mais horrible qui immole chaque minute des centaines et des centaines de nos frères.

Victimes (animales) et domination sociale

À l'aube, je vais à l'usine / En sueur, sans jamais m'asseoir, / J'me sur-
mène, je turbine, / Depuis le matin jusqu'au soir. / Philanthropes, soyez
plus chouettes ; / Je vauz bien tous vos animaux. / REFRAIN: *Aimez-moi
du moins comm' vos bêtes, / Vos chiens, vos chats et vos taureaux ! (bis)*
Pour rien je travaille sans trêve ; / L'exploiteur est mon picador ; / [...] /
Hommes sensibles que vous êtes, / Protestez contre mes bour-
reaux ! / REFRAIN [...] / Quand j'attrape soixante ans d'âge, / Le patron
dit : « Il est trop vieux ! » / Il m'envoie à l'équarrissage / Comme un
pauvre cheval boiteux. / Au lieu de faire des courbettes / Devant mes
cruels toreros, / *Aimez-moi du moins comm' vos bêtes, / Vos chiens, vos
chats et vos taureaux ! (bis)*

Des propos de ce type permettent d'entrevoir les attitudes différen-
ciées, et parfois ambivalentes, que les membres de la gauche révolu-
tionnaire nourrissent à l'endroit de la protection animale. Si, pour
certains d'entre eux, se préoccuper des bêtes est indigne des avant-
gardes du socialisme car « la pitié pour les animaux, la zoophilie [sont
des] sentiments bourgeois, allant de pair avec la cruauté envers les
hommes », pour d'autres, au contraire, revendiquer une protection
animale plus exigeante revient à dénoncer le caractère factice de la
bienfaisance affichée par les couches dominantes (*La Revue socialiste*,
1887, p. 81). Il convient, en effet, de rappeler que bêtes domestiques
et ouvriers sont pareillement exploités par ceux-là mêmes qui se
piquent d'afficher à leur endroit un paternalisme compassionnel et
protecteur. Par là même, militer en faveur d'un ordre social plus juste
– purgé des dominations multiformes dont abusent les puissants –
implique d'intégrer les animaux au rang des faibles, des soumis, des
dociles, pour qui la révolte contre les forts mérite d'être menée. À ce
propos, le texte de Charles Gide, « Une classe de travailleurs oubliés »,
publié en juillet 1888 dans *La Revue socialiste*, apparaît des plus
significatifs :

Je veux ici plaider la cause d'une classe particulière de travailleurs et de
salariés : – classe nombreuse, car ses membres se comptent par millions ;
– classe misérable, car pour obtenir de quoi ne pas mourir de faim, ils
sont assujettis au travail le plus dur, à la chaîne, et sous le fouet ; – classe

La cause animale

qui a d'autant plus besoin de protection qu'elle est incapable de se défendre elle-même, n'ayant pas assez d'esprit pour se mettre en grève et ayant trop bonne âme pour faire une révolution ; je veux parler des animaux, et en particulier des animaux domestiques. Il semble que les travailleurs-hommes devraient avoir certains sentiments de confraternité pour les travailleurs-animaux, ces humbles compagnons de leurs travaux et de leurs peines [...]. Je ne sais pas trop si les animaux sont nos frères par les lois de l'hérédité et par le fait d'une commune origine ; mais ce que je sais bien, – et cela me suffit, – c'est qu'ils sont nos frères par le fait d'une association indestructible dans le travail et dans la peine, par la solidarité de la lutte en commun pour le pain quotidien.

Un an plus tard, en 1887, Marie Huot, la fondatrice de la Ligue populaire contre la vivisection, publie dans *La Revue socialiste* un article, intitulé « Le droit des animaux », où elle s'applique à démontrer à quel point se préoccuper du sort des bêtes relève bien de « l'idéal poursuivi par les socialistes » (*La Revue socialiste*, 1887, p. 47). Sous sa plume, la cause animale est décrite comme une propédeutique salutaire, non plus à la douceur, mais bel et bien à la révolte contre les puissants. Il importe, en effet, de « protéger le patient contre le bourreau et, en vertu des lois compensatrices, arriver par l'apitoiement à l'amour des êtres tyrannisés et à la haine des tyrans » (*ibid.*, p. 55) : « Doux aux petits et rude aux forts – telle est notre devise à nous autres champions de tous les humbles, et de tous les déshérités, de tous les martyrisés, et qui nous croyons, à cause de cela, les précurseurs d'un avenir meilleur » (*ibid.*, p. 53).

On comprend mieux, dès lors, que des causes initialement impulsées, nous l'avons vu, par des couches dominantes puissent rallier une nouvelle cohorte de militants issus des milieux populaires en appelant à la révolution. Ainsi, si à la périphérie régionale la tauromachie bénéficie du soutien des élus socialistes, la « démocratie sociale parisienne » ne manque pas de « se prononcer contre l'importation des jeux féroces des Méridionaux » (*La Revue socialiste*, 1887, p. 81). Le 11 décembre 1886, lors d'un meeting présidé par Félix Pyat, « Louise Michel, Marie Huot, le D^r Castelnau et autres socialistes méritants »

prennent la parole afin de « flétrir les importateurs des sanguinaires amusements de la décadence romaine » (*ibid.*). La mobilisation de ces nouveaux opposants coïncide avec l'apparition de modes d'action bien plus tonitruants que ceux habituellement privilégiés par les membres respectables de la protection animale. Plus que tout autre, Marie Huot se distingue par des prises de parole provocatrices et des actions directes qui recherchent bien plus le « scandale » qu'elles ne le redoutent. Au regard de la journaliste proche des milieux révolutionnaires, s'insurger contre les crimes des vivisecteurs et des toréadors relève d'un seul et même combat. Les courses de taureaux ne sont-elles pas, en effet, une « vivisection publique [...] destinée à l'amusement de la multitude » (Huot, 1890 *b*) ? Dans les arènes, comme dans les séances publiques de vivisection, Marie Huot organise ce que les militants et les spécialistes de l'action collective appelleraient aujourd'hui des *zaps*, c'est-à-dire une action éclair visant une cible dénoncée publiquement à travers des modes réglés d'agression verbale et de mises en scène choquantes (Patouillard, 1998 ; Broqua, Fillieule, 2009).

C'est en 1887 que nous avons commencé ce métier de chien qui consiste à aller se faire assommer dans les arènes, la loi à la main et le sifflet aux lèvres [...]. Le 19 janvier 1887, – passant de la parole aux actes, – une vingtaine de mes amis et moi nous nous rendîmes à l'Hippodrome, où la première course avait lieu. Les poches bourrées de sifflets stridents, parce qu'il en fallait pour le rechange : nous pensions bien qu'ils nous seraient arrachés, – résolu à tout braver, tempête et marée – [...] nous nous étions disséminés par petits groupes de deux ou trois dans l'intention d'agir successivement ; – c'est-à-dire que quand un groupe aurait été expulsé, un autre groupe lui succéderait, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la représentation, que nous voulions non seulement troubler, mais empêcher [...]. Aux premiers coups de sifflet, les amateurs de tauromachie bondirent sur nous comme un seul homme, et une scène inénarrable se produisit sur les gradins, à dix mètres au-dessus de la piste, – [...] mon nez commençait à saigner presque autant que celui du taureau. Deux gardes de Paris, à cheval... sur la consigne, empoignèrent mes deux compagnes à ma droite et à ma gauche... et je dus céder en même

La cause animale

temps que les coutures de ma robe, qui, par malheur, avaient des côtés faibles. Après notre départ, la même bagarre se renouvela aux quatre coins de la salle autour de nos amis et la représentation fut interrompue trois fois de ce fait. Faute de pouvoir les dégringoler autrement, on lança les protestataires par-dessus les banquettes, à coups de talon sur la figure et les vêtements en lambeaux. (Huot, 1890 *b.*)

Les protestations contre la tauromachie qui se développent dans la dernière décennie du XIX^e siècle sont également marquées par l'engagement d'une autre figure de la gauche révolutionnaire. Séverine, la disciple du communard Jules Vallès, non contente de lui succéder à la direction du *Cri du peuple*, publie des articles dans de nombreux journaux et se constitue rapidement une réputation de journaliste engagée et sans concessions. En 1886, à la tête du *Cri du peuple*, elle lance une souscription en faveur des mineurs en grève de Decazeville et de Vierzon ; en 1890, elle descend au fond d'une mine touchée par un coup de grisou ; en 1892, vêtue en ouvrière, elle se mêle aux « casseuses de sucre » en grève ; ses nombreux appels à la charité publique en faveur des plus miséreux lui valent le surnom de « Notre-Dame de la Larme-à-l'œil » (Couturiau, 2001). La journaliste libertaire – qui affirme : « j'aime les pauvres d'abord, les bêtes ensuite ; et les gens après » – entend également sensibiliser le public au sort inique trop souvent réservé aux animaux. En 1888, elle dénonce la fin de vie misérable des chevaux exploités par des propriétaires sans scrupule, ou bien encore la lutte contre les chiens errants lancée par le préfet de Paris (*ibid.*, p. 126). À partir de 1890, elle publie surtout de nombreux articles pour s'insurger contre les vellétés d'implantation des corridas en France au point d'ailleurs qu'à Nîmes, en 1895, des *aficionados* auraient pris à partie une femme ressemblant à Séverine parce qu'ils ne pouvaient lui « pardonner d'avoir engagé une polémique aussi violente à propos de leurs courses de taureaux » (cité par Couturiau, p. 270).

Cette appropriation de la cause animale par une faction de la gauche libertaire se manifeste également en ce qui concerne l'opposition à la vivisection pourtant initialement menée par les plus anciennes couches privilégiées de la société. Là encore, sur ce terrain, Marie

Victimes (animales) et domination sociale

Huot se distingue par la virulence de son engagement¹. Cependant, elle est loin d'être la seule socialiste révolutionnaire à considérer que la lutte contre les injustices sociales implique nécessairement de s'élever contre la vivisection. À bien y regarder, ce ralliement des porte-parole de la cause prolétarienne apparaît moins surprenant qu'on ne pourrait le penser. Nous avons vu, en effet, que l'opposition à la vivisection constituait à l'origine une forme de réaction aux stratégies d'accréditation des membres des couches bourgeoises valorisant leur maîtrise des démarches scientifiques de type expérimental. Si, dans un premier temps, la réaction est bien lancée par des membres des anciennes couches dominantes, inquiets de la remise en cause des fondements de leur propre autorité, une forme d'opposition se manifeste ultérieurement, à l'autre pôle de l'échelle sociale, au sein de couches populaires déterminées à lutter contre un pouvoir médico-scientifique entièrement assimilé à la bourgeoisie triomphante. En fait, ces nouveaux opposants s'insurgent contre l'arrogance des savants et des médecins d'origine bourgeoise qui tendent à traiter les patients les plus modestes comme *quantité négligeable*, comme le simple matériel sur lequel exercer les pratiques expérimentales qui leur permettent d'asseoir leur domination. Aux yeux des « socialistes qui ont souci des souffrances et de la vie des exploités », il convient d'interdire « aux expérimentateurs de transformer leurs cabinets d'étude en salles de torture » dans la mesure où les tourments qu'ils infligent aux animaux reflètent une insensibilité générale à la souffrance des plus faibles, qu'il s'agisse d'animaux ou d'humains : « Pour ces gens-là, l'humanité et la pitié sont à coup sûr des choses ridicules. On le voit aussi à la façon dont les médecins et carabins traitent les malades des hôpitaux, pour eux simples sujets d'expérience, dont les souffrances et la vie ne comptent pas [...]. [Preuve en est ce] sinistre D^r Joyeux de Reims qui s'amuse à inoculer le cancer aux pauvres femmes qui lui tombent sous la main » (*La Revue socialiste*, t. VI, 1887, p. 299 ; et t. XIV, 1891, p. 116). En

1. L'un des zaps les plus retentissants de la présidente de la Ligue populaire contre la vivisection consista à attaquer à coup d'ombrelles le P^r Brown-Séguard alors qu'il opérait, au Collège de France, sur des lapins vivants.

La cause animale

1887, des bandes d'étudiants en médecine s'appliquent à perturber l'une des conférences de Marie Huot. La « goujaterie pasteuriste » de ces jeunes messieurs qui se contorsionnent en poussant des cris d'animaux afin d'empêcher la discussion révolte et motive plus encore les socialistes à s'insurger contre les praticiens de la vivisection :

Quel triste spectacle que cette jeunesse des écoles accueillant par des lazzis et des éclats de rire tout sentiment d'humanité ou de pitié envers les faibles ! [...] Nous sommes partis, pour ne pas entendre les sifflets, qui devaient logiquement accueillir la lecture du « Crapaud », la touchante poésie de Victor Hugo. Certes la révolution sociale est imminente, car la bourgeoisie de demain est encore plus pourrie, plus égoïste, plus aveugle que celle d'aujourd'hui et d'hier. (Louis Dramard, *La Revue socialiste*, t. VI, 1887, p. 203.)

En Angleterre, berceau du mouvement antivivisectionniste, le ralliement à la cause de membres issus des milieux ouvriers et socialistes se manifeste plus tardivement. Entre 1903 et 1911, une nouvelle série de mobilisations contre la vivisection témoigne d'une recomposition sociale des opposants à la pratique. Si certains notables de l'*establishment* n'ont pas totalement disparu, ils ne constituent plus la part prépondérante des partisans du mouvement. En revanche, les dames issues de la bourgeoisie, parfois simultanément engagées dans le mouvement des suffragettes qui réclament alors le droit de vote pour les femmes, se révèlent être de plus en plus nombreuses¹. Plus surprenant, du moins *a priori*, des militants socialistes, marxistes et des membres des Trade Unions se joignent parfois aux mobilisations contre la vivisection. En 1907, les « Brown Dog Riots », les émeutes du chien marron, défraient la chronique londonienne. Un an auparavant, dans le quartier ouvrier de Battersea, bastion des socialistes, la World League against Vivisection prend l'initiative d'ériger une statue

1. Les engagements parallèles de certaines figures du mouvement ne signifient évidemment pas que toutes les femmes revendiquant le droit de voter soient des militantes antivivisectionnistes, ni encore que tous les opposants à cette pratique soient des féministes convaincues de la nécessité de l'égalité politique entre les genres.

Victimes (animales) et domination sociale

à la mémoire de l'une des nombreuses victimes de la vivisection. L'épithaphe interpelle directement les passants et les invite à se révolter contre les abominations qui caractérisent la pratique :

En mémoire du chien terrier brun mis à mort dans les laboratoires de l'University College en février 1903, après avoir enduré la vivisection pendant plus de deux mois et être passé dans les mains d'un vivisecteur à l'autre. En mémoire également des 232 chiens vivisectés au même endroit durant l'année 1902. Hommes et femmes d'Angleterre, combien de temps ces choses vont-elles durer ? (Lansbury, 1985, p. 14.)

Au regard des scientifiques et des médecins londoniens, un tel monument, à l'instar des innombrables pamphlets antivivisectionnistes les décrivant comme d'effroyables bourreaux, constitue un intolérable outrage à leurs professions tout entières. En novembre 1907, un groupe d'étudiants en médecine équipés de marteaux entreprennent d'abattre la statue. Les forces de police, aidées par les habitants des maisons populaires environnantes, les empêchent de commettre leur méfait, qui se soldera par l'arrestation de dix d'entre eux et à plusieurs condamnations à des amendes. Le lendemain, une centaine d'étudiants défilent pour protester contre le sort réservé à leurs camarades en brandissant des panneaux à l'effigie du chien marron. En décembre 1907, les organisations étudiantes profitent du match de rugby entre les étudiants d'Oxford et de Cambridge pour mobiliser le plus grand nombre possible d'entre eux en vue d'une expédition visant à jeter la statue dans la Tamise. Lorsqu'ils parviennent à Battersea, les manifestants se heurtent à des ouvriers qui les contraignent à se diriger vers le centre-ville où le cortège dégénère en affrontements avec la police (Mason, 1997, p. 51). Dans les semaines qui suivent, de nombreux incidents et échauffourées impliquent les étudiants en médecine. Ces derniers s'appliquent notamment à perturber les meetings des suffragettes qui revendiquent alors le droit de vote pour les femmes : « Pour les étudiants et de plus en plus pour le public, antivivisection et droits de la femme font désormais partie d'un seul et même mouvement » (Lansbury, 1985, p. 17).

La cause animale

Issues de la bourgeoisie ou des milieux révolutionnaires, les femmes apparaissent ainsi jouer un rôle majeur dans les évolutions qui dotent la cause animale d'une forte dimension critique à l'égard des dominations pesant sur les plus faibles. Aussi, il paraît raisonnable de faire l'hypothèse que l'identification à la figure de la bête exploitée doit souvent beaucoup au fait que les militantes aient été elles-mêmes confrontées à la domination masculine. À ce propos, certaines lignes de Marie Huot, paraissent des plus éloquentes :

C'est parce que ma chair a saigné, parce que mon cœur a été broyé, parce que j'ai connu les misères, les humiliations ; c'est aussi parce que j'ai senti les égoïsmes, les lâchetés et tous les instincts de l'animalité remuer mes entrailles que je me penche vers la bête déchirée, gémissante, repoussante et méprisée, ensauvagie à la fois par les brutalités de l'homme et les fatalités de la nature. (Huot, 1887, p. 50.)

De même, en 1903, Séverine, qui a souvent réclamé pour les femmes le droit d'étudier, de divorcer et d'avorter, publie *Sac à tout : mémoires d'un petit chien*, un récit destiné aux enfants narrant l'autobiographie de l'animal abandonné qu'elle a pris soin de recueillir chez elle. La préface de cet ouvrage ne laisse aucun doute sur la manière dont la célèbre rebelle établit un parallèle entre la condition féminine et la condition des animaux :

Parce que je ne suis « qu'une femme », parce que tu n'es « qu'un chien », parce qu'à des degrés différents sur l'échelle sociale des êtres nous représentons des espèces inférieures au sexe masculin – si pétri de perfection –, le sentiment de notre mutuelle minorité a créé entre nous plus de solidarité encore, une compréhension davantage parfaite. (Cité par Le Garrec, 2009, p. 55.)

Lorsqu'elle écrit ces lignes, Séverine a derrière elle une longue carrière de journaliste, au cours de laquelle elle ne manqua jamais une occasion de dénoncer la domination que les hommes exercent trop souvent impunément sur les femmes. Dans une série d'articles autobiographiques publiés en 1892, intitulée « L'éternel masculin », Séve-

rine décrit la nuit de noces comme un viol légal, au cours duquel l'innocente jeune femme nullement préparée à ce qui l'attend, et à l'image d'une bête livrée à son prédateur, découvre avec effroi la subordination à la sexualité brutale de l'homme. En 1897, les souvenirs des sentiments éprouvés lors de cette épreuve de jeunesse semblent encore alimenter la colère qu'elle exprime dans le témoignage qu'elle rapporte de l'incendie du Bazar de Charité. Plus de 1 000 personnes dans un hangar en feu, une cohue indescriptible et, au final, un nombre considérable de victimes parmi lesquelles 115 femmes pour seulement... 5 hommes ! La grande majorité des représentants du genre masculin « détala, non seulement ne sauvant personne, mais encore se frayant un passage dans la chair féminine, à coups de pieds, à coups de poings, à coups de talons, à coups de canne » (cité par Jaeger-Wolff, 2007, p. 33).

Séverine n'est cependant pas la seule militante de la protection animale à s'être élevée contre la domination et l'exploitation que le « sexe fort » exerce sur le « sexe faible ». En 1892, Marie Huot, la présidente de la Ligue populaire contre la vivisection, est la première femme à revendiquer publiquement le droit à la libre maternité (Autain, 2002, p. 5). De fait, nous l'avons relevé au chapitre précédent, la manière dont Marie Huot exalte les sensations résultant des caresses données à l'animal n'est probablement pas sans rapport avec la volonté d'échapper, si ce n'est totalement, aux échanges hétérosexuels, du moins à la procréation et à une fonction maternelle prescrite et exclusive. Par ailleurs, la journaliste Marguerite Durand, fondatrice du premier cimetière pour animaux domestiques à Asnières, est bien plus souvent saluée par les historiographies féministes pour avoir créé, en 1897, *La Fronde*, un journal destiné aux femmes et exclusivement élaboré par des femmes (de la rédaction à la typographie). De même, lorsqu'elle parvient à s'imposer à la présidence de la SPA, Camille du Gast a déjà attiré l'attention de l'opinion publique sur sa capacité à exceller dans des activités censées ne convenir exclusivement qu'aux hommes. Issue de la haute bourgeoisie parisienne, Camille du Gast épouse, en 1890, Jules Crespin, fils d'une riche famille de commerçants, ce qui place le couple à la tête

d'une colossale fortune. Camille Crespin du Gast se consacre alors au sport extrême. En 1895, elle saute en parachute depuis une nacelle après avoir perforé le ballon qui a atteint l'altitude de 1 300 m. En 1901, à une époque où une femme au volant est soupçonnée d'immoralité, elle participe à la course automobile Paris-Berlin où elle se classe à la 30^e place parmi 154 concurrents masculins. En 1904, sa candidature à la quatrième course Gordon Bennett est rejetée par la commission sportive de l'Automobile Club de France, qui juge l'épreuve inappropriée à une représentante du « sexe faible ». Celle que le *Herald Tribune* a surnommée « la plus grande *sports-woman* du monde » s'adonne alors aux toutes premières courses de bateaux motorisés. En 1905, elle échappe de justesse à la mort lors de l'épreuve Alger-Toulon, qui se solde par un désastre fortement relayé par la presse. En 1906, elle se fait exploratrice et traverse le Maroc à cheval (Jaeger-Wolff, 2007). En 1921, dans l'ouvrage *50 ans de féminisme : 1870-1920*, publié à l'initiative de la Ligue française pour le droit des femmes, Camille du Gast rédige un chapitre intitulé « Le rôle des sports dans la victoire féministe », dans lequel elle revient sur ses exploits et présente le sport comme la première étape de l'émancipation des femmes. Huit ans plus tard, la *sportswoman* et exploratrice devient, comme nous avons pu le voir plus haut, la toute première femme à présider la SPA.

Cette volonté de concilier protection animale et défense des femmes soumises à la domination des hommes peut être également relevée en Grande-Bretagne. Frances Power Cobbe, pour s'en tenir à un seul exemple, loin de se limiter à la lutte contre la vivisection, se fait connaître du public par sa lutte contre les violences conjugales, ainsi que pour l'obtention du droit de vote pour les femmes. La publication de son article « Wife torture in England » aurait ainsi notablement pesé sur les débats qui, en 1878, aboutissent au vote du Matrimonial Cause Act, grâce auquel les femmes battues peuvent échapper à leur mari reconnu coupable de violence. La figure de proue de l'opposition à la vivisection est également membre du conseil exécutif de la London National Society for Women's Suffrage. Certains éléments biographiques laissent supposer que Frances Power

Cobbe a pu être confrontée à l'expérience des discriminations de genre et à la précarité liée à la dépendance des femmes. Au cours de son enfance, son père, magistrat de Dublin, accorde bien plus d'attention à ses quatre fils qu'à sa fille cadette. À vingt ans, cette dernière traverse une crise qui la conduit à douter de l'immortalité, de la divinité du Christ, de la Trinité, ainsi que de l'inspiration divine de la Bible. Après le décès de sa mère, elle confie ses doutes à son père qui n'hésite pas à la chasser de la maison. Un an plus tard, elle est autorisée à rentrer dans la famille, où elle endosse le rôle de gardienne du foyer. Après avoir rédigé son premier livre, *Essay on the Theory of Intuitive Morals*, elle est contrainte, en 1855, de le publier sous un nom masculin d'emprunt, car attribuer un tel texte à une femme aurait suscité un bien trop grand scandale. Deux ans plus tard, après la mort de son père, elle reçoit une rente annuelle ridicule, comme si l'autorité paternelle avait voulu rappeler à une fille trop rebelle l'inéluctable dépendance des femmes (Dardenne, 2003). À jamais célibataire, Frances Power Cobbe, durant trente-quatre ans, constitue avec la sculptrice Marie Lloyd une unité conjugale probablement fondée sur une relation affective d'orientation homosexuelle (Marcus, 2006, p. 41-44).

Ainsi, dans certains contextes historiques, l'adhésion à la cause animale semble parfois nourrir de fortes affinités avec les engagements féministes qui résultent de l'expérience des discriminations de genre. Toutefois, bien d'autres expériences de domination peuvent prédisposer certains individus à s'identifier aux victimes animales et, de manière subséquente, à se saisir de la bannière de la protection animale. Ainsi, la manière dont les nazis traitèrent les populations qu'ils jugeaient inférieures semble également être à l'origine d'une sensibilité ayant probablement pesé dans l'engagement de certains militants de la seconde moitié du xx^e siècle. Dans un des chapitres de son ouvrage *Un éternel Treblinka*, l'historien américain Charles Patterson fait état de plusieurs témoignages de militants juifs qui rapportent leur engagement en faveur des animaux aux sentiments éprouvés dans les ghettos ou camps de concentration. Marc Berkowitz, opposant à l'expérimentation animale au Canada, par exemple,

fut exposé durant l'enfance à une opération expérimentale conduite par Josef Mengele. Le « Hacker », membre de l'organisation clandestine Animal Liberation Front, créée en 1976, aurait été interné à Auschwitz et, de ce fait, tatoué d'un numéro telle une pièce de bétail. Alex Herschaft, fondateur du Farm Animal Reform Movement, une association de l'est des États-Unis, a passé une partie de son enfance dans le ghetto de Varsovie (Patterson, 2008, p. 205-237). À travers leurs propos, ces militants évoquent souvent une très forte analogie entre, d'une part, les souffrances auxquelles leur famille et eux-mêmes ont été exposés autrefois, et, d'autre part, le sort réservé aujourd'hui aux animaux :

Je sais d'expérience ce que c'est d'être traité comme un objet sans valeur, d'être pourchassé par les meurtriers de ma famille et de mes amis, de me demander chaque jour si je verrai le prochain lever du soleil, d'être entassé dans un wagon à bestiaux en route vers le massacre. (*Ibid.*, p. 211.)

Les animaux sont faibles, ils ne peuvent se faire entendre, ils ne peuvent pas s'aider l'un l'autre ni eux-mêmes. Nous étions comme ça nous aussi. (*Ibid.*, p. 206.)

Ma mère n'a pas de tombe, mais si elle en avait une, je la dédierais aux oies. J'ai été une oie, moi aussi. (*Ibid.*, p. 208.)

Les laboratoires de recherche biomédicale, les fermes productivistes et les abattoirs – des complexes sans visage où la société mène son sale boulot d'abus et de meurtre sur des êtres innocents et sensibles. Ce sont nos Dachau, nos Buchenwald, nos Birkenau. Comme les bons bourgeois allemands, nous avons une idée assez précise de ce qui s'y passe, mais nous ne voulons pas vraiment être confrontés à la réalité. (*Ibid.*, p. 213.)

Par-delà ces témoignages fort éloquentes de militants de la cause animale, les thèses défendues par Charles Patterson dans *Un éternel Treblinka* présentent, à mon sens, de nombreuses failles résultant de généralisations théoriques abusives. Dans la perspective qui est la mienne, les analogies revendiquées entre la Shoah et le traitement actuel des animaux méritaient d'être relevées afin d'illustrer la diver-

sité des expériences qui favorisent l'identification à la victime animale. Cette équivalence perçue entre soi et la bête maltraitée doit être envisagée comme l'une des multiples sensibilités préalables susceptibles de peser – dans des proportions très variables en fonction des individus et des organisations militantes – sur les processus d'adhésion à la cause. Le fait que la propension à s'identifier à la victime animale résulte parfois d'expériences subies en amont de l'adhésion ne doit pourtant pas nous porter à ignorer qu'elle peut être également largement intensifiée, suggérée, voire générée, dès lors que ceux qui se sont convertis à la cause mettent en œuvre des dispositifs de sensibilisation dont il convient de préciser maintenant les propriétés¹.

DÉMASQUER LES BOURREAUX, SECOURIR LES VICTIMES

Qu'il soit motivé par l'identification aux victimes animales, ou par l'un des autres ressorts examinés aux chapitres précédents, l'activisme déployé par certains entrepreneurs de la cause animale du dernier tiers du XIX^e siècle altère et complexifie notablement l'économie affective sous-jacente à la protection animale. Les militants en question, en effet, recourent de plus en plus souvent à des dispositifs de sensibilisation dont les propriétés se distinguent nettement de ceux jusqu'alors privilégiés afin de réformer les mœurs du petit peuple. Alors qu'il s'agissait autrefois de bannir les scènes de violence de l'espace public, il est question désormais de traquer, de débusquer et de divulguer les cruautés occultes qui se déploient à l'abri du regard de l'opinion. En 1883, Frances Power Cobbe publie *Light in Dark Places*, un ouvrage traduit et diffusé dès l'année sui-

1. Sur les fondements théoriques qui permettent de distinguer, d'une part, les expériences affectives subies qui favorisent l'adhésion à la cause, et, d'autre part, les émotions qu'expriment les militants dès lors qu'ils s'efforcent de rallier le plus grand nombre possible de soutiens, je me permets de renvoyer à mon article (Traïni, 2010).

vante par la société suisse et française contre la vivisection sous le titre de *Lumière dans les ténèbres*. Ce réquisitoire contre la vivisection est illustré de nombreuses gravures directement empruntées aux manuels de physiologie : couteaux, scalpels, pinces et ciseaux utilisés ; appareillages maintenant des chiens et des lapins dont les flancs sont ouverts par plusieurs incisions ; nerfs d'une grenouille reliés à un instrument de mesure ; machine visant à produire la respiration artificielle des cobayes, etc. Ce faisant, l'ouvrage vise à placer des images de vivisection sous le regard du public le plus large possible afin que ce dernier puisse mesurer, à l'aune même du dégoût ressenti, la nécessité d'abolir une intolérable pratique : « Quelques-uns des instruments et des engins du laboratoire physiologique, des moyens variés pour immobiliser les victimes et un choix d'exemples de diverses expériences ont été réunis dans le but d'offrir au lecteur qui y donnera quelques instants d'attention, une idée plus exacte de l'œuvre des "chambres de torture de la science" qu'on ne peut l'obtenir par la lecture d'un grand nombre de descriptions imprimées (sans figures) » (Cobbe, 1884, p. 5). Ce type de dispositif de sensibilisation connaîtra une longue postérité parmi les militants soucieux de dévoiler les souffrances occultes dont sont trop souvent victimes les animaux : « Le public ignore absolument en quoi consiste la vivisection ; il serait donc utile à notre cause de lui mettre sous les yeux le terrifiant spectacle des supplices auxquels, sous le couvert de la science, sont soumises d'inoffensives créatures. Mme Fairchild-Allen, qui avait organisé à Chicago une exposition anti-vivisectionniste, nous dit que la foule qui s'y pressait contemplait cette exhibition dans une attitude de surprise et d'horreur, tandis que les vivisecteurs se montraient gênés ou violemment irrités » (BSFCV, 1898, n° 12, p. 8).

Rendre visible aussi bien que sensible : le procédé paraît d'autant plus performant que les opposants à la vivisection s'appliquent souvent à combiner les images les mieux à même de susciter l'émotion. Dans l'un des pamphlets de la Society for the Protection of Animals from Vivisection, la figure d'un chien prisonnier de la planche du vivisecteur est associée à celle d'un saint-bernard tenant entre ses

pattes la fillette qu'il vient de sauver de la noyade (Dardenne, 2003, p. 241); les titres commentant chacune des images – « comment nous traitons les chiens, comment les chiens nous traitent » – contribuent à intensifier l'indignation que sollicite l'ensemble du dispositif. Les opposants à la vivisection déclinent sous des formes multiples des rapprochements de ce type qui fomentent la révolte contre une pratique accablant de douleur la figure du chien aimé et aimant. Dans l'un des bulletins de la SPA, le poème « Chiens et vivisection » dénonce d'autant plus intensément le sort que le vivisecteur réserve à « l'ami que rien ne lasse », au « chien d'amour brûlant », qu'il est précédé du « Chien sauveur » dont les rimes exaltent l'héroïsme d'un chien volant au secours d'un nourrisson au bord de la noyade (BSPA, 1908, p. 166). À vrai dire, à la fin du XIX^e siècle, organisation des refuges et opposition à la vivisection se renforcent mutuellement car les protecteurs des animaux s'alarment que les chiens abandonnés puissent constituer une bien commode source de matière première pour les laboratoires. Dès 1883, les partisans du premier refuge de la SPA déclarent vouloir avant tout « sauver le chien de la fourrière officielle, qui est d'ordinaire pour lui le vestibule de l'amphithéâtre de vivisection » (BSPA, 1883, p. 137). Plusieurs années plus tard, la Ligue populaire contre la vivisection possède quatre refuges où elle recueille les « pauvres chiens abandonnés et sauvés de la vivisection » (BSPA, 1908, p. 260). L'ensemble des dispositifs portant les membres du public à imaginer leur propre animal d'affection livré aux tortures de la vivisection contribue alors grandement à rallier à la cause de nombreux soutiens, notamment féminins.

L'une des pièces cruciales des dispositifs de sensibilisation mis en œuvre par les opposants à la vivisection est le *témoignage*, c'est-à-dire le récit à travers lequel un témoin soumet au jugement du public non seulement la situation scandaleuse qu'il a pu observer, mais encore la manière dont il a pu en être personnellement affecté (Mehl, 2003). Le témoignage s'applique à susciter une compassion à distance en révélant la souffrance d'une victime méconnue qui exige une réponse collective et politique (Bolstanski, 1993). En la matière, les entrepre-

neurs de cause se distinguent par la volonté d'examiner au plus près les cruautés les plus discrètes et secrètes. Dans cette optique, la technique que l'on qualifierait aujourd'hui d'*infiltration* ne rebute nullement les protecteurs des animaux. Ainsi, en 1874, la journaliste féministe britannique Anna Kingsford, après avoir découvert la vivisection à travers un article de Frances Power Cobbe, entreprend des études de médecine à Paris afin de se doter des moyens nécessaires pour prouver l'inutilité de la pratique. Parmi les toutes premières femmes diplômées en médecine, de retour à Londres elle s'engage en 1877 au sein de l'Association internationale pour la suppression totale de la vivisection et rédige de nombreux textes réclamant l'abolition de la pratique.

À cette date, les opposants à la vivisection apparaissent convaincus de la nécessité de forcer la porte des laboratoires afin de révéler au public ces détails sordides qui révoltent les sens et répugnent les cœurs. Ainsi, dans *The Zoophilist* de septembre 1893, les protecteurs des animaux prennent soin d'avertir les lecteurs :

Le récit qu'on va lire [est] signé de témoins oculaires, et donne une idée des horreurs commises dans les laboratoires de physiologie sous l'ingénieux prétexte de recherches scientifiques. Le 12 juin, nous nous présentons à deux heures et demie au laboratoire du professeur ***. À peine la porte était-elle ouverte, que nous entendons des gémissements et des cris. En entrant, nous voyons attaché sur une table une espèce de petit caniche mutilé, ensanglanté, parfaitement conscient et paraissant souffrir cruellement [suit une longue description détaillée des opérations douloureuses pratiquées sur les animaux]. (*BSFCV*, 1894, n° 10.)

En 1900, deux Suédoises, la comtesse Louise Lind-af-Hageby et Liesa Schartau, horrifiées par une visite à l'Institut Pasteur à Paris, fondent la Société suédoise antivivisection. Deux ans plus tard, elles s'inscrivent comme étudiantes à l'University College London afin non seulement d'acquérir les connaissances scientifiques susceptibles d'alimenter les controverses contre la pratique, mais plus encore afin de pouvoir rapporter au public les agissements de vivisecteurs observés

au plus près. Les deux jeunes femmes tiennent consciencieusement un cahier qu'elles publient, en 1903, d'abord sous les titres significatifs de *Eye-Witnesses (Témoins oculaires)*, puis de *The Shambles of Science: Extracts from the Diary of Two Students of Physiology (Les pagailles de la science: extraits du cahier de deux étudiantes en physiologie)*. Le témoignage des deux étudiantes livre un « récit effrayant de diverses expérimentations sur des chats et des chiens » et s'applique à « faire apparaître ce travail comme “une sorte de boucherie” » (Kean, 1998, p. 141). L'ouvrage, loin de passer inaperçu, suscite de nombreuses controverses. Bien plus encore, c'est l'une des descriptions de *The Shambles of Science* – consacrée aux expériences pratiquées sur un vieux chien marron – qui persuadent les protecteurs des animaux d'ériger une statue à sa mémoire qui, on l'a vu, déclenche bien vite une série de manifestations, d'affrontements et d'émeutes.

Le vocabulaire utilisé contribue évidemment, lui aussi, à intensifier les émotions indispensables pour rallier le plus grand nombre. L'un des champs lexicaux privilégiés par les opposants à la vivisection ne cesse ainsi d'évoquer la figure du dévoilement, de l'investigation permettant de révéler des forfaits méconnus, de démasquer des criminels, de déceler des charlatans croyant pouvoir agir en toute impunité. À ce propos, les seuls textes de la présidente de la Ligue populaire contre la vivisection (Huot, 1890 *a*, 1890 *b*) constituent un modèle du genre. Qu'il s'agisse des agissements ayant cours dans les laboratoires ou les arènes, la militante se fait fort d'« éclairer l'opinion publique » ; d'« exposer au grand jour les tortures des laboratoires, en révélant certaines expériences entreprises sur les malades des hôpitaux » ; de révéler, « à mots plus ou moins couverts, les trafics honteux, les malpropretés et les abominations qui se passaient dans les coulisses de ces abattoirs-là » ; d'engager une « lutte du pot de terre contre le pot de vin ». De fait, il est bien question de démasquer des coupables afin de les faire apparaître au grand jour sous leur véritable visage. Ainsi, ceux-là mêmes qui se présentent sous les traits de champions de la Raison – œuvrant au bien de l'Humanité tout entière – peuvent s'attendre à ce que les motifs

La cause animale

moins avouables qui les animent soient portés à la connaissance de tous : une cruauté d'autant plus alarmante qu'elle paraît sophistiquée ; une curiosité aussi gratuite que malsaine ; un désir de célébrité et un appât du gain dépourvu de tout scrupule. Sous la blouse blanche des savants apparemment civilisés, suggèrent les opposants à la vivisection, se dissimulent des monstres dont la société peut craindre le pire.

Aux Sociétés protectrices, de faire entendre toutes les protestations, d'élever tous les obstacles possibles contre la stérile multitude des expériences ne révélant jamais autre chose que la présomption et la cruauté des hommes qui les ont faites. (*BSPA*, 1861, p. 367.)

[Une riche donatrice de la SPA] pensait qu'il ne faut pas que des milliers, des millions de créatures continuent indéfiniment d'expirer, avec des douleurs inouïes, dans des tortures savantes et raffinées, pour démontrer des phénomènes connus et depuis longtemps constatés, et encore moins pour servir les réclames du charlatanisme, ou satisfaire les appétits brutaux d'une curiosité malsaine à laquelle nos pères refusaient même le droit de profaner les cadavres. (*BSPA*, 1876, p. 375.)

Nous n'aurions pas aujourd'hui sous les yeux le spectacle affligeant de toute une génération de praticiens, lentement insensibilisés, progressivement endurcis et déshabitués des recherches anatomiques et micrographiques, et qui finissent par se croire tenus, par esprit de corps, par souvenir d'école, par devoir professionnel, de considérer la souffrance de ce qui vit comme une « quantité négligeable » [...]. Dans l'application d'une méthode fanatique, c'est par les animaux qu'on commence et c'est par les hommes qu'on finit. (*BSFV*, 1884, n° 1, p. 5.)

Ainsi, au regard des opposants à la vivisection, ce qui se trame derrière les portes closes des laboratoires mérite d'autant plus d'être divulgué que les habitudes prises par les praticiens font peser sur la société des menaces des plus préoccupantes. On notera, d'ailleurs, que les dispositifs de sensibilisation mis en œuvre pour dénoncer la vivisection présentent d'indéniables affinités avec des genres littéraires dont les prémices apparaissent à la même époque : d'une part,

sans doute, le roman policier, pour ce qui est de la traque des indices permettant de démasquer des coupables, mais bien plus indubitablement le roman dit à sensation, qui préfigure les *thrillers* mettant en scène d'inquiétants tueurs en série. Le développement du mouvement antivivisectionniste, en effet, coïncide avec celui de romans mettant en scène des médecins dont la conduite obéit moins à la raison qu'à des motifs sexuels les plus effroyables. *Paul Faber, Surgeon* (1878) de George Macdonald, *The Professor's Wife* (1881) de Leonard Graham exploitent la figure de femmes poussées à la folie par des maris qui les exploitent pour leurs expérimentations. Wilkie Collin, après avoir entretenu une correspondance assidue avec Frances Power Cobbe, publie *Heart and Science* (1883), dans lequel un D^r Benjulia se délecte à tourmenter aussi bien les animaux que les femmes et les petites filles (Lansbury, 1985 *a*, 1985 *b*). Du fait des représentations et craintes véhiculées par de telles fictions, lorsque, en 1888, Jack l'Éventreur défraie la chronique londonienne, les milieux antivivisectionnistes sont traversés par une rumeur qui renforce plus encore la compassion à l'égard des animaux de laboratoire : le criminel ne serait rien d'autre qu'un vivisecteur qui, lassé des bêtes, préférerait désormais les victimes féminines¹.

À vrai dire, en bien d'autres occasions, les opposants à la pratique s'appliquent très souvent à suggérer que l'une des principales motivations des vivisecteurs ne peut que résulter d'abjectes pulsions sexuelles dont ils aiment se délecter. Les militantes de l'antivivisection recommandent ainsi à leurs sympathisantes de refuser toutes relations sociales, *a fortiori* matrimoniales, avec des médecins pratiquant la vivisection qui risqueraient, un jour ou l'autre, de retourner contre elles leur sexualité dépravée (Lansbury, 1985). L'importance de cette crainte suscitée par l'image de médecins animés par des motifs sexuels

1. Nous retrouvons là cet argument très ancien consistant à soupçonner ceux qui exercent la violence sur les bêtes de se préparer à la retourner contre les hommes. L'élément nouveau réside dans le fait que ce soupçon – autrefois réservé aux populations les moins éduquées – se tourne désormais vers ceux-là mêmes qui prétendent agir au nom de la rationalité supérieure qu'ils prêtent à la science.

les plus douteux s'explique par une série de facteurs complémentaires propres au contexte de l'époque. En tout premier lieu, c'est sous l'ère victorienne que culmine le développement de la pudeur, cette sensibilité qui, selon Norbert Elias, se caractérise par une « propension à dissimuler aux regards d'autrui sa propre intimité, qu'elle soit physique (le corps et, en particulier, les organes sexuels) ou morale (les sentiments personnels) » (Heinich, 1997, p. 41). Une telle sensibilité s'avère plus particulièrement marquée auprès des femmes des couches bourgeoises qui accordent le plus grand prix à l'inviolabilité de la *privacy* du foyer et auprès des épouses rétives à la sexualité extraconjugale non procréative. Or le développement d'une médecine éminemment masculine, voire sexiste, entraîne avec lui une forte médicalisation du corps féminin entièrement voué à la fonction procréatrice. Lors des accouchements, les sages-femmes s'effacent progressivement devant les compétences obstétriques excipées par des médecins mâles. Bien plus encore, les femmes doivent désormais se soumettre régulièrement à des examens gynécologiques parfois vécus comme un « viol instrumental » (cité par Walkowitz, 1995, p. 450). En d'autres termes, compte tenu de la conjonction de l'intensification de la pudeur et des progrès de la gynécologie, les femmes de l'époque s'avèrent particulièrement sensibles à l'idée qu'aucune limite ne puisse arrêter les atteintes au corps intrusives menées par des médecins.

Il se passe à chaque instant à la Salpêtrière [s'indigne Maria Desraismes] des expérimentations les plus immorales et les plus scandaleuses sur les phénomènes de l'hypnotisme et de la suggestion [...]. Ni le sexe, ni la volonté du sujet ne sont respectés. On égratigne la chair, on la pique, on la larde, on l'entame [...]. Cette violation de la personne humaine se fait en public sans que nul ne proteste. (*BSFV*, 1886, n° 4, p. 32.)

Ainsi, on comprendrait mal la forte présence des femmes au sein du mouvement antivivisectionniste si l'on négligeait les similitudes que ces dernières pouvaient percevoir entre la vivisection des bêtes et l'épreuve de l'examen gynécologique (Lansbury, 1985 *a* et *b*). Des

femmes de la bourgeoisie se rallient d'autant plus facilement à l'anti-vivisection que les dispositifs de sensibilisation utilisés par les entrepreneurs de la cause suscitent le soupçon d'abus de pouvoir, de curiosité impudique, de motivations sexuelles occultes qui prolongent le malaise ressenti lorsqu'elles doivent se soumettre à l'auscultation du médecin.

Ainsi, les dispositifs de sensibilisation mobilisés par les opposants à la vivisection contribuent à édifier la cause en suscitant des émotions qui altèrent notablement l'économie affective qui caractérisait jusqu'alors la protection animale. Autrefois, certes, la répugnance à l'égard de la violence et de la cruauté exercée sur les animaux constituait déjà un ressort essentiel de l'engagement des militants. Pourtant, ces derniers se pensaient avant tout comme des *précepteurs*, voire des *ascètes*, les mieux à même de définir les normes devant prévaloir pour le plus grand bien de tous. De là, nous avons pu l'observer, découle cette centralité des dispositifs de sensibilisation reposant sur la remise de récompenses et autres gratifications. De là découle également cette bienveillance relative à l'égard même de ceux qui maltraitent les animaux mais demeurent la cible principale d'une action bienfaisante vouée à les encourager à se défaire de leurs déplorables habitudes. Cochers bénéficiant d'une attestation de bonne conduite délivrée par la SPA, éleveurs distingués pour les soins apportés au bétail, bouchers salués pour leurs techniques d'abattage, etc., étaient partie prenante d'une économie affective qui les invite à éprouver de la gratitude à l'égard des précepteurs qui les gratifient. Vigilance et douceur pédagogique des protecteurs des animaux, d'un côté, gratitude et fierté des déviants repentants, de l'autre, constituent ainsi un *registre émotionnel démopédique* qui innerve les premières décennies de la protection animale. Par contraste, les mobilisations qui se développent à partir du dernier tiers du XIX^e siècle instituent des registres émotionnels que l'analyse gagne à bien démêler (voir tableau).

La cause animale

Les registres émotionnels de la protection animale

	REGISTRE DÉMOPÉDIQUE	REGISTRE DE L'ATTENDRISSMENT	REGISTRE DU DÉVOILEMENT
PREMIÈRES OCCURRENCES HISTORIQUES	Premières sociétés protectrices (1840-1870)	Premiers refuges pour chiens abandonnés (1870-1890) Nourriture aux chats errants	Mobilisations antivivisection (1875-1911)
DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION PRIVILÉGIÉS	Descriptions alarmistes des comportements « barbares » ayant cours dans l'espace public Sermons Dispositifs pédagogiques Récompenses	Images de bêtes attendrissantes Descriptions poignantes des bêtes abandonnées Spectacle des soins apportés aux animaux	Travail d'investigation visant à débusquer des cruautés secrètes Exhibition des souffrances occultes Pamphlets démasquant les coupables
LA VOCATION DES BIENFAITEURS	Précepteur Ascète	Secouriste	Justicier Libérateur
SOURCE D'ACCRÉDITATION DES BIENFAITEURS	Excellence morale, intellectuelle, savante	Sensibilité (« écoute son cœur ») Engagement dans l'action réparatrice immédiate	Courage nécessaire pour affronter des puissants Opérations visant à arracher des victimes aux mains de leurs bourreaux
LA CIBLE DE L'ACTION BIENFAISANTE	L'homme fruste, le déviant	La victime animale	
L'OBLIGÉ DU BIENFAITEUR	L'homme fruste enfin éduqué, le déviant repentant	L'animal libéré de la souffrance	
SORT DE L'ANIMAL	Secondaire	Central	
TRANSFORMATION DU DÉVIANT	Centrale	Secondaire	
ÉMOTIONS EXPRIMÉES ET SOLICITÉS	Répugnance pour les pratiques du déviant Bienveillance relative pour le déviant susceptible d'être réformé <i>Gratitude du déviant repentant à l'égard de ses bienfaiteurs</i>	Compassion pour le sort des bêtes malheureuses Tendresse et signes d'affection mutuelle <i>Gratitude de l'animal à l'égard de ses bienfaiteurs</i>	Indignation, effroi à l'égard des cruautés occultes Mépris et colère contre les déviants <i>Gratitude de l'animal à l'égard de ses bienfaiteurs</i> <i>Les déviants craignent les bienfaiteurs</i>

Premier changement de taille – qui résulte des évolutions analysées au fil de nos chapitres –, les réactions affectives liées au sort de l'animal perdent le statut secondaire et sont désormais au cœur de l'économie affective valorisée par les militants. Le *registre de l'attendrissement*, qui se développe parallèlement aux mobilisations en faveur de refuges pour chiens et de secours apportés aux chats errants, invite ainsi les protecteurs des animaux à endosser le rôle de *secouristes* qui, n'écoulant que leur cœur, soulagent la souffrance de bêtes supposées reconnaissantes. La cible de l'action bienfaitrice n'est certainement plus ici des hommes frustes qu'il convient de policer, mais bien plutôt « les malheureux roquets et les infortunés minets en quête de pitance et d'affection », les « toutous et chatons ne demandant pas mieux que de lécher la main » (Huot, 1890 a). Autant dire que les bêtes secourues apparaissent également comme les *obligés* qui, en retour des soins qui leur sont prodigués, gratifient leurs bienfaiteurs d'une gratitude qui vaut toutes les incitations sélectives du monde. Ce registre émotionnel de l'attendrissement connaîtra une postérité si grande qu'il sous-tend, de nos jours, l'activisme du nombre le plus massif d'adeptes de la protection animale. Historiquement, le registre de l'attendrissement prépare amplement le développement d'un troisième registre qui mérite d'autant plus d'être isolé qu'il tendra parfois à s'émanciper du précédent. Le *registre émotionnel du dévoilement*, en effet, fraye la voie à une économie affective qui permet à ceux qui se consacrent à la cause animale d'éprouver et d'exprimer des états affectifs d'un type nouveau. En tout premier lieu, la logique de l'investigation et les efforts déployés pour débusquer les cruautés occultes donnent lieu à cette excitation spécifique qui anime ceux qui traquent les coupables. Tels ces détectives – inventés quasiment à la même époque par les auteurs de romans policiers –, les protecteurs des animaux pourchassent les bourreaux partout où ils s'efforcent de dissimuler leurs méfaits. Cependant, d'autres émotions composent également le registre du dévoilement. D'abord, les réactions affectives suscitées par des pratiques qui paraissent d'autant plus effroyables, répugnantes et inquiétantes, que les tortionnaires semblent persuadés

de pouvoir agir en totale impunité. Ensuite, bien évidemment, la compassion pour les victimes animales qui est d'autant plus grande qu'elles s'apparentent au compagnon affectueux et fidèle. Enfin, *last but not least*, la colère à l'encontre du tortionnaire, mais encore le désir de le châtier en lui faisant subir un sort similaire à celui qu'il inflige à des pauvres animaux innocents : « Ceux qui vont torturer une si noble bête [écrit l'auteur d'un poème incitant à la révolte], je les voudrais punir par vivisection » (*BSPA*, 1908, p. 166). Autant dire qu'il n'est plus question de vouloir réformer en douceur les déviants qui transgressent les normes. Aucune repentance ne peut être raisonnablement attendue de bourreaux faisant preuve d'une *monstruosité* telle qu'elle exclut tout sentiment d'une commune humanité. Seule la force, en définitive, peut empêcher des êtres aussi nuisibles de perpétrer leurs méfaits. En d'autres termes, le registre émotionnel du dévoilement tend à favoriser la constitution de sensibilités agonistiques qui portent les militants à valoriser les états affectifs éprouvés dans la lutte, les combats, les altercations avec des ennemis clairement identifiables. En définitive, c'est bien ce système d'émotions interdépendantes – qui culmine dans la colère vengeresse orientée vers l'adversaire – qui incite les protecteurs des animaux à agir en *justiciers* ne craignant nullement d'affronter, physiquement si nécessaire, ceux qui torturent des êtres sans défense. En fait, les coups d'ombrelle lancés par Marie Huot contre le Pr Brown-Séguard dessinent un prototype que de nouvelles générations de militants – s'érigeant en *justiciers*, voire en *libérateurs* – reprendront près d'un siècle plus tard.

ÉMOTIONS, CONTRE-MOBILISATION, DÉLÉGITIMATION

Les tâches descriptives induites par la notion de dispositifs de sensibilisation invitent le chercheur à bien distinguer analytiquement, d'une part, les émotions que lesdits dispositifs s'appliquent à prescrire, et, d'autre part, les réactions affectives effectivement suscitées qui ne se réduisent pas toujours à celles que les promoteurs de la cause

escomptaient. Une telle distinction apparaît indispensable afin d'analyser les interactions, et plus encore l'enchaînement des coups, entre les divers protagonistes susceptibles de peser sur le devenir d'une série donnée de mobilisations. Dans cette optique, les phases successives qui caractérisent le mouvement antivivisection, entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, permettent d'observer l'importance et le caractère contrasté des effets induits par le registre émotionnel du dévoilement. Dans un premier temps, en effet, les opposants britanniques à la vivisection peuvent se réjouir d'avoir su alerter non seulement une base militante de plus en plus déterminée, mais encore les plus hautes autorités de l'État. En 1876, après avoir été interpellés par les antivivisectionnistes, les membres du Parlement britannique se décident à voter un *Cruelty to Animals Act* visant à limiter la vivisection aux seuls scientifiques dûment patentés. Alors que les opposants à la pratique jugent insuffisante cette réglementation qui ne prévoit aucun contrôle externe sur les vivisecteurs, les scientifiques, pour leur part, y voient une « entrave à la recherche scientifique », ainsi qu'une intolérable « humiliation des savants » (Cyon, 1883, p. 5). En 1883, la *Contemporary Review* puis le *Journal de médecine de Paris* publient « L'agitation antivivisectionniste », texte à travers lequel Élie de Cyon manifeste son indignation. Le physiologiste russe se plaint que les « sottises accusations des anti-vivisecteurs » aient pu conduire les autorités anglaises à produire des « décrets humiliants qui remettent le contrôle des recherches scientifiques aux mains des policiers et des premiers délateurs venus [...]. Sous l'influence du mouvement pseudo-humanitaire, les législateurs britanniques se sont laissés aller à édicter des mesures non moins injurieuses pour la dignité personnelle des savants qu'outrageantes pour la science elle-même » (*ibid.*, p. 4-5). Une telle « réglementation policière appliquée à la recherche scientifique » (*ibid.*) paraît d'autant plus révoltante qu'elle semble accréditer les soupçons et les craintes fomentées par les dispositifs de sensibilisation antivivisectionnistes : à travers cette pratique conduite dans le secret de leur laboratoire, les physiologistes ne chercheraient rien d'autre que « la satisfaction d'instincts cruels » (Cyon, 1883, p. 10). Pour le physiologiste – qui souligne *a contrario* les raisonne-

ments contrôlés qui commandent les protocoles de la vivisection –, les procédés des antivivisectionnistes ont abusé de la naïve confiance de l'opinion publique. « Meeting d'indignation, pamphlets diffamatoires, affiches horripilantes, pétitions en masse » (*ibid.*) ne sont que le fruit des « niaiseries » et de la « déloyauté » qui caractérisent des adversaires sans scrupules. Ces derniers sont accusés de tirer de leur contexte et de détourner certaines citations de physiologistes, de falsifier – afin de susciter l'effroi – des illustrations empruntées à leurs manuels. Ainsi, le savant russe témoigne du sentiment pénible qu'il a ressenti en découvrant que les antivivisectionnistes britanniques avaient tiré de son ouvrage *Méthodique physiologique* des « planches qu'ils ont arrangées à leur manière et fait afficher sur d'immenses placards, dans tous les coins d'Angleterre sous ce titre : “The horrors of vivisection” » (*ibid.*, p. 5) :

Chaque planche anatomique était accompagnée d'une légende affectant les apparences d'une citation textuelle, et conçue dans ce goût : « Les animaux doivent beaucoup souffrir pour que les expériences réussissent » – « Les étudiants sont priés de venir tôt au laboratoire : on cuira des animaux vivants » et autres sottises du même genre. (*Ibid.*, p. 7.)

Comble de mauvaise foi, un placard présente une planche qui n'existe pas dans le traité du physiologiste, et représente un singe attaché à la table de vivisection, les yeux tournés vers le ciel et les pattes tendues dans une attitude suppliante, tandis que le vivisecteur, présentant une physionomie farouche de vieillard couvert de verrues, ricane en s'approchant de la victime. Face à de tels excès, Élie de Cyon reproche à ses collègues britanniques de s'être trop longtemps bornés à un « modeste effacement », à une « campagne purement défensive », à une « attitude effarée [...] [qui a] bien compromis les intérêts élevés qui leur sont chers » (*ibid.*, p. 7).

Il fallait répondre à l'agitation par une agitation en sens opposé, aux pétitions par des contre-pétitions, bref retourner contre les ennemis de la science toutes les armes dont ceux-ci faisaient un usage aussi habile que perfide. Puisqu'on était attaqué par de virulentes personnalités, que ne

Victimes (animales) et domination sociale

ripostait-on à l'aide d'arguments *ad hominem*, qui auraient confondu les fourbes, ridiculisé les fanatiques, arraché à tel meneur son masque d'humanité, à tel autre son faux prestige scientifique ? Puisque les savants voyaient leurs doctrines et leurs expériences odieusement travesties dans des meetings populaires et dans des pamphlets, que ne convoquaient-ils eux-mêmes des meetings, que n'écrivaient-ils des brochures pour ouvrir les yeux à la foule trompée par des calomniateurs ? (*Ibid.*, p. 6-7.)

De tels propos révèlent de manière éclatante la diversité des effets produits par le registre émotionnel du dévoilement mobilisé par les antivivisectionnistes. Au moment même où ce registre permet de mobiliser un nombre croissant de soutiens, pour la plupart féminins, il suscite auprès des savants un sentiment d'*outrage* qui les persuade de la nécessité d'une contre-mobilisation visant à restaurer leur dignité indûment menacée. Ainsi, dès 1882, les scientifiques britanniques s'organisent afin de contrer les campagnes des antivivisectionnistes en fondant une Association for the Advancement of Medecine by Research qui, en 1908, sera relayée par la Research Defence Society aujourd'hui encore en activité. La contre-mobilisation s'avère particulièrement efficace, notamment du fait du lobbying mené auprès des plus hautes autorités du pays (Turner, 1980, p. 108). De fait, entre 1876 et 1884, les projets de loi antivivisection présentés chaque année sont systématiquement repoussés par des parlementaires de plus en plus sensibles aux arguments des scientifiques. Auprès de l'opinion publique, les spécialistes de la vivisection bénéficient de certaines découvertes retentissantes qui facilitent grandement les efforts entrepris pour discréditer ceux qui, jusqu'alors, proclamaient l'inutilité d'une pratique n'alimentant rien d'autre que la curiosité douteuse et la cruauté effroyable de ses praticiens. En 1894, plus particulièrement, Émile Roux et Louis Martin produisent l'antitoxine de la diphtérie, qui emportait jusqu'alors pas moins de 40 % des nouveau-nés. Grâce à l'expérimentation pratiquée sur les animaux, avec une simple injection d'antitoxine les médecins sont en mesure de réduire ce taux à 10 %. On imagine sans mal l'impact considérable que cette avancée de la science produit alors sur des

familles habituées à ces perpétuels drames qui emportaient 4 nourrissons sur 10 (*ibid.*, p. 115). La contre-offensive lancée par les milieux scientifiques et médicaux contre ceux qui les décrivaient comme des « monstre[s] de cruauté » (Cyon, 1883, p. 10) n'en sera que plus dévastatrice pour l'antivivisection et, bien au-delà, pour la protection animale.

Afin de récuser les accusations de cruauté des antivivisectionnistes, les scientifiques se contentent parfois de réitérer des arguments très classiques. En tout premier lieu, la critique des détracteurs de la vivisection leur paraît d'autant moins fondée que ces derniers s'avèrent très sélectifs dans leur indignation contre la brutalité. Prompts à dénoncer le sort des bêtes de laboratoire, les sympathisants de la cause antivivisectionniste font preuve d'un étrange aveuglement à l'égard des violences qu'ils cautionnent, voire exercent directement eux-mêmes.

L'opuscule de M. Zöllner se termine par une pétition destinée au Reichstag. La liste des signatures qui se trouvent au bas de ce document est des plus curieuses à parcourir. Ce qui frappe de prime abord, c'est le grand nombre de noms appartenant à l'état-major de l'armée prussienne. On n'aurait jamais soupçonné tant de compassion pour les souffrances et les grenouilles chez ces militaires dont la dureté dans le service est proverbiale, et dont l'humanité s'est assez affirmée pendant la guerre 1870-1871 [...]. Quelle dérision et quel pharisaïsme ! Des gens qui interdisent au savant de sacrifier quelques animaux au progrès de la science et au salut d'innombrables malades, trouvent tout naturel de sacrifier des milliers d'existences humaines pour des guerres coloniales, c'est-à-dire au fond pour des entreprises commerciales ! La vie des grenouilles et des lapins est sacrée, aucun progrès scientifique ne peut excuser une expérience physiologique. Mais immoler des soldats par dizaine de milles, ruiner des villes, faire couler les larmes des veuves, des mères et des orphelins, le tout à seule fin de garantir aux *bondholders* le paiement de leurs coupons, cela est légitime et ne choque personne. (Cyon, 1883, p. 14.)

Je ne comprends pas que les membres de la « Ligue » [antivivisectionniste] se complaisent à admirer un *steeple-chase*, où, indépendamment des souffrances infligées aux chevaux, on compromet la vie des jockeys,

Victimes (animales) et domination sociale

garçons d'écurie, etc. [...]. Les courses de chevaux n'ont qu'un seul but, satisfaire les appétits d'argent de tous ces lords qui, en prenant en considération au Parlement le projet de loi antivivisectionniste, repoussent le *bill* agraire destiné à supprimer la plus infâme des vivisections : celles des paysans irlandais. Il y a quelque chose qui m'a toujours frappé dans la race anglaise : c'est sa profonde hypocrisie, jointe à un égoïsme sans borne [...]. Je voudrais voir l'abolition de la chasse à courre, où chevaux, chien, renards, cerfs et traqueurs sont soumis à des tortures tout à fait inutiles. (Borel, 1883, p. 9.)

Comme on peut le constater ici, la dénonciation du caractère sélectif de l'indignation des antivivisectionnistes rejoint souvent cet autre argument classique selon lequel la compassion pour les animaux trahirait une indifférence pour le sort des hommes. L'argumentation, certes, est loin d'apparaître inédite. Cependant, les découvertes médicales successives permettent d'opposer, à la souffrance animale qui mortifie les antivivisectionnistes, les nombreuses vies humaines sauvées grâce aux savants. Par là même, ces derniers jettent, à leur tour, le doute sur l'humanité de « l'antivivisectionniste ambitieux, batailleur, pour qui l'amour des animaux n'est qu'un prétexte à démonstrations bruyantes » (Magnan, 1884, p. 275).

Une expérience sur un animal devrait sauver, dit-elle, son fils, qu'elle s'y opposerait formellement, ne voulant pas devoir la vie de son fils à la vie d'un animal. Du reste, la douleur humaine la touche peu, tandis qu'elle s'émeut à la vue et à l'idée de la souffrance des animaux. (*Ibid.*, p. 276.)

Les actions extravagantes des antivivisectionnistes trahiraient donc, une fois de plus, ce renversement des valeurs que constituent « la haine de l'humanité et l'amour des animaux » (*ibid.*). Les scientifiques de la fin du XIX^e siècle innovent, toutefois, en étayant ce stéréotype déjà fort ancien sur une série de théories positivistes qui disqualifient plus encore les protecteurs des animaux. Excipant de leur connaissance de la nature humaine, les savants s'appliquent à démontrer, en effet, que les inclinations propres aux antivivisectionnistes – loin de simplement résulter d'une option philosophique

contestable – relèvent de la *pathologie* pure et simple. En 1884, Valentin Magnan présente à la Société de biologie une communication intitulée « De la folie des antivivisectionnistes ». Le psychiatre français profite de l'occasion pour revenir sur l'incident qui, quelques années auparavant, l'avait obligé à fuir précipitamment l'Angleterre (voir chap. 5) :

Lors du congrès de Norwich, en 1874, au moment où je me disposais à répéter les expériences sur l'action comparative de l'alcool et de l'absinthe, la salle fut envahie par plusieurs individus, à la tête desquels se trouvait un véritable énergumène qui, l'œil étincelant, le visage injecté, vint avec un couteau couper le lien qui retenait l'une des pattes d'un chien. Il se disposait à continuer, quand je l'écartai doucement et priai deux assistants de le maintenir, absolument comme j'ai l'habitude de faire pour certains aliénés agités. Je poursuivis ensuite ma démonstration. J'ai le regret de n'avoir pu obtenir des renseignements sur les antécédents de cet impulsif, mais à coup sûr on eût trouvé une tare originelle expliquant cet étrange accès de fureur. (*Ibid.*, p. 277.)

À vrai dire, le propos conclut un long exposé au cours duquel Valentin Magnan propose de rendre compte du comportement de trois « malades » – à savoir, une végétarienne et deux antivivisectionnistes. Pour chacune d'elles, le psychiatre énumère les excentricités auxquelles leurs incessants soucis pour la souffrance animale les conduisent : distribution de nourriture aux chiens vagabonds, recueil d'innombrables chats, intervention dans des abattoirs afin d'exhorter les bouchers à cesser leur tuerie, collecte des morceaux de verre risquant de blesser un cheval dans sa chute, invectives aux cochers usant du fouet, remontrances aux passagers ne laissant pas aux bêtes le temps nécessaire pour se reposer, etc. Pour chacune d'elles, l'examen du médecin prend également en compte les « bizarreries d'un autre ordre » (*ibid.*, p. 274) : superstitions, hallucinations, idée de persécution, crainte du toucher, manquement aux « réserves de son sexe », etc. Bien plus encore, dès qu'il le peut, le théoricien de la folie héréditaire des dégénérés s'applique à relever les « antécédents hérédi-

taires » de ces remarquables cas cliniques¹. Le diagnostic du psychiatre est alors sans appel :

Ce contraste étrange entre cette préoccupation incessante pour l'animal et l'indifférence pour l'homme est une anomalie qui aurait lieu de surprendre avec la lucidité d'esprit que présentent ces malades, mais qui devient cliniquement un fait vulgaire, quand on se reporte aux bizarreries et aux singularités des dégénérescences intellectuelles. (*Ibid.*, p. 277.)

Dans ce courant d'idées qui les captive, des êtres trop sensibles, des cerveaux mal équilibrés, des dégénérés trouvent de nombreux thèmes dont ils s'emparent, qu'ils exagèrent et qui finalement deviennent chez eux un véritable délire [...]. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas d'une espèce pathologique nouvelle, c'est simplement un syndrome épisodique, une des manifestations variées par lesquelles se traduit la folie héréditaire. (*Ibid.*, p. 269.)

L'analyse du psychiatre fera suffisamment autorité pour être relayée et diffusée en de multiples occasions. En 1886, Honoré Saury, dans son *Étude clinique sur la folie héréditaire : les dégénérés*, reprend pratiquement mot pour mot l'analyse de Magnan pour conclure, au chapitre consacré aux *manies*, que la « sensibilité malade », « l'amour des bêtes, transformé en zèle importun, en tourment perpétuel, rentre dans le domaine pathologique » (Saury, 1886, p. 116). La même année, Jules Dejerine lui fait écho, dans *L'hérédité dans les maladies du système nerveux*, et se réfère à Magnan afin de présenter la « folie des antivivisectionnistes » comme une pathologie s'apparentant à l'agoraphobie, la dipsomanie portant à l'abus des liqueurs enivrantes, ou bien encore au délire du toucher, à la folie du doute, etc. (Dejerine, 1886, p. 71-72). De même, dans *La Semaine vétérinaire*

1. Les mères de deux des cas évoqués seraient mortes dans un état de démence faisant suite à des délires chroniques. L'absence d'informations concernant les antécédents du troisième cas n'empêche nullement le psychiatre de considérer les troubles morbides qu'il manifeste comme la « traduction plus active de ses dispositions natives ». Notons que le portrait de l'une des antivivisectionnistes laisse penser qu'il pourrait s'agir de Marie Huot.

du 10 novembre 1889, l'éditorialiste relève très sévèrement l'aveuglement et les excès des antivivisectionnistes : « Derrière l'animal ligoté, pantelant, le savant n'entrevoit que le problème scientifique à résoudre. Mais allez donc faire comprendre cela à des détraquées, dont la folie, au jugement du docteur Magnan, doit se rattacher à l'hérédité ! » (*La Semaine vétérinaire*, 1889, p. 707). À compter de cette date, la pathologisation de la protection animale semble bien s'être imposée comme une évidence ne nécessitant plus aucune précaution. En 1893, le *Guide pratique des maladies mentales : sémiologie, pronostic, indications* prévoit une entrée « Zoophobie-zoophilie » qui signale que « certaines personnes ont pour les animaux une affection exagérée – zoophilie – à laquelle [elles] sacrifieraient tous les êtres humains. C'est à cette catégorie de malades qu'appartiennent les antivivisectionnistes qui comptent surtout des femmes parmi leurs adeptes » (Sollier, 1893, p. 363). Ainsi, le terme « zoophilie » – qui autrefois désignait une des formes les plus avancées de la philanthropie – se voit désormais assigné au domaine de la pathologie mentale¹. En 1903, Pierre Janet consacrera ainsi une partie de son ouvrage *Les obsessions et la psychasthénie* à la description d'une patiente qui, atteinte de « zoophilie », manifeste plus de chagrin pour la mort de son chat que pour la perte de l'un de ses enfants. Dans son *Traité de pathologie mentale*, Gilbert Ballet, pour sa part, rapporte le cas d'un homme qui s'évanouissait à la vue des animaux malades, mais imposait à ses domestiques de regarder les exécutions publiques (Buettlinger, 1993, p. 282). Aux États-Unis, en 1909, Charles Loomis Dana, président de l'American Neurological Society, s'appuiera sur les travaux de Janet et Ballet pour considérer la « psychose zoophilique » comme un type de trouble obsessionnel bien distinct. Là encore, le diagnostic du neurologue sera largement repris et diffusé afin de dis-

1. Par la suite, la signification clinique du terme évoluera encore pour désigner, au final, la perversion sexuelle consistant en des relations contre nature avec des animaux. Aujourd'hui, du fait de cette dégradation sémantique impulsée par les milieux médicaux, les militants français de la cause animale, à la différence de leurs homologues italiens, ne conçoivent plus de pouvoir utiliser le terme très ancien de « zoophilie » pour désigner leurs activités.

qualifier les partisans d'une cause paraissant de plus en plus suspecte. En juillet 1910, l'éditorialiste du *New York Times* signale aux lecteurs du journal qu'il existe « des gens bizarres – les antivivisectionnistes. Des victimes malheureuses de ce que le Dr Dana appelle la névrose zoophilique pour qui l'amour des animaux semble entraîner une véritable haine pour les êtres humains ». Un an plus tard, suite à une manifestation antivivisectionniste, l'éditorialiste du *Medical Record* précise que les personnes affectées par cette maladie mentale sont souvent des « femmes qui choient leurs animaux et les aiment bien plus que des bébés » (*ibid.*, p. 285).

À vrai dire, l'entreprise de délégitimation des antivivisectionnistes est d'autant plus violente qu'elle combine très étroitement les préjugés du scientisme et du sexisme. La féminisation de la cause, qui va de pair avec le développement des registres émotionnels de l'attendrissement et du dévoilement, porte souvent les scientifiques à souligner le caractère incongru d'une mobilisation orchestrée par des femmes s'écartant des fonctions auxquelles leur physiologie devrait naturellement les disposer. Que des représentantes du genre féminin puissent trouver d'autres préoccupations que celles dictées par les exigences de la vie conjugale ou de la maternité constitue déjà en soi une anomalie qui confine à la pathologie :

De vrai, l'assertion du docteur Magnan ne doit pas paraître hasardée à ceux qui ont assisté aux séances de cette Société. C'est un spectacle navrant que de voir l'attitude des femmes et des vieilles filles qui la composent, quand un conférencier, féru de sensiblerie et dramatisant son sujet à outrance, décrit, avec des larmes dans la voix, les souffrances d'un cochon d'Inde soumis aux expériences de quelque savant de laboratoire. Je ne conseille pas à M. Brown-Sequard de s'aventurer, en un pareil moment, dans cette assistance d'hystéromanes. (*La Semaine vétérinaire*, 1889, p. 706.)

J'appelle meneurs sincères ceux qui par désœuvrement, par excentricité malade, par sentimentalité hystérique, s'associent à ce mouvement, convaincus qu'ils font œuvre de piété et de charité. Est-il nécessaire de redire que les femmes ou plutôt les vieilles filles fournissent le plus nombreux contingent de ce groupe ? Que mes adversaires ne me contredisent

La cause animale

pas, sinon je les défierai de me citer parmi les leaders de l'agitation une seule jeune fille riche, jolie et aimante, ou une seule jeune femme ayant trouvé dans son intérieur domestique de quoi satisfaire pleinement ses besoins d'affection. (Cyon, 1883, p. 11.)

Là encore, aucune exception ne semble pouvoir récuser l'idée selon laquelle l'antivivisection résulterait de femmes ne sachant pas *se tenir à leur place*. De fait, plus que toute autre, Anna Kingsford qui, après avoir obtenu un diplôme de médecin, s'active afin d'encourager la création de sociétés antivivisectionnistes, s'expose à de nombreux rappels à l'ordre de la division sexuelle des tâches. Ainsi, en 1883, en réponse à la création d'une société à Genève, Henri Keffler publie *Les missions « humanitaires » des dames anglaises sur le continent : la vivisection, son utilité, sa morale, réponse à la campagne antivivisectionniste de Mme le Dr Anna Kingsford*. Usant d'un ton courtois et de nombreuses circonvolutions, l'auteur entreprend de démontrer que la démarche d'Anna Kingsford est d'autant plus illégitime au regard de son sexe :

Puisque Mme Kingsford personnifie en elle l'idée antivivisectionniste et qu'elle a entrepris de la vulgariser sur le continent, en opposition avec tous les corps de médecine, elle doit s'attendre non seulement à ce qu'on discute le sujet en l'attaquant personnellement, mais encore, ce qui est pire, à ce qu'on mette en doute sa propre compétence féminine en pareille matière. Je doute de cette compétence en doutant d'une façon générale que l'intelligence de la femme soit apte à agir et à se produire de la même manière que celle de l'homme. L'intelligence féminine n'est pas inférieure à celle de l'homme, mais ces deux intelligences, étant contraires, doivent avoir des applications différentes. C'est ce que je tiens à mettre en lumière en profitant de l'exemple rare que Mme Kingsford a bien voulu nous fournir pour contribuer à l'analyse de cette question [...]. Que la femme s'émancipe, rien de mieux, mais qu'elle le fasse en restant femme et non pas en cherchant à se faire homme par l'intelligence ou le caractère, voilà ce que je crois être la vérité. (Keffler, 1883, p. 9 et 14.)

Pour les milieux médicaux de l'époque, la nature féminine est inéluctablement portée à une émotivité impulsive qui, soustraite aux

tâches lénifiantes du foyer et de la maternité, ne peut que conduire aux débordements typiques de l'*hystérie*. De fait, les controverses scientifiques, qui exigent les contrôles réflexifs propres à l'intelligence masculine, ne peuvent que conduire les femmes à sortir de leur « rôle naturel », leur interdisant ainsi de « rester logique avec le sexe intellectuel que la nature leur a imposé » (*ibid.*, p. 8 et 12). De fait, le D^r Borel, médecin chirurgien à Neufchâtel, s'indigne plus explicitement encore qu'une femme puisse prétendre endosser un rôle normalement réservé aux hommes :

Une dame, Mme Kingsford – qui doit être docteur en médecine –, a donné, il y a quelque temps, à Genève, des séances contre la vivisection. Mme Kingsford, comme son nom l'indique, doit être Anglaise. On se demande sérieusement si son titre de docteur n'a pas été acheté à Philadelphie ? [...] Comment admettre que, si une femme docteur – Mme Kingsford dont il vient d'être question – n'a pas un développement cérébral suffisant pour comprendre l'importance de pareilles études, un gros public puisse, malgré ses applaudissements, mieux la saisir ? (Borel, 1883, p. 20-21.)

Ainsi, à travers la pathologisation et les discriminations de genre, la contre-mobilisation des scientifiques de la fin du XIX^e siècle contribue grandement à faire apparaître la protection animale sous les traits d'une activité privilégiée par des « malades ou des fanatiques aveugles » (BSPA, 1912, p. 89), en grande partie composés de vieilles filles désœuvrées, hystériques et en mal d'affection. Ainsi, à partir du dernier quart du XIX^e siècle, les protecteurs des animaux se plaignent de plus en plus fréquemment d'être raillés, de voir leurs scrupules ridiculisés, de s'exposer aux sobriquets de « mères aux bêtes », de « mères Michel et des adeptes de sainte Catherine ». L'engagement en faveur de la cause nécessite désormais une détermination et une obstination inédites :

Il ne vous a pas semblé déchoir que de vous pencher vers les plus humbles et d'être venus à leur secours. En cela vous avez fait preuve de courage, vous avez bravé les moqueries, les sarcasmes et je vous en féli-

La cause animale

cite vivement (*applaudissements*). Continuez à être courageux ! Pas de respect humain ! Peu importe qu'on vous traite de mères aux bêtes, de toqués, de vieux fous ! Qui veut atteindre le but est sourd aux injures. (BSPA, 1933, p. 10.)

Cet ensemble d'évolutions altère profondément la protection animale. En effet, c'est au moment même où des registres émotionnels fortement mobilisateurs lui permettent d'étendre le nombre de ses militants – et, plus encore, de ses militantes – que certaines des élites, qui la soutenaient autrefois, la fuient et la disqualifient. Il faudra de longues décennies pour que la cause animale, souvent réduite à une préoccupation de « mémères à chien-chien », puisse se remettre de ce procès en délégitimation entamé dans le tout dernier quart du XIX^e siècle. Plus précisément, c'est seulement dans la seconde moitié du XX^e siècle que la cause animale trouvera de nouvelles sources de légitimité grâce, d'une part, à l'intérêt pour la faune sauvage qu'une série d'acteurs parviendront à susciter auprès du grand public, et grâce, d'autre part, au développement d'une éthique animale au sein des universités anglo-saxonnes.

Une Nature de moins en moins « sauvage »

DE L'EXPLOITATION À LA CONTEMPLATION DES ESPÈCES

Au chapitre précédent, nous avons examiné les processus qui ont porté les spécialistes des sciences physiologiques et médicales à se détourner de la protection animale. De leur côté, les adeptes des sciences naturelles ne cesseront jamais d'apporter leur soutien à une cause qu'ils contribuent grandement à renouveler, et ce alors même qu'ils s'efforcent avant tout de réorganiser leurs disciplines en fonction des évolutions de leur temps. De fait, analyser la participation des experts des sciences naturelles aux transformations de la protection animale requiert de retracer sommairement l'histoire de l'évolution du statut de leur discipline au sein de la hiérarchie des sciences. À ce propos, il convient de rappeler à quel point la botanique et la zoologie ont anciennement et longtemps été considérées comme les sciences parmi les plus prometteuses. Les œuvres séminales d'un Bacon ou d'un Linné ont fait apparaître ces disciplines comme de fructueuses avant-gardes de la méthode propre à la science. Ainsi, à l'orée du XIX^e siècle, les naturalistes espèrent bien apporter une contribution cruciale aux progrès infinis auxquels les sociétés occidentales se destinent alors. Dans cette optique, le développement des sciences naturelles est perçu comme le plus apte à utilement modifier les conceptions relatives aux « milieux naturels vierges », ces espaces où prédominent une faune et flore non domestiquées par l'homme. Initialement, ces territoires, en marge de la civilisation, étaient per-

La cause animale

çus comme le domaine de la « sauvagerie », c'est-à-dire d'une nature laissée à son propre sort, façonnée de manière chaotique par une végétation luxuriante, des eaux furieuses et des tempêtes, peuplée d'espèces animales variées et abondantes. De tels lieux désordonnés et imprévisibles, domaine des bêtes féroces, invitaient inéluctablement les hommes à la méfiance et à la crainte. Les terres sauvages ne conviennent pas à l'homme civilisé et *vice versa*. De fait, la rationalité scientifique des sciences naturelles doit permettre non seulement de réduire l'étrangeté des terres sauvages en les érigeant en objet de connaissance, mais encore de dompter les forces qui y règnent afin de les subordonner au bon ordonnancement de la civilisation. Forêts profondes, fleuves impétueux, bêtes féroces et populations primitives convenablement appréhendés par la science, loin de susciter la peur, apparaissent désormais comme un gisement destiné à alimenter le développement économique et moral infini que les sociétés occidentales promettent à l'Humanité. De fait, la Zoological Society de Londres, ainsi que la Société zoologique d'acclimatation à Paris, créées respectivement en 1826 et 1854, apparaissent clairement subordonnées à ce dessein d'une maîtrise croissante de la nature sauvage à des fins de rendement économique optimum. Nous l'avons observé au chapitre 3, les missions endossées par les spécialistes des sciences naturelles sont indissociablement liées aux entreprises coloniales qui préoccupent alors l'Angleterre et la France. L'introduction, l'acclimatation et la domestication d'espèces prélevées sur leurs terres sauvages d'origine sont conçues comme la preuve la plus éclatante de l'utilité sociale de la zoologie¹. Il est sans doute inutile de revenir sur les liens étroits qui se nouent alors entre, d'une part, les sociétés zoologiques et, d'autre part, les sociétés de protection de l'animal. Ces deux types d'organisation, nous l'avons vu, partagent un projet commun de réduction des violences chaotiques en privilégiant un registre émotionnel démopédique parfaite-

1. Notons que la création et l'engouement pour les zoos, à Londres comme à Paris, participent pleinement de cet imaginaire d'une mission civilisatrice la plus apte à ordonner et maîtriser la diversité des bêtes peuplant les empires coloniaux.

ment adapté aux stratégies d'accréditation de ses membres. À cela il convient d'ajouter que le développement d'institutions prestigieuses telles que les sociétés zoologiques ou les muséums nationaux s'accompagne, à l'échelle locale, d'une prolifération de multiples sociétés d'amateurs qualifiés s'adonnant à la botanique, l'entomologie ou l'ornithologie (Rafin, Ricou, 1985). Ainsi, le XIX^e et le début du XX^e siècle sont marqués par un engouement pour les collections de spécimens qui incitent une kyrielle de passionnés à opérer de multiples prélèvements qui, sous couvert de science, contribuent à fragiliser la faune des territoires sauvages les plus proches.

Alors même qu'ils se présentent comme les garants d'un rendement optimal des ressources animales, les zoologistes du XIX^e siècle sont cependant les premiers à manifester des inquiétudes en ce qui concerne les effets irréversibles de certaines formes de *surexploitation*. Voués à la constitution de taxinomies les plus complètes possibles, les zoologues constatent aisément que des espèces connues autrefois ont à jamais disparu du fait des prélèvements excessifs exercés par l'homme : l'auroch en Pologne en 1627 ; le dodo de l'île Maurice vers 1670 ; la rhytine de Steller, cousines des lamantins en 1768 ; le grand pingouin en 1844, etc. Bien plus encore, les lois qui expliquent ces disparitions sont désormais connues des scientifiques : l'ouvrage *Principles of Geology* de Charles Lyell, publié en 1830, confirme la notion d'extinction, tandis que *L'Origine des espèces*, publié en 1859 par Charles Darwin, en démonte les mécanismes (Matagne, 2002, p. 19-21). Or les effets dévastateurs de certaines chasses – largement intensifiées par les rivalités coloniales en vue de la captation maximale des ressources naturelles – menacent la perpétuation d'espèces parmi les plus convoitées. L'arrivée de chasseurs européens surarmés et attisés par l'abondance du gibier, par exemple au Kenya ou en Ouganda, provoque une diminution très rapide de la faune sauvage. De fait, zoologistes et protecteurs des animaux réclament que les autorités politiques prennent des mesures *conservationnistes* des espèces les plus menacées en élaborant des législations appropriées, et plus encore des traités internationaux. Sous la pression des naturalistes britanniques, une série de lois sont votées dans la décennie 1860-1870 afin de protéger des espèces mena-

cées à l'instar du phoque en mer de Béring (Matagne, 2002, p. 21). En 1900, à l'issue de pourparlers germano-britanniques relatifs à la nécessité de réglementer la chasse destinée au commerce de l'ivoire d'Afrique de l'Est, le premier traité international visant à la conservation des espèces sauvages – la Convention pour la préservation des animaux, des oiseaux et des poissons en Afrique – est signé à Londres par six pays. Dès les années 1870, les responsables de la SPA française saluent avec d'autant plus d'empressement ces initiatives qu'elles s'accordent parfaitement avec cette vocation de *précepteurs* à laquelle ils sont attachés.

The Animal World de 1873 indique qu'un décret (*act*) a été pris pour prévenir la destruction désordonnée des éléphants sauvages dans la présidence de Madras [...]. Nous croyons devoir exprimer le regret qu'un décret du même ordre ne vienne pas mettre obstacle aux hécatombes insensées de buffles et de tant d'autres animaux qui ont lieu dans le même pays. (BSPA, 1876, p. 356.)

Conserver les espèces animales utiles, même sauvages, en les protégeant contre les suites d'une destruction insensée, nous a toujours paru un des *desiderata* de la protection des animaux. C'est à ce titre que nous avons proposé de vous associer à la campagne entreprise par un naturaliste anglais, M. Franck Buckland, pour arriver à un traité international fixant une époque pendant laquelle la pêche des phoques serait interdite, et que vous avez cru devoir accueillir notre proposition. (BSPA, 1875, p. 89.)

Forgé en réaction aux excès de l'exploitation des ressources coloniales, le précepte de conservation des espèces ne tarde pas à être transposé à certaines situations observées sur les territoires métropolitains. Il semblerait, en effet, bien inconséquent de ne pas appliquer aux animaux sauvages qui peuplent les territoires métropolitains les plus proches les préoccupations formulées à propos des espèces vivant par-delà des mers.

En même temps que l'on doit protéger certaines espèces de poissons contre cette *extermination à la mer*, sur laquelle notre bien regretté vice-président, le D^r H. Blatin, nous a donné, dans son livre intitulé *Nos*

Une Nature de moins en moins « sauvage »

cruautés envers les animaux, un chapitre si intéressant, en y faisant entrer l'extermination incessante des gros mammifères vivant dans l'eau, mais dans lequel nous aurions voulu le voir aussi examiner les hécatombes de bien des poissons de mer, ne doit-on pas aussi protéger d'autres espèces de poissons dites d'eau douce, contre l'extermination dans ces dernières eaux ? Que de questions mériteraient à ce dernier point de vue d'être soulevées ici ? Le poisson d'eau douce n'a-t-il pas à craindre non seulement les engins du pêcheur, mais aussi les écoulements des eaux des égouts des villes, des eaux des fabriques et usines, l'action mécanique produite par les moulins, chutes d'eau, le remous ? (BSPA, 1876, p. 363.)

En Angleterre, en 1868, le rapport de l'ornithologue Alfred Newton – *On the Zoological Aspect of the Game Law* – attire l'attention des autorités sur les menaces que la chasse fait peser sur plusieurs espèces d'oiseaux marins des îles de Wight et Flamborough Head : les membres du Parlement votent alors le Sea Birds Preservation Act afin d'interdire la chasse et la collecte des œufs durant les périodes de nidification. Bien plus encore, nous l'avons déjà signalé, le sort réservé aux oiseaux insectivores – ces précieux auxiliaires de l'agriculture – préoccupe grandement les protecteurs des animaux. Dès 1865, le *Times* dénonce le préjudice que le massacre des petits oiseaux inflige aux cultures livrées à la voracité des insectes. En 1868, la British Bird Protection Society est créée, suivie deux ans plus tard par l'Association for the Protection of British Birds. En collaboration avec la RSPCA, ces organisations militantes obtiennent, en 1872 et 1876, une législation protégeant les oiseaux sauvages durant les périodes de nidification. Une vingtaine d'années plus tard, lors du Congrès international de la protection animale qui se tient à Genève en 1894, les discussions font une très large place aux oiseaux sauvages.

Ces campagnes en faveur d'espèces non domestiques témoignent d'une inflexion notable des représentations de la nature dont se réclament les protecteurs des animaux. D'un côté, il s'agit toujours, et conformément à un ressort désormais classique, de remédier au *scandale économique* que constitue le prélèvement irréfléchi de ressources limitées. Pourtant, dans le même temps, les considérations relatives au

rôle essentiel des oiseaux insectivores dans l'économie agricole des hommes frayent la voie à un mode de raisonnement relativement inédit. Elles invitent, en effet, les élites éclairées à penser la relation entre l'homme et l'animal sauvage non plus exclusivement en termes de domestication et d'exploitation, mais en termes de *coopération mutuelle*. Selon James Turner, la figure de l'oiseau insectivore favorise ainsi grandement « la formulation, sous une forme encore rudimentaire et hésitante, d'une éthique complètement nouvelle en ce qui concerne le traitement humain des autres formes de vie » (Turner, 1980, p. 125). À l'encontre de cette conception d'une nature féroce destinée à être domptée et soumise par l'homme, la nécessaire préservation des oiseaux insectivores récuse la suprématie de l'espèce humaine et lui attribue une position plus humble au sein d'une nature fragile conçue comme un réseau continu d'interdépendances, un large système de soutiens mutuels où la plus minuscule créature contribue à la vie de chacun (*ibid.*, p. 127). De fait, l'intempérance à l'égard des animaux révolte désormais leurs protecteurs, non seulement parce qu'elle hypothèque la pérennité d'une ressource localisée, mais plus encore parce qu'elle menace plus globalement des équilibres aussi complexes que précaires. Il ne sera plus question bientôt de se préoccuper seulement de l'animal sauvage, mais bien plutôt des interactions complexes qui le lient inextricablement au milieu naturel indispensable à son développement. Si, d'une certaine manière, une telle conception renouvelle l'idée médiévale de grande chaîne des êtres, tout en puisant dans un idéal romantique, elle préfigure surtout des nouvelles formes de légitimation que la protection animale de la seconde moitié du XX^e siècle empruntera à la science écologique enfin constituée. Pour l'heure, cependant, c'est encore pour remédier à des préoccupations de rendement économique – des bancs d'huîtres indûment surexploités – que le zoologue allemand Karl Möbius forge, en 1877, le concept de biocénose afin de désigner une communauté de vies animales et végétales interdépendantes à laquelle l'écologie scientifique, à partir seulement des années 1920, s'identifiera définitivement (Matagne, 2002, p. 106 et 143).

Ainsi, entre le XIX^e et le XX^e siècle, le soutien que les spécialistes des sciences naturelles apportent à la protection animale s'altère de

manière notable. Ce soutien précieux peut être doublement lu en termes de continuité et de rupture. La forte valorisation de l'expertise naturaliste, en effet, offre une précieuse continuité au moment même où bon nombre de responsables des sociétés protectrices craignent que le renouvellement de la base militante – essentiellement préoccupée par le sort des chats et des chiens – finisse par faire basculer la cause animale dans une sensiblerie indigne de ses fondateurs. À l'encontre d'une telle dérive, la protection des animaux sauvages et des milieux naturels qui les abritent prolonge à point nommé cette vocation de *précepteurs* qui requiert de recourir au registre émotionnel démopédique le plus apte à réformer l'intempérance des déviants. Une continuité, encore, parce que, en substituant à l'image d'une nature féroce devant être domptée celle d'une nature fragile nécessitant une précautionneuse retenue, les protecteurs du monde sauvage intensifient, en quelque sorte, cette exigence itérative d'adoucissement des mœurs, de réduction de l'agressivité des hommes. Cependant, des inflexions plus radicales conduisent, au contraire, les naturalistes engagés dans la protection des espèces sauvages à progressivement rompre avec certaines postures valorisées par leurs prédécesseurs. Se détachant de la subordination de leur science au projet de maîtrise et d'optimisation économique des ressources naturelles, les naturalistes endossent au contraire le rôle de garants des équilibres d'une nature préservée des dégradations occasionnées par les activités de l'homme. Ainsi, au regard des naturalistes du XX^e siècle – qui se réclameront désormais de la science écologique enfin établie –, « le retrait de l'homme est pensé comme la condition du progrès de la nature [...]. Le meilleur objet de science, c'est la nature qui n'a pas été touchée par l'homme [...]. L'action humaine est toujours associée à la régression : les hommes apparaissent comme des trouble-fêtes dans les écosystèmes » (Fabiani, 1985, p. 85). Dans une telle perspective, la présence de bêtes sauvages est conçue comme l'indicateur le plus tangible de la virginité réelle, supposée ou restaurée, des écosystèmes¹. Pour les

1. La réintroduction d'espèces sauvages (loups, ours, lynx, etc.) constitue l'aboutissant le plus paradoxal de cette nouvelle conception, qui exige que l'ingénierie de l'homme

naturalistes de la seconde moitié du XX^e siècle, préserver les animaux sauvages et leur environnement « naturel » signifie désormais les protéger des partenaires privilégiés d'autrefois – pêcheurs, chasseurs, fourreurs, éleveurs, sylviculteurs et agriculteurs – qui persistent à vouloir les envisager comme de simples ressources économiques.

Il convient de noter que les naturalistes se rallient d'autant plus aisément à ces nouveaux mots d'ordre fondés sur la science écologique que l'exploitation des ressources naturelles – à laquelle leurs prédécesseurs avaient voué leurs sciences – est responsable d'une accélération considérable de la disparition des espèces. S'insurger contre le phénomène, pour des spécialistes de disciplines telles l'ornithologie, l'entomologie, l'éthologie, etc., équivaut à réagir contre une réduction préoccupante de l'objet d'étude sur lequel exercer leur science. À cela, il convient d'ajouter que l'impérieuse défense des équilibres écologiques contribue également à faire valoir l'utilité sociale d'une science qui, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle – et contrairement aux attentes que de prestigieux précurseurs laissaient entrevoir –, a largement été surpassée dans la hiérarchie des disciplines par la physique, la physiologie, la biologie moléculaire, etc. De là découle une tendance à la dramatisation des enjeux de la recherche des sciences naturelles opérant au nom des équilibres écologiques : « La dramatisation caractéristique de la présentation du programme et des résultats de l'écologie savante permet de constituer les problèmes écologiques comme des problèmes publics, et de faire reconnaître l'écologie comme une science importante » (Fabiani, 1985, p. 81).

Le caractère très graduel de ce cheminement transparaît remarquablement à travers les évolutions que connaît une institution telle que la Société zoologique d'acclimatation. Dès la fin du XIX^e siècle, cette organisation, vouée au rendement optimal des ressources animales, s'inquiète des menaces que l'activité humaine fait peser sur la pérennité des espèces. « Ainsi, en 1884, les principaux sujets étudiés

intervienne afin de reconstituer l'état d'équilibre maximum défini par la science écologique.

ont-ils été : le reboisement en Algérie, le braconnage et les excès de la chasse, le manque de passe à poisson sur les cours d'eau français et la diminution sur le territoire national des espèces animales sauvages (dont le loup) » (Raffin, Ricou, 1985, p. 63). En 1906, la Société nationale d'acclimatation est à l'origine de la création d'une Société des amis de l'éléphant se proposant d'enrayer le risque d'extermination de l'espèce. En 1912, une section spécialisée de la Société zoologique s'institue en Ligue de protection des oiseaux – la LPO dont les militants, quelques décennies plus tard, se mobiliseront fortement afin de réduire les périodes de chasse des oiseaux migrateurs (Traïni, 2003). La volonté de soustraire des « espaces protégés » de l'action délétère des hommes conduit les membres de la Société à s'engager en faveur de la constitution de « réserves », puis de parcs nationaux, dédiés à la conservation de la nature. Dès 1913, la Ligue de protection des oiseaux se voit confier la gestion de la réserve ornithologique des Sept-Îles afin de remédier aux massacres d'oiseaux perpétrés par des chasseurs. En 1923, la Société zoologique organise le I^{er} Congrès international de protection de la nature qui se tient à Paris. En 1931, elle crée « la revue *La Terre et la Vie*, destinée à sensibiliser un public cultivé aux questions de conservation de la nature, de sciences naturelles, d'ethnographie, etc., aussi bien en France qu'à l'étranger » (Raffin, Ricou, 1985, p. 64). Dans le même temps, elle s'engage dans une politique foncière visant à la maîtrise d'espaces dédiés à la protection qui lui permet de créer la réserve zoologique et botanique de Camargue en 1927, puis les réserves de Néouvielle en 1935 et Lauzanier en 1936. Un an plus tard, les membres de la société sont à l'origine d'un projet de loi sur les parcs nationaux (le projet Sérot). Ce détachement progressif à l'égard des préoccupations qui étaient à l'origine de la création, en 1854, de la Société est définitivement acté lorsque la Société nationale d'acclimatation est rebaptisée Société nationale de protection de la nature (SNPN). Soulignons que les multiples sociétés locales d'amateurs qualifiés, créées au cours du XIX^e siècle, ont connu des transformations similaires à l'origine d'un dense réseau d'associations de militants de protection des

animaux sauvages qui, en 1968, convergent au sein de la Fédération française des sociétés de protection de la nature¹.

Parallèlement à cette mutation des anciennes sociétés zoologiques, certains naturalistes travaillent à la création de nouvelles organisations militantes directement dédiées à la protection des animaux sauvages. C'est le cas du biologiste britannique Sir Julian Huxley, issu d'une illustre famille de scientifiques anglais, secrétaire, dans la seconde moitié des années 1930, de la Zoological Society et administrateur du zoo de Londres et du parc d'animaux sauvages de Whipsnade. Fort de ses compétences zoologiques, Sir Julian Huxley rédige un rapport sur la destruction et la disparition probable de la faune sauvage en Afrique de l'Est à la suite duquel plusieurs lecteurs alarmés – à l'instar de l'homme d'affaires Victor Stolan – l'encouragent à créer une organisation visant à remédier au problème dénoncé. En 1961, Sir Julian Huxley et 3 ornithologues britanniques fondent le World Wildlife Fund (les « Fonds mondiaux pour la vie sauvage »). Plus de vingt ans plus tard, en 1986, le WWF – qui devient le World Wide Fund for Nature (« Fonds mondiaux pour la nature ») – élargit son action en faveur des animaux sauvages et, plus encore, à la protection des milieux naturels. Le WWF, dont le slogan est : « Pour une planète vivante », revendique 4 700 000 membres se donnant pour objectif de stopper la dégradation de l'environnement et d'inviter l'homme à vivre en harmonie avec la nature.

Ainsi, dans la seconde moitié du XX^e siècle, les mots d'ordre de l'écologie restaurent la légitimité scientifique d'une cause préalablement mise à mal par la prééminence qu'une base militante croissante a accordée à l'animal d'affection. Pourtant, et paradoxalement, les protecteurs des animaux sauvages parviennent à sensibiliser le public aux mots d'ordre dont ils se font les promoteurs en s'appuyant non seulement sur leurs expertises scientifiques, mais encore sur des dispositifs empruntés au registre émotionnel de l'attendrissement. Ainsi, dès 1961, le WWF adopte pour logo la représentation d'un panda

1. Aujourd'hui, cette fédération – rebaptisée, en 1990, France Nature Environnement – revendique 3 000 associations membres ou affiliées.

– bientôt mondialement connu – qui évoque une figure animale la plus proche possible des peluches de l'enfance. De même, en 1969, Brian Davies fonde au Canada l'International Fund for Animal Welfare (IFAW), qui ne tarde pas à se lancer dans une campagne de protestation contre la chasse au phoque. Brigitte Bardot, icône cinématographique mondialement connue, apporte son soutien à la campagne, notamment en posant en couverture de *Paris-Match* : l'actrice réputée pour sa beauté, allongée sur la banquise, tient dans ses bras un bébé phoque qui évoque bien plus la « boule de tendresse » que le caractère sauvage de l'espèce. La photographie contraste si violemment avec les images télévisées de chasseurs fracassant le crâne des phoques à grands coups de bâtons qu'elle contribue probablement grandement à rallier le public à la cause. Par-delà leur capacité à illustrer des procédés qui, depuis, se sont très largement diffusés et banalisés, ces deux dernières anecdotes attirent notre attention sur la nécessité d'analyser la manière dont le développement des moyens de communication audiovisuels a pu contribuer à faire valoir la pertinence de la protection animale au sein d'un public élargi. Plus précisément, il convient d'expliquer comment certains entrepreneurs de la cause ont travaillé à la diffusion d'un sentiment de *familiarité* à l'égard de bêtes sauvages vivant pourtant dans les contrées les plus éloignées. Un tel processus, en effet, était indispensable afin que le registre de l'attendrissement – forgé à travers les relations immédiates à l'animal d'affection – puisse finalement être appliqué aux espèces sauvages (y compris celles autrefois réputées pour leur « férocité »). Un tel processus, on va le voir, résulte de la convergence de deux phénomènes en appui mutuel : d'une part, les transformations progressives des attitudes valorisées par les naturalistes retracées ci-dessus ; d'autre part, le développement de l'industrie des spectacles audiovisuels. C'est pourquoi il paraît extrêmement éclairant d'examiner la carrière de deux activistes ayant œuvré à la croisée des sciences naturelles, des métiers de l'information et du spectacle, et enfin de l'engagement militant : Jacques-Yves Cousteau et Christian Zuber.

Militaire de formation, Jacques-Yves Cousteau, membre des services de renseignement de la marine française, se réfugie en 1940 à

La cause animale

Megève. Là, il rencontre le skieur-alpiniste et cinéaste Marcel Ichac, spécialiste du documentaire d'aventure, réalisateur en 1938 du film *Karakoram* consacré à la première expédition française en Himalaya. Les deux hommes partagent le même enthousiasme à l'idée de réaliser des films permettant au grand public de se délecter du spectacle de lieux inconnus et inaccessibles. Alors que Marcel Ichac se dédie à la haute montagne, Jacques-Yves Cousteau entrevoit rapidement les nombreuses opportunités offertes par le monde sous-marin. En 1943, grâce à l'invention du boîtier étanche de caméra, Jacques-Yves Cousteau réalise le premier film sous-marin français – *Par dix-huit mètres de fond*, tourné en apnée aux Embiez – et obtient le premier prix du Congrès du film documentaire. Afin de réaliser un second film avec Philippe Tailliez, *Épaves*, le marin français et l'ingénieur Émile Gagnan inventent le scaphandre autonome moderne qui accroît considérablement les possibilités d'exploration des fonds sous-marins. Impressionné par le film, l'amiral Lemonnier charge les réalisateurs de créer le Groupement de recherches sous-marines de la Marine nationale à Toulon. Au sein de cette structure, le militaire français se rapproche des milieux scientifiques tout en profitant des missions d'archéologie sous-marine afin de réaliser des films spectaculaires tel *Carnets de plongée*, primé au festival de Cannes en 1951. À partir du début des années 1950, Cousteau quitte la marine afin de se consacrer à l'océanographie. Il fonde ainsi les Campagnes océanographiques françaises et sera élu, en 1957, à la direction du Musée océanographique de Monaco. Dans le prolongement de l'imaginaire exalté par Jules Verne, l'explorateur Cousteau, à la barre de la bientôt fameuse *Calypso*, parcourt les mers et les fleuves de la planète afin de conduire des recherches qui donnent systématiquement lieu à une mise en scène spectaculaire. L'équipe du commandant Cousteau réalise ainsi de nombreux films où poissons multicolores, requins, calamars, dauphins ou baleines occupent un rôle de premier plan. En 1956, *Le Monde du silence*, réalisé avec Louis Malle, obtient la palme d'or au Festival de Cannes. Des contacts avec un groupe de télévisions américaines (ABC, Metromedia et NBC) débouchent sur la création de *L'Odyssée sous-marine du*

Une Nature de moins en moins « sauvage »

Commandant Cousteau, immédiatement conçue comme un documentaire d'autant plus adapté au grand public qu'il emprunte de nombreux procédés aux films d'aventure : premier rôle attribué au commandant au bonnet rouge ; séquences mettant en scène des espèces aquatiques filmées au plus près ; courage des plongeurs confrontés au danger ; suspense sous-tendant les recherches scientifiques, etc.¹.

Ce faisant, la série télévisée initie un type de spectacle télévisuel – appelé à une longue postérité – qui érige les espèces sauvages, jusqu'alors les moins visibles, perçues comme les plus étranges et inquiétantes, en objet de contemplation que le public peut sereinement admirer depuis son salon. Cette contribution majeure apportée à l'industrie du spectacle ne doit pourtant pas nous porter à négliger la dimension militante de la démarche inaugurée par Jacques-Yves Cousteau. Celui-ci, en effet, très tôt dans sa carrière, partage avec de nombreux spécialistes de sciences naturelles les préoccupations relatives aux effets irréversibles que les activités humaines font peser sur la survie des espèces sauvages. L'explorateur-cinémographe prit précocement conscience que la possibilité de filmer les fonds sous-marins équivaut souvent à mesurer l'importance et la rapidité de la dégradation que l'homme inflige aux milieux naturels. De fait, les épilogues des films du commandant Cousteau donnent souvent lieu à l'énonciation d'inquiétudes, de mises en garde, d'invitation à la mise en place de politiques conservacionnistes susceptibles d'enrayer la disparition des espèces. Autant dire que l'homme au bonnet rouge a offert au registre démopédique de la protection animale un type de dispositif de sensibilisation des plus performatifs : « Les gens [affirmait-il] protègent et respectent ce qu'ils aiment, et pour leur faire aimer la mer il faut les émerveiller autant que les informer. » En 1974, et dans le prolongement de ses films, il crée aux États-Unis *The Cousteau Society*, qu'il dédie à la protection et à l'amélioration de la qualité de la vie pour les générations actuelles et futures. Au cours des décennies suivantes, le genre inauguré par Cousteau, le film environne-

1. Les multiples épisodes de la série, tournés entre 1968 et 1977, seront diffusés, et rediffusés, dans des centaines de pays.

mental et d'aventure envisagé comme une entreprise militante, se diffusera à tel point qu'il serait difficile d'en proposer une liste exhaustive. En France du moins, et en ce qui concerne la période la plus récente, le présentateur Nicolas Hulot ainsi que Yann-Arthus Bertrand ont largement pris le parti de s'engager pour la protection de la planète (et des animaux sauvages) dans le sillage de la *Calypso*.

L'année même où débute le tournage de *L'Odyssée sous-marine du Commandant Cousteau*, en 1968, le public de la télévision française découvre sur ses écrans *Caméra au poing*, une émission hebdomadaire d'une demi-heure à travers laquelle le journaliste, écrivain et cinéaste Christian Zuber s'applique à faire admirer les spectacles de la vie sauvage. Le succès que cette émission rencontre auprès du public, durant toutes les années 1970, nous invite à commenter la nature syncrétique de l'engagement de Christian Zuber. Le cinéaste, en effet, est rapidement perçu comme un défenseur des animaux des plus convaincus et convaincants. D'ailleurs, après avoir fait une large place aux mots d'ordre de protection de la nature dans chacun de ses films, le réalisateur de *Caméra au poing* deviendra administrateur du WWF France ainsi que de la Fondation Bardot. Or, compte tenu de la lignée familiale dont il est issu, l'engagement militant de Christian Zuber semble, d'une certaine manière, prolonger et amender une tradition s'inscrivant à la croisée des sciences naturelles et des postures morales de facture protestante (voir encadré). Quoi qu'il en soit, il est indéniable que le succès de l'émission de Christian Zuber – qui, là encore, inaugure un type, par la suite, très banal et fréquent – confirme notre analyse selon laquelle le cinéma et, plus encore, la télévision, parfois investis par des militants aux mobiles les plus divers, contribuent notablement à infléchir les représentations du monde sauvage.

**Éthique protestante, sciences naturelles et protection animale.
La famille des Monod en France**

Les affinités entre l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme sont bien connues depuis l'œuvre séminale de Max Weber (Weber, 1999). On relève moins souvent le fait que le souci de prouver de manière pragmatique leur statut de Justes au regard de Dieu peut également prédisposer les protestants à s'engager en faveur de « croisades symboliques » (Gusfield, 1986). De fait, nous avons souligné plus haut le rôle essentiel des classes moyennes ascendantes de confession protestante dans le développement de la protection animale en Angleterre. En France, pays de tradition catholique, puis laïque, certaines familles protestantes ont pu également produire plusieurs générations de militants de la cause animale. Ainsi, le pasteur Jean Monod (1765-1836) est à l'origine d'une longue lignée familiale qui, au fil des générations, a produit de très nombreux autres pasteurs. En 1897, l'un de ses arrière-petits-fils, Édouard Monod (1867-1913), semble être l'auteur du poème « Les combats de taureaux », dédié au président de la SPA. Le poème s'apparente alors clairement au sermon puritain s'indignant des plaisirs sensuels auxquels s'abandonnent les âmes les plus faibles : « Il est beau de changer une fête en tuerie / De harceler sans trêve une bête en furie [...] / Et de savourer son martyr / Sublime volupté, digne d'un noble cœur ! [...] Toutefois, sache bien, aveugle populace, / Que de tes cruautés Dieu s'indigne et se lasse [...]. Sache qu'à sa justice il faudra rendre compte » (BSPA, 1897, p. 34). Cependant, le membre le plus connu de cette lignée reste sans doute un éminent spécialiste des sciences naturelles. Petit-fils et fils direct de pasteurs, Théodore Monod (1902-2000) obtient, en 1921, une bourse de doctorat au Muséum d'histoire naturelle, au sein duquel il passera la plus grande partie de sa carrière scientifique. D'abord spécialisé dans l'étude des vers et crustacés, le naturaliste s'intéresse ensuite à la faune et à la flore des déserts qu'il parcourt lors de nombreuses expéditions. Le scientifique se fera avant tout connaître du grand public par la qualité littéraire des ouvrages où il relate les sensations et sentiments profonds que l'homme éprouve au contact des paysages sublimes du désert. À partir de 1989, Karel Prokopp lui consacre un reportage, *Le vieil homme et le désert*, bientôt suivi de nombreux articles de presse et interviews qui l'érigent

en figure médiatique s'apparentant à d'autres savants militants et protecteurs de la nature : Jacques-Yves Cousteau, Haroun Tazieff, Albert Jacquard, Yves Coppens... Dès 1930, Théodore Monod manifestait déjà son indignation à l'égard des combats de taureaux. Cependant, c'est surtout à partir des années 1990 qu'il apporte sa notoriété médiatique à plusieurs organisations militantes telles que le Rassemblement des opposants à la chasse ou les diverses associations à l'origine de nouvelles campagnes lancées contre la corrida. Dans un texte rédigé à la fin de sa vie, Théodore Monod souligne à quel point sa préoccupation à l'égard de la souffrance animale prolonge les réflexions théologiques de son père, le pasteur Wildfred Monod (Monod, 1997). De son côté, Christian Zuber (1930-2005), apparemment petit-fils de l'Édouard Monod qui fustigeait la corrida dès 1897, se fait connaître du public par une œuvre qui contribue grandement à ériger les espèces sauvages en objet de contemplation et de soins. De nos jours, le petit-neveu de Théodore Monod, Alain Monod, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, est vice-président du conseil d'administration de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir (OABA) : ce dernier considère que l'objet de cette organisation militante rejoint le programme et la philosophie formulés par son oncle (Monod, Alain, non daté). En outre, en 1997, le Groupement de réflexion et d'action animal libération (GRAAL) est fondé par Marie-Françoise Lheureux, épouse d'un cousin des familles Monod et Zuber. (Entretien, le 22 janvier 2009.)

Il convient de souligner que les documentaires animaliers – qui se banalisent à partir des années 1970 – sont plus particulièrement appréciés par le public enfantin. De fait, l'animal sauvage, érigé au rang de spectacle télévisuel, rejoint bientôt l'animal d'affection, les peluches, les personnages de bandes dessinées et de dessins animés, qui constituent le bestiaire imaginaire de l'enfance des sociétés les plus développées. Un tel phénomène favorise considérablement l'application d'un seul et même registre émotionnel à des espèces animales relevant jusqu'alors de catégories bien différenciées : animaux familiers, domestiques, sauvages (« utiles » ou « nuisibles »). Une telle évolution est loin d'être anecdotique lorsque l'on sait que la seconde

moitié des années 1970 est marquée par l'engagement d'une nouvelle cohorte de militants – souvent plus radicaux – issus de l'une des premières générations exposées durant l'enfance aux nouvelles représentations télévisées et cinématographiques de la nature « sauvage ». À ce propos, il convient de relever, plus particulièrement, les effets différés que certains contenus de programmes ont pu produire sur ceux qui, à l'âge adulte, deviendront les nouveaux militants de la cause animale. À partir de la fin des années 1960, en effet, certaines entreprises relevant de l'industrie du spectacle contribuent grandement à diffuser la conviction selon laquelle les bêtes sauvages – autrefois envisagées comme des forces féroces et menaçantes – requièrent, au contraire, des soins compatissants et précautionneux. Le récit de personnages, réels ou fictifs, embrassant la vocation de *secouristes* des bêtes sauvages offre, en effet, l'opportunité de mises en scène spectaculaires les plus aptes à susciter l'émotion du public. Ainsi, en 1966, la Columbia Pictures adapte au cinéma le récit autobiographique *Born free* publié six ans auparavant par Joy Adamson. Né en 1906 en Inde, ce sujet britannique s'installe, en 1924, au Kenya où, dans une logique obéissant aux représentations coloniales de l'époque, il gagne sa vie en s'adonnant successivement à la prospection de l'or, au commerce du bétail et à l'organisation de safaris. En 1938, il entre au département de chasse du Kenya et devient responsable de l'un des districts du nord du pays. Surnommé « Baba ya Simba » – le « père des lions », en Swahili –, Joy Adamson se distingue en recueillant et élevant des lionceaux rendus orphelins par les nombreuses chasses ayant alors cours au Kenya. À la suite du livre, le film *Born free* est centré sur Elsa, la lionne que Joy Adamson et son épouse élèvent du biberon jusqu'à l'âge adulte. Après avoir noué d'intenses liens d'affection avec le fauve, le couple Adamson se décide toutefois de le rendre à la vie sauvage. De fait, la morale du film exalte l'attitude de l'homme qui, après avoir érigé la proie d'autrefois en objet de soin et d'amour, la rend à la nature vierge en se retirant sur la pointe des pieds. S'agissant de la trajectoire d'un chasseur qui s'est autrefois consacré aux safaris, un tel scénario témoigne des transformations des représentations non seulement de la sauvagerie des bêtes, mais encore des vocations que la

La cause animale

faune africaine offre aux populations des anciennes métropoles. Autrefois territoires de chasse de prédilection, les anciennes colonies sont conçues à présent comme des espaces réclamant une politique de préservation de la nature qui alimente les émotions d'un registre de l'attendrissement désormais étendu aux espèces sauvages¹.

Dans le même ordre d'idée, il est difficile de ne pas mentionner le succès, à la même époque, des 89 épisodes de la série télévisée américaine *Daktari*². Cette dernière s'inspire de la vie de Sue Hart, diplômée du Royal Veterinary College de Londres et qui, à partir de 1964, travaille à appliquer ses compétences professionnelles afin de soigner des animaux sauvages. La série télévisée met ainsi en scène le dévouement et l'héroïsme d'un vétérinaire qui prodigue des soins à des animaux sauvages définitivement intégrés au domaine de la familiarité (Judy, la guenon, et Clarence, le lion, deux personnages de premier plan, lui manifestent constamment le plus grand attachement). Même s'il est difficile de pouvoir précisément le mesurer, l'impact que ce type de programmes a pu exercer sur l'histoire des engagements en faveur des animaux ne peut être ignoré. D'une part, parce qu'il contribue à modifier les représentations du monde sauvage en élargissant le registre émotionnel de l'attendrissement, le souci de réduction immédiate de la souffrance des animaux aux espèces les plus éloignées de la quotidienneté ordinaire de l'homme. D'autre part, dans la mesure où ce type de programmes, en s'adressant plus particulièrement aux enfants, est le plus apte à susciter des vocations précoces pour le métier de vétérinaire. Or certains indices permettent de penser que ceux qui s'engagent dans les études de vétérinaire, afin de se dédier à la compassion pour l'animal, peuvent être fortement troublés en découvrant que la profession reste encore largement dépendante,

1. Une évolution similaire se lit à travers le titre de l'émission évoquée plus haut, *Caméra au poing*, qui suggère la substitution des armes létales utilisées lors des safaris par des outils plus pacifiques d'enregistrement audiovisuel. Le spectacle d'images de bêtes filmées au plus près, et livrées à un public potentiellement illimité, remplacent ainsi les trophées de chasse autrefois réservés à de rares chasseurs fortunés.

2. Diffusés sur CBS entre 1966 et 1969, les épisodes de la série sont diffusés, en France, sur la première chaîne de l'ORTF, à partir de 1969.

Une Nature de moins en moins « sauvage »

en termes de débouchés professionnels, de l'élevage des bêtes destinées à la boucherie. De fait, bon nombre de vétérinaires de ce type trouvent dans les dispensaires et les refuges des organisations militantes de la protection animale l'occasion d'éprouver les émotions promises par la figure d'un Daktari, d'un Joy Adamson ou autres.

On voit donc dans quelle mesure une bonne compréhension des inflexions qui marquent la protection animale, à compter de la seconde moitié des années 1960, requiert la prise en compte des entreprises et transformations subséquentes qui marquent les secteurs professionnels des sciences naturelles, des soins vétérinaires, mais encore de l'art des spectacles audiovisuels. Les évolutions en question, en effet, sont à l'origine de la création de nombreuses organisations militantes encore inconcevables au siècle précédent. Depuis sa création, le WWF international a fait de nombreux émules, se spécialisant d'ailleurs parfois dans la défense d'espèces animales bien précises, à l'instar d'associations telles FERUS/Ours-Loup-Lynx Conservation ou Sur la piste du loup... Parfois, ces organisations militantes recourent à la science vétérinaire afin d'apporter secours à des bêtes sauvages renversées par des voitures, blessées par des lignes à haute tension, engluées par une marée noire... Par ailleurs, à la croisée du refuge dédié aux animaux d'affection et de l'intervention humanitaire transfrontalière, certaines associations ont développé des refuges visant à secourir et soigner des bêtes sauvages à l'autre bout du monde, à l'image d'Association Terre d'asile, SOS Orang-outan, HELP Congo (Habitat écologique et liberté des primates), etc.

FÉROCITÉ TECHNOLOGIQUE, ASSERVISSEMENTS INDUSTRIELS

Édifiée sur plus de deux siècles, la cause animale ne pouvait qu'être profondément marquée par l'une des évolutions qui distinguent le plus le XIX^e et le XX^e siècle. Le XIX^e siècle, en effet, est marqué par un fort optimisme en ce qui concerne le développement à venir de

l'Humanité. Les avancées de la science et de la technologie laissent entrevoir un progrès infini, un incessant enrichissement économique, une irrésistible pacification des mœurs. Certes, nous l'avons vu, les opposants à la vivisection manifestent leurs doutes et leurs craintes à l'égard de la science triomphante. Cependant, la précarité de leurs statuts sociaux – élites déclinantes, genre discriminé, groupes économiquement dominés – ne leur permet pas de réfréner bien longtemps l'enthousiasme que suscitent, auprès du plus grand nombre, découvertes scientifiques et innovations technologiques. Cependant, plusieurs événements marquants du XX^e siècle entament très largement cette confiance première. D'abord les guerres 1914-1918 et 1939-1945 – et notamment l'usage de la bombe atomique – démontrent largement à quel point les progrès technologiques, loin de résorber l'agressivité de l'homme, peuvent décupler ses conduites les plus mortifères. Ensuite, dans la seconde moitié du siècle, une longue série de catastrophes écologiques – introduction artificielle de l'épizootie de myxomatose en 1950, agent orange déversé sur les jungles du Vietnam, marées noires de l'*Amoco-Cadiz* en 1978, pollutions chimiques, assèchement de la mer d'Aral, etc. – attestent l'importance des destructions irréversibles qui peuvent découler du développement économique et technologique. De tels événements induisent une inflexion majeure dans l'histoire de la protection animale en lui offrant des *raisons* d'agir de la plus grande importance. Ils renforcent et complexifient les conceptions nouvelles de la nature que nous avons vu émerger au chapitre précédent. Il n'est plus simplement question, en effet, de se préoccuper – dans le sillage des amendements apportés aux mots d'ordre des sciences naturelles – de la conservation des espèces animales, voire de la « biodiversité ». Plus fondamentalement, il s'agit désormais de s'indigner du fait que la technologie de l'homme ait pu en arriver à violenter l'ensemble des formes de vie cohabitant sur la planète. Dans cette optique, l'animal, directement ou indirectement victime des activités scientifiques, militaires ou industrielles, devient l'emblème de l'assujettissement du vivant – hommes compris – à un système de développement accusé d'échapper à tout contrôle. De fait, à compter des années 1965-1970, de nouvelles cohortes de militants

reprennent les dispositifs de sensibilisation du registre émotionnel du dévoilement forgé par certains précurseurs du XIX^e siècle afin de défendre une cause se voulant bien plus radicale.

Les images d'Hiroshima et Nagasaki ne pouvaient que profondément marquer les entrepreneurs de morale se proposant d'œuvrer afin de réduire les inclinations agressives et belliqueuses des hommes. Au spectre de la violence, en effet, la technologie nucléaire ajoute la crainte d'une extermination totale de toute forme de vie. Ainsi, dès 1958, un groupe de Quakers américains, à bord d'une embarcation, protestent contre les essais nucléaires dans l'atoll de Bikini (Ollitrault, 2008, p. 139). Le mouvement quaker nord-américain est une importation britannique datant de la seconde moitié du XVII^e siècle. Convaincus que chaque créature est porteuse d'une étincelle divine, les Quakers récusent toute atteinte à l'intégrité physique d'un quelconque « adversaire » et, par là même, ont pour tradition de s'engager dans des mobilisations pacifiques contre l'esclavage, la guerre ou l'oppression des minorités (Louis, 2004). Le mode d'action privilégié par ces héritiers du protestantisme consiste à porter témoignage, *bearing witness*, c'est-à-dire à manifester leurs protestations morales de manière non violente par leur seule présence auprès des victimes dont ils se disent solidaires. De fait, se rendre sur les lieux menacés par des essais nucléaires, tel l'atoll de Bikini, s'inscrit dans une tradition protestataire longuement éprouvée. En 1969, afin de protester contre les essais nucléaires dans l'ouest de l'Alaska, des Quakers, rejoints au Canada par des militants écologiques du Sierra Club, ainsi que par des conscrits américains réfractaires à la guerre du Vietnam, fondent le mouvement « Don't make a wave » (Ollitrault, 2008). Les promoteurs de cette mobilisation entendent alerter les médias sur le fait que les essais nucléaires pourraient déclencher des tsunamis menaçant les populations vivant sur les côtes canadiennes. Sur leur embarcation, au large des îles d'Amchitka, les opposants au nucléaire s'émerveillent de la beauté des paysages et de la magie des rencontres avec des espèces sauvages telles que les phoques ou les baleines (Hunter, 2004).

En 1971, les plus jeunes d'entre eux fondent Greenpeace – « Paix verte » – afin de se dédier à une cause qui lie, désormais de manière inextricable, pacifisme antinucléaire et défense de la nature sauvage malmenée par l'homme. Après l'interruption des essais nucléaires américains, les fondateurs de Greenpeace consacrent une grande partie de leurs activités à la défense de la faune sauvage. Cette dernière, et plus particulièrement les baleines, occupe désormais la place de victimes nécessitant une présence solidaire. De fait, Greenpeace se fait rapidement connaître par un mode d'action des plus spectaculaires : à bord de leurs frêles Zodiac, les militants, bravant le danger, s'interposent afin de protéger les baleines des harpons lancés par les navires qui convoitent leur viande. Loin de se résumer à un simple prolongement de la tradition des Quakers, les interventions de Greenpeace innovent par l'importance qu'elles accordent à la nécessité de leurs retransmissions télévisuelles à l'échelle internationale¹. Ainsi, les militants organisent des opérations commando visant non seulement à porter secours à de paisibles cétacés, mais également à produire des séquences télévisées fortes en suspense et émotions. Les images de militants protégeant les baleines de leur corps constituent un dispositif de sensibilisation d'autant plus performatif qu'elles sont d'emblée appropriées aux formats valorisés par les professionnels de l'information télévisuelle : courts, rythmés, « punchy » et « sexy » (Lemieux, 2000). Devant leur écran télévisé, de multiples publics éloignés sont invités à la compassion pour les baleines qui ne doivent leur survie qu'au courage héroïque de *justiciers* s'interposant afin de neutraliser la besogne effroyable de leurs bourreaux. Les émotions suscitées par de tels dispositifs non seulement permettent d'interpeller un large public qui sans cela aurait pu méconnaître les pratiques incriminées, mais plus encore déterminent les militants à surmonter la crainte d'affronter physiquement ceux qui tourmentent des bêtes sans défense. En d'autres termes, nous retrouvons là toutes les caractéristiques

1. On notera que, parmi les 11 participants à la première expédition contre les essais nucléaires au large des côtes ouest du Canada, pas moins de 5 étaient journalistes (Ollitrault, 1999, p. 161).

Une Nature de moins en moins « sauvage »

téristiques du registre du dévoilement que certains opposants à la vivisection du XIX^e siècle avaient inventées pour s'insurger contre le sort réservé, le plus souvent, à l'animal d'affection. De fait, deux inflexions majeures peuvent être relevées ici : d'une part, les militants de Greenpeace inaugurent un mode d'action consistant à s'appuyer sur les ressources offertes par les transformations des métiers de l'information ; d'autre part, en étendant vers la faune sauvage un registre émotionnel autrefois réservé aux seuls animaux domestiques, ils favorisent – selon une voie à la fois complémentaire et distincte – cette convergence des ressorts affectifs de la protection animale et de l'écologie que nous avons repérée précédemment. Ainsi, l'extension progressive des registres émotionnels de l'attendrissement, puis du dévoilement, vers l'ensemble des animaux pensé comme un tout indistinct constitue sans doute la principale innovation de la protection animale à compter des années 1960-1970. Ce glissement subreptice dans les représentations du monde de l'animalité est à l'origine d'une forme de radicalisation des engagements qui apparaissent principalement motivés par l'indignation suscitée par le sort des victimes animales. C'est lui également qui – à partir d'une première mobilisation en faveur des espèces sauvages livrées à la chasse – permet une relance de la révolte contre le sort des bêtes de laboratoire.

En 1963, plusieurs militants de la League against Cruel Sports, fondée dès 1924, ne peuvent se résoudre à simplement manifester leur réprobation auprès des chasseurs qui s'apprêtent à se lancer dans les battues. Ils fondent alors la Hunt Saboteurs Association et se distinguent rapidement par un mode d'action consistant – en dépit des risques – à faire barrage de leur corps afin d'entraver le bon déroulement des chasses au renard¹. En 1971, Ronnie Lee, un étudiant en droit de Londres, organise un groupe de Hunt Saboteurs décidés à empêcher les chasseurs de Luton d'entraîner leurs chiens en les lâchant à la poursuite de renardeaux (*cut-hunting*). En 1972, le

1. Le mode opératoire n'est pas sans danger comme l'atteste la mort, en 1991 et 1993, de deux Hunt Saboteurs, Tom Worby et Mike Hill, renversés par des véhicules de chasseurs.

groupe de Ronnie Lee décide d'adopter un nouveau mode d'action consistant à libérer les animaux destinés aux usages qu'ils jugent intolérables. Les laboratoires pratiquant l'expérimentation animale, les élevages industriels de poulets, etc., deviennent la cible d'opérations commando qui, bravant la légalité, visent à libérer le plus grand nombre possible d'animaux (Tonutti, 2007, p. 96 et 115). En se donnant pour nom Band of Mercy, le groupe manifeste une volonté de filiation avec les organisations juvéniles, créées en 1875, par Catherine Smithies. Arrêté lors d'une opération contre un élevage d'animaux destinés aux laboratoires, Ronnie Lee est condamné à trois ans de prison. Là, il entame une grève de la faim afin de réclamer une alimentation vegan qui, à l'instar de son procès, donne lieu à une couverture médiatique favorisant la diffusion des revendications du Band of Mercy. Une trentaine de militants s'organisent afin de soutenir le détenu et prolonger le combat exemplaire du jeune Britannique. En 1976, Ronnie Lee, qui a purgé sa peine, rejoint ce groupe de militants qui se donne pour nom Animal Liberation Front (ALF). En 1979, les premières opérations se réclamant de l'ALF sont lancées par des militants américains bien décidés à implanter sur leur sol le mode d'action inventé en Angleterre. En 1987, pour le seul État de Californie, l'ALF revendique 14 raids lancés contre des laboratoires, alors même que, depuis un an déjà, la California Attorney General qualifie l'organisation de « terroriste » (Jasper, Nelkin, 1992, p. 33-34). L'une des actions les plus retentissantes de l'ALF est menée, en 1984, contre les laboratoires de l'Université de Pennsylvanie et au cours de laquelle les militants de l'ALF filment des images abominables de babouins servant aux expériences et qui seront utilisées par People for the Ethical Treatment of Animals (PETA) afin de constituer le film *Unnecessary Fuss*.

Depuis, les membres de l'ALF et de PETA – bien déterminés à embrasser la vocation de *libérateurs* – ont très souvent réalisé et diffusé d'autres images effroyables visant à dénoncer les horreurs de l'expérimentation ou de l'élevage industriel. Par leur aspect réaliste, ce matériel militant renforce considérablement ces procédés typiques du registre du dévoilement que sont l'infiltration et le témoignage. Par

Une Nature de moins en moins « sauvage »

ailleurs, cette nouvelle génération de militants s'empare également des précieuses ressources offertes par le développement de l'Internet. D'une part, cet outil de diffusion alternatif permet de rapidement diffuser des dispositifs de sensibilisation que de multiples sympathisants et organisations – y compris à l'échelle internationale – peuvent relayer auprès d'un public de plus en plus large. D'autre part, l'outil Internet favorise un *mode organisationnel souple et informel* qui facilite considérablement la transnationalisation des dispositifs de sensibilisation, des mots d'ordre, mais encore des modes opératoires. Ainsi, « tout groupe de personnes végétariennes ou vegans qui effectue des actions en accord avec les règles de conduite établies par l'ALF a le droit de se revendiquer comme partie intégrante de l'ALF »¹. Depuis sa création en 1976 en Angleterre, des militants se ralliant à la cause de l'ALF – sur la base de cette condition bien peu contraignante – ont pu ainsi se manifester dans une quarantaine de pays. En France, c'est en octobre 2009 qu'une opération se soldant par la libération de 4 200 visons d'élevage destinés à la fourrure est, pour la première fois dans le pays, revendiquée sur le site internet du Front de libération des animaux français.

La révolte contre le sort du bétail témoigne plus encore d'un glissement progressif des registres émotionnels de l'attendrissement et du dévoilement en direction de bêtes longtemps exclues de leur juridiction. Nous avons vu plus haut, en effet, que le traitement du bétail et des bêtes de trait apparaissait comme une préoccupation centrale des premiers militants historiques de la cause. Cependant, le scandale dénoncé résidait dans la violence et l'incurie économique des préposés à l'élevage, nullement dans la souffrance éprouvée par des animaux inéluctablement destinés à l'alimentation. Par contraste, les militants qui s'engagent en faveur du bétail et de la volaille dans la seconde moitié du XX^e siècle manifestent une tout autre économie émotionnelle à leur égard. En 1961, Ruth Harrison est fortement impressionnée par un prospectus produit par la Crusade against All Cruelty to Animals afin de dénoncer la détresse des veaux et des

1. <http://alf-france.over-blog.org/>, consulté le 8 juillet 2010.

poulets livrés à l'élevage industriel. Les parents de Ruth Harrison admiraient Henry Salt et ont transmis à leur fille un régime végétarien ainsi qu'une adhésion – là encore – aux préceptes des Quakers (Van de Weerd, Sandilands, 2008). De fait, les émotions suscitées par le prospectus de la Crusade against All Cruelty to Animals la persuade bien vite de la nécessité de mener une investigation visant à se rapprocher au plus près des victimes de la filière agro-alimentaire. Ruth Harrison visite plusieurs exploitations agricoles et prend la mesure des effets produits par leur récente et massive industrialisation. Le résultat de l'enquête donne lieu à la publication, en 1964, de *Animal Machines. The New Factory Farming Industry*, ouvrage visant à dénoncer le scandale que constitue le fait que l'industrie alimentaire puisse concevoir les animaux comme une simple matière première devant être traitée à moindre coût. L'impact d'*Animal Machines* est tel que le gouvernement britannique charge le Comité Brambell – auquel Ruth Harrison participe – d'établir un rapport prenant en compte les dimensions éthiques de l'élevage industriel. En 1966, le ministère de l'Agriculture nomme un comité indépendant, le Farm Animal Welfare Advisory Committee, chargé d'établir des recommandations en matière de bien-être animal. Au final, le scandale dénoncé par Ruth Harrison débouche sur le vote, en 1968, d'une loi agricole contenant des dispositions relatives à la prise en compte du bien-être des bêtes d'élevage.

Dans les années qui suivent, bien d'autres organisations militantes, britanniques ou européennes, se consacreront à défendre le bien-être des animaux exploités par la filière agro-alimentaire. En 1967, le producteur laitier Peter Roberts fonde la Compassion in World Farming (CIWF) afin de protester, lui aussi, contre les excès de l'industrialisation de l'élevage qui, depuis quelques décennies, a profondément modifié ce secteur professionnel. Depuis, la CIWF a mené de nombreuses campagnes contre l'élevage de veaux en batterie, l'utilisation d'hormones, les modes de transport et d'abattage des animaux. Régulièrement la CIWF appelle les consommateurs au boycott des œufs des poules élevées en batterie, de la viande de veau, du foie gras, etc. La CIWF britannique a largement encouragé la création d'homologues dans 8 pays

Une Nature de moins en moins « sauvage »

européens. Ainsi, en France, en 1994, Ghislain Zuccolo, après avoir réalisé un stage auprès du siège britannique de la CIWF, fonde la Protection mondiale des animaux de ferme (entretien, le 6 décembre 2008). Il convient de noter qu'une grande partie du travail mis en œuvre par les militants de la CIWF consiste à présenter les bêtes de boucherie comme des sujets dignes d'attendrissement. Plus précisément, Peter Roberts préconisait d'étendre les attitudes réservées à l'animal d'affection à des animaux perçus jusqu'alors comme les pièces interchangeables composant un cheptel. « Son approche appliquait la compréhension développée envers les animaux domestiques, à savoir qu'ils ont été dotés de caractéristiques individuelles, à des animaux de ferme, habituellement perçus comme un type indifférencié. L'attribution de traits individuels devrait, espérait-il, créer un sentiment de compassion là où il n'existait pas précédemment » (Kean, 1998, p. 200).

L'AGGIORNAMENTO DE LA PHILOSOPHIE MORALE

Dans le prolongement de l'extension des registres émotionnels de l'attendrissement et du dévoilement, les nouvelles mobilisations en faveur des cobayes et du bétail bénéficient également de la précieuse ressource que constitue l'entreprise philosophique lancée par un groupe d'universitaires. En 1964, nous l'avons signalé, la publication d'*Animal Machines* de Ruth Harrison suscite en Angleterre de nombreux débats et commentaires dans la presse. En 1965, Richard Ryder, psychologue ayant lui-même pratiqué l'expérimentation animale, est frappé par un article du *Sunday Times* consacré à la question des rapports aux animaux (Tonutti, 2007, p. 107). Quelques années plus tard, en 1970, celui-ci publie plusieurs textes dénonçant les abus dont les animaux sont victimes et introduit le couple spécisme/antispécisme appelé à une longue postérité. Pour Richard Ryder, le recours au terme de « spécisme » se justifie dans la mesure où les discriminations qui permettent l'exploitation des animaux doivent être envisa-

gées comme des injustices analogues à celles qu'occasionnent le « racisme » ou le « sexisme ». Par contraste, l'antispécisme définit l'attitude de ceux qui récusent les discriminations, non seulement entre l'homme et les autres espèces, mais encore entre les espèces animales entre elles. L'antispécisme commande d'« accorder une égale considération à la souffrance animale de tous les individus sensibles, et ce *quelle que soit leur espèce* [...]. Du point de vue de la souffrance physique qui est toujours individuelle, la dernière des baleines bleues est à égalité avec n'importe quelle poule » (Jeangène Vilmer, 2008, p. 51). À l'Université d'Oxford, Richard Ryder se rapproche d'une dizaine d'étudiants et spécialistes de philosophie morale (qu'il nommera plus tard « the Oxford Group »). Parmi ces étudiants, John Harris, Stanley et Roslind Godlovitch publient, en 1972, un recueil intitulé *Animals, Men, and Morals: An Enquiry into the Maltreatment of Non-Humans*. Dans le cadre d'un compte rendu de cet ouvrage, Peter Singer utilise pour la première fois l'expression *animal liberation*, qu'il remploie ultérieurement pour intituler un ouvrage, publié en 1975, très souvent désigné comme « la bible de l'antispécisme ». En 1976, l'Américain Tom Regan, qui avait pris contact avec le groupe lors de son passage à Oxford trois ans auparavant, publie avec Singer le recueil *Animal Rights and Human Obligations*. Dans les années qui suivent, des auteurs tels qu'Andrew Linzey, Paul Clark et Mary Midgley apportent leur contribution aux réflexions entamées par le groupe d'Oxford (*ibid.*, p. 43-44).

Il importe de souligner que cet ensemble de contacts, d'échanges d'idées, d'initiatives débouchant sur des publications ne peut être dissocié de *mobiles* spécifiquement universitaires. En d'autres termes, pour des professionnels de ces disciplines normatives que constituent la philosophie et le droit, interroger les comportements des hommes à l'égard des animaux permet de renouveler une matière à penser, de trouver du fil à retordre, d'affûter les virtuosités – bref, de faire progresser lesdites disciplines du point de vue de leurs propres critères d'excellence. En outre, pour des spécialistes de philosophie morale – soucieux de se démarquer de la figure du penseur cloîtré dans une tour d'ivoire et maniant de pures abstractions –, l'éthique animale

offre l'occasion d'enrichir leur discipline d'une spécialité qui, en pointant vers des indignations, démontre leur capacité à se frotter au monde des sens les plus immédiats. Dans la préface de sa thèse de 1971, Peter Singer écrit ainsi que les philosophes doivent s'appliquer à « aller au-delà de l'analyse neutre de mots et de concepts qui était, jusqu'à récemment, caractéristique de la philosophie contemporaine en Grande-Bretagne et en Amérique » (cité par Jasper et Nelkin, 1992, p. 91). Cette préoccupation spécifique aux professionnels de la philosophie morale transparait également bien dans le fait que, pour la plupart d'entre eux, les rapports à l'animal sont envisagés comme l'un seulement des multiples points d'appui nécessaires pour asseoir le système normatif qu'ils entendent édifier. Les thèses de Peter Singer, par exemple, touchent aussi bien la question des rapports aux animaux que le droit à l'euthanasie, ou encore l'attitude à adopter à l'égard des comateux, des séniles, des débiles profonds¹. Bien plus encore, principalement préoccupés par la cohérence sans faille des systèmes de préceptes qu'ils défendent, les philosophes peuvent être conduits à défendre des positions bien peu à même de mobiliser le plus grand nombre de soutiens. Ainsi, sur la base du principe selon lequel l'homme ne doit aucunement empêcher les animaux de vivre selon leur propre nature, certains antispécistes jugent immorale la détention d'animaux de compagnie (Jasper, Nelkin, 1992, p. 9). Autant dire que les exigences propres à l'éthique invitent ici la protection animale à se priver de ce qui constitue l'un de ses plus puissants ressorts.

On comprend mieux, dès lors, les rapports complexes et ambigus qui peuvent lier aujourd'hui activisme militant et réflexions relatives à l'éthique animale. Habités que nous sommes, depuis le début de l'ouvrage, à relever l'équivocité de la cause animale, cette complexité n'a rien pour nous surprendre. Cependant, il convient de se garder de la confusion souvent alimentée en ce qui concerne une phase présentée comme une refondation radicale de la protection animale. Il n'est

1. Certains arguments défendus par Peter Singer lui ont valu d'être violemment interpellé par des associations de familles d'handicapés.

pas rare, en effet, que l'ouvrage le plus connu de Peter Singer soit décrit comme la « bible » ayant déclenché le lancement d'un mouvement social inédit : un *animal rights movement*, ou bien encore un mouvement de libération animale. Une coïncidence de dates, doublée d'une forme d'homonymie, il est vrai, semble justifier cette lecture hâtive et réductrice. En 1975, Peter Singer publie la première édition de son ouvrage *Animal Liberation*. Un an après seulement, Ronnie Lee sort de prison et fonde l'Animal Liberation Front. Cette proximité chronologique ne permet nullement d'inférer un quelconque rapport de causalité directe entre la publication de l'ouvrage et une forme de radicalisation donnant lieu à l'organisation d'opérations commando. On ne peut, en effet, négliger le fait que le développement des sensibilités qui incitent certains militants à prôner l'intervention directe visant à libérer les victimes animales est bien antérieur à la publication de l'ouvrage. Sans même parler des coups d'ombrelle lancés par Marie Huot contre les vivisecteurs dès la fin du XIX^e siècle, il faut rappeler que les pratiques des Hunt Saboteurs – qui préfigurent celles de l'Animal Liberation Front – précèdent d'une dizaine d'années la publication de la « bible antispéciste ». En d'autres termes, les cheminements d'engagement des militants de l'ALF s'apparentent sans doute beaucoup plus – dans un contexte socio-historique certes différent – à ceux de Marie Huot, Louise Michel ou Séverine qu'à ceux qui portent des professionnels de la philosophie à s'emparer de questions relatives aux rapports aux animaux. L'identification à la victime animale, la révolte contre les abus multiformes de la puissance constituent probablement des mobiles bien plus déterminants que la volonté d'alimenter les débats philosophiques autour des thèses antispécistes¹.

Cela ne signifie nullement que la diffusion de l'ouvrage *Libération animale* et la vulgarisation des questions posées par l'antispécisme

1. Le conditionnel est ici, évidemment, de rigueur : ceux qui optent pour des actions illégales, parfois qualifiées de « terroristes » par les instances policières, sont difficilement accessibles à l'enquête et produisent bien peu de documents offrant des indices biographiques les concernant.

n'aient eu aucun effet sur certaines mobilisations développées à partir de 1976. Le succès de « la bible de l'antispécisme » est tel qu'il n'est pas rare que les militants de base s'y réfèrent effectivement pour rendre compte de leur engagement. Cependant, les rapports à l'ouvrage demeurent d'autant plus contrastés que sa nature composite autorise plusieurs niveaux de lecture. En effet, au cours de la première partie – sans doute la plus appréciée des philosophes –, l'auteur expose dans quelle mesure les principes de l'utilitarisme sont les plus aptes à fonder une éthique animale de type conséquentialiste. Dans la seconde partie, en revanche, Peter Singer se contente de décrire les abus de l'élevage industriel et des expérimentations animales dans des termes qui ne peuvent que soulever le cœur des plus endurcis (Singer, 1993). En d'autres termes, le succès de l'ouvrage doit probablement beaucoup au fait qu'il s'appuie en grande partie sur un dispositif de sensibilisation très similaire à celui que les antivivisectionnistes utilisèrent, en 1883 et 1903, dans des publications telles que *Light in Dark Places* ou *The Shambles of Science*. Par là même, il n'est pas étonnant que la référence obligée à l'ouvrage *Libération animale* puisse renvoyer à des rapports plus ou moins distants à l'entreprise philosophique entamée par Peter Singer.

Dans une minorité de cas seulement, l'engagement dans la cause se présente sous la forme d'une filiation directe qui tend à présenter l'éthique animale comme un lieu de passage indispensable à la protection animale. En France, par exemple, *Les Cahiers antispécistes. Réflexion et action pour l'égalité animale*, revue fondée en 1991, présente la diffusion et les discussions des textes relatifs à l'antispécisme comme une entreprise militante à part entière. D'autres militants, pour leur part, peuvent plus simplement considérer que la lecture de textes tels que *La libération animale* leur a permis de mieux formaliser intellectuellement les *raisons* d'un engagement résultant de mobiles propres, préalables, et se déployant ailleurs qu'au sein des forums consacrés à l'édification de l'éthique animale. Ainsi, Joyce Tischler, fondateur de Animal Legal Defence Fund, en 1979, affirme avoir été profondément marqué par la lecture de l'ouvrage alors qu'il n'était encore qu'un étudiant en droit : « Le livre de Singer nous a tous

influencés. Il nous a donné une philosophie à laquelle accrocher nos émotions, nos sensations, notre sentimentalité [...]. Il nous a donné un chapeau intellectuel à mettre sur nos têtes » (Jasper, Nelkin, 1992, p. 93). Cela est également vrai en ce qui concerne Henry Spira qui, compte tenu des campagnes qu'il mena contre l'American Museum of Natural History de Manhattan, en 1976, et la firme cosmétique Revlon, en 1980, est considéré comme l'activiste ayant le plus contribué à relancer les mobilisations en faveur des animaux de laboratoire. Certes, Henry Spira, alors qu'il étudiait dans une université new-yorkaise, a suivi les enseignements de Peter Singer. Ce dernier, d'ailleurs, rédigea, en 1998, la biographie de son élève sous le titre *Ethics into Action: Henry Spira and the Animal Rights Movement*. Toutefois, les mobiles à l'origine de l'engagement d'Henry Spira ne se réduisent certainement pas au seul fait d'avoir suivi des enseignements d'éthique animale. Né dans une famille juive qui doit fuir l'Allemagne alors qu'il n'avait que 10 ans, Henry Spira, avant de se consacrer à la défense des animaux, s'est engagé en faveur de causes se réclamant des droits civils. Au dire d'Henry Spira lui-même, l'ultime étape de sa carrière militante ne peut être dissociée de sa propre expérience individuelle et familiale : « La libération animale était l'extension logique de tout ce que fut ma vie – une identification à l'impuissant et au vulnérable, aux victimes, dominées et opprimées » (cité in Jasper, Nelkin, 1992, p. 26).

D'autres activistes, pour leur part, peuvent manifester un rapport à l'éthique animale bien plus distant encore. Les spécialistes de la discipline, en effet, peuvent être accusés de s'épuiser dans des débats dont la subtilité des raisonnements, les nuances des thèses, les discussions infinies sur l'adéquation entre les stratégies et les fins visées apparaissent incompatibles avec l'économie affective utile au développement de la cause. Ainsi, Peter Singer – bien qu'ayant emprunté un dispositif de sensibilisation au registre du dévoilement fort utile au recrutement des soutiens – se voit parfois reprocher un intellectualisme inapproprié. Le philosophe, il est vrai, n'a rien fait pour dissimuler qu'il trouve inopportun de s'entourer d'animaux de compagnie. De fait, un militant, ayant pour sa part recueilli 8 chats, s'étonne : « Il

est très évolué intellectuellement, mais il n'y a pas d'émotions, pas de sentiments... C'est un cérébral, certainement pas quelqu'un qui aime les animaux » (*ibid.*, p. 93). De même, George Cave, fondateur en 1981 de Trans-Species Unlimited, et bien que détenteur d'un Ph.D. de philosophie, stigmatise la tonalité bien trop académique des discussions valorisées par les promoteurs de l'antispécisme : « Il y a quelque chose de moralement abominable dans les débats "objectifs" relatifs à des enjeux moraux qui ont souvent lieu dans un contexte universitaire, alors même qu'un sentiment d'indignation morale poussant à l'action est totalement insuffisant » (*ibid.*, p. 99).

Enfin, d'autres militants n'ont jamais eu l'occasion de lire ne serait-ce qu'un seul texte relevant de l'antispécisme, ce qui n'empêche pas certains d'entre eux de citer l'ouvrage de Singer, ou d'utiliser le terme « antispécisme », afin d'apparenter leur engagement à une entreprise intellectuelle des plus avancées. Autant dire que l'activité éditoriale autour de l'antispécisme – ainsi que les titres universitaires des auteurs – renouvelle surtout la légitimité intellectuelle d'une cause préalablement accusée de résulter des excès d'une émotivité supposément féminine. À partir de 1975, grâce à l'engagement de philosophes, mais également de jeunes hommes vigoureux s'emparant des modes d'action forgés au cours des luttes de la gauche protestataire, la protection animale est en mesure de se réclamer de la *défense de droits fondamentaux*, ce qui l'apparente à une activité des plus réflexives et progressives. Dans les pays anglo-saxons, en effet, le recours au *rights talk* permet aux entrepreneurs de cause d'en appeler à la double légitimité, et des forums philosophiques, et de l'héritage forgé par les illustres prédécesseurs qui se distinguèrent lors de combats tel le *civil right movement*. De fait, parler d'un *animal rights movement*, loin de se limiter à la simple description d'une nouvelle série de mobilisations en faveur de la protection animale, équivaut à redoubler ce travail de (re)légitimation et de filiation politique mis en œuvre par l'une des plus récentes cohortes de militants.

La perspective évolutionnelle pluriséculaire adoptée dans les chapitres précédents nous invite, par ailleurs, à mieux préciser la nature

des inflexions qui marquent la protection animale à la fin des années 1970. En tout premier lieu, il apparaît clairement que des initiatives souvent envisagées comme relevant de l'innovation radicale méritent plutôt d'être appréhendées en termes de prolongement et d'*intensification* de tendances très anciennement manifestées par les précurseurs de la cause. Ainsi, l'antispécisme prolonge incontestablement le nivellement de la compassion qui, au XIX^e siècle, portait les promoteurs de l'égalité démocratique à s'émouvoir de la souffrance d'espèces tel le crapaud. Les antispécistes aujourd'hui, cependant, font valoir une systématisme justifiée en raison ne souffrant aucune exception et dictant une discipline rigoureuse s'apparentant à une forme sécularisée d'ascétisme. Ainsi, un antispéciste cohérent – à la différence d'un Émile Zola manifestant pourtant de la compassion pour les bêtes – ne devrait faire aucune différence entre le loup et le mouton, mais encore le rat, la mouche, le cafard, etc. À cela, il convient d'ajouter que, en adoptant le régime vegan afin d'interdire que des bêtes soient abattues par l'homme, les pratiques antispécistes s'inscrivent bien dans cette tendance pluriséculaire qui porte les militants à exiger une réduction croissante des violences indûment tenues pour banales. Par ailleurs, les types idéaux qui résultent de notre analyse généalogique permettent de déjouer la confusion parfois entretenue à propos des mobilisations apparentées à un *animal rights movement* entièrement inédit. Lorsqu'ils se réfèrent à la « libération animale », des auteurs tels Peter Singer ou Henry Spira, en effet, tendent à amalgamer deux formes d'activisme qui sont loin de se confondre. Au regard de certains militants, notamment de l'ALF, la « libération animale » s'entend au sens propre et relève d'un registre émotionnel du dévoilement qui justifie l'action directe visant à arracher les victimes des griffes des bourreaux. Au regard de militants tel Henry Spira – que Peter Singer érige en modèle de « l'éthique en action » –, la « libération animale » désigne, d'une manière bien plus métaphorique, un mode d'action pragmatique et graduelle des mœurs. Plus précisément, les « dix règles pour faire bouger les choses » préconisées par Henry Spira présentent bien les traits d'un registre démopédique visant à réformer les mœurs déviantes des

Une Nature de moins en moins « sauvage »

consommateurs, et plus encore des professionnels des laboratoires (Singer, 2005)¹. La vocation militante exaltée par deux des promoteurs les plus connus de l'éthique animale s'apparente donc bien plus à la figure très ancienne du *précepteur* qu'à la figure du *libérateur* justifiant les modes d'action mis en œuvre par les partisans de l'Animal Liberation Front.

1. Notamment les règles 5 et 6 – « Ne pas diviser le monde en saints et en pécheurs », « Chercher le dialogue et tenter de travailler ensemble pour résoudre des problèmes » – où l'on retrouve cette bienveillance relative que le bienfaiteur accorde aux déviants qu'il se propose de conduire sur le droit chemin.

CONCLUSION

Loin de prétendre à l'exhaustivité, je me suis efforcé ici de retracer une histoire de la protection animale qui permette de mesurer la complexité d'une cause trop souvent rabattue sur des stéréotypes réducteurs. Depuis pratiquement deux siècles, les mobilisations visant à réformer les comportements des hommes envers les animaux ont toujours résulté d'une pluralité de mobiles hétérogènes. Ni exclusivement de droite, de gauche ou du centre, ni totalement réactionnaire ou progressiste, la protection animale trouve des sympathisants au sein de l'ensemble des traditions politiques. Ni simple prétexte visant à éprouver les réflexions philosophiques d'une élite éclairée, ni simple effusion de sentiments de populations hystériques, l'étude des formes multiples de la protection animale révèle tout ce que le devenir des mobilisations collectives doit aux efforts que les militants déploient afin de concilier réactions affectives et réflexions discursives (Traïni, 2010). C'est du fait de ce travail que des générations successives d'entrepreneurs de cause ont pu peser sur une évolution des sensibilités à l'égard des animaux qui dépendait, par ailleurs, d'une pluralité de facteurs d'amplitude très variable : abaissement tendanciel du seuil de tolérance à la violence ; concurrence entre diverses formes d'accréditation ; processus de différenciation « Eux » *versus* « Nous » ; modes de réaction des individus confrontés à la domination ; importance croissante de l'animal d'affection ; division sociale des tâches selon le genre ; évolution de l'objet et des critères d'excellence des disciplines scientifiques ou de la philosophie morale ; transformation des métiers de vétérinaire, ou bien encore de l'information et du spectacle ; expé-

La cause animale

riences traumatisantes résultant des guerres du XX^e siècle ou de catastrophes environnementales ; etc.

Par-delà la complexité qu'il convenait de restituer, l'analyse généalogique nous a également permis de dégager plusieurs distinctions idéal-typiques indispensables pour explorer les évolutions à venir de la protection animale : d'une part, les registres émotionnels démopédique, de l'attendrissement et du dévoilement ; d'autre part, les vocations et modes d'action privilégiés par des militants qui peuvent se présenter comme des précepteurs, des ascètes, des secouristes, des justiciers ou libérateurs. Comme n'importe quel autre idéal type, et dans une tradition wébérienne bien connue, ces figures ne constituent rien d'autre qu'un tableau de pensée obtenu en relevant des contrastes qui, dans les faits, ne se présentent jamais d'une manière aussi épurée. D'ailleurs, la perspective historique nous est apparue d'autant plus indispensable que les traits distinctifs repérés semblaient, au fil du temps, s'entremêler d'une manière toujours plus inextricable. L'autre élément emprunté à la sociologie de Max Weber renvoie, évidemment, à la neutralité axiologique qui interdit au chercheur de subordonner la description des processus observés à ses propres jugements normatifs. En matière d'étude des mobilisations conduites par des entrepreneurs de morale, cette exigence paraît d'autant plus ardue et délicate que les militants, aussi bien que leurs détracteurs, auront toujours tendance à reprocher au sociologue de ne pas s'être appliqué à faire valoir la prééminence de leur point de vue. Quoi qu'il en soit, si l'intelligence sociologique ne peut se confondre avec la posture normative, elle ne prétend nullement s'y substituer. Saisir l'équivocité congénitale de la protection animale, comprendre l'hétérogénéité des mobiles et des raisons sous-jacentes aux mobilisations qui marquent son histoire, constitue sans doute le meilleur moyen de se convaincre qu'aujourd'hui plus aucun d'entre nous ne peut prétendre – à un titre ou un autre – rester totalement indifférent à la manière dont les hommes traitent les animaux. Est-ce aller trop loin ou pas assez ? À chacun de trouver la réponse normative et prescriptive qui lui convient...

Quelques repères chronologiques

En Grande-Bretagne (GB)

En France (F)

- 1751 Les gravures de William Hogarth *The Four Stages of Cruelty* soulignent la nature criminogène de la violence à l'égard des animaux (GB).
- 1800-1802 Des projets de loi visent à interdire le harcèlement de taureaux (GB).
- 1802 L'Institut national met au concours la question « Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique ? Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard ? » (F).
- 1809 Créations des abattoirs parisiens (F).
- 1822 Vote du « Martin's Act » ou « Ill-Treatment of Cattle Bill » (GB).
- 1824 Création de la Society for the Prevention of Cruelty to Animals (GB).
- 1824-1825 Les démonstrations du physiologiste français Magendie font scandale à Londres (GB).
- 1840 La reine Victoria soutient la SPCA qui devient la RSPCA, Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (GB).
- 1846 La Société protectrice des animaux (SPA), fondée à Paris, est la neuvième société de ce type à être créée en Europe (F).
- 1850 Vote de la loi Grammont (F).
- 1854 Création de la Société impériale zoologique d'acclimatation (F).
- 1860 Mary Tealby fonde le Temporary Home for Lost and Starving

La cause animale

- Dogs, qui deviendra, en 1871, le Battersea Dogs & Cats Home, aujourd'hui encore en activité (GB).
- 1863 À Florence, la Britannique Frances Power Cobbe mène une campagne de protestation contre les vivisections du physiologiste allemand Moritz Schiff.
- 1865 Le journal *Le Siècle* relaie les protestations contre le sort des chevaux lors des corridas. Trois ans plus tard, l'Anglais Colam, descendu dans l'arène du Havre, est récompensé par la SPA (F).
- 1868 Création de la British Bird Protection Society (GB).
- 1869 Le « Sea Birds Preservation Act » constitue la première réglementation visant à la protection d'espèces sauvages en Europe (GB).
- 1873 La circulaire Beulé interdit la corrida sur le territoire français sous les motifs de maintien de l'ordre et de défense des mœurs publics (F).
- 1874 Accusé de cruauté par la RSPCA pour ses vivisections, le psychiatre français Valentin Magnan doit précipitamment fuir de Grande-Bretagne (GB).
- 1875 Frances Power Cobbe fonde la Society for the Protection of Animals Liable to Vivisection (GB).
- 1881 La SPA ouvre son premier refuge pour chiens (F).
- 1882 Les scientifiques britanniques fondent l'Association for the Advancement of Medicine by Research, qui organise une violente campagne contre les détracteurs de la vivisection (GB).
- 1883 Création de la Société française contre la vivisection ainsi que de la Ligue populaire contre la vivisection (F).
- 1884 Valentin Magnan attribue l'antivivisectionnisme à une forme de folie héréditaire (F).
- 1886 Une circulaire confirme l'interdiction des courses de taureaux avec mises à mort (F).
- 1888 Les jugeant inutilement onéreux, les responsables de la SPA ferment ses refuges pour chiens (F).
- 1891 Henry Salt crée l'Humanitarian League et publie *Les Droits des animaux considérés dans leur rapport avec le progrès social* (GB).
- 1894 Vives controverses entre les *aficionados* du sud de la France et la SPA, qui mène une intense campagne contre la pratique (F).

Quelques repères chronologiques

- 1895 Le gouvernement expulse Mazzantini, un matador espagnol qui s'apprêtait à toréer à Bayonne (F).
- 1897 À la Chambre des députés, les élus du Sud prennent la défense de la corrida. L'année suivante, plusieurs maires fondent la Fédération des cités du Midi afin de défendre la pratique (F).
- 1899 300 adhérents de la SPA remettent leur démission afin de protester contre le peu de considération que la direction accorde aux refuges pour chiens (F).
- 1900 Les députés français adoptent la loi d'interdiction de la corrida par 414 voix contre 67. Gaston Doumergue introduit un amendement autorisant des corridas là où des arènes permanentes existaient avant le 1^{er} janvier 1900 (F).
- 1900 La Convention pour la préservation des animaux, des oiseaux et des poissons en Afrique est le premier traité international visant à la conservation des espèces sauvages.
- 1902 Succès du premier « nounours » en peluche sur le marché américain.
- 1903 La « Brown Dog Affair » : la publication du témoignage de deux étudiantes en médecine suédoises déclenche une nouvelle campagne contre la vivisection (GB).
- 1911 Les villes taurines du sud de la France se mobilisent afin de contrer des projets de loi anticorrida (F).
- 1912 La Ligue pour la protection des oiseaux est créée sous l'égide de la Société nationale d'acclimatation (F).
- 1924 Création de la League against Cruel Sports (GB).
- 1925 Le nouveau président de la SPA est élu sur la base d'un projet d'extension du refuge pour chiens (F).
- 1926 Fondation de la Confédération nationale des SPA françaises (F).
- 1929 Une femme, Camille Du Gast, accède à la présidence de la SPA (F).
- 1953 Fernand Méry fonde l'Association des amis des bêtes (F).
- 1956 *Le Monde du silence* de Jacques-Yves Cousteau obtient la Palme d'or au Festival de Cannes (F).
- 1960 La Société nationale d'acclimatation devient la Société nationale de protection de la nature (F).
- 1961 Fondation du World Wildlife Fund - WWF (GB).
- 1963 Création de la Hunt Saboteur Association (GB).

La cause animale

- 1964 Ruth Harrison publie *Animal Machines: The New Factory Farming Industry* (GB).
- 1967 Création de Compassion in World Farming (GB).
- 1968 Début du tournage de la série *L'Odyssée sous-marine du Commandant Cousteau*.
- 1968 Les téléspectateurs français découvrent *Caméra au poing* de Christian Zuber puis, l'année suivante, la série américaine *Daktari* diffusée dès 1966 sur CBS (F).
- 1969 Au Canada, création de l'International Fund for Animal Welfare contre la chasse au phoque. Brigitte Bardot en couverture de *Paris-Match* : « Sauvons les bébés phoques » (F).
- 1970 Fernand Méry fonde le Conseil national de la protection animale (F).
- 1971 Au Canada, fondation de Greenpeace.
- 1972 Des membres de la Hunt Saboteur Association créent la Band of Mercy et organisent des opérations commando de libération des animaux de laboratoire (GB).
- 1974 Le Conseil national de la protection animale lance la campagne « Les douze devoirs de l'homme envers les animaux » (F).
- 1975 Publication de l'ouvrage de Peter Singer, *Animal Liberation*.
- 1976 Création de l'Animal Liberation Front (GB).
- 1976 Henry Spira mène une campagne de protestation contre les expérimentations animales menées à l'American Museum of Natural History de Manhattan.
- 1976 La « Charte de l'animal » débouche sur le vote de la loi du 10 juillet 1976 (F).
- 1976 Création du ROC, le Rassemblement des opposants à la chasse (F).
- 1977 Création de la LFDA, Ligue française des droits de l'animal (F).
- 1979 Des opérations se réclamant de l'Animal Liberation Front sont menées sur le sol américain.
- 1980 Aux États-Unis, création de PETA, People for the Ethical Treatment of Animals.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus

- BSFCV – *Bulletin de la Société française contre la vivisection*, Bibliothèque nationale de France, microfilm M-4960.
- Borel F., *Sur le vif. Considérations sur la vivisection*, Paris, Sandoz et Thuillier, 1883.
- BSIZA – *Bulletin de la Société impériale zoologique d'acclimatation*, Bibliothèque nationale de France, NUMP-6634.
- BSPA – *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, Paris, Bibliothèque nationale de France, microfilm M-8525.
- Cobbe Power Frances, *Italics. Brief Notes on Politics, People, and Places in Italy*, London, Trübner, 1864.
- *Lumière dans les ténèbres*, Paris-Lausanne, Société française contre la vivisection - Société vaudoise contre les abus de la vivisection, 1884.
- Cyon Élie de, *L'agitation antivivisectionniste*, Paris, A. Parent, 1883.
- Dejerine Jules, *L'hérédité dans les maladies du système nerveux*, Paris, Asselin et Houzeau, 1886.
- Engels Friedrich, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris, Éditions Sociales, 1960 (1^{re} éd., 1845).
- Fremaux, *Recherches pratiques sur la mortalité prématurée, ou la Vérité sur les causes et les désastres du choléra-morbus épidémique et autres maladies*, Paris, édition de l'auteur, 1864.
- Gide Charles, « Une classe de travailleurs oubliés », *La Revue socialiste*, juillet 1888.
- Hunter Robert, *The Greenpeace to Amchitka: An Environmental Odyssey*, Vancouver, Arsenal Publ., 2004.
- Huot Marie, « Le droit des animaux », *La Revue socialiste*, t. 6, 1887.
- Huot Marie, *La grande découverte de M. Brown-Séguard, conférence faite*

La cause animale

- le 13 avril 1890 au théâtre du Paradis latin, Paris, Ligue populaire contre la vivisection, 1890 a.
- Huot Marie, *Les courses de taureaux à Paris (1887, 1889, 1890). Conférence faite le 11 juin 1890 à la salle des Capucines*, Paris, Ligue populaire contre la vivisection, 1890 b.
- Kleffler Henri, *Les missions « humanitaires » des dames anglaises sur le continent : la vivisection, son utilité, sa morale. Réponse à la campagne antivivisectionniste de Mme le Dr Anna Kingsford*, 1883.
- Lescure Francis, *Défense des animaux. L'exemple de Fernand Méry, vétérinaire humaniste*, Nantes, Ouest Éd., 1995.
- Magnan Valentin, *Recherches sur les centres nerveux. Alcoolisme, folie des héréditaires dégénérés, paralysie générale, médecine légale*, Paris, G. Masson, 1884.
- Méry Fernand, *Médecin des bêtes. Le roman d'une vocation*, Paris, Robert Laffont, 1961.
- Mézières Alfred, *Éducation morale et instruction civique à l'usage des écoles primaires*, Paris, Librairie Delagrave, 1883.
- Michel Louise, *Mémoires de Louise Michel. Écrits par elle-même*, Paris, Maspero, 1976 (1^{re} éd., 1886).
- Monod Alain, « Théodore Monod et le vivant. Du naturalisme à l'humanisme », <http://www.oaba.fr/pdf/th-monod.pdf>, consulté le 30 juillet 2010.
- Monod Théodore, « Nature vivante et foi chrétienne : l'animal : objet, compagnon ou frère ? », dans Georges Chapoutier, Jean-Claude Nouët (dir.), *Les droits de l'animal aujourd'hui*, Paris, Arléa-Corlet, 1997.
- Noguès Georges, « Constantinople en 1864 », *Revue contemporaine*, 1865, vol. 78, p. 24.
- Phillips Richard, *A Dictionary of the Arts of Life and Civilisation*, London, Sherwood & Co., 1833.
- Roche de Linas Édouard, *Les martyrs du travail. Manuel du propriétaire et du conducteur d'animaux de trait. Le cheval*, Paris, Librairie Delagrave, 4^e éd., 1880.
- Saury Honoré, *Étude clinique sur la folie héréditaire : les dégénérés*, Paris, A. Delahaye et E. Lecrosnier, 1886.
- Séverine, *Line : 1855-1867*, Paris, Crès, 1921.
- Singer Peter, « Henry Spira. Faire avancer le schmilblick », *Les Cahiers antispécistes*, 2005, n° 24.

Bibliographie

- Singer Peter, *La libération animale*, Paris, Grasset, 1993.
- Sollier Paul, *Guide pratique des maladies mentales : séméiologie, pronostic, indications*, Paris, Masson, 1893.
- Tristan Flora, *Promenades dans Londres : ou l'aristocratie et les prolétaires anglais*, Paris, Maspero, 1978.

Ouvrages et articles universitaires

- Agulhon Maurice, « Le sang des bêtes : le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle », *Histoire vagabonde*, t. 1, Paris, Gallimard, 1988.
- Ariès Philippe, *L'homme devant la mort*, 2. *La mort ensauvagée*, Paris, Éd. du Seuil, 1977.
- Autain Clémentine, « Féminismes et sexualité : “jouissons sans entraves !” », *Mouvements*, 2002, n° 2-20, p. 30-36.
- Baratay Éric, « Comment se construit un mythe : la corrida en France au XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1997, n° 44-2, p. 307-330.
- Barrows Susanna, *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1990.
- Bédarida François, *La société anglaise. Du milieu du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil, 1990.
- Boltanski Luc, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politiques*, Paris, Métailié, 1993.
- Bourdieu Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, n° 31.
- Bromander Lennart, « The Vivisection Debate in Sweden in the 1880s », in Nicolaas A. Rupke, *Vivisection in Historical Perspective*, edited by Nicolaas A. Rupke, London, Croom Helm, 1987.
- Broqua Christophe, Fillieule Olivier, « Act up ou les raisons de la colère », in Christophe Traïni (dir.), *Émotions... mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- Brown Antony, *Who Cares for Animals? 150 Years of the RSPCA*, London, William Heinemann, 1974.
- Buettinger Craig, « Antivivisection and the Charge of Zoophil-psychosis in

La cause animale

- the Early Twentieth Century », *The Historian*, 1993, n° 15-2, p. 277-289.
- Charlot Monica, Marx Roland, *La société victorienne*, Paris, Armand Colin, 1978.
- Corbin Alain, « Couloisses », in Philippe Ariès, Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4, Paris, Éd. du Seuil, 1987.
- Couturiau Paul, *Séverine, l'insurgée*, Monaco, Éd. du Rocher, 2001.
- Dardenne Émilie, *Frances Power Cobbe (1822-1904) : militante victorienne. Deux causes, un engagement*, thèse d'anglais, Université de Rennes II, 2003.
- « Portrait de Henry Stephens Salt. Penseur et militant aux engagements multiples », *Cahiers antispécistes*, 2005, n° 24.
- Déloye Yves, *École et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, PENSF, 1994.
- *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 3^e éd., 2007.
- Déloye Yves, Haroche Claudine, *Le sentiment d'humiliation*, Paris, In Press, 2006.
- Duprat Catherine, « Pour l'amour de l'humanité » : le temps des philanthropes. *La philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet*, t. 1, Paris, Éd. du CTHS, 1993.
- Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985.
- *La solitude des mourants*, Paris, Christian Bourgois, 1987.
- *The Germans. Power Struggles and the Development of Habitus in the Nineteenth and Twentieth Centuries*, ed. by Michaël Schröter, Cambridge, Polity Press, 1996.
- Elias Norbert, Dunning Éric, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.
- Elias Norbert, Scotson John L., *Logiques de l'exclusion, Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard, 1997.
- Fabiani Jean-Louis, « Science des écosystèmes et protection de la nature », in A. Cadoret (dir.), *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- Faucher Florence, « Manger vert. Choix alimentaires et identité politique

Bibliographie

- chez les écologistes français et britanniques », *Revue française de science politique*, 1998, vol. 48, n° 3-4, p. 437-457.
- Foucault Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- Fillieule Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.
- Fleury Georges, *La belle histoire de la SPA*, Paris, Grasset & Fasquelle, 1997.
- Grier Katherine C., « Childhood Socialization and Companion Animals: United States, 1820-1870 », *Society & Animals Journal of Human-Animal Studies*, 1999, n° 7-2, p. 95-120.
- Guarnieri Patrizia, « Moritz Schiff (1823-96): Experimental Physiology and Noble Sentiment in Florence », in Nicolaas A. Rupke, *Vivisection in Historical Perspective*, London, Croom Helm, 1987, p. 105 sq.
- Gusfield Joseph R., *Symbolic Crusade. Status Politics and the American Temperance Movement*, Urbana-Chicago, Illini Books Edition, 1986, [first ed., 1963].
- Haroche Claudine, « Des formes et des manières en démocratie », *Raisons politiques*, 2001, n° 1, p. 89-110.
- Harrison Brian, « Animals and the State in Nineteenth-Century England », *English Historical Review*, 1973, n° 88, p. 786-820.
- Heinich Nathalie, *La sociologie de Norbert Elias*, Paris, La Découverte - Syros, 1997.
- Hirschman Albert O., *Les passions et les intérêts*, Paris, PUF, 1980.
- Hubscher Ronald, *Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 1999.
- Jaeger-Wolff Élisabeth, *La dernière Amazone: biographie romancée de Camille Crespin du Gast (1868-1942)*, Haguenuau, Éd. du Bastberg, 2007.
- Jasper James M., Nelkin Dorothy, *The Animal Rights Crusade: The Growth of a Moral Protest*, New York, The Free Press, 1992.
- Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, *Éthique animale*, Paris, PUF, 2008.
- Jobert Arthur, « L'aménagement en politique, ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général », *Politix*, 1998, n° 42, p. 67-92.
- Käppeli Anne-Marie, « Scènes féministes », in Georges Duby, Michèle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, t. IV, Paris, Plon, 1992.
- Kathleen Kete, *The Beast in the Boudoir: Petkeeping in Nineteenth-Century Paris*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 1994.

La cause animale

- Knibiehler Yvonne, « Corps et cœurs », in Georges Duby, Michèle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, t. IV, Paris, Plon, 1992.
- Kean Hilda, *Animal Rights: Political and Social Change in Britain since 1800*, London, Reaktion Books, 1998.
- Lansbury Coral, *The Old Brown Dog: Women, Workers, and Vivisection in Edwardian England*, Madison, University of Wisconsin Press, 1985 a.
— « Gynaecology, Pornography and the Anti-vivisection Movement », *Victorian Studies*, 1985 b, n° 28, p. 413-437.
- Lemieux Cyril, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000.
- Leteux Sylvain, « L'hippophagie en France. La difficile acceptation d'une viande honteuse », *Terrains & travaux*, 2005, n° 9, p. 143-158.
- Li Chien-hui, « A Union of Christianity, Humanity, and Philanthropy: The Christian Tradition and the Prevention of Cruelty to Animals in Nineteenth-Century England », *Society & Animals Journal of Human-Animal Studies*, 2000, n° 8-3, p. 265-285.
- Littré Émile, *Dictionnaire de la langue française*, 2004 (1^{re} éd., 1863-1872).
- Louis Jeanne-Henriette, « Le pacifisme des Quakers américains, substrat d'une promesse presque évanouie ? », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2004, n° 75, p. 86-95.
- Marcus Sharon, « Entre femmes : l'amitié et le jeu du système dans l'Angleterre victorienne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2006, n° 53-4, p. 32-52.
- Mason Peter, *The Brown Dog Affair: The Story of a Monument that Divided the Nation*, London, Two Stevens, 1997.
- Matagne Patrick, *Comprendre l'écologie et son histoire*, Lausanne, Delachaux & Niestlé, 2002.
- Mehl Dominique, « Le témoin, figure emblématique de l'espace privé/public », in Daniel Cefaï, Dominique Pasquier (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, 2003.
- Melson Gail, *Les animaux dans la vie des enfants*, Paris, Payot, 2009.
- Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994.
- Ollitrault Sylvie, « De la caméra à la pétition web : le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, 1999, vol. 17, n° 98, p. 153-185.
— *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Rennes, PUR, 2008.

Bibliographie

- Palmatier Robert Allen, *Speaking of Animals: A Dictionary of Animal Metaphors*, Westport, Greenwood Press, 1995.
- Patouillard Victoire, « Une colère politique. L'usage du corps dans une situation exceptionnelle: le zap d'Act up », *Sociétés contemporaines*, 1998, n° 31, p. 15-36.
- Patterson Charles, *Un éternel Treblinka*, Paris, Calmann-Lévy, 2002.
- Pelosse Vincent, « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 », *L'Homme*, 1981, n° 21-4, p. 5-33, et n° 22-1, p. 33-51.
- Pierre Éric, *Amour des hommes, amour des bêtes. Discours et pratiques protectrices dans la France du XIX^e siècle*, thèse d'histoire, Université d'Angers, 1998.
- « L'hippophagie au secours des classes laborieuses », *Communications*, 2003, n° 74, p. 177-200.
- Raffin J.-P., Ricou G., « Le lien entre les scientifiques et les associations de protection de la nature: approche historique », in A. Cadoret (dir.), *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- Ritvo Harriet, *The Animal Estate: The English and Other Creatures in the Victorian Age*, Cambridge, Harvard University Press, 1989.
- Saumade Frédéric, *Des sauvages en Occident. Les cultures tauromachiques en Camargue et en Andalousie*, Paris, MSH, 1994.
- *Les tauromachies européennes. La forme et l'histoire, une approche anthropologique*, Paris, Éd. du CTHS, 1998.
- Snow David A., Rochford E. Burke, Worden Steven K., Benford Robert D., « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, 1986, n° 51, p. 464-481.
- Thomas Keith, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne*, Paris, Gallimard, 1983.
- Tocqueville Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, t. II, Paris, Gallimard, 1961.
- Tonutti Sabrina, *Diritti animali: storia e antropologia di un movimento*, Udine, Forum, 2007.
- Traimond Bernard, « Un conflit de représentation: la République et la corrida. La révocation du maire de Dax en 1894 », in Maurice Agulhon (dir.), *Cultures et folklores républicains*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1995.

La cause animale

- Traïni Christophe, *Les braconniers de la République. Les conflits autour des représentations de la Nature et la politique*, Paris, PUF, 2003.
- « Aficionados et opposants à la tauromachie. Les formes plurielles de la civilisation », *Politix*, 2003, n° 64, p. 103-125.
- *La musique en colère*, Paris, Presses de Sciences Po, « Contester », 2008.
- « L'opposition à la tauromachie », in Christophe Traïni (dir.), *Émotions... mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- « Des sentiments aux émotions (et *vice versa*). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *Revue française de science politique*, 2010, n° 60-2, p. 335-358.
- « Dramaturgie des émotions, traces des sentiments. Comprendre des manifestations anti-corrida », *ethnographiques.org*, 2011.
- Tröhler Ulrich, Maehle Andréas-Holger, « Anti-vivisection in Nineteenth-Century Germany and Switzerland: Motives and Models », in Nicolaas A. Rupke, *Vivisection in Historical Perspective*, edited by Nicolaas A. Rupke, London, Croom Helm, 1987.
- Turner James, *Reckoning with the Beast. Animals, Pain and Humanity in the Victorian Mind*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1980.
- Van De Weerd Heleen, Sandilands Victoria, « Bringing the issue of animal welfare to the public: A biography of Ruth Harrison (1920-2000) », *Applied Animal Behaviour Science*, 2008, n° 113, p. 404-410.
- Walkowitz Judith, « Sexualités dangereuses », in Georges Duby, Michèle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, t. IV, Paris, Plon, 1992.
- Weber Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1999 (1^{re} éd., 1905).
- Wilhelm Patrice, « Sympathie et douceur démocratiques », in Pierre Ansart, Claudine Haroche, *Les sentiments et le politique*, Paris, L'Harmattan, 2007.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Chapitre 1. – Une cause ancienne et complexe.....	5
Le modèle britannique et ses émules	5
Des engagements équivoques, évolutifs et cumulatifs.....	10
Chapitre 2. – Noble douceur, vile cruauté.....	13
La sensibilité des hommes distingués	13
Proscrire les spectacles répugnants.....	17
Chapitre 3. – Agir en philanthrope éclairé.....	27
Ni sentimentalité ni affectation	27
Du point de vue de l'intérêt bien entendu	32
Chapitre 4. – Éclairer l'ignorance, polir la barbarie.....	39
Une pédagogie de la douceur pour prévenir le crime	39
Surveiller, récompenser et punir.....	48
Des auxiliaires des pouvoirs publics.....	56
Chapitre 5. – « Nous », les animaux et « Eux »	63
Les figures repoussantes de la bestialité	63
Des vertus nationales distinctives.....	67
Établis, challengers et exclus	87

Chapitre 6. – La montée en puissance de la tendresse	103
Animalité, égalité, fraternité.	103
L’animal d’affection ou le refuge de l’intimité	116
Bestiaire imaginaire et peluches de l’enfance	137
Chapitre 7. – Victimes (animales) et domination sociale	143
Au fond de la révolte contre les forts	143
Démasquer les bourreaux, secourir les victimes	159
Émotions, contre-mobilisation, délégitimation.	170
Chapitre 8. – Une Nature de moins en moins « sauvage »	183
De l’exploitation à la contemplation des espèces	183
Férocité technologique, asservissements industriels	201
L’ <i>aggiornamento</i> de la philosophie morale	209
Conclusion.	219
Quelques repères chronologiques.	221
Bibliographie	225

Cet ouvrage a été composé
par IGS-CP à L’Isle-d’Espagnac (16)